REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

FONDÉE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. H. BRUGSCH, F. CHABAS, EUG. REVILLOUT.

QUATRIÈME VOLUME.

LABOREMUS!

215290

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR,
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE
DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, DE L'ÉCOLE DU LOUVRE, ETC.
28, RUE BONAPARTE, 28
1885.

VIENNE. — TYP. ADOLPHE HOLZHAUSEN.
IMPRIMEUR DE LA COUR I. & R. ET DE L'UNIVERSITÉ.

TABLE DES MATIÈRES.

Numéros I—II.

Page
Les prières pour les morts dans l'épigraphie égyptienne (E. Revillout) 1
Les comptes du Sérapéum (Suite) (E. R.) 54
Lettre à M. E. Revillout sur les contrats grecs du Louvre provenant de Faioum (Suite) (Charles Wessely) 58
Le papyrus grec 45 du British Museum (E. Revillout) 67
Un nouvel extrait des entretiens du chacal Koufi et de la chatte éthiopienne (E. R.) 72
Le poème de Pentaour (Suite) (J. de Rougé) 89
Lettre à M. E. Revillout sur le nom de Jacob et de Joseph en égyptien (William N. Groff) 95
Index du vocabulaire mythologique de M. Chabas (Suite) 101
Avis (E. Revillout) 103
Bibliographie (E. R.) 103
Nota (E. R.) 104
Correspondance (E. Bergmann.) 104

Planches du numéro.

Héliogravure du contrat de mariage par *coemption* de T'enesi.

Numéros III—IV.

Lettre à M. E. Revillout (J. de Rougé) 105
Mémoire sur quelques inscriptions trouvées dans la sépulture des Apis (E. de Rougé) 106
Religion et mythologie des anciens Égyptiens d'après les monuments (Paul Pierret) 120
Une inscription grecque de Ptolémaïs (Menshieh) (M. Miller) 123
Le poème de Pentaour (Suite) (J. de Rougé) 124
Leçon d'ouverture professée à l'École du Louvre le 7 décembre 1885 (E. Revillout) 131
Une question de priorité (William N. Groff) 146
La suite d'un dossier (E. Revillout) 152
Une page de l'histoire de la Nubie (E. R.) 156
Une rectification (E. R.) 172
Lettre à M. E. Revillout sur les contrats grecs du Louvre provenant de Faioum (Suite) (Charles Wessely) 177
Nota (E. R.) 182
Tessères bilingues (MM. Revillout et Wilcken) 183
Notice nécrologique de M. Birch (E. Revillout) 187
Notice nécrologique de M. Miller (E. R.) 193
Mesures égyptiennes, hébraïques et babyloniennes (E. et V. Revillout) 193
Bibliographie (E. R.) 194
Avis (E. R.) 194

Planches du numéro.

Textes démotiques de divers serments décisoires . . . . . pl. 1 et suiv.
Textes démotiques de contrats relatifs à l'article : *La suite d'un dossier* . . . . . pl. 5 et suiv.
Textes des ostraca bilingues . . . . . pl. 8 et suiv.

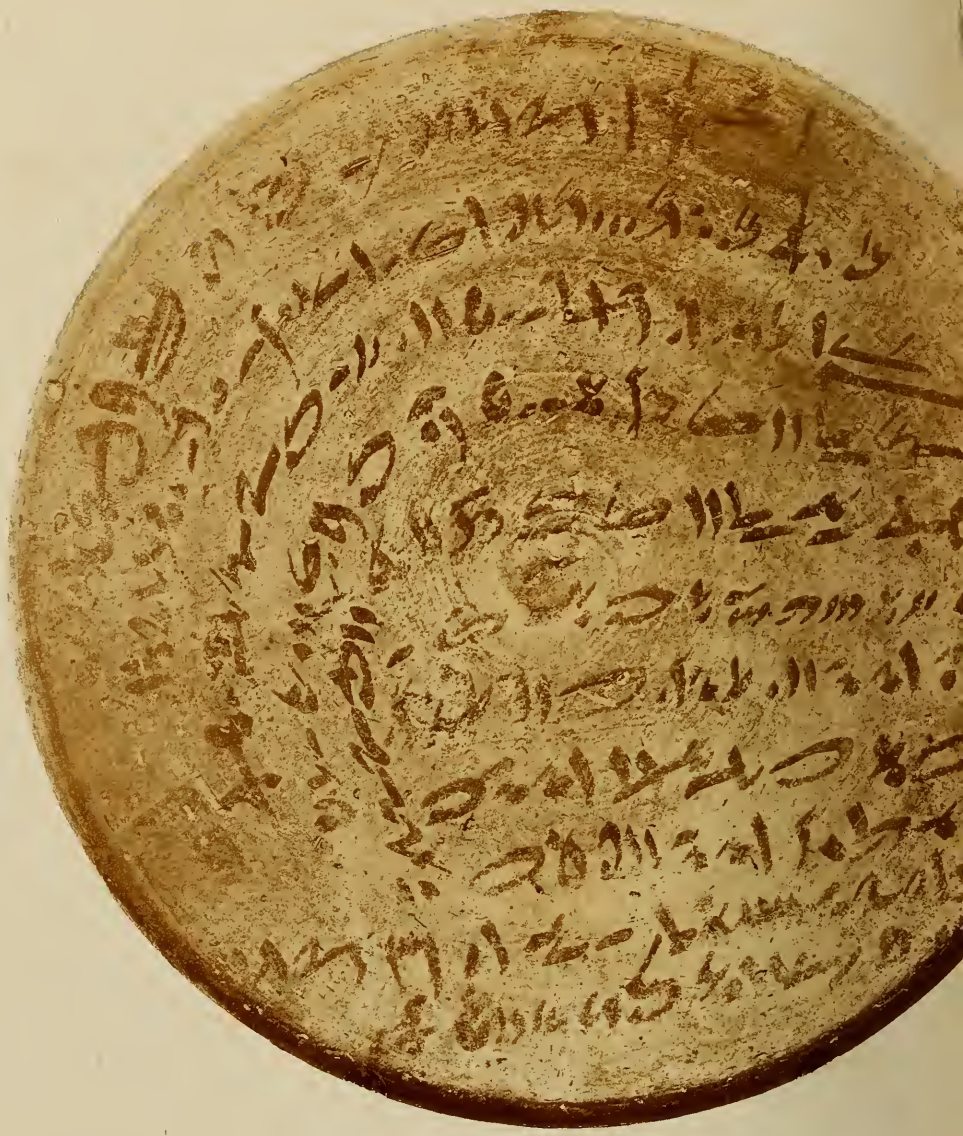

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

FONDÉE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. H. BRUGSCH, F. CHABAS, EUG. REVILLOUT.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC. ETC.

28, RUE BONAPARTE, 28, A PARIS.

IVe Volume. Nos I—II. 1885.

La REVUE ÉGYPTOLOGIQUE paraît tous les trois mois par numéros de six feuilles au moins, avec planches, fac-simile etc. — Aucun numéro ne se vend séparément.

Prix de l'abonnement annuel: Paris 30 fr. — Départements 31 fr. — Étranger 32 fr.

Sommaire : Les prières pour les morts dans l'épigraphie égyptienne (E. Revillout). — Les comptes du Sérapéum (E. Revillout). — Lettre à M. E. Revillout sur les contrats grecs du Louvre provenant de Faioum (Charles Wessely). — Le papyrus grec 45 du British Museum (E. Revillout). — Un nouvel extrait des entretiens du chacal Koufi et de la chatte éthiopienne (E. Revillout). — Le poème de Pentaour (J. de Rougé). — Lettre à M. Revillout sur le nom de Jacob et de Joseph en égyptien (William N. Groff). — Index du vocabulaire mythologique de M. Chabas. — Avis. — Bibliographie. — Nota. — Correspondance. (E. R.)

LES PRIÈRES POUR LES MORTS DANS L'ÉPIGRAPHIE ÉGYPTIENNE[1].

En attendant la publication de mon *Corpus inscriptionum,* je vais en extraire un chapitre sur un sujet vulgaire, en apparence, et qui cependant est bien loin d'être dénué d'intérêt.

Quoi de plus intéressant, en effet, que de pénétrer jusqu'au fond dans l'âme d'un peuple, dans ses croyances, dans ses affections, dans ses espérances. Scruter alors le jeu de sa conscience (qu'on nous pardonne cette expression), c'est en quelque sorte placer la main sur son cœur, ou plutôt *dans son cœur,* et, comme un célèbre physiologiste du XVIe siècle, en épier les battements, la circulation, la vie intime. Certes, rien n'est plus beau que de savoir, selon un axiome antique, se connaître soi-même, s'écouter soi-même, s'étudier soi-même. Mais qui n'étudie que soi, restreint trop son cadre. L'esprit le plus vaste et le plus distingué ne nous offre toujours que certains côtés de l'âme humaine. Il est tronqué par quelque endroit. Il en est de même, sur une plus vaste échelle, de chaque race prise isolément. Chacune a sa pensée à elle, sa philosophie instinctive à elle, ses aspirations à elle. Il faudrait examiner avec soin tout cela pour connaître quelque chose de son histoire véritable, de cette histoire

[1] Le travail dont je donne aujourd'hui la première partie, avait été rédigé en 1875 pour faire suite à mes *Mélanges d'épigraphie et de linguistique* dans la Revue intitulée : *Mélanges d'archéologie égyptienne,* fondée par M. de Rougé avec un comité de rédaction nommé par le ministre et composé de MM. Oppert, Lenormant, Maspero, Pierret et moi. M. Pierret, secrétaire de la rédaction, avait envoyé ce 4e article à l'imprimerie au nom du comité. Mais l'éditeur, M. Vieweg, prit sur lui de le retirer de sa propre autorité pour en substituer d'autres. Je protestai et on nous donna raison au ministère. Mais, vu la suppression annoncée des *Mélanges,* je pris le parti de changer le titre et les premières pages de mon article en le destinant à un autre recueil. Je le gardai quelque temps ainsi, et, il y a plus de deux ans, je l'envoyai à l'imprimeur de la *Revue égyptologique.* Depuis deux ans la composition est faite et cet article attend son tour.

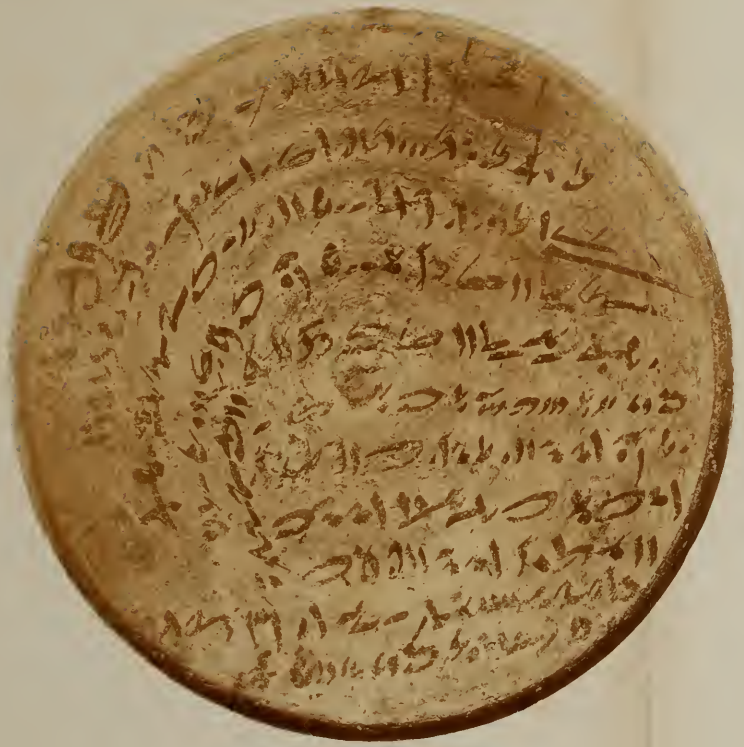

201
N

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

FONDÉE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. H. BRUGSCH, F. CHABAS, EUG. REVILLOUT.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC. ETC.

28, RUE BONAPARTE, 28, A PARIS.

IVe Volume. Nos I—II. 1885.

La REVUE ÉGYPTOLOGIQUE paraît tous les trois mois par numéros de six feuilles au moins, avec planches, fac-simile etc. — Aucun numéro ne se vend séparément.

Prix de l'abonnement annuel: Paris 30 fr. — Départements 31 fr. — Étranger 32 fr.

Sommaire : Les prières pour les morts dans l'épigraphie égyptienne (E. Revillout). — Les comptes du Sérapéum (E. Revillout). — Lettre à M. E. Revillout sur les contrats grecs du Louvre provenant de Faioum (Charles Wessely). — Le papyrus grec 45 du British Museum (E. Revillout). — Un nouvel extrait des entretiens du chacal Koufi et de la chatte éthiopienne (E. Revillout). — Le poème de Pentaour (J. de Rougé). — Lettre à M. Revillout sur le nom de Jacob et de Joseph en égyptien (William N. Groff). — Index du vocabulaire mythologique de M. Chabas. — Avis. — Bibliographie. — Nota. — Correspondance. (E. R.)

LES PRIÈRES POUR LES MORTS DANS L'ÉPIGRAPHIE ÉGYPTIENNE[1].

En attendant la publication de mon *Corpus inscriptionum,* je vais en extraire un chapitre sur un sujet vulgaire, en apparence, et qui cependant est bien loin d'être dénué d'intérêt.

Quoi de plus intéressant, en effet, que de pénétrer jusqu'au fond dans l'âme d'un peuple, dans ses croyances, dans ses affections, dans ses espérances. Scruter alors le jeu de sa conscience (qu'on nous pardonne cette expression), c'est en quelque sorte placer la main sur son cœur, ou plutôt *dans son cœur,* et, comme un célèbre physiologiste du XVIe siècle, en épier les battements, la circulation, la vie intime. Certes, rien n'est plus beau que de savoir, selon un axiome antique, se connaître soi-même, s'écouter soi-même, s'étudier soi-même. Mais qui n'étudie que soi, restreint trop son cadre. L'esprit le plus vaste et le plus distingué ne nous offre toujours que certains côtés de l'âme humaine. Il est tronqué par quelque endroit. Il en est de même, sur une plus vaste échelle, de chaque race prise isolément. Chacune a sa pensée à elle, sa philosophie instinctive à elle, ses aspirations à elle. Il faudrait examiner avec soin tout cela pour connaître quelque chose de son histoire véritable, de cette histoire

[1] Le travail dont je donne aujourd'hui la première partie, avait été rédigé en 1875 pour faire suite à mes *Mélanges d'épigraphie et de linguistique* dans la Revue intitulée : *Mélanges d'archéologie égyptienne,* fondée par M. de Rougé avec un comité de rédaction nommé par le ministre et composé de MM. Oppert, Lenormant, Maspero, Pierret et moi. M. Pierret, secrétaire de la rédaction, avait envoyé ce 4e article à l'imprimerie au nom du comité. Mais l'éditeur, M. Vieweg, prit sur lui de le retirer de sa propre autorité pour en substituer d'autres. Je protestai et on nous donna raison au ministère. Mais, vu la suppression annoncée des *Mélanges,* je pris le parti de changer le titre et les premières pages de mon article en le destinant à un autre recueil. Je le gardai quelque temps ainsi, et, il y a plus de deux ans, je l'envoyai à l'imprimeur de la *Revue égyptologique.* Depuis deux ans la composition est faite et cet article attend son tour.

dont AUGUSTIN THIERRY nous a tracé les plus beaux modèles, et pour parvenir, autant que les forces le permettent, à cette sagesse impartiale qui, si elle ne comprend tout, sait au moins tenir compte de tout.

Que pensaient les Égyptiens de tous les siècles sur les destinées de l'homme au sortir de la vie : tel est le point que je me suis proposé d'étudier brièvement dans ces pages. Pour cela, j'expliquerai d'abord les données actuelles de l'épigraphie égyptienne à l'époque chrétienne, en ce qui touche cette question; puis, dans une seconde partie, je les comparerai avec celles que nous offre l'épigraphie des pays voisins, où tout ce qui se rapporte à l'immortalité de l'âme a une bien moins grande netteté; enfin, dans une troisième et dernière partie, je remonterai aux origines hiéroglyphiques de cette croyance si vivace en Égypte.

PREMIÈRE PARTIE.

Nous avons donné, avec commentaires, dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne,* trois inscriptions poétiques dont nous nous bornerons à reproduire ici le texte et la traduction.

N° 1er (Brit. Museum 900).

† ⲱ ϫⲉ ⲟⲩⲁϣ ⲙ̀ⲙⲓⲛⲉ ⲛⲉ ⲛⲉⲓⲡⲱ
ⲣϫ̀ . ⲱ ⲥⲓⲛⲃⲱⲕ ⲉⲡϣⲙⲙⲟ̀ ⲉϥⲟⲩ
ⲛ̀ⲟⲩ ⲡⲁⲣⲁ ⲛ̀ⲥⲟⲡ ⲧⲏⲣⲟⲩ . ⲱ ⲥⲓⲛ
ⲡ̀ⲗⲉⲁ ⲉⲥⲛⲁϣⲧ ⲉⲛⲉⲓ ⲉⲡⲉⲕⲣⲟ.
ⲱ ⲛ̀ⲙⲟⲩ ⲡⲣⲁⲛ ⲉⲧⲉⲁϣⲉ ϩⲓ ⲧⲧⲁ
ⲡⲣⲟ ⲛ̀ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲙ ⲛⲉⲧϣⲱⲱⲧ
ⲉⲃⲟⲗ . ⲛⲉⲧⲡⲱⲣϫ ⲉϥⲉⲛⲉⲓⲟⲩⲉ
ⲉⲡⲉⲩϣⲏⲣⲉ ⲁⲩⲱ ϩⲉⲛ ϣⲏⲣⲉ ⲉ
ⲛⲉⲩⲉⲓⲟⲩⲉ . ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲟ ⲙ̀
ⲙⲟⲓⲣⲓⲙⲉ ⲉϫⲛ̀ ⲛⲉⲛⲧⲁⲩⲙⲟⲩ ⲛ̀
ⲧⲟ̀ⲟⲧⲟⲩ . ⲙⲁⲣⲟⲩⲉⲓ ⲉ̀ⲡⲉⲓⲙⲁ ⲛ
ⲥⲉϫⲱ ⲛ̀ⲟⲩⲧⲟⲉⲓⲧ ⲉϥⲟⲩⲟ̀ⲟⲧⲉ ⲉ
ϫⲛ̀ ⲧ̅ⲙ̅ⲛ̅ⲧⲉⲃⲓⲛⲓ ⲛ̀ⲧⲁⲙ̅ⲡ̅ϣⲏⲣⲉ
ϣⲏⲙ . ⲁⲛⲟⲕ ⲓ̈ⲱϩⲁⲛⲛⲓⲥ ⲡⲁⲓⲁⲕ/ⲟ
ⲛ̀ⲧⲁⲓⲉⲓ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲟⲧⲉ ⲛ̀ⲧⲁⲙⲁⲁⲩ
ⲛ̀ϫⲏⲣⲁ ⲁⲓⲃⲱⲕ ⲉⲕⲱⲥ ⲧⲛⲟ̀ⲗⲓⲥ
ⲁⲓⲙⲟⲩ ϩⲙ̀ ⲡⲙⲁ ⲉⲧⲙ̀ⲙⲁⲩ ⲁⲩⲛ̅ⲧ̅ ⲁⲩ
ⲕⲁⲁⲧ ϩⲙ̀ ⲡⲉⲓⲧⲁⲫⲟⲉ . ⲁⲣⲓ ⲡⲁⲙⲉⲉⲩⲉ
ⲡⲁⲙⲉⲣⲁⲧⲉ ⲧⲉ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲕⲱ ⲡⲁⲓ̈ ⲉⲃⲟⲗ.
ⲛⲧⲁⲓⲙⲧⲟⲛ ϫⲉ ⲙⲙⲟⲓ ⲙ̀ⲡⲟⲟⲩ ⲙⲛⲛⲟⲉ
ⲫⲁϥⲓ ⲓⲥ (ⲓⲛϫ/ ⲓ)ⲥ

« O quelle séparation est celle-ci! O départ pour un exil plus lointain que tous les autres! » O dure navigation pour aller au rivage! O mort, mot amer dans la bouche de tous, qui dé- » chire, qui sépare les pères des fils, et les fils des pères! Que quiconque sait pleurer sur ceux » qui parmi eux sont morts vienne en ce lieu proférer une immense lamentation sur le malheur » de ma jeunesse.

«Moi, Jean, diacre, j'ai quitté ma mère veuve. Je suis venu dans la ville de ⲕⲱⲥ. Je »suis mort en ce lieu. On m'a emporté. On m'a placé dans ce tombeau. Souvenez-vous de »moi, mes bien-aimés, afin que Dieu me pardonne! Je me suis endormi aujourd'hui, 13 du »mois de Paophi, indiction treizième.»

N° 2 (Bibl. Nat. 44).

† ⲱ ⲁⲡⲟⲫⲁⲥⲓⲥ ⲛⲁⲧⲡⲁ
ⲣⲁⲓⲧⲉⲓ ⲙⲙⲟⲥ ⲁⲩⲱ ⲛⲁⲩ
ⲃⲱⲗ ⲉⲃⲟⲗ . ⲧⲉⲧⲟⲩⲱⲙ ⲁⲩ
ⲱ ⲉⲧⲥⲱ ⲛⲥⲁϥ ⲙⲡⲟⲟⲩ ϫⲉ
ϩⲱⲱϥ ⲁⲩϣⲧⲁⲙ ⲉⲧⲉⲥⲧⲁ
ⲡⲣⲟ ⲉⲧⲙ̅ⲟⲩⲱⲙ ϣⲁ ⲉⲡⲉϩ
ⲁ̈ⲓⲧⲉⲓ ⲅⲁⲣ ⲉⲡⲉⲣⲡⲉⲓ ⲙⲡ̅ ⲛⲁ
ϣⲃⲉⲉⲣ ϩⲡ̅ ⲟⲩϣⲡ̅ⲛϣⲱⲡ
ⲁⲥⲉⲓ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲉϫⲱⲓ ⲛϭⲓ ⲧⲁⲡⲁⲩ
ⲕⲛ ⲙⲡⲙⲟⲩ ⲁ ⲛⲉⲧⲥⲟⲟⲩⲛ ⲙ
ⲙⲟⲓ ⲧⲓⲣⲟⲩ ⲉⲣⲡⲁⲱⲃϣ̅ . ⲛ̅ⲧⲁ̈ⲓ
ⲛ̅ⲕⲟⲧⲛ̅ ⲟⲩⲛ ϩⲙ̅ ⲡⲧⲁⲫⲟⲥ
ⲁⲛⲟⲕ ⲙⲁⲣ̈ⲓⲁ ⲧⲉⲓϣⲉⲉⲣⲉϣⲓⲙ
ⲛ̅ⲉⲃⲓⲛⲓ ⲙ̅ⲡⲟⲟⲩ ⲙⲛⲟⲥ ⲡ(ⲁ)ϫ(ⲱⲕ)
ⲓ̅ⲥ̅ ⲁⲣϫ ⲓ/ ⲥⲉⲕ ⲧⲛ . . . . . .
ⲉϫⲱⲓ ⲧⲉ ⲡⲛⲟ . . . . . .
. . . ⲧⲁ ψⲩϫⲏ . . . . . .

«O décret inflexible, implacable! Celle qui mangeait et buvait hier encore, aujourd'hui »sa bouche est fermée pour ne plus rien manger jamais!

«J'ai fait offrande au temple avec mes compagnes. Tout à coup est venue sur moi la »nécessité de la mort. Tous ceux qui me connaissaient m'ont oubliée. Je me suis donc endormie »dans le sépulcre, moi, Maria, cette jeune fille malheureuse, aujourd'hui, 16 du mois de Pachon, »première indiction. Jeûnez tous pour moi, afin que Dieu (fasse miséricorde) à mon âme! . . .»

N° 3 (Bibl. Nat. 43).

. . . . . ⲡ(ⲟ)ⲛⲟⲥ ⲛⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲙⲫⲁⲩⲓⲟⲥ ⲕⲟⲗⲗⲟⲩⲑⲟⲥ
ⲉⲕⲉⲣ̅ ⲟⲩⲛⲁ ⲙⲡ̅ ⲧⲉϥψ̅ⲫ̅ⲏ̅
ϩⲁⲙⲏⲛ ⲁⲩⲱ ⲛ̅ⲧⲉⲧⲛⲩ
ⲗⲏⲗ ϩⲁ ⲧⲁψ̅ⲫ̅ⲏ̅ ϫⲉ ⲁ ⲡϫⲟ
ⲉⲓⲥ ⲡⲟⲟⲛⲉⲧ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲛ ⲛⲉ
ϩⲟⲟⲩ ⲛ̅ⲧⲁⲙⲛ̅ⲧϣⲛⲣⲉϣⲛⲙ
ⲛⲓⲙ ⲅⲁⲣ ⲡⲉ ⲡⲣⲱⲙⲉ ⲉϥⲛⲁ
ⲱⲛ̅ϩ̅ ⲁⲩⲱ ⲛ̅ϥⲧ̅ⲙⲛⲁⲩ
ⲉⲙⲟⲩ †

«(Ci-gît Philo)ponus. Dieu de Saint-Colluthe, tu feras miséricorde à son âme. Amen! — »Et vous, vous vous lamenterez sur mon âme, parce que le Seigneur m'a enlevé dans les jours »de ma jeunesse; car quel est l'homme qui vivra et ne verra pas la mort!»

Cette inscription se rapproche beaucoup par quelques-unes de ses formules de la suivante (curieuse par ses fautes d'orthographe).

N° 4 (Turin 137).

† ⲛⲏⲟⲩⲧⲉ ⲛⲓⲁⲅⲓⲟⲟⲩ[1] ⲛⲛⲁ
ⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲟⲥ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲉⲛⲉⲣ ⲟ
ⲩⲛⲁ ⲙⲛ ⲧⲉⲯⲩⲭⲏ ⲙⲡⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ
ⲉⲡⲓ̈ⲙⲁϫⲉ ⲡⲉⲕⲱⲧ ⲛⲧⲁϥⲉⲙ
ⲧⲟⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛⲉⲟⲩ ⲙⲛⲧⲁϥⲧⲉ
ⲙⲡⲉϧⲟⲧ ⲡⲁϣⲛⲉ ⲛⲧⲓⲣⲟⲙⲡⲉ
ⲧⲁⲓ ⲛⲉⲧⲉⲕⲁⲧⲉⲥ ⲛⲧⲉⲕⲧⲓⲁⲛⲟⲥ
ⲁⲣⲓ ⲧⲁⲕⲁⲡⲉ ϣⲏⲣ ⲉϫⲱⲓ ⲟⲩⲟⲛ
ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲉⲟⲩⲛ ⲙⲙⲟⲓ ⲧⲉ ⲛⲏⲟⲩⲧⲉ
ⲉⲓⲣ ⲟⲩⲛⲁ ⲙⲛ ⲧⲁⲯⲩⲭⲏ ⲛⲧⲁⲣⲉⲡⲟ
ⲣⲟⲥ ϩⲁⲙⲏⲛ ⲉϥⲉϣⲱⲡⲏ ⲓⲥ ⲭⲥ

«Dieu de nos seigneurs les apôtres saints, tu feras miséricorde avec l'âme du bienheu- »reux Epimaχe, le maçon, qui s'est reposé le 14 du mois de Payni de cette année, dixième »indiction. — Ayez la charité de prier pour moi, vous tous qui me connaissez, afin que Dieu »fasse miséricorde à ma malheureuse âme. Amen! Fiat! J.-Ch.»

En dehors de ces compositions spéciales, sur lesquelles nous aurons à revenir dans la seconde partie de ce travail, les inscriptions funéraires égyptiennes de l'époque chrétienne peuvent se diviser en sept catégories bien distinctes.

1° les simples obituaires. Telle est, par exemple, l'inscription suivante, déjà publiée (sous le n° 28) par M. LEPSIUS :

N° 5. Première colonne.

† ⲁⲛ . . . . .
ⲁⲡⲁ ⲉⲧⲉⲫⲁⲛⲟⲥ
ⲡⲁⲣⲭⲏⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉ
(sic)
ⲣⲟⲥ ⲁϥⲙⲧⲟⲙ ⲙ
ⲙⲟϥ ⲛ̅ⲥ̅ⲟⲩⲭⲟⲩⲧ
(sic)
ϩⲟⲙⲡⲉ[2] ⲙⲡⲉϧ
ⲟⲧ ϫⲟⲓⲁⲛ ⲛⲧⲉⲣⲟ(ⲙ)
ⲡⲉ ⲧⲣⲓⲧⲏ

2e colonne.

ⲁⲡⲁ ϩⲁⲛⲏⲗ ⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛ̅ⲥ̅ⲟⲩ ⲯⲓⲥ ⲛ̅ⲙ̅ϣⲓⲣ
(sic)
ⲁⲡⲁ ⲡⲉϧⲱ ⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙ̅ⲙⲟϥ ⲛ̅ⲥ̅ⲟⲩ ⲥⲁϣϥ ⲙ̅ⲡⲁⲣⲉϩⲁⲧⲏ̅

[1] Le ⲓ est écrit au-dessus de la ligne.
[2] Lire ϣⲟⲙⲧⲉ.

ⲁⲡⲁ ⲡⲗⲏⲉⲓⲛ ⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙ̅ⲙⲟϥ ⲥⲟⲩ ϯⲟⲩ ⲙ̅ⲡⲁⲁⲛⲉ

ⲁⲡⲁ ⲉⲛⲱϫ ⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛ̅ⲥⲟⲩ ⲥⲁϣϥ ⲙ̅ⲡⲁⲁⲛⲉ . . . .

ⲁⲡⲁ ⲑⲉⲱⲫⲓⲗⲟⲥ (sic) ⲡⲉⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ (sic) ⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛ̅ⲥⲟⲩϫⲟⲩⲧⲟⲩⲉⲓⲉ ⲙ̅ⲡⲁⲁⲛⲏ

ⲁⲡⲁ ⲡⲉⲧⲣⲟⲥ ⲡⲁⲛⲁϫⲱⲣⲓⲧⲏⲥ (sic) ⲁϥⲙⲧ(ⲟ)ⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛⲥⲟⲩ ⲛⲥⲟⲩ ϫⲟⲩⲧⲁϥⲧⲉ ⲛⲁϫⲏ (sic)

ⲁⲡⲁ ⲥⲧⲉⲫⲁⲛⲟⲥ ⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛ̅ⲥⲟⲩ ⲙ̅ⲛⲧⲉ ⲛ̅ⲑⲟⲟⲩⲧ

ⲁⲡⲁ ⲡ . . . . . .

ⲁⲡⲁ ⲙⲁⲑⲑⲁⲓⲟⲥ ⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛ̅ⲥⲟⲩϫⲟⲩⲧϣⲟⲙⲧⲉ ⲛⲁⲑⲱⲣ

ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲩⲗⲟⲥ ⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙ̅ⲙⲟϥ ⲛ̅ⲥⲟⲩϥⲧⲟⲩ ⲙ̅ⲡⲁⲣⲁⲟⲩⲧⲉ (sic)[1].

«. . . Apa Étienne, archiprêtre, s'est reposé le 23 de Choiak de l'année 3e;
«Apa Daniel s'est reposé le 9 de Méchir;
«Apa Pebo s'est reposé le 7 de Paremhat (synonyme thébain de Phaménoth);
«Apa Plein s'est reposé le 5 de Paophi;
«Apa Plein s'est reposé le 7 de Paophi;
«Apa Théophyle, prêtre, s'est reposé le 21 de Payni;
«Apa Pierre, anachorète, s'est reposé le 24 de Choiak;
«Apa Étienne s'est reposé le 10 de Thot;
«Apa . . . . .
«Apa Matthieu s'est reposé le 23 d'Athyr;
«Apa Paul s'est reposé le 4 de Pharmouthi.»

Le jour de la mort est indiqué presque partout ici par le quantième du mois. C'est qu'en effet cette indication avait pour les Chrétiens la plus grande importance, puisqu'il fallait célébrer par des prières, des services et des messes, les anniversaires des défunts. On pouvait se passer de toute autre date : celle-là seule était indispensable à des parents pieux et aux amis du mort. Nous le prouverons bientôt par l'ensemble de nos inscriptions, et surtout par celles qui commencent en grec par ⲏ ⲏⲙⲉⲣⲁ et en copte par ⲡⲉϩⲟⲟⲩ. Aussi le quantième est-il toujours indiqué, même lorsque l'obituaire dit que le défunt s'est reposé *en paix*. Car on n'était pas tellement sûr de son salut que l'on ne pensât à prier encore pour lui. C'est ainsi que dans l'inscription 6 de M. LEPSIUS, on lit:

N° 6.

ⲡϫⲟⲩⲉⲓ ⲁϥ
ⲙ̅ⲧⲟⲛ ⲙ̅
ⲙⲟϥ ⲛ̅ⲥⲟⲩ
ⲙ̅ⲛ̅ⲧⲥⲁϣϥⲉ
ⲛ̅ⲉⲡⲉⲡ ϩ̅ⲛ̅
ⲟⲩⲉⲓ̈ⲣⲏⲛⲏ
ϩⲁϩⲏⲛ (sic)

«Pdjouei s'est reposé le 17 d'Epep en paix, Amen!»

Dans le n° 12 de la même collection:

[1] Lire ⲡⲁⲣⲙⲟⲩⲧⲉ.

N° 7.

ⲁⲡⲁ ⲓⲥⲁⲕ ⲁϥⲙ̅ⲧⲟⲛ
ⲙ̅ⲙⲟϥ ⲛ̅ⲥⲟⲩϣⲟⲙ̅ⲧ
(sic)
ⲛ̅ϫⲓⲁϫ ϩⲛ ⲉⲓⲣⲏ ⲁⲙⲏⲛ.

«Apa Isaac s'est reposé le 3 de Choiak en paix, Amen.»

Enfin, dans le n° 14, toujours de M. LEPSIUS:

N° 8.

ⲓ̅ⲥ̅ ⲭ̅ⲥ̅
ⲁⲡⲁ ⲡⲗⲏⲓⲛ
ⲡⲟⲓⲕⲟⲛⲟⲙⲟⲥ
ⲙ̅ⲡⲓⲧⲟⲡⲟⲥ ⲁϥⲙ
ⲧⲟⲛ ⲙ̅ⲟϥ ⲛ̅ⲥⲟⲩ
(sic)
ⲙ̅ⲡⲧⲁϥⲧⲉ ⲡϕ
ⲉⲃⲣⲟⲁⲣⲓⲟⲥ ⲉⲧⲉ ⲙ
ϣⲓⲣ ⲛ(ⲉ)
(ϩ)ⲛ ⲉⲓⲣⲏⲛⲏ ⲛ̅ⲧⲉ ⲡⲛⲟⲩ
ⲧⲉ ϩⲁⲙⲏⲛ

«Jésus-Christ![1]

«Apa Plein, l'économe de ce lieu, s'est reposé le 14 de février, qui est Méchir, dans la »paix de Dieu, Amen!»

Dans ce dernier exemple intervient une sorte d'invocation exclamative à Jésus-Christ. Il en est à peu près de même, (sauf que ce n'est plus lui seul qui s'y trouve invoqué) dans le type suivant, auquel nous donnerons le n° 2.

2° Ce type qui, comme les types 3, 4, 5, 6 et 7, se distingue surtout par l'en-tête, repose fondamentalement sur une invocation à la Trinité et aux saints faite en faveur d'un défunt.

N° 9 (British Museum 404).

† ⲡⲓⲱⲧ ⲡϣⲏⲛ
ⲣⲉ ⲡⲉⲛⲛⲁ̅ ⲉ
ⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲁⲃⲃⲁ
ⲓⲉⲣⲏⲙⲓⲁⲥ
ⲁⲃⲃⲁ ⲉⲛⲱϫ
ⲡⲁⲥⲟⲛ ⲫⲓⲃⲁⲙⲱⲛ
ⲁⲃⲉⲙⲧⲟⲛ ⲛⲙⲟϥ
ⲛⲥⲟⲩϫⲟⲧⲧⲁⲥⲉ
ⲙ̅ⲡⲉⲃⲱⲧ ⲡⲁϫⲱⲛ
ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ . . . ⲛⲁⲙⲁϥ.
ⲁⲙⲏⲛ

[1] Pour cette invocation à Jésus-Christ, conf. n° 16, n° 26 et la note placée en dessous du n° 35.

«Père, Fils, Saint-Esprit! abbé Jérémie, abbé Enoch! mon frère Phibamon s'est reposé le »20 du mois de Pachons. Dieu soit avec lui! Amen!»

N° 10 (Musée du Louvre, 233c).

† ⲡⲓⲱⲧ ⲡϣⲏⲣⲉ ⲡⲉⲡⲛⲁ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁϩ ⲛ
ⲉⲛⲉⲓⲱⲧ ⲙⲓⲭⲁⲏⲗ ⲙⲉⲛ ⲅⲁϩⲣⲓⲏⲗ ⲧⲉⲙⲁⲁ
ⲩ ⲙⲁⲣⲓⲁ ⲡⲉⲛⲉⲓⲱⲧ ⲁϫⲁϥ ⲧⲉⲙⲁⲁⲩ ⲍⲱ
ⲛ ⲛⲉⲙⲡⲁⲧⲓⲁⲣⲭⲏⲥ ⲛⲉⲡⲣⲟⲫⲏⲧⲏⲥ ⲛⲁⲡⲟⲥ
ⲧⲟⲗⲟⲥ ⲛⲉⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲟⲥ ⲁⲡⲁ ⲃⲓⲕⲧⲱⲣ ⲁⲡⲁ ⲡ
ϕⲟⲓⲃⲁⲙⲱⲛ ⲁⲡⲁ ⲅⲉⲱⲣⲅⲉ ⲁⲡⲁ ⲙⲏⲛⲁ ⲡⲉⲛⲉⲓ
ⲱⲧ ⲓⲱϩⲁⲛⲏⲥ[1] ⲁⲡⲁ ⲡⲟⲩ . . ⲛⲓⲗⲁⲙⲱⲛ ⲕⲉⲣⲱⲛⲥⲉ
ⲁⲡⲁ ⲙⲁϫⲓⲙⲓⲛⲉ ⲛⲉⲛⲉⲓⲟⲧⲉ ⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲟⲥ ⲛⲧⲟⲛ
ⲉ ⲁⲡⲁ ⲡϣⲟⲧⲉ ⲛⲉⲛⲟⲥⲣⲱⲙⲉ ⲁⲡⲁ ⲁⲡⲟⲗⲱ ⲁ
ⲡⲁ ⲁⲛⲟⲩⲡ ⲁⲡⲁ ⲫⲓⲃ ⲁⲡⲁ ⲙⲁⲛⲁⲣⲉ ⲙⲉⲛⲉϥ
ϣⲏⲣⲉ ⲁⲡⲁ ⲙⲱⲩⲥⲏⲥ ⲙⲉⲛⲉϥ(ⲉⲛⲏ)ⲩ ⲁⲡⲁ ⲡϣⲟⲓ[2]
ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲙⲟⲩⲛ ⲁⲡⲁ ⲥⲩⲧⲉⲛⲱⲛ[3] ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲡⲛ
ⲟⲩⲧⲉ ⲛⲉⲧⲟⲩⲁⲁϩ ⲧⲓⲣⲟⲩ ⲛⲧⲁⲟⲩⲉⲣ ⲡⲟⲩⲱϣ
ⲙ[4] ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲁⲣⲓ ⲡⲙⲉⲉⲩⲉ ⲛⲁⲡⲁ ⲡϣⲟⲓ ⲡⲧ'ϯ
ⲁⲛⲱⲛ ⲡⲣⲙ ⲡⲉⲣⲛⲟ/: ⲛⲧⲁϥ ⲙⲧⲟⲛ ⲙⲟϥ ⲥⲟⲩ
. . . ⲧϯⲟⲩ ⲛⲧⲟⲃⲉ ⁝ ϩⲁⲙⲏⲛ †.

«Père, Fils, Saint-Esprit! Notre père Michel, avec Gabriel[5], notre mère Ève, avec les »patriarches, les prophètes, les apôtres, avec les martyrs : Apa Victor, apa Phébamon, apa »George, apa Ména, notre père Jean, apa Pou . . . Nilamon Kéroncé, apa Maximin, nos pères »les martyrs de Toné, apa Psoté; les grands hommes: apa Apollon, apa Anub, apa Phib, apa »Macaire et ses fils, apa Moyse et ses frères, apa Pchoï, apa Pamoun, apa Suténon (ou »Eutémon), apa Paphnuti : saints qui avez fait la volonté de Dieu, souvenez-vous de l'apa »Pchoï, le diacre, le Perno(dj)ien, qui s'est reposé le 5 (ou le 15) de Tobé, Amen!»

On lit aussi, dans une inscription de LEPSIUS, mais avec une lacune assez considérable au commencement[6] : . . . . . ⲁⲡⲁ ⲁⲙⲙⲱⲛⲓⲟⲥ ⲡⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲟⲥ . . . . . ⲛⲛⲉⲓⲟⲧⲉ ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲩⲗⲟⲥ ⲁⲡⲁ ⲁⲛⲧⲱⲛⲓⲟⲥ ⲁⲡⲁ ⲡⲁϩⲱⲙⲱ ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲗⲁⲙⲱⲛ ⲁⲡⲁ ⲡⲉⲧⲣⲱⲛⲉ ⲁⲡⲁ ⲑⲉⲱⲁⲣⲉ ⲁⲡⲁ ϩⲱⲣⲥⲉⲛⲥⲉ ⲙⲛ ⲛⲛⲉ ⲉⲓ ⲟⲧⲉ . . . . . ⲉⲧⲟⲩⲁⲁϩ ϩⲛ ⲟⲩⲉⲓⲣⲏⲛⲏ ϩⲁⲙⲏⲛ. ⲛⲁϫⲓⲥⲟⲟⲧⲉ ⲛⲉⲧⲟⲩⲁⲁϩ ⲧⲓⲣⲟⲩ ⲧⲱⲃϩ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲉϫⲱⲓ (ⲁ)ⲙⲟⲛ ⲡⲓⲣⲉϥⲣⲏⲟⲃⲉ ⲁⲃⲣⲁϩⲁⲙ ⲡⲁⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲓⲁⲕⲱⲃ ⲡⲓⲉⲗⲁϫⲓⲥⲧⲟⲥ . . . . .

«Apa Ammonius, le martyr . . . . nos pères apa Paul, apa Antoine, apa Pachome, apa

[1] Le ⲁ a été inscrit après coup dans la queue du ϩ comme plus haut le ⲧ au-dessus de ⲙⲓ(ⲭⲁⲏⲗ).
[2] Le ⲟ est écrit au-dessus du ϣ.
[3] ⲥⲩⲧⲉⲛⲱⲛ, après coup et très récemment, a été corrigé en ⲉⲩⲧⲉⲙⲱⲛ.
[4] Le ⲙ a été écrit sur les deux côtés de l'angle de la stèle.
[5] Les mêmes invocations se retrouvent en partie dans une inscription malheureusement très fragmentée de la Bibliothèque Nationale: «Notre père Michel avec Gabriel, notre mère Marie, etc.» Voici ce que j'ai pu en restituer :
. . . ⲡⲛⲁ . . . . (ⲉⲓ)ⲱⲧ ⲙⲓ(ⲭⲁⲏⲗ) . . . . (ⲉⲓ)ⲱⲧ ⲅⲁϩⲣⲓ(ⲏⲗ) . . . . ⲙⲁⲁⲧ (ⲙⲁⲣⲓⲁ) . . . . . ⲓⲉⲣⲙⲓⲁ(ⲥ) . . . . (ⲛⲉⲧⲟⲩⲁⲁϩ) ⲧⲓⲣⲟⲩ . . . . ⲓⲥ(ⲁⲁⲕ ⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛⲥⲟⲩ) . . . . . .
[6] Cette inscription à laquelle je ne donne pas de numéro peut n'être pas funéraire.

» Palamon, apa Pétrone, apa Théodore, apa Horsiési et les autres pères saints en paix, Amen! » Mes seigneurs les saints, priez pour moi, pauvre pêcheur, Abraham Paphnouti, Jacob, ce » tout petit. »

N° 11 (136 du Musée Égyptien).

† ⲡⲓⲱⲧ ⲡϣⲉⲣⲉ ⲡⲉⲡⲛⲉⲩⲙⲁ //
ⲉⲧϧⲁϩ ⲁⲙⲏⲛ ϛⲑ . ⲯⲓⲁⲕⲟⲩ //
ⲙⲏⲛⲁ ⲁϥⲉⲙⲧⲱⲛ ⲏⲙⲱϥ
ⲛⲥⲟⲩ ϫⲟⲩⲟⲩ // ⲛⲧⲱϧⲏ ϛⲑ //[1]
ⲓⲛⲇⲓⲕⲧⲓⲟⲛⲟⲥ ⲉⲛⲁⲧⲟⲓ
ⲁⲣⲏ ⲡⲉⲩⲙⲉϧⲉ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲟⲩ
ⲧⲉ ⲧⲙⲉⲙⲙⲧⲱⲛ ⲛⲁϥ

« Père, Fils, Saint-Esprit, Amen! . . . Psiakoumèna s'est reposé le 20 de Tobé . . . . » de la neuvième indiction. Souvenez-vous de lui, afin que le Seigneur lui donne le repos! »

N° 12 (copie de M. PENELLI).

† ⲡⲓⲱⲧ ⲡϣ
ⲏⲣⲉ ⲡⲉⲛⲛⲁ ⲉ
ⲧⲟⲩⲁⲁϩ ⲁⲡ
ⲁ ⲓⲉⲣⲏⲙⲓⲁⲥ
ⲁⲡⲁ ⲉⲛⲱϫ ⲁ
ⲣⲓ ⲟⲩⲛⲁ ⲙⲏ ⲧ
ⲉⲩⲧⲩϫⲏ ⲛⲁⲗ
ⲉⲧⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙ
ⲟϥ ⲥⲟⲩ // ⲛⲁ
ⲙⲫⲁⲙⲉⲛⲟⲑ

« Père, Fils et Saint-Esprit! Apa Jérémie! Apa Enoch! Faites miséricorde avec l'âme d'Al, » qui s'est reposé le 21 de Phaménoth. »

N° 13 (copie de M. PENELLI).

† ⲡⲓⲱⲧ ⲡϣⲏⲣⲉ
ⲡⲉⲛⲛⲁ ⲉⲧⲟⲩ
ⲁⲁϩ ⲁⲣⲓ ⲟⲩⲛⲁ
ⲙⲏ ⲧⲉⲩⲧⲩϫⲏ ⲛ
ⲓⲱⲁⲛⲛⲏⲥ
ⲛⲧⲁϩⲙⲧⲟⲛ ⲙⲏ
ⲟϥ ⲛⲥⲟⲩ ⲙⲏⲧ
ⲧⲏ ⲙⲫⲁⲣⲙⲟⲑⲓ

« Père, Fils, Saint-Esprit! Faites miséricorde avec l'âme de Jean, qui s'est reposé le 15 de » Pharmouthi. »[2]

[1] Pour cette sigle voir mon 3e article des *Mélanges*, t. III, p. 32 et 33.

[2] La même formule se retrouve dans une inscription du Musée de Berlin que M. STERN a publiée dans sa grammaire (p. 438) depuis la composition de cet article :

Cette formule ⲁⲣⲓ ⲟⲩⲛⲁ ⲙⲛ ⲧⲉⲯⲩⲭⲏ (faites miséricorde avec l'âme), s'appliquant à la fois à la Trinité et aux saints, se rapproche de celle que nous avons déjà trouvée dans l'inscription de Philoponus (n° 3) : ⲛⲓⲟⲩⲧⲉ ⲙⲫⲁⲩⲓⲟⲥ ⲕⲟⲗⲗⲟⲩⲑⲟⲥ ⲉⲕⲉⲣ̄ ⲟⲩⲛⲁ ⲙ̄ⲛ̄ ⲧⲉⲯⲩⲭⲏ « Dieu de Saint-Colluthe, tu feras miséricorde avec son âme. »

La prière est un peu plus implicite dans les inscriptions suivantes, appartenant au même type.

N° 14 (Sakkarah, copie de M. BRUGSCH-PACHA[1]).

† ⲛⲓⲱⲧ ⲡ[2]ϣⲏⲣⲉ ⲡⲉ
(sic)
ⲡⲛ̄ⲁ̄ ⲉⲧⲟⲩⲁⲃ̀ ⲟ ⲁⲩⲓ
ⲟⲥ ⲙⲓⲭⲁⲏⲗ ⲑⲁⲩⲓⲁ
ⲙⲁⲣⲓⲁ ⲁⲡⲁ ⲅⲁⲃ̀ⲣⲓⲏⲗ
ⲡⲉⲛⲉⲓⲱⲧ ⲁϧⲁⲙ ⲁⲡⲁ
ⲓⲉⲣⲏⲙⲓⲁⲥ ⲁⲡⲁ ⲉⲛ
ⲱϫ ⲁⲙⲁ ⲥⲓⲃ̀ⲧⲗⲗⲁ
ⲡⲉⲛⲥⲟⲛ ⲡⲡⲁⲡⲁ
ⲁⲛⲟⲩⲡ ⲛⲓⲟⲩⲧⲛⲟⲩⲧⲉ

ⲉⲣⲉ ⲡ(ⲓⲱⲧ ⲙⲛ)
ⲡϣⲏⲣⲉ ⲙ(ⲛ ⲡⲉⲡⲛ̄ⲁ̄)
ⲉⲧⲟⲩⲁⲃ̀ ⲉⲣ ⲟⲩ(ⲛⲁ ⲙ)
ⲛ ⲧⲉⲯⲩⲭⲏ ⲙⲡⲙⲁⲕⲁⲣ
ⲓⲟⲥ ⲙⲛⲁ ⲡϣⲉ ⲛⲡⲙ
ⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ ⲥⲧⲉⲫⲛⲓ ⲡⲣⲟ
ⲙ ⲛⲓⲛⲁⲣⲁϣⲧ ⲧⲁⲃ̀ⲓ ⲃ̀
ⲟⲗϩⲛ ⲥⲟⲙⲓ ⲧⲉ (ⲧ)ⲙⲉⲛ
ϣⲁⲛⲁϩⲧⲏⲃ̀ ⲡ(ⲛⲟ)ⲩϯ
ⲧⲁϩⲟϥ ⲁⲥⲓⲥ ϫⲉ ϩⲁⲙ
ⲛⲓ ⲁⲩⲱ ⲧⲁϥⲓ ⲃ̀ⲟⲗϩⲛ ⲥ
ⲟⲙⲓ ⲥⲟⲩⲥⲟⲟⲩ ⲡⲁϥⲟⲧ
ⲡⲁⲱⲛⲓ ⲧⲁⲥ (?) ⲙⲛⲧⲓ
ⲣⲟⲙⲡⲓ ⲡⲓⲕⲗⲟⲥ.

« Le Père, le Fils et le St Esprit feront miséricorde avec l'âme du bienheureux Ména, fils du bien-» heureux Etienne, l'habitant de Pinarašt. Il est sorti du corps. Afin que la miséricorde de Dieu le saisisse, » dis : Amen! Et il est sorti du corps le 6 du mois de Payni, la 10e année du cycle. »

Si le mot ⲧⲁⲥ est bien lu, il reste à expliquer. Je crois qu'il faut lire ⲧⲁⲓⲙⲛⲧ ⲣⲟⲙⲡⲓ selon les règles expliquées par moi dans les *Mélanges*, t. III, p. 2. L'interversion proposée par M. STERN est inutile. A la 8e ligne j'ai gardé la leçon de M. STERN pour ⲧⲉ(ⲧ)ⲙⲉⲛϣⲁⲛⲁϩⲧⲏⲃ̀ etc. Si le ⲧ a été vraiment écrit après ⲧⲉ, cela donnerait un bon sens. ⲧⲉ serait la préformante subjonctive dont j'ai établi, le premier, la valeur dans les *Mélanges*, t. 1er, p. 222 et suiv., t. 2e, p. 32 et suiv., et il faudrait traduire (comme nous l'avons fait) : « Afin que la miséricorde de Dieu le saisisse, dis : Amen. » Mais si l'article suivant est une simple restitution sans base, elle est inutile. ⲧⲉ représente alors l'article qui prend toujours la voyelle devant ⲙⲛⲧ et il faut traduire par le 1er présent : « La miséricorde de Dieu le saisit : dis : Amen! »

[1] « Inscription copte découverte dans le village de Saqqarah, il y a longtemps, par un de mes amis en Égypte. » (H. B.)

[2] Le texte porte ⲱ pour ϣ selon la remarque de M. BRUGSCH.

ⲁϥⲉⲙⲧⲟⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛ̅
ⲥⲟⲩ : ⲓ̅ⲏ̅ ⲛⲧⲱⲃⲉ ϩⲛ
ⲟⲩⲉⲓⲣⲏⲛⲏ ϩⲁⲙⲏⲛ.

«Père, Fils, Saint-Esprit! Saint-Michel! Sainte-Marie! Apa Gabriel! Notre père Adam! »Apa Jérémie! Ama Sibylle! Notre frère le papa Anoup pkoutès s'est reposé le 18 de Tobé »en paix, Amen[1]!

N° 15 (Vatican).

ⲡⲓⲱⲧ ⲡϣⲏⲣⲉ ⲡⲉⲛⲛⲁ̅
ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ϩⲁⲙⲏⲛ
ⲡⲉⲛⲉⲓⲱⲧ ⲁⲡⲁ ⲓⲉⲣⲏ
ⲙⲓⲁⲥ ⲙⲏ ⲁⲡⲁ ⲉⲛⲱϫ
ⲁⲙⲁ ⲥⲓⲃⲩⲗⲗⲁ // ⲧⲉⲏ
ⲙⲁⲁⲧ ⲙⲁⲣⲓⲁ ⲙⲓϫⲁⲏⲗ
ⲡⲉⲛⲥⲟⲛ ϩⲏⲗⲓⲁⲥ
ⲡⲉⲧϣⲏⲣⲉ ⲁϥⲙⲧⲟⲛ
ⲛⲥⲟⲩϣⲟⲙⲛⲧ
ⲛⲧⲱⲃⲉ ϩⲛ ⲟⲩⲉⲓⲣⲏ
ⲛⲏ ϩⲁⲙⲏⲛ ⲡⲉⲛⲥ̅ⲟ̅
ⲙⲁⲕⲁⲣⲉ ⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙ
ⲙⲟϥ ⲛⲥⲟⲩϥⲧⲟⲟⲩ
(ⲛⲕⲓ)ⲁϩⲓ ⲡⲉⲛⲥⲟⲛ
ⲡⲡⲁⲡⲁ ⲃⲓⲕⲧⲱⲣ
. . . . . .[2]

«Père, fils et Saint Esprit! Amen! Notre père Jerémie et apa Enoch, ama[3] Sibylle // notre »mère Marie, Michel notre frère! Leur fils Elie s'est reposé le trois de Tobé en paix. Amen! »Notre frère Macaire s'est reposé le quatre de Koiak. Notre frère le papa[4] Victor . . . . .[5]»

---

[1] C'est encore la même formule un peu plus abrégée qui se trouve dans l'inscription n° 11 que nous avons donnée précédemment (p. 8). Seulement l'invocation s'arrête à la mention de la Sainte-Trinité.

[2] Ici se trouvent quelques lettres peu déchiffrables à la distance où je me trouvais de l'inscription, malheureusement placée très haut. J'ai mis *entre parenthèses* dans ma copie ⲡⲥⲁϣⲧ, ce qui n'offre aucun sens. Remarquons à ce propos que notre stèle, qui commence comme une véritable inscription funéraire individuelle, finit comme un de ces obituaires que nous avons reproduits dans notre premier article des *Mélanges*.

[3] La Sibylle dont il est question ici est sans doute la célèbre Sibylle égyptienne dont M. ALEXANDRE a publié avec tant de science les écrits. On se rappelle, du reste, que dans une vieille hymne latine on trouve également «teste David cum Sibylla». Quant au titre de ⲁⲙⲁ qu'elle porte et qui est en parallélisme avec ⲁⲡⲁ, nous l'avons expliqué dans notre premier article des *Mélanges*.

[4] Le *papa* Victor n'était certainement qu'un simple prêtre, comme les *popes* en Russie, et non un patriarche, comme le titre semblerait le faire croire. Le véritable équivalent copte de *pape* est ⲡⲡⲁⲡⲁⲥ et non ⲡⲡⲁⲡⲁ. On ne le trouve appliqué qu'aux patriarches, et spécialement à celui d'Alexandrie.

[5] Notre cher maître M. MILLER a publié, postérieurement à la rédaction de cet article *(Revue archéol.*, numéro de mars-avril 1883) une inscription grecque d'Égypte commençant également par une invocation à la Ste Trinité, mais sous une autre forme :

Evidemment ici encore il faut sous-entendre une phrase analogue à celle qui termine le n° 10 : ⲛⲉⲧⲟⲩⲁⲁϩ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲛⲧⲁⲟⲩⲉⲣ ⲡⲟⲩⲱϣ ⲙⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲁⲣⲓ ⲡⲙⲉⲉⲩⲉ . . . . «O vous tous, saints qui avez fait la volonté de Dieu, souvenez-vous d'un tel.»

Notons que ce type est exclusivement copte [1].

ⲉⲛ ⲟⲛⲟⲙⲁⲧⲓ (ⲧⲟ)
ⲩ ⲡⲁⲧⲣⲟⲥ ⲕⲁⲓ ⲧⲟ(ⲩ)
ⲩⲓⲟⲩ ⲕⲁⲓ ⲧⲟⲩ ⲁⲅⲓⲟⲩ (ⲡ)
ⲛⲉⲩⲙⲁⲧⲟⲥ ⲕⲩⲣⲓⲉ (ⲁ)
ⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲟⲛ ⲧⲏⲛ ⲯⲩⲭⲏ
ⲛ ⲧⲏ ϧⲟⲩⲗⲏ ⲥⲟⲩ ⲑⲉⲟϧ
ⲟⲧⲏ ⲧⲏⲥ ⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲁⲥ ⲉⲗⲉ
ⲏⲥⲟⲛ ⲁⲩⲧⲏⲥ ⲕⲁⲧⲁ ⲧⲟ ⲙⲉ
ⲅⲁ ⲉⲗⲉⲱⲥ ⲥⲟⲩ ⲟ ⲑⲉⲱⲥ
ⲕⲁⲓ ⲕⲁⲧⲁ ⲧⲟ ⲡⲗⲏⲑⲟⲥ ⲧⲱ
ⲛ ⲛⲓⲕⲓⲣⲙⲟⲛ ⲥⲟⲩ ⲉϫⲁⲗ
ⲓ ⲯⲟⲛ ⲧⲟ ⲁⲛⲟⲙⲓⲟⲛ ⲁⲩⲧⲏ
ⲥ ⲁⲡⲟ ⲧⲱⲛ ⲭⲉⲓⲣⲟⲛ ⲥⲟⲩ ⲛ
ⲁⲓ ⲕⲧⲓⲥⲟⲛ ⲁⲩⲧⲏⲥ ⲉⲛ ϧⲉ
ϫⲓⲁⲥ ⲥⲟⲩ ⲉⲡⲓ ⲑⲣⲟⲛⲟ ϧⲓⲛ
ⲁⲓⲱⲥⲩⲛⲏⲥ ⲕⲁⲓ ⲡⲟϧⲓⲥⲟ
ⲛ ⲁⲩⲧⲏⲥ ⲉⲡⲓ ⲩϧⲁϧⲟ
ⲥ ⲁⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲉⲱⲥ ⲉⲛ
ⲏⲙⲏⲑⲏ ⲉⲛ ⲕⲩⲣⲓⲱ ⲁⲙ
ⲏⲛ ⲭⲣⲓⲥⲧⲟⲩ ⲙⲁⲣⲓⲁ ⲧ
ⲉⲛⲛⲁ ⲁⲙⲏⲛ ⲛ ⲡⲣⲟⲧⲏ
ⲛ ⲏⲙⲉⲣⲁ ⲁⲡⲟ ⲑⲁⲛⲟ
ⲛ ⲧⲏⲥ ⲁⲩⲧⲏⲥ ⲫⲁⲙⲉⲛ
ⲱⲑ ⲓⲁ ⲏⲙⲉⲣⲁ ⲧ̅ ⲉⲡⲓ ⲧⲉ
(sic)
ⲁⲥ ⲥ̅ ⲏⲙⲉⲣⲁⲥ ⲕⲁⲧⲁ ⲥⲉ
ⲗⲏⲛⲏ ⲕⲉⲓⲛⲉ ⲉⲛ ⲉⲣⲏⲛⲏ ϥⲑ.

M. MILLER corrige ⲛⲓⲕⲓⲣⲙⲟⲛ en ⲟⲓⲕⲓⲣⲙⲱⲛ et conserve avec soin dans sa transcription l'orthographe singulière de la stèle. Il traduit : «Au nom du Père, du Fils et du St Esprit. Seigneur! laisse reposer l'âme »de ta servante la bienheureuse Théodète : prends pitié d'elle suivant ta grande miséricorde, ô Dieu, et selon »la multitude de tes commisérations, efface les injustices et prends pitié d'elle avec tes mains, et abreuve »la avec l'eau du repos. Elle s'est endormie dans le Seigneur, Amen. Marie, mère du Christ, Amen. Le »premier jour de sa mort, de Phaménoth . . . .»

[1] Je ne connais jusqu'à présent qu'une seule inscription grecque qui semble contenir une sorte d'invocation aux saints ou du moins à la «*Mère de Dieu*» faite pour un enfant. C'est une inscription d'Égypte publiée par MÜLLER, puis par le *Corpus* sous le n° 9129:

. . . . . .
ⲧⲟⲩ ⲕⲩⲣⲓⲟⲩ ⲏⲙⲱⲛ ⲕⲁⲓ
ⲧⲏⲥ ⲑⲉⲟⲧⲟⲕⲟⲩ
ⲁⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲱ

3° Le troisième type existe également en grec et en copte. De même que nous avons vu, dans les inscriptions du second type, les saints priés de «*se souvenir*» des morts, c'est-à-dire d'intercéder pour eux, afin que Dieu leur accorde le repos, de même aussi, et à plus forte raison, nous voyons les fidèles vivants obligés de *se souvenir* de la même manière des morts, surtout au jour de leur commémoration, c'est-à-dire au jour anniversaire de leur mort.

N° 16 (611 du British Museum).

ⲓ̅ⲥ̅ ⲛⲉⲭ̅ⲥ̅
ⲛⲉϥⲟⲟⲩ
ⲙ̅ⲡ̅ⲣ̅ⲡⲙⲉⲉⲩⲉ
ⲙ̅ⲡⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ
ⲛⲥⲟⲛ ⲡⲉⲧⲣⲟⲩ
ⲇⲓⲁⲕ/ ⲁⲩⲱ ⲙⲟⲕϫ
ⲙ̈ ⲭⲟⲓⲁⲭ // ⲕϛ
ⲓⲛⲇⲓⲕⲧϫ // ⲏ[2].

«Jésus-Christ[3]! Le jour de la commémoration du bienheureux frère Pierre, diacre et »moine : mois de Choiach // 26, indiction // 8.»

N° 17 (604 du British Museum).

ⲓ̅ⲥ̅ ⲭ̅ⲥ̅
ⲛⲉϥⲟⲟⲩ
ⲙⲡⲣⲡ(ⲙⲉⲉⲩⲉ)
ⲙⲡⲙⲁⲕⲁⲣ(ⲓⲟⲥ)

ⲧⲏⲓ ⲯⲩⲭⲏⲓ ⲧⲟⲩ ⲙⲁⲕⲁⲣⲓ
ⲧⲟⲩ ⲙⲁⲣⲓⲛⲟⲩ
ⲡⲣⲉϩⲩⲧⲉ
ⲣⲟⲩ (ⲕ/) ⲛⲟⲙⲓⲕⲟⲥ

(Par l'intercession) «de notre Seigneur et de la mère de Dieu, donne (ô Dieu!) le repos à l'âme du »bienheureux Marinus, prêtre et ⲛⲟⲙⲓⲕⲟⲥ».

M. KIRCHOFF fait à ce sujet la réflexion suivante : «de νομικων dignitate ecclesiastica vide DUCANGE, gl. I, p. 1001. Propter usum vocis θεοτοκος titulus concilio Chalcedonensi an. 451 recentior judicandus.»

Je ne dirai rien sur le mot ⲛⲟⲙⲓⲕⲟⲥ, car j'ai à en parler longuement dans ma publication des papyrus coptes. Quant à la seconde phrase de l'éditeur du *Corpus*, elle me paraît digne d'être conservée. Quel rapport M. KIRCHOFF a-t-il vu entre ⲑⲉⲟⲧⲟⲕⲟⲥ et le concile de Chalcédoine? Tout le monde sait que le mot ⲑⲉⲟⲧⲟⲕⲟⲥ «*mère de Dieu*» a été sans cesse employé plus d'un siècle avant l'an 451 par le grand patriarche d'Alexandrie Saint-Athanase, qu'il fut répété ensuite par Saint-Épiphane, Saint-Cyrille, et qu'il fut l'occasion de l'hérésie de Nestorius et de la tenue du concile général d'Ephèse (en 431). Mais, encore une fois, que vient faire ici le concile de Chalcédoine?

[2] Cette inscription a ceci de bizarre qu'elle mélange continuellement le grec au copte, ainsi du reste que beaucoup de documents analogues. Nous citerons le génitif grec πετρου venant après le génitif copte ⲙ̅ⲡⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ (il aurait fallu ⲡⲉⲧⲣⲟⲥ), et l'abréviation ⲙ̈ employée pour indiquer le mois, au lieu de ⲙⲉϩⲟⲩ. Mais on trouve aussi ⲙⲏⲓ ou ⲙⲏⲛⲟⲥ dans plusieurs autres inscriptions coptes, notamment dans les n°s 1 et 2.

[3] Cette exclamation «Jésus-Christ!» (conf. n° 8) est un abrégé de «Jésus-Christ! Aide!» (ⲓ̅ⲥ̅ ⲭ̅ⲥ̅ ϩⲟⲏⲑⲉⲓ) que nous trouvons en tête d'une autre inscription citée plus loin en note (en bas de notre n° 35). Voir aussi notre n° 26, commençant par une invocation semblable à Jésus-Christ.

ⲛⲉⲟⲛ ⲧⲉⲱⲣⲅⲓ(ⲟⲥ)
ⲡⲙⲟⲛⲁⲭⲟⲥ
ⲑⲟⲑ ⲓⲍ
(ⲓⲛⲇⲓⲕ)ϯ ⲉ †.

«Jésus-Christ! Le jour de la commémoration du bienheureux frère George, le moine, »Thot 17, indiction 5 †[1].»

C'est tout à fait la formule que l'on retrouve dans plusieurs inscriptions grecques de l'Égypte, notamment dans le n° 549 de LEPSIUS:

N° 18.

† ⲛ ⲏⲙⲉⲣⲁ ⲧⲏⲥ ⲕ
ⲟⲓⲙⲏⲥⲉⲱⲥ ⲧⲟⲩ ⲙ(ⲁ)
ⲕⲁⲣⲓⲟⲩ ⲁⲇⲉⲗⲫⲟⲩ (ⲛ)
ⲙⲱⲛ ⲉ̅ⲧⲣⲟⲩ ⲙⲏ(ⲛⲓ)
ⲡⲁⲭⲱⲛ ⲁ ⲟ̅ⲑⲥ
. . . . ⲁⲛⲁⲡⲁⲩ . . .
. . . . (ⲁⲩ)ⲧⲟⲩ ⲉⲛ[2] . . . . . .

«† Le jour du repos de notre bienheureux frère Pierre : mois de Pachon 4. Dieu! fais »reposer son âme dans . . . . . .»

4° La quatrième catégorie ne s'adresse plus ni aux saints du ciel, ni aux fidèles de la terre. Sans se laisser distraire par rien de créé, elle commence de suite par une prière à Dieu lui-même, qu'on invoque pieusement pour l'âme du défunt. Cette catégorie comprend plusieurs formules, que nous étudierons séparément, tant en copte qu'en grec.

a) Le premier type de cette catégorie ne nous est connu que par une inscription copte de la Bibliothèque Nationale. C'est un simple appel à la *miséricorde* de Dieu.

N° 19 (Bibl. Nat. 282).

[3]ⲁⲣⲓ ⲟⲩⲛⲁ
(ⲙ)ⲛ ⲧⲉ ⲯⲩⲭⲏ ⲛ

[1] L'inscription 25 de LEPSIUS (Der el Medinet) commence ainsi:

ⲡⲉϥⲟⲟⲩ ⲛ̅ⲧⲁ ⲧⲥⲉⲣⲟⲩϣⲉⲥⲉ
ⲙ̅ⲧⲟⲛ ⲙ̅ⲙⲟⲥ ⲛ̅ϣ(ⲛⲧϥ) . . . . .

«Le jour dans lequel Tsérouhèsé s'est reposé.»

Malheureusement le reste manque.

[2] Le reste se compose de fragments peu déchiffrables. Notons que la même formule avec le même nom d'homme et le même mois se retrouve dans une autre inscription de LEPSIUS actuellement brisée en deux fragments (n°s 552 et 555):

† ⲏⲙⲉⲣⲁ ⲧⲏⲥ ⲕ
ⲟⲓⲙⲏⲥ(ⲉ)ⲱⲥ ⲧⲟⲩ ⲙⲁ
ⲕⲁⲣⲓⲟⲩ ⲁⲇⲉⲗⲫⲟⲩ (ⲛ)
ⲙⲱⲛ (ⲡ)ⲉⲧⲣⲟⲩ . . . .
ⲡⲁⲭⲱⲛ . . . . . .

[3] Une cassure oblique du bord de la pierre a enlevé deux lettres à la première ligne, une lettre à la seconde et une partie de l'ⲁ qui commence la troisième.

ⲁⲡⲁ ⲓⲱϩⲁⲛⲛ

ⲉ ⲛ [ⲡⲟⲥⲣⲱⲙⲉ ⲡⲣⲟⲙ ⲧⲉⲉⲥⲓⲱ][1]

ⲛⲧⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙ

ⲙⲟϥ ⲛⲉⲟⲩ/ⲛⲁ

ⲛ ⲑ ⲟ ⲟ ⲩ ⲧ ☥

. .[2] ⲓⲛⲁ/ ϥⲑ[3]

«Aie miséricorde[4] de l'âme de l'apa Jean, le notable[5], la bouche du conseil[6] † Il s'est »reposé le vingt-un de Thot . . . . indiction . . . .»

b) Le second par une stèle copte du British Museum dont le ton est beaucoup plus décidé[7] :

N° 20 (British Museum 412).

† ⲡⲓⲟⲩⲧⲉ ⲉⲕⲉ

ⲧⲓ ⲙⲧⲟⲛ ⲛⲓⲙ

ⲧⲉⲯⲩⲭⲏ ⲛ̀

ⲡⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ

ⲁⲡⲁ ⲕⲩⲣⲓⲗⲗⲟⲥ

ⲡⲉⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲙ̀ⲫⲁ

ϭⲓⲟⲥ ⲁⲃⲃⲁ ⲕⲩⲣⲟⲥ

ⲛ̄ⲧⲁϥⲙ̀ⲧⲟⲛ ⲙ̀ⲙⲟϥ

ⲛⲉⲟⲩϫⲟⲩⲧⲁⲥⲏ

ⲛⲑⲟⲟⲩⲧ ⲛ̀ϩⲉⲃ

ϫⲟⲙⲛⲉ ⲓⲛⲁⲓ/[8]

---

[1] Les mots ⲡⲟⲥⲣⲱⲙⲉ ⲡⲣⲟⲙⲧⲉⲉⲥⲓⲱ ont été ajoutés après coup dans un carré qui mord plus profondément la pierre. Ils remplacent certainement un autre titre.

[2] Autre cassure de la largeur d'une lettre et qui nous enlève le chiffre de l'indiction.

[3] Voir la note première de la page 8.

[4] ⲁⲣⲓ ⲟⲩⲛⲁ ⲙⲛ ⲧⲉⲯⲩⲭⲏ «Aies miséricorde de l'âme», ou en mot à mot «fais une miséricorde avec l'âme». Cette expression ⲣ̄ ⲟⲩⲛⲁ ⲙⲛ se retrouve encore dans notre inscription n° 3 : . . ⲉⲕⲉⲣ̄ ⲟⲩⲛⲁ ⲙⲛ ⲧⲉϥⲯⲩⲭⲏ.

[5] ⲡⲓⲟⲥⲣⲱⲙⲉ. Ce mot se trouve dans plusieurs acceptions différentes que nous expliquons ailleurs. Qu'il nous suffise de dire maintenant que, dans cet endroit et dans beaucoup d'autre, les ⲡⲟⲥⲣⲱⲙⲉ répondent pleinement aux *principales* du droit romain.

[6] Je dois remarquer que ⲡⲣⲟ-ⲙ-ⲧⲉⲉⲥⲓⲱ (si l'on coupe ainsi ce groupe) n'est nullement régulier. Car le ⲛ de relation ne se change en ⲙ que devant ⲡ, ⲃ, ⲫ ou ⲙ. Peut-être faudrait-il lire comme s'il y avait ⲡⲣⲉⲙⲧⲉⲉⲥⲓⲱ *l'homme de Tsessio* (cf. ⲡⲣⲟⲙⲡⲓⲡⲁⲣⲁϣⲧ). Mais ce nom de lieu est inconnu et j'ai préféré voir dans ⲧⲉⲉⲥⲓⲱ la *sessio* du latin, l'*assise* de notre moyen âge. Le mot *collegium* est bien devenu en copte ⲕⲟⲗⲗⲩⲥⲉ (Zoega 309) ⲟⲩⲕⲟⲗⲗⲩⲕⲓⲟⲛ (ibid. 308). Il en est de même pour *lusorium* ⲗⲉϫⲱⲣⲓⲟⲛ (ibid. 114), *prætorium* ⲡⲣⲉⲧⲱⲣⲓⲟⲛ (ibid. 108), *palatium* ⲡⲁⲗⲁⲧⲓⲟⲛ, *chartularius* ϫⲁⲗⲧⲱⲗⲁⲣⲓⲟⲥ (ibid. 104), *notarius* ⲛⲟⲧⲁⲣⲓⲟⲥ (ibid. 109), *protector* ⲡⲣⲟⲧⲉⲕⲧⲱⲣ (ibid. 113) *magister (militiae)* ⲙⲁⲅⲓⲥⲧⲱⲣ, etc.

[7] M. Miller a publié depuis la rédaction de cet article une inscription grecque qui se rapproche de ce type.

A |ⲙⲉ ⲁ|ⲛⲁⲡ|ⲁⲩⲉ|ⲱⲛ | ⲧⲏⲛ | ⲯⲩ|ⲭⲏ|ⲛ

B |ⲧⲏⲥ | ⲧⲟⲩ|ⲗⲁⲥ|(ⲥ)ⲟⲩ ⲉ|ⲥⲩⲛⲙ|ⲏⲟⲛ | ⲉⲛ ⲛ|ⲣⲏ|ⲛⲏ

Comme M. Maspero, nous croyons cette inscription incomplète.

[8] ⲛ̀ϩⲉⲃϫⲟⲙⲛⲉ ⲓⲛⲁⲓ/ Cette locution copto-grecque est tout-à-fait singulière. Il fallait ou bien sup-

«Dieu, *tu donneras*[1] tout repos à l'âme du bienheureux apa Cyrille, le prêtre du saint »abbé Cyrus, qui s'est reposé le vingt-six de Thot, septième indiction.»

c) Le troisième dans une inscription grecque d'Alexandrie qui porte dans le *Corpus* le n° 9110 et qui est aussi brève que possible:

N° 21.

ⲙⲓⲛ(ⲥ)ⲑⲛⲧⲓ ⲛ̅ⲉ ⲧⲏⲥ
ⲕⲟⲓⲙⲏ(ⲥ)ⲉⲱⲥ ⲧⲏⲥ ϫⲟⲩ
ⲗⲏⲥ ⲥⲟⲩ ⲛⲓⲗⲁⲛⲑⲓⲟⲩ'
ⲧⲩⲃⲓ † ⲕⲁ

«Souviens-toi, Seigneur, du repos de ta servante Nilanthiou, Tybi 21.»

d) Le quatrième est très fréquent dans les inscriptions grecques d'Égypte. Il ne diffère des précédents que par une terminologie plus précise et par la qualification de «Dieu des esprits et de toute chair» attribuée à Dieu et commençant toujours l'inscription. La forme la plus simple se retrouve dans une petite stèle qui appartenait autrefois au Musée égyptien du Louvre (n° 9134 du *Corpus)* :

N° 22.

(ⲟ ⲑ)ⲉⲟⲥ ⲧⲱⲛ ⲡ̅ⲛ̅ⲁ̅
(ⲧ)ⲱⲛ ⲕⲁⲓ̅ ⲡⲁⲥⲁⲥ ⲥⲁⲣ
ⲕⲟⲥ ⲁ̅ⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲟⲛ
ⲧⲏⲥ ⲯⲩⲭⲏⲥ ⲧⲏⲥ
ⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲁⲥ ⲙⲁⲣⲓⲁⲥ
ⲟⲓⲕⲟⲓⲙⲉⲑⲏ ϫⲉ
ⲉⲛ ⲙⲏⲛⲓ̅ ⲡⲁ̅ⲩⲛⲓ
ⲗ̅ ⲓⲙ/ⲟ ⲥ ⲁ̅ⲡⲟ ϫⲓⲟ̅
ⲕⲗⲏⲧⲓⲁⲛⲟⲩ ⲉⲱ̅
ⲩⲛ̅ⲥ

«Dieu des esprits et de toute chair! Fais reposer l'âme de la bienheureuse Marie. Elle »s'est endormie le 30 de Payni, sixième indiction, (l'an) de Dioclétien 423.»

---

primer le ⲛ et le ϩ et dater en grec pur, ou bien supprimer au moins le ⲥ, marque du génitif inutile en copte. Ces irrégularités ne sont du reste pas rares dans la partie de l'épigraphie dont nous nous occupons, ainsi que nous l'avons remarqué à propos d'un autre génitif copto-grec (ⲙⲡⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ ⲡⲉⲧⲣⲟⲩ).

[1] On trouve de même avec le futur dans une inscription de Wadi Gazal (n° 41 de LEPSIUS):

ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ϫⲉⲓⲥ ⲉϥⲉ
ϯⲙ̅ⲧⲟⲛ ⲙ̅ⲙⲟϥ ⲛ̅ⲧⲉ (sic)
ϫⲱⲣⲁ ⲡ̅ⲛⲉⲧⲱⲛϩ̅
ϩⲁⲙⲏⲛ ⲉϥⲉϣⲛⲉ

«Le seigneur de Djeïs le fera reposer dans la terre des vivants. Amen. *Fiat!*»

Et dans notre n° 3 : «. . ⲡⲟⲛⲟⲥ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲙ̀ⲫⲁⲓⲟⲥ ⲕⲟⲗⲗⲟⲩⲑⲟⲥ ⲉⲕⲉⲣ ⲟⲩⲛⲁ ⲙⲛ ⲧⲉϥⲯⲩⲭⲏ ϩⲁⲙⲏⲛ . . . . (Ci est Philo)ponus. Dieu de Saint-Colluthe, tu feras miséricorde à son âme. Amen! . . . .»

Elle est à peine modifiée dans l'inscription grecque n° 548 de M. LEPSIUS[1]:

N° 23.

ο θc (των πνατων) κ/
πας(κς) σαρκος ανα
παυσον την ψυχην
αυτου εν κολπις των αγι
ων πρων αβρααμ ισ(ακ)
(ι)ακωβ μισθαπο(δοτησας) . . . . .

« Dieu des esprits et de toute chair, fais reposer son âme dans le sein d'Abraham, » d'Isaac et de Jacob, en lui donnant sa récompense. »

Vient ensuite l'inscription plus développée qui porte dans le *Corpus* le n° 9120:

N° 24.

† ο θc των πνατων και
πασις σαρκος ο των θα
νατων καταρυσας και
δαμη καταπατησας
και ζωη τω κοσμω
χαρισαμενος ανα
παυσον την ψυχην
την δουλην σου κοχσει
μεταν εν κολπις των
πρν αβρααμ και ισακ
και ιακωβ εκοιμηθι
σεν δε η μακ/[2] φαρμο

[1] C'est celle qui porte le n° 9124 dans le *Corpus*. M. KIRCHOFF (je ne sais vraiment pourquoi) l'a transcrite ainsi:

. . . . (μ)η(νι)
ηαειηι ια . ο κ(υρι)ος ανα
(π)αυσον την ψυχην
(α)υτου εν κολπις, etc.

Je suis encore à me demander comment il a pu lire *le 11 du mois de Payni* et les mots ο κυριος.

[2] M. KIRCHOFF donne ici εκοιμηθεεν δε η μαιχ. Mais cette transcription est tout à fait inexacte. L'ouvrage de VIDUA, qui est le seul original qu'il ait consulté, porte ici très lisiblement εκοιμηθεεν δε η μακ/ avec le κ traversé par la barre des abréviations, que M. KIRCHOFF connaissait bien, puisqu'il l'a reproduite plusieurs fois unie au κ, notamment dans les n°s 9113, 9114, 9115, 9128, 9132 et 9133 de son *Corpus*. Pourquoi donc cette déformation arbitraire du texte? Est-ce simplement pour pouvoir corriger dans le commentaire ces lettres déformées *(in corruptis litteris)* en εβδομη μηνος. Mais véritablement une telle correction, qui ne tient pas même compte d'une seule lettre du texte, est complètement inadmissible. M. KIRCHOFF aurait bien mieux fait de recourir à notre LETRONNE qui dit expressément dans son *Mémoire sur l'introduction du christianisme en Nubie* (p. 141, ligne 20) : « αναχωρηση pour ανεχωρησα est un double » barbarisme; dans une autre inscription chrétienne copiée près d'Ibsamboul en Nubie (VIDUA, *Inscriptiones*

ⲧⲟⲓ[1] ⲛⲍ ⲙⲁ/ ⲓⲁ.

« Dieu des esprits et de toute chair, toi qui détruis la mort et foules aux pieds le tré-
» pas, toi qui as accordé la vie au monde, fais reposer l'âme de ta servante Koschmeia dans

» *antiquae,* XIX, n° 2) on trouve un barbarisme du même genre ⲉⲕⲟⲓⲙⲓⲑⲏⲥⲉⲛ pour ⲉⲕⲟⲓⲙⲏⲑⲏ. » Ce barbarisme n'est du reste pas difficile à expliquer. Celui qui rédigea cette inscription en grec n'était pas savant dans cette langue; il l'a bien prouvé : et, ne pouvant se référer à l'usage, puisque les Nubiens ne parlaient pas grec, il devait avoir à classer ses souvenirs grammaticaux pour les conserver. Il a construit ⲉⲕⲟⲓⲙⲏⲑⲓⲥⲉ d'après une double analogie : d'une part, celle qui existe à l'aoriste actif entre la troisième personne du singulier et la troisième personne du pluriel ⲉⲗϣⲉ-ⲉⲗϣⲁⲛ, et d'une autre part celle qui existe à la troisième personne du pluriel entre la forme active et la forme passive ⲉⲗϣⲁⲛ-ⲉⲗϣⲑⲏⲥⲁⲛ. ⲉⲗϣⲑⲏⲥⲁⲛ, ne différant de ⲉⲗϣⲁⲛ que par l'intercalation de la syllabe ⲑⲏ, on n'a pas lieu d'être étonné de voir former dans un pays barbare ⲉⲕⲟⲓⲙⲏⲑⲏⲥⲉⲛ d'après le paradigme ⲉⲕⲟⲓⲙⲏⲥⲉ par l'intercalation de cette même syllabe. Quant à la transformation de ⲏ en ⲓ par *iotacisme,* elle ne surprendra personne, pas plus, du reste, que le ⲛ final de ⲉⲕⲟⲓⲙⲏⲑⲏⲥⲉⲛ qui, cela est connu de tous, se trouve souvent aussi bien avant une consonne qu'avant une voyelle. Reste donc seulement encore dans ce groupe prétendu inexplicable la particule ⲁⲉ qui est ici parfaitement à sa place, et l'abréviation ⲏ ⲙⲁϩ pour ⲏ ⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲁ que M. KIRCHOFF a lui-même si souvent reproduite dans son ouvrage.

[1] Ici M. KIRCHOFF, fidèle à son système qui lui avait déjà fait changer « la bienheureuse » en un quantième, veut voir, au lieu du quantième du mois de Pharmouthi, un chiffre se rapportant à l'ère des martyrs. Mais c'est là violer trois des plus importantes règles de l'épigraphie égyptienne.

Ces trois règles sont :

1° Celle qu'a formulée M. LETRONNE dans son *Mémoire sur l'introduction du christianisme en Nubie et en Abyssinie,* et plus tard dans son *Recueil des inscriptions de l'Égypte,* tome II, p. 217 et suivantes, et qui concerne l'ère de Dioclétien ou des martyrs.

Ainsi que l'a fort bien établi ce savant, l'ère de Dioclétien ne fut jamais employée par les chrétiens avant la conquête musulmane de l'Égypte. Antérieurement à cette époque, elle servait uniquement, soit aux calculs astronomiques pour l'année fixe, collatéralement avec l'ère de Naboponassar réservée pour l'année vague, soit dans l'usage civil aux païens conservant en grand honneur la mémoire du prince qui avait si énergiquement persécuté les chrétiens d'Égypte. Elle ne fut adoptée par les chrétiens que quand, tout lien avec Constantinople ayant disparu, l'ancienne coutume qui consistait à dater, depuis Auguste, par les années des empereurs (comme on avait daté par celles des Ptolémées et des Pharaons) ne put être continuée, et qu'il fallut se rattacher à une ère quelconque pour pouvoir se reconnaître lorsqu'on voulait préciser d'avantage que ne pouvait le faire le cycle de l'indiction. Ce fut seulement alors que l'ère de Dioclétien (employée jusque là pour le calcul pascal) se présenta à l'esprit des Coptes et qu'on songea à la transporter dans les actes de la vie ordinaire. Ce fut également à la même époque qu'on commença à changer souvent son nom en celui d'*ère des martyrs,* bien que cette seconde appellation fut tout à fait inexacte, puisque la première année de Dioclétien est la première année de son règne, et que la persécution contre les chrétiens eut lieu 19 ans plus tard, en 302.

En fait, cette règle, posée par M. LETRONNE, a été confirmée par *tous les monuments* découverts depuis. J'en ai pour ma part recueilli un grand nombre de ce genre énumérés plus loin[1]. Il est donc singulier que M. KIRCHOFF puisse admettre ici, comme il le fait, l'an 207 des martyrs correspondant à l'année 489 de Jésus-Christ, puisqu'à cette date aucun chrétien n'employait encore cette ère.

2° Quand on se sert de l'ère de Dioclétien ou des martyrs, on a bien soin d'indiquer son nom dans le document lui-même et jamais on n'a rencontré alors le chiffre noté isolément comme s'il s'agissait d'une année syrienne. Cette précaution était du reste de toute nécessité. Car, à aucune époque, l'ère de Dioclétien n'a été en Égypte une ère nationale. Les seules dates nationales en Égypte, c'étaient, comme nous l'avons dit, d'une part l'année du règne employée depuis les Pharaons[2] jusqu'à la conquête musulmane, d'une autre part, l'indiction que nous trouvons collatéralement en Égypte depuis le règne de Constantin et qui, même postérieurement à l'invasion d'Amrou, fut encore longtemps usitée par les Coptes. Les ères de Dioclétien ou des martyrs, des Sarrasins ou de l'Hégire, d'Adam ou même du Christ n'ont jamais eu un caractère

[1] Le cartulaire d'Arsinoë, découvert depuis la composition de cet article contient aussi bon nombre de mentions de l'ère des martyrs, toutes postérieures à l'occupation arabe. J'aurai l'occasion d'utiliser dans un autre travail ces mentions que confirment toutes les règles de LETRONNE.

[2] Le seul monument qui porte une ère à l'ancienne époque est une stèle trouvée à Saïs dans la capitale des rois pasteurs qui étaient, comme tout le monde sait, d'origine syrienne ou dans tous les cas sémitique. Cette stèle que M. MARIETTE a découverte et qu'il mentionne dans son catalogue du Musée de Boulaq est datée de l'an 400 du roi Noubti.

»le sein des patriarches Abraham, Isaac et Jacob. Elle s'est endormie, la bienheureuse, Phar-»mouthi 27, indiction 11.»

véritablement officiel en Égypte, comme l'avaient en Syrie les ères particulières, dont l'empereur Justinien consacre lui-même l'emploi dans son code. Il était donc absolument indispensable de donner le nom de celle à laquelle on se référait. Aussi trouvons-nous le nom de l'ère de Dioclétien indiqué : 1° en toutes lettres dans l'inscription de Maria : ⲁⲡⲟ ⲁⲓⲟⲕⲗⲏⲧⲓⲁⲛⲟⲩ ⲉ(ⲧ)ⲱ ⲥ̅ⲛ̅ⲑ̅; 2° d'une façon plus abrégée dans l'inscription de Turin : ⲁⲡⲟ ⲁⲓⲟⲕⲗⲓ ⲭ̅ⲥ̅ⲃ̅; dans le papyrus Ier de Boulaq : ⲉⲧⲟⲩⲥ ⲁⲓⲟⲕⲗ/ ⲃⲁⲥⲓⲗⲉⲩⲥ (sic) ⲥ̅ⲛ̅ⲁ̅; dans le papyrus n° 14 de Boulaq (par le petit chiffre) : ⲕⲁⲓⲟⲕⲗ/ ⲕ̅ⲑ̅; enfin, dans le manuscrit n° XI du musée Borgia (d'une façon, il est vrai, peu intelligible) : ⲁⲡⲟ ⲁⲓⲟⲕ/ . . . . . ϯⲓⲟϕ. Lorsque cette ère servait exclusivement aux païens, on avait aussi : ⲣ̅ⲥ̅ⲑ̅ ⲁⲓⲟⲕ/ (n° CLI de LETRONNE) ou ⲣ̅ⲥ̅ⲑ̅ ⲁⲓⲟⲕⲗⲏⲧⲓⲁⲛⲟⲩ (n° CXLIX de LETRONNE).

Puis, à côté de ces documents grecs ou thébains mentionnant Dioclétien, nous rencontrons la même ère sous le nom *des martyrs* dans les documents grecs ou memphitiques qui suivent : 1° presque en toutes lettres dans l'inscription de VIDUA que nous donnons plus loin ⲁⲡⲟ ⲙⲁⲣⲧⲩ (sic) ⲑ̅; 2° à l'aide d'une sigle qui se compose d'un ⲙ suivi de la double lettre ⲣ̅, ce qui nous donne ⲙ-ⲣ-ⲧ, c'est-à-dire les trois premières consonnes de ⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲱⲛ : dans le manuscrit du Vatican contenant la vie de Pesunthius ⲭⲣⲟⲛ/ ⲧⲱⲛ (sic) ⲁⲅⲓⲟⲛ ⲙⲣⲧ ⲭ̅ⲗ̅ⲁ̅; dans le manuscrit LXVI du Vatican contenant la vie de Saint-Joseph : ⲭⲣ/ ⲙⲣⲧ/ ⲩ̅ⲡ̅ⲥ̅. Et semblablement à la fin : dans l'homélie de Saint-Grégoire de Nazianze du manuscrit 66 (année 741 des martyrs); dans la vie de Saint-Benofer du manuscrit 65 (année 695 des martyrs); dans une homélie de Saint-Grégoire du manuscrit 61 du Vatican (année 711 des martyrs); dans le martyre de Saint-Jean de Phanidjoit du manuscrit 69 (année 927 des martyrs); dans la partie du manuscrit 72 du Vatican qui contient les lettres de Sévère d'Antioche (année 741 des martyrs) etc. Nous trouvons indiquées avec elle l'ère d'Adam ou du monde (manuscrits 66 et 62 du Vatican), l'ère des Chrétiens (mêmes manuscrits) et l'ère des Sarrasins (Inscription de Turin, Papyrus Ier et 14 de Boulaq etc.). Il arrive même assez souvent que, dans les actes et les documents chrétiens les plus authentiques, l'ère des Sarrasins est employée seule, comme dans les papyrus coptes n° 15 de Boulaq et 118 du British Museum et sous le nom d'année des ⲁⲧⲁⲃⲓⲓ (عربيين?) dans le papyrus n° 2 de Boulaq. Les historiens arabes Elmacin et Sévère d'Achmun procédaient de même et donnaient (avec une désignation expresse), tantôt l'Hégire, tantôt l'an du monde, tantôt l'ère de Dioclétien (لدقلاديانوس) ou des martyrs.

Ainsi ⲫⲁⲣⲙⲟⲩⲑⲓ ⲥⲍ était tout à fait impossible : 1° puisque en l'an 207 l'ère de Dioclétien n'était pas en usage. 2° puisque jamais on n'a donné les chiffres se rapportant à cette ère sans indiquer en même temps son nom.

3° Mais il y a une troisième règle de l'épigraphie égyptienne que M. KIRCHOFF méprise par son hypothèse gratuite. Cette règle, c'est que, quand le quantième du mois ou le nombre de l'indiction sont exprimés en *purs chiffres*, ces chiffres sont en parallélisme complet s'ils existent l'un et l'autre, et que chacun d'eux suit toujours le nom soit du mois, soit de l'indiction. Pour établir la preuve de notre assertion, nous n'avons qu'à citer à M. KIRCHOFF tous les numéros de son *Corpus* dans lesquels la date est encore visible et est exprimée en purs chiffres, c'est-à-dire le n° 9110 (ⲧⲩⲃⲓ ⲕⲁ), le n° 9111 (ⲙⲏⲓ ⲫⲁⲱⲫⲓ ⲓ̅ ⲙⲁ̅ ⲋ̅), le n° 9112 : (ⲙⲏⲓ ⲡⲁⲭⲱⲛ ⲓⲉ̅ ⲙⲁ̅ ⲓ̅), le n° 9113 (ⲧⲩⲃⲓ ⲓⲏ̅ ⲙⲁⲉⲓ/ ⲓⲉ[1]), le n° 9114 (ⲙ/ ⲁⲑⲣ ⲁ ⲙⲁ/ ⲓⲏ̅), le n° 9115 ⲡⲁⲉⲙ(ⲓ) ⲙⲏ/ ⲕⲁ̅ ⲉ̅ ⲛⲧⲉⲕ/ ⲁ, le n° 9116 ⲙ/ ⲫⲁⲙⲉⲛⲱⲑ ⲑ̅ ⲙⲁ/ ⲓⲁ̅, le n° 9117 ⲡⲁⲧⲏⲓ ⲓⲑ̅ ⲙⲁ/ ⲉ̅, le n° 9121 ⲫⲁⲣⲙⲟⲩⲑ(ⲓ) ⲁ̅ . . . ., le n° 9122 ⲙⲏ/ ⲉⲡⲓⲫⲓ ⲑ̅, le n° 9126 ⲑⲱⲑ ⲑ̅, le n° 9127 ⲭⲟⲓⲁⲭ ⲁ̅ ⲙⲁ/ ⲓⲁ̅, le n° 9128 ⲡⲁⲣⲙⲟⲩⲑ(ⲓ) ⲏ̅ ⲙⲁⲕ ⲓⲁ̅, le n° 9130 ⲭⲟⲓⲁⲕ ⲓⲋ̅ ⲙⲁ/ ⲁ, le n° 9131 ⲭⲟⲓⲁⲕ ⲓ̅ ⲙⲁⲕ ⲍ, le n° 9132 ⲙⲏⲓ ⲧⲱⲃⲉ ⲉ̅ ⲙⲁ̅ ⲁ̅, le n° 9133 ⲙ̅ ⲡⲁⲉⲙⲓ ⲓⲑ̅ ⲙⲁ/ ⲓⲁ̅, le n° 9134 ⲉⲛ ⲙⲏⲓ ⲡⲁⲧⲏⲓ ⲗ̅ ⲙⲁ/ ⲋ̅,

Il en est de même dans notre inscription copte n° 1 : ⲙⲏⲛⲟⲥ ⲫⲁⲫⲓ ⲓⲉ̅ ⲙⲁ/ ⲓⲉ̅; dans notre inscription n° 17 : ⲙ̅ ⲭⲟⲓⲁⲭ // ⲕⲉ ⲙⲁⲓⲕⲧϫ // ⲏ; dans notre inscription n° 18 : ⲑⲟⲑ ⲓⲍ̅ ⲙⲁⲓⲕⲧϫ ⲉ̅; dans notre n° 44 : ⲙⲉⲥⲱⲣⲏ ⲓ̅ etc. La place ne devient indifférente que quand on désigne le nombre ordinal en toutes lettres, ou, s'il s'agit du copte, quand on le fait précéder des préformantes grammaticales des nombres ordinaux (ⲥⲟⲩ par exemple pour le quantième). On trouvera ainsi le nom du mois ou de l'indiction dans le n° 9137 : ⲉⲧⲉⲗⲉⲩⲧⲓⲥⲉⲛ ⲙⲏⲓ ⲡⲁⲧⲏⲓ ⲉⲃⲁⲟⲙⲓ ⲕⲁⲧⲁ ⲧⲟⲧⲉ ⲁⲫⲣⲟⲧⲉ; ou, au contraire, le nombre après le nom du mois ou de l'indiction : dans le n° 9119 du *Corpus* : ⲟⲩⲁⲟⲛⲉ ⲧⲟⲩ ⲁⲑⲣ; dans notre n° 10 : ⲥⲟⲩⲧⲧⲓⲟⲩ ⲛⲧⲟⲃⲉ; dans notre n° 35 : ⲛⲥⲟⲩ ⲓⲍ ⲙⲡⲉⲃⲟⲩ ⲫⲁⲙⲉⲛⲱⲑ; dans notre n° 9 : ⲛⲥⲟⲩⲭⲟⲩⲧⲁⲥⲉ ⲙⲡⲉⲃⲟⲩ . . . . .; dans notre n° 15 : ⲛⲥⲟⲩϣⲟⲙⲛⲧ ⲛⲧⲟⲃⲉ, et plus loin ⲛⲥⲟⲩ ϥⲧⲟⲟⲩ ⲛⲓⲁⲕ; dans notre n° 19 : ⲛⲥⲟⲩ ⲛⲁ ⲛⲑⲟⲟⲩⲧ; dans notre n° 20 : ⲛⲥⲟⲩ ⲭⲟⲩⲧⲁⲥⲏ ⲛⲑⲟⲟⲩⲧ ⲛϫⲉⲃⲁⲟⲙⲛⲥ ⲙⲁⲓ/ etc. etc. Voir aussi dans

[1] Restitué par M. KIRCHOFF τυβὶ τῇ ἑνδεκάτῃ.

Ou bien encore dans le numéro suivant (9121) du *Corpus:*

N° 25.

† ⲁ̅ † ⲱ̅ †

ο ⲑ̅ⲥ̅ ⲧⲱⲛ ⲡⲛⲁⲧⲱⲛ ⲕ/ ⲡⲁⲥⲏⲥ
ⲥⲁⲣⲕⲟⲥ ο ⲧⲟⲛ ⲑⲁⲛⲁⲧⲟⲛ ⲕⲁⲧⲁⲣⲩⲏ
ⲥⲁⲥ ⲕⲁⲓ ⲧⲱⲛ ⲁ̅ⲛⲏⲛ ⲡⲁⲑⲁⲥⲏⲥ ⲕ/ⲍⲱ
ⲛⲏ ⲧⲟⲩ ⲕⲟⲥⲙⲟⲩ ⲭⲁⲣⲓⲥⲁⲙⲉⲛⲟⲥ
ⲁⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲟⲛ ⲧⲏⲛ ⲯⲩⲭⲏⲛ ⲧⲏⲛ̂[1] . . .
ⲥ . ⲉ . ⲕⲟⲗⲡⲟⲓ ⲁ(ⲃ̅ⲣⲁⲁ)ⲙ
ⲕⲁⲓ ⲓⲥⲁⲕ (ⲕ/) ⲓⲁⲕⲱⲃ̅ ⲉⲛ ⲧⲱ ⲫⲱⲧⲓⲛⲟⲛ
ⲉⲛ ⲧⲱⲡⲱ ⲕⲗⲟⲛ ⲉⲛ ⲧⲱⲡⲱ ⲁⲛⲁⲯⲩ
.[2] . . . . . ⲁⲡⲉ̅ⲣⲁ ⲟ̅ⲁ̅ⲛⲩⲓⲥⲁⲥ ⲕⲁⲓ ⲁⲛⲁ
ⲙⲁⲣⲧⲓⲧⲱⲛ ⲡⲁⲣ ⲁⲩⲧⲟⲩ ⲡⲁⲣⲁⲭⲑⲉⲛ
.[3] . . . ⲉⲣⲩⲟⲛ ⲛ ⲕⲁⲧⲁ ⲁ̅ⲛⲁⲛⲟⲓ
ⲁⲛ[4] . ⲓⲥ ⲁⲫⲉⲥ ⲟⲥ[5] ⲁⲩⲁⲑ/ ⲱⲛ ⲕⲁⲓ ⲫⲓ
ⲗⲁⲡⲟⲥ̅ ⲕⲁⲓ ⲥⲩⲛⲭⲱⲣⲏⲥⲟⲛ ⲟⲧⲓ ⲟⲩ

LEPSIUS les inscriptions coptes n°s 6, 12, 26, 43, etc. Notons que notre inscription copte n° 2 semble combiner les deux systèmes par sa date : (ⲙⲏⲛⲟⲥ ⲡ(ⲁ)ⲭ ⲓⲉ̅ ⲁⲣⲭ/ ⲙⲁ/), dans laquelle le quantième est purement et simplement donné en chiffres après le nom du mois, tandis que l'indiction est précédée de l'abréviation ⲁⲣⲭ/ qui se trouve aussi dans le papyrus grec 21 *bis* du Louvre (ⲡⲁⲧⲏⲓ ⲕ ⲁⲣⲭ ⲙⲁ) et qui semble remplacer ⲁⲣⲭⲟⲙⲉⲛⲏⲥ, indiction commençante ou indiction première.

Dans l'inscription de VIDUA qui nous occupe, on ne pouvait avoir le moindre doute. Tous les canons épigraphiques se réunissaient pour faire voir que les chiffres qui suivaient le nom du mois ⲫⲁⲣⲙⲟⲩⲑⲓ et précédaient les mots ⲙⲁ ⲓⲁ «indiction 11» ne pouvaient représenter qu'un quantième, comme l'avait fort bien dit M. LETRONNE. On devait donc nécessairement corriger ⲥⲍ en ⲓⲍ ou en ⲕⲍ. Mais il me semble que la correction était toute indiquée par ce fait que VIDUA nous relate lui-même : à savoir que dans la lecture de ces inscriptions nubiennes, il avait hésité entre ⲥ et ⲕ (ⲕⲟⲩⲥⲧ et ⲕⲟⲩⲕⲧ par exemple), à cause de la forme arrondie que présentait la partie antérieure de la lettre ⲕ. C'est donc ⲕⲍ qu'il nous faut lire.

[1] Le ⲁ̅ qui est au-dessus du ⲏ appartient au mot suivant ⲁ̅ⲟⲩⲗⲏⲛ ⲥⲟⲩ. Le texte de VIDUA a après ⲧⲏⲛ, dont la dernière lettre est surmontée d'un ⲁ̅, une petite lacune, puis un ⲡ et à la ligne suivante : ⲥⲏⲛ . . . . ⲉ . . . ⲕⲟⲗⲡⲟⲥⲓ.

[2] ⲁⲛⲁⲯⲩⲭⲉⲱⲥ certainement. Après les lettres ⲁⲛⲁⲯⲩ, sans doute suivies de la marque des abréviations, on lit à la ligne suivante : ⲧⲱⲉⲛⲧ dans VIDUA. ⲉⲛⲧⲁ ou ⲉⲛⲧ (à cause de l'ⲁ du mot suivant) est pour ⲉⲛⲑⲁ avec le sens de *hinc,* noté par le *Thesaurus.* La seule syllabe ⲧⲱ est inutile si on ne la corrige en ⲉⲱ en supposant un ⲭ à la fin de la ligne précédente au lieu du trait des abréviations (ⲁⲛⲁⲯⲩⲭⲉⲱ̅).

[3] VIDUA porte ⲧⲁⲗⲟⲁⲛ. M. KIRCHOFF restitue ⲁⲡⲁⲛ. C'est un peu court.

[4] VIDUA porte ici ⲛ ⲕⲁⲧⲁ̅ⲁ̅ⲛⲟⲓⲁⲛⲁⲛⲓⲥ que M. KIRCHOFF a changé en ⲛ ⲕⲁⲧⲁ (pour ⲕⲁⲑⲁ) ⲁ̅ⲛ ⲁⲛ(ⲑⲣⲱⲡ)ⲟⲓ ⲁ(ⲙ)ⲁ(ⲣⲧⲟⲩⲧⲓ), leçon qui offre un contexte peu satisfaisant. Je crois qu'on peut maintenir la lecture actuelle. ⲕⲁⲧⲁ ⲁ̅ⲛⲁⲛⲟⲓⲁⲛ serait pour ⲕⲁⲧⲁ ⲗⲓⲁⲛⲟⲓⲁⲛ analogue à ⲕⲁⲧⲁ ⲗⲟⲩⲟⲛ, ⲕⲁⲧⲁ ⲥⲩⲱⲙⲏⲛ etc. et devrait se traduire *selon l'intelligence.* La finale ⲁⲛ de ⲁ̅ⲛⲁⲛⲟⲓⲁⲛ est répétée deux fois par erreur. Quant à ⲓⲥ̅, c'est l'abréviation bien connue du nom de Jésus, et cette invocation commence la phrase suivante. Le nominatif est ici pour le vocatif, comme cela est très fréquent dans l'épigraphie égyptienne

[5] ⲟⲥ me paraît être pour ⲱⲥ *en qualité de (bon),* ⲁⲩⲁⲑ pour ⲁⲩⲁⲑⲟⲥ. La faute n'est après tout pas plus forte que les leçons ⲡⲁⲑⲁⲥⲏⲥ pour ⲡⲁⲧⲏⲥⲁⲥ, ⲭⲁⲣⲓⲥⲁⲙⲉⲛⲟⲥ pour ⲭⲁⲣⲓⲥⲁⲙⲉⲙⲟⲥ, ⲕⲟⲗⲡⲟⲓ pour ⲕⲟⲗⲡⲟⲓⲥ, ⲧⲱⲡⲱ ⲕⲗⲟⲛ pour ⲧⲟⲡⲱ ⲕⲁⲗⲱ, ⲡⲁⲣⲁⲭⲑⲉⲛ pour ⲡⲣⲁⲭⲑⲉⲛ, ⲭⲟⲧⲏ ⲁⲙⲁⲣⲧⲓⲥⲉ pour ⲟⲩⲭ ⲁⲙⲁⲣⲧⲏⲥⲉ, ⲁ̅ⲟⲣⲁⲛ pour ⲁ̅ⲱⲣⲉⲁⲛ, ⲁⲡⲁⲙⲉⲡⲟⲙⲉⲛ pour ⲁⲛⲁⲡⲉⲙⲡⲟⲙⲉⲛ, ⲏⲧⲏ pour ⲉⲧⲏ, ⲏⲙⲉⲣⲁ pour ⲏⲙⲉⲣⲁⲓ, ⲁⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲟⲛ pour ⲁⲛⲉⲡⲁⲩⲥⲁⲧⲟ déjà relevées par M. KIRCHOFF.

ⲛⲟⲩ(ⲙ ⲉ)ⲥⲧⲓⲛ[1] ⲁⲛ̅ⲱⲛ ⲱⲥ ⲍⲏⲥⲉⲧⲁⲓ ⲛⲁⲓ
ϫⲟⲩⲛ ⲁⲙⲁⲣⲧⲓⲥⲉ ⲉⲩ ⲅⲁⲣ ⲙⲟⲛⲟⲥ
ⲟ ⲟ̅ⲥ̅ ⲡⲁⲥⲏⲥ ⲁⲙⲁⲣⲧⲓⲁⲥ ⲉⲛⲧⲟⲥ ⲧⲡⲁ
ⲣϫⲏⲥ ⲁ̅ⲛ̅ⲟⲥⲧⲓⲛ ⲛⲁⲓ ⲙ̅ ⲁ̅ⲛⲏⲥⲟⲥⲧⲓⲛ
ⲉⲩ ⲅⲁⲣ (ⲉ)ⲓ ⲁⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲏⲥ ⲧⲏⲛ ⲟ̅ⲩ̅ⲗⲁ̅ⲥ̅
ⲧⲁⲙⲓⲣ ⲉⲡⲓⲥ[2] . . . . . .
. . . . . .
ⲛⲁⲓ ⲁⲛⲁⲥⲧⲁⲥⲓⲛ ⲛⲁⲓ ⲥⲟⲓ ⲧⲏⲛ ⲁ̅ⲱ
ⲣⲁⲛ ⲁⲛⲁⲙⲉⲡⲟⲙⲉⲛ ⲧⲱ ⲡ̅ⲣ̅ ⲛ̅/ ⲧⲱ
ⲩ̅ⲱ̅ ⲛ̅/ ⲧⲱ ⲁⲩⲓⲁⲱ ⲡ̅ⲏⲓ̅ ⲛⲩⲛ ⲛ̅/ ⲁⲉⲛ
ⲉⲓⲥ ⲧⲟ(ⲩⲥ (ⲉ)ⲱⲛⲁⲥ ⲧⲱⲱⲛ ⲱⲛⲱⲛ ϥ̅ⲁ̅
ⲧⲁ ⲛⲧⲛ ⲧⲏⲥ ⲍⲱⲏⲥ ⲉⲡⲓ ⲧⲏⲥ ⲩⲏⲥ
ⲏⲙⲉⲣⲁ : ⲟ̅ : ⲁⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲟⲛ ⲫⲁⲣ/
: ⲁ̅ : ⲁⲡⲟ ⲙⲁⲣⲧⲩ̅ⲣ̅ : . . . :[3]

---

[1] Le texte porte ⲟⲩⲛⲟⲩⲓⲥⲧⲓⲛ, M. KIRCHOFF corrige simplement ⲟⲩⲛ ⲉⲥⲧⲓⲛ.

[2] Ici se trouve une ligne et demie de mots réputés inintelligibles dans la copie de VIDUA. M. KIRCHOFF, pour s'en débarrasser, fait à ce sujet la réflexion suivante : « v. v. 20, 21 non Graeca videntur esse verba : verum » coptica Graecis litteris scripta. » Et bien non : Jamais les mots ⲡⲁϫⲱⲣⲁⲥ ⲟ̅ⲩ̅ⲧ̅ⲥ̅ (sic) ⲧⲁⲥⲟϫⲱⲛ ϫⲡⲟ̅ ⲡⲁϫⲱⲣⲁⲥ ⲛⲁⲓ ⲁⲛⲁⲥⲧⲁⲥⲓⲛ n'ont été coptes à aucun degré. Il est vrai que M. KIRCHOFF, qui dans ce même *Corpus* publie ailleurs en entier une inscription copte comme inscription grecque (voir plus loin notre inscription copte n° 38 publiée, comme grecque, par M. KIRCHOFF sous le n° 9135), a pu bien cette fois prendre au contraire du grec pour du copte. Mais qu'est-ce que M. KIRCHOFF veut dire par les « verba coptica graecis litteris scripta » ? Ignore-t-il donc que le copte s'écrit toujours en lettres grecques? Pour en revenir à notre texte prétendu inintelligible, voici ce que je proposerais : ⲡⲁϫⲱⲣⲁⲥ deux fois répété est certainement un lieu dit (au génitif) : le siège de l'évêque Tomer. Les signes qui suivent sont ⲟⲩ̅, abréviation ordinaire de ⲑⲉⲟⲩ; puis on peut supposer soit la copule ⲧⲉ et un substantif à l'ablatif, comme ⲑⲉⲟⲩ ⲧⲉ ⲡⲣⲟⲛⲟⲓⲁ que nous trouvons si souvent dans l'épigraphie nubienne, soit un substantif commençant par ⲧ et le trait des abréviations. A l'autre ligne je lirais ⲧⲁⲥ ⲟⲗⲱⲛ ϫⲣⲓ̅ . . ., car il est très facile de prendre un ⲗ pour un ϫ et ⲣⲓ pour ⲛ dans certaines écritures. Le sens général est très satisfaisant comme on le verra dans notre traduction.

[3] M. KIRCHOFF ici encore, comme dans l'inscription précédente, a voulu supposer un chiffre qui se trouvât en opposition avec les règles posées par LETRONNE relativement à l'ère des martyrs et à l'époque où les Égyptiens, avec les peuples du voisinage qui subissaient leur influence, commencèrent à dater par elle en épigraphie. LETRONNE étant par excellence le type du savant complet, à l'intelligence ouverte et prudente, aux recherches approfondies et consciencieuses, au jugement sûr, il faut avoir en mains des arguments sérieux, de véritables preuves, pour être autorisé à ne pas tenir compte de conclusions formulées par lui. Or, on se demande où sont les preuves que M. KIRCHOFF pourrait invoquer pour soutenir, contradictoirement à LETRONNE, *que les Égyptiens ont daté leurs inscriptions par l'ère des Martyrs antérieurement au siècle de la conquête arabe.* J'ai étudié un certain nombre d'inscription égyptiennes, en dehors de celles qui avaient été publiées ou examinées par LETRONNE, et tout ce que j'ai vu jusqu'ici est venu confirmer la théorie de notre illustre épigraphiste.

Du reste, le savant qui a immédiatement précédé M. KIRCHOFF dans la publication du *Corpus grec*, M. FRANZ, avait rappelé avec éloges dans sa préface cette théorie de LETRONNE et l'avait pleinement admise comme vérité scientifique. Il n'est donc pas probable que son continuateur dans le même ouvrage, M. KIRCHOFF, en émettant l'assertion contraire, aussi affirmativement que s'il s'agissait d'un principe incontestable, ait simplement ignoré LETRONNE. Mais (par son esprit d'antipathie contre les savants français, dont il a donné tant de preuves éclatantes, particulièrement en ce qui concerne LENORMANT) il lui a plu de le démentir, comme en passant, sans discussion, sans mention formelle, sans démonstration d'aucune sorte. Cependant s'il a pensé qu'il suffisait, pour en effacer le souvenir, de deux hypothèses successives conçues de manière à figurer deux exemples contradictoires, il s'est certainement mépris.

»Dieu des esprits et de toute chair! toi qui détruis la mort et foules le tombeau sous »tes pieds, toi qui accordes la vie du monde, fais reposer ta servante l'âme (de l'évêque »Tomer) dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob dans le lieu de la lumière, de la

D'abord, en ce qui touche la première de ces deux hypothèses, celle qui concerne l'inscription précédente portant le n° 9120 dans le *Corpus,* nous avons vu combien elle était peu sérieuse. Il est étonnant que l'idée en soit venue à M. KIRCHOFF et surtout qu'il l'ait exprimée. De toutes les restitutions que l'on pouvait imaginer, pour tenir lieu de ce passage qu'il a reproduit inexactement, la moins admissible sans doute était d'y créer, en le bouleversant de fond en comble, un premier nombre, afin de déchiffrer à la place du quantième une date se rapportant à l'ère des martyrs, ou même une date d'année quelconque. Et d'ailleurs nous avons montré qu'une fois ce passage rétabli tel qu'il était avant d'être altéré dans le *Corpus* de M. KIRCHOFF, il devenait facile de l'expliquer sans restitution d'aucune sorte. Ainsi rien, rien absolument, ne saurait rester de cette hypothèse.

La supposition de M. KIRCHOFF pour l'inscription qui nous occupe formerait donc, si elle pouvait tenir, l'exemple unique et isolé à invoquer contre la doctrine de LETRONNE. Mais cette supposition qui consiste à chercher un c et un ⊖ dans le chiffre relatif à l'année de l'ère des martyrs, de telle sorte que cette inscription datée par l'ère des martyrs serait antérieure de deux siècles à la conquête musulmane, cette supposition n'est nullement fondée. La base même s'en écroule quand on l'examine de près : Il suffit de se rappeler que, dans la ligne précédente de la même inscription, celui qui l'a copiée, le comte VIDUA, a failli transformer en une lettre latine, sans signification possible à cette place, la lettre grecque ο, représentant le chiffre 70, parce qu'une petite cassure, une légère encochure de la pierre, au bas de cette lettre, lui semblait figurer le petit trait oblique qui en distingue le *Q* latin. C'est exactement le même cas qui s'est reproduit dans cette ligne, sauf que l'encochure de la pierre répond à la moitié supérieure de la lettre. Le petit demi-contour oblique qui la traverse et se continue en remontant du côté gauche, ne doit pas être considéré comme étant l'œuvre du graveur : il ne serait guère plus licite d'y voir un petit c déformé se rattachant en haut d'un ⊖ que de représenter au-dessous d'un ο grec l'extrémité d'un *Q* latin. Mais pour éviter de confondre avec le travail du graveur le bord, parfois très accusé, d'une petite cassure, d'un éclat de la pierre, ou une éraillure accidentelle, il faut une plus grande compétence que n'en témoignent les copies du comte VIDUA. Nous ne trouvons donc ici qu'une seule lettre grecque à trace régulière représentant un nombre : lettre que le comte VIDUA a prise pour un ⊖ à cause du trait en question, qui la traverse et se continue obliquement à gauche. Mais si l'on se rappelle combien le Φ se rapproche de l'ο et du ⊖ dans un grand nombre d'inscriptions égyptiennes, ne s'en distinguant que par la ligne intérieure, souvent peu marquée, qui le coupe de haut en bas, ligne qu'il faut savoir chercher pour la discerner sur certaines pierres et qu'un copiste inexpérimenté ne verrait pas, on sera persuadé, comme je le suis moi-même, que cette inscription rentre dans la règle, cette lettre unique étant un Φ et représentant le chiffre 500[1]. L'an 500 de l'ère des martyrs est loin d'être antérieur à l'ère musulmane; et nous savons qu'à cette époque l'emploi de l'ère des martyrs était devenu très habituel : tant dans les monuments que dans les actes, coptes ou grecs, écrits en Égypte sur papyrus, et dont un nombre assez considérable a été étudié par nous dans les collections de Boulaq, de Paris, de Londres, etc. En résumé, au point de vue du déchiffrement en lui-même, l'explication que M. KIRCHOFF a proposée ne serait pas admissible, car il ne faut voir là qu'une seule lettre représentant un nombre.

En outre, cette explication est impossible au point de vue historique, car, — et c'est là notre raison déterminante pour voir dans la lettre dont il s'agit un Φ plutôt qu'un ο ou un ⊖, — les monuments chrétiens dont cette inscription faisait partie n'existaient certainement pas avant le cinquième siècle. En effet, la Nubie, où se trouvait le diocèse de l'évêque qui y mourut à l'âge de 90 ans et pour lequel on composa l'épitaphe qui nous occupe, était, jusque vers le milieu du sixième siècle, absolument païenne. C'était là qu'habitaient les terribles Blemmyes que Procope accusait de faire des sacrifices humains. Ils occupaient tout l'ancien *commilitium* romain de Nubie, depuis les environs de l'île de Philée jusqu'à la seconde cataracte. Plus haut se trouvaient les Nobades, qui ne furent eux-mêmes convertis au christianisme que sous le règne de Justinien, pendant l'exil du patriarche d'Alexandrie Théodose à Constantinople, fort peu de temps avant les victoires de leur roi Silco et ses conquêtes sur les Blemmyes. On peut consulter à ce sujet le mémoire de LETRONNE sur l'introduction du Christianisme en Nubie et en Abyssinie et notre propre *Mémoire sur les Blemmyes,* publié également par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

[1] On pourrait aussi, en maintenant le ⊖ et sans le corriger en Φ, y voir une date par le petit chiffre. C'est ainsi que dans un papyrus de Boulaq, *de l'époque arabe*, on a ⲛⲁⲓⲟⲩⲗ ⲣⲑ, «l'an de Dioclétien 29». Dans le calcul par le petit chiffre le ⊖ isolé et non précédé d'une autre lettre ne supposerait alors avant lui que le chiffre sous-entendu des centaines, par exemple (Φ)⊖ 509 ou (χ)⊖ 609, etc.

»gloire et du rafraîchissement. Il est parti d'ici comme un guide et tout ce qu'il a fait est »sans péché (ou innocent) selon la volonté. Jésus! sois miséricordieux, toi qui es bon! toi qui »aimes l'humanité, pardonne! puisqu'il n'y a pas d'homme qui vive et ne pêche pas! Toi »seul, ô Dieu, tu es en dehors de toute faute, car tu es la justice même. Donne le repos »à ta servante, l'âme de Tomer, évêque de Pachora, et, par la bonté de Dieu, à celles de »tous les chrétiens de Pachora et (donne leur aussi) la résurrection. Et à toi nous offrirons »nos dons, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, dans tous les siècles des siècles! »Sa vie sur la terre fut de 94 ans, 70 jours. Il s'est reposé le 4 de Pharmouthi l'an . . . . »des martyrs.»

e) Le cinquième type enfin se rapproche un peu comme style général du précédent, dont il diffère pourtant par l'invocation initiale. En voici le seul exemple connu, qui porte le n° 557 parmi les inscriptions grecques de M. LEPSIUS:

N° 26.

† ⲓ̅ⲥ̅ ⲭ̅ⲉ ⲓⲗⲉⲟⲥ
ⲁϥⲧⲏⲥ. ⲧⲏⲛ
ⲯⲩⲭⲏⲛ ⲧⲏⲛ
ϧⲟⲩⲗⲏⲛ ⲥⲟⲩ
ⲥⲟⲭⲥⲏⲛⲧⲁ ⲁⲛⲁ
ⲡⲁϥⲥⲟⲛ ⲁϥⲧⲏⲥ
ⲉⲛ ⲕⲟⲗⲡⲟⲓⲥ ⲁ
ⲃ̀ⲣⲁⲁⲙ ⲕ/ ⲓⲥⲁⲁⲕ
ⲕ/ ⲓ̈ⲁⲕⲱⲃ̀ ⲉⲛⲧⲟ
ⲡⲱ ⲫⲱⲧⲓⲛⲱ
ⲧ(ⲟ)ⲡⲱ ⲁⲛⲁⲯⲩⲭⲉ
. . . . . .

«Jesus-Christ, sois doux envers elle. Fais reposer ta servante l'âme de Cochsinta dans »le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, dans le lieu de la lumière et du rafraîchisse»ment . . . . . .»

4° La quatrième classe (surtout commune en grec) se rapproche plus que toutes les précédentes de nos formules modernes. Comme elles, elle commence par le «Cy-gît». Mais ensuite vient une prière dont la rédaction inspirée par la parabole de Lazare (Luc. 10, 22) et par un passage de Saint-Matthieu (8, 11) semble cependant propre à l'Égypte. Nous en retrouvons les principaux éléments dans plusieurs de nos types. Nous citerons, comme exemples de cette quatrième catégorie, les deux inscriptions suivantes du Musée égyptien du Louvre[1]:

[1] M. KIRCHOFF (n° 9132 et 9113) a criblé de fautes supplémentaires les reproductions de cette inscription et de la suivante. Dans les textes il n'y a ni ⲁϫⲗⲱⲥⲉ ni ⲧⲱⲣⲉ ni ⲁⲩⲧⲓ ni ⲁϫⲥⲥⲁⲙ pour ⲁⲃ̀ⲣⲁⲁⲙ ni ⲕⲩ pour ⲕ/ (ⲕⲁⲓ) ni ⲓⲥϫⲁⲕ etc. Quant à ⲟ il paraît biffé et corrigé en ⲏ.

N° 27.

ⲉⲛⲑⲁ ⲕⲁⲧⲁⲕ
ⲁⲓⲧⲉ ⲙ̅ ⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲁ
ⲁⲩⲗⲱⲥⲉ ⲉ̀ⲧⲉⲗⲉⲩ
ⲑⲉⲓ ⲉⲛ ⲙⲛⲛⲏ[1] ⲧⲱⲃⲉ
ⲉ ⲓ̈ⲛⲁ̈ⲓ̈ ⲁ
ⲁⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲓ ⲁⲩⲧⲏ . . .
ⲟ ⲑ̅ⲥ̅ ⲉⲓⲥ ⲕⲟⲗⲡⲱⲛ
ⲁⲃ̅ⲣⲁⲙ ⲕ̅/ ⲓⲥⲁⲕ
ⲕ̅/ ⲓⲁⲕⲱⲃ̅ ††
ⲁⲙⲏⲛ[2] †

« Cy-gît la bienheureuse Aulose. Elle a consommé (sa vie) le 5 du mois de Tybi, indiction » première. Que Dieu la fasse reposer dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Amen! »

N° 28.

† ⲉⲛⲑⲁ ⲕⲁⲧⲁⲕ(ⲉⲓ)
ⲧⲁⲓ ⲛ̅ ⲙⲁⲕⲁⲣ(ⲓ)
ⲁ ⲙⲁⲣⲓⲁ ⲉⲧⲉ
ⲗⲉⲱⲑⲉⲓ ⲙ̅
ⲡⲁ̈ⲙⲉⲓ . ⲓ̈ⲑ
ⲓⲛ̅ⲁ̈/ ⲓ̈ⲁ̈ ⲁⲛⲁ
ⲡⲁⲩⲥⲓ ⲁⲩⲧⲏ ⲟ ⲑ̅ⲥ̅
ⲉⲛ ⲕⲟⲗⲡⲟⲓⲥ ⲁⲃ̅ⲣⲁ
ⲁⲙ ⲕ̅/ ⲓ̈ⲥⲁⲁⲕ ⲕ̅/ ⲓ̈ⲁ̈
ⲕⲱⲃ̅ ⲁⲙⲏⲛ

« Cy-gît la bienheureuse Marie. Elle a consommé (sa vie), mois de Payni 19, indiction » onzième. Que Dieu la fasse reposer dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Amen. »

Il en est de même dans l'inscripsion du Musée de Leyde (n° 9131 du *Corpus*):

N° 29.

† ⲉⲛⲑⲁ ⲕⲁⲧⲁⲕⲟⲓ
ⲧⲉ ⲛ̅ ⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲁ
ⲙⲁⲡⲙⲁ ⲉⲧⲉⲗ
ⲙ̅ ⲭⲟⲓⲁⲭ ⲓ
ⲓⲛ̅ⲁ̈ⲕ ⲍ ⲁⲛⲁ
ⲡⲁⲩⲥⲟⲛ ⲧⲏⲛ
ⲯⲩⲭⲏⲛ ⲁⲩⲧⲟⲩ *(sic)*

[1] ⲉⲛ ⲙⲛⲛⲏ est écrit en unissant ensemble par des jambages communs le ⲛ, le ⲙ, le ⲛ, le ⲛ et le ⲏ.
[2] Autre caractère triple unissant le ⲙ, le ⲛ et le ⲏ.

(є)ıс колпнс а
(вр̀аам н ıса
(ак) н ıакωв †

«Cy-gît la bienheureuse Manma. Elle a consommé (sa vie), mois de Choiach 10, indic-»tion septième. Fais reposer son âme dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob!»

Dans celle du comte de BELLEMORE (n° 9130 du *Corpus*):

N° 30.

† єнѳа катакеі
те о макарıос
аккенадрос
єтєлєтωѳн
м χоıак ıє̅
ınд/ а апа
патсон атт
о ѳс̅ єıс кол
пон ав̅ . . . . . .

«Cy-gît le bienheureux Akkenadros. Il a consommé (sa vie), mois de Choiak 16, in-»diction première. Dieu! fais le reposer dans le sein d'Abraham, (d'Isaac et de Jacob!»)

Dans celle de MÜLLER (n° 9128 du *Corpus*):

N° 31.

єнѳа катакеıтаı
о макарıос пє
трос ıдıако/ єтє
лєωѳн мнн/
фармотѳн : ї
ınдк ıд : ан(а)
патсон тнн ψ
аттот єıс колпıс
авраам к/ ıса
ак к/ ıакωп
амнн.

«Cy-gît le bienheureux Pierre Diacre. Il a consommé (sa vie), mois de Pharmouthi, 10 indic-»tion quatorzième. Fais reposer son âme dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Amen!»

Enfin dans les trois inscriptions de YOUNG (n°s 9113, 9114 et 9115 du *Corpus*):

N° 32.

єнѳа ката
кнтн о макар(ı)

ος αβρααμ ετε
λεοον τυβι ιη ιι
ϫεκ/ ιυ ο θε ανα
παυσον τηι ψ(υχ)
ιι του ϫουλο(υ) . . .
ειι κολπιε αβ(ρα)
αμ κ/ ισακ κ(αι ι)
ακωβ α[1] . . . .
. . . . . .

«Cy-gît le bienheureux Abraham. Il a consommé sa vie, Tybi 18, indiction treizième. »Dieu, fais reposer l'âme de (ton) serviteur dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob . . . .»

N° 33.

(ε)ηθα κατακ(ει)
τε η μακαρια
θισαυριλ ετελεω
θη μ̄ αθυρ ϫ ιη
ϫι/ η ⋮ ο θε αναπαυ
σον τηι ψυχηι
αυτηε ειι κολλι
πιε αβρααμ κ/
ϊσαακ κ/ ϊα
κωβ. ϋενιτο
αμηι †

«Cy-gît la bienheureuse Thesauriel. Elle a consommé (sa vie), mois d'Athyr 4, indiction »huitième. Dieu, fais reposer son âme dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob! *Fiat!* »Amen!»

N° 34.

(ειθ)α κα(τα)
(κ)η(τι) ο μακα
ριος σαμεωι
ετελεοθι πα
ειι μι κα[2] ειι

[1] M. Kirchoff restitue ici αμηι et ajoute : «quae sequuntur non intelligo». Le texte porte 1° après ιακωβ les traces αλ . . . .; 2° à la ligne suivante ειεκυηιυ; 3° à la dernière ligne ιϩιμι. Je restitue: 1° αυ(ιωι); 2° ειε (ε)κυηιι (pour ειιηιι); 3° αμηι. Conf. notre n° 39. Plus haut (lignes 4 et 5), M. Kirchoff après τυβι avait lu τῇ ἑνδεκάτῃ à la place de ιη ιιϫεκ/ ιυ que portait l'inscription. La seule faute notable du facsimile consistait cependant à trop rapprocher la barre des chiffres de quantième de ces chiffres : ιη de manière à simuler τι. Mais la correction était forcée quand on étudiait les règles de notation des quantièmes dans les autres inscriptions. Voir une de nos notes précédentes.

[2] παειι(ι) μι(νος) κα.

ⲧⲉⲕ[1]/ ⲓϩ ⲟ ⲑⲉ
ⲟⲥ[2] ⲁⲛⲁⲡⲁⲩ
ⲥⲟⲛ[3] . . . . . ⲁ(ⲟⲩⲗ)
ⲟⲩ ⲥⲟⲩ ⲥⲁⲙⲥⲱ(ⲛ)
ⲉⲛ ⲕⲟⲗⲡⲓ(ⲥ
ⲁϩ)ⲣⲁⲁⲙ ⲕ/ ⲓ(ⲥⲁⲁⲕ)
ⲕ/ ⲓⲁⲕⲱϩ
ⲁⲙⲏⲛ

«Cy-gît le bienheureux Samson. Il a consommé (sa vie), mois de Payni 21, indiction »11[4]. Dieu, fais reposer (l'âme) de ton serviteur Samson dans le sein d'Abraham, d'Isaac et »de Jacob. Amen.»

Le seul type copte qui se rapproche de celui-là se retrouve dans une inscription de Turin déjà publiée par moi dans les *Mélanges* (sous le n° 5):

N° 35.

(ϩⲙ ⲡⲣⲁⲛ ⲛⲧⲉ)ⲧⲣⲓⲁⲥ
(ⲉϥⲕⲏ ⲉϩ)ⲣⲁⲓ ⲙⲡⲉⲓⲙⲁ
(ⲛⲉⲥ)ⲩⲛⲱⲙⲁ ⲛⲧⲙⲁ
(ⲕⲁⲣⲓⲁ) ⲁϭⲱ ⲧϣⲉⲉⲣⲉ
(ⲙ̅ⲡ)ⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ ⲥⲉⲩⲏⲣⲟⲥ
(ⲛ̅ⲧ)ⲁⲥⲙⲧⲟⲛ ⲁⲉ ⲙⲙⲟⲥ
(ⲛ̅ⲥ)ⲟⲩ ⲓⲍ ⲙ̅ⲡⲉϩⲟⲧ
(ⲫ)ⲁⲙⲉⲛⲱⲑ . . . . .
ⲧⲉ ⲡⲁⲟⲉⲓⲥ . . . . .
ⲙ̅ⲡϣⲁ ⲡ̅ⲁⲓ (ⲕⲗⲏⲣⲟ)
ⲛⲟⲙⲓⲁ ⲙⲏ ⲛ(ⲉⲧ)
ⲟⲩⲁⲁϩ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲁⲙⲏⲛ
ⲉϥⲉϣⲱⲡⲉ † ⲁⲡⲟ
ⲁⲓⲟⲕⲗⲏ/ ⲭ̅ⲍϩ
ⲥⲁⲣⲁⲩⲁⲛⲟⲥ ⲧⲗ̅ⲁ̅

«Ci-gît la bienheureuse Ajho, fille du bienheureux Sévère, qui s'est endormie le 17 Pha-

[1] ⲉⲛⲧⲉⲕ/ orthographe vicieuse comme ⲛⲓⲁⲉⲕ/ de notre n° 32. Dans une des notes précédentes nous avons relevé plusieurs fois la forme ⲛⲁⲕ beaucoup plus fréquente encore pour noter l'indiction. Ensuite le chiffre ⲓϩ est très visible après la barre des abréviations dont le copiste a fait un delta.

[2] Le facsimile porte ⲥⲓⲟⲟⲥ qu'on doit restituer ⲟ ⲑⲉⲟⲥ. Ces mots sont ici en toutes lettres contrairement à ce qu'a cru M. KIRCHOFF.

[3] Après ⲁⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲟⲛ le facsimile porte ⲁⲁⲩⲧⲟⲩⲁ et à la ligne suivante ⲟⲩⲥⲟⲩ M. KIRCHOFF a restitué ⲯⲩⲭⲏⲛ ⲧⲟⲩ ⲁⲟⲩⲗⲟⲩ ⲥⲟⲩ.

[4] Je ne sais comment M. KIRCHOFF a pu voir ici l'ère de Dioclétien. «Vs. 5 et 6 . . . latere existimo ἀπο Διοκλητιανοῦ.» Cette ère de Dioclétien portait malheur à M. KIRCHOFF qui la recherchait partout et en vain.

»menoth. (Priez) afin que Dieu (la rende) digne de participer à l'héritage de tous les saints »Amen! Fiat! De Dioclétien 662; des Sarrasins 334.»[1]

L'inscription «Ci-gît Philoponus» que nous avons publiée parmi les inscriptions poétiques s'en rapproche aussi un peu.

5° Vient ensuite une formule, assez curieuse, qui rappelle l'ancienne tradition grecque sur les morts errant sur les bords du Styx jusqu'à leur ensevelissement. Je ne l'ai encore rencontrée pour l'Égypte que dans les N°s 9117 et 9127 du *Corpus*. Elle commence par les mots «pour la mémoire et le repos» et se termine par une prière.

N° 36.

† † †

ⲩ̈ⲡⲉⲣ ⲙⲏⲙⲛⲉ

ⲕ/ ⲁⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲉⲱⲥ

ⲧⲏⲥ ⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲁⲥ

---

[1] Voir *Mélanges*, t. II, p. 195. Depuis cette époque et même depuis l'impression de l'article actuel M. STERN (dans sa *Gramm.*, p. 437) a publié une inscription analogue du Musée de Miramar. La voici :

ⲓ̅ⲥ̅ ⲭ̅ⲥ̅ ⲃⲟⲏⲑⲉⲓ

ⲉϥⲏⲓ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲙ̅ⲡⲓⲙⲁ ⲛ̅ϭ̅ⲓ ⲡⲉ(ⲥⲕⲩⲏ)

ⲱⲙⲁ ⲛⲧⲁⲡⲉⲓⲣ̅ⲡⲙⲉⲉⲩⲉ ⲉⲧ(ⲡⲁⲛⲟⲩϥ)

ⲧⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲁ ⲕⲩⲣⲁ ⲥⲟⲩⲥⲓⲛⲏ ⲉ(ⲧϣⲉⲉ)

ⲣⲉ ⲙ̅ⲡⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ ⲯⲁⲧⲉ ⲡⲣⲙ̅

ⲃⲩⲗⲓⲁⲛⲏ. ⲛ̅ⲧⲁⲥⲙ̅ⲧⲟⲛ ⲙ̅ⲙⲟⲥ (ⲡⲁ)

ϫⲱⲛ ⲕ̅ⲁ̅ ⲁⲡⲟ ⲁ̅ⲓⲟⲕ̅ⲗ̅ ⲭ̅ⲙ̅(ⲏ)

ⲥⲁⲣⲁⲕⲉⲛⲟⲥ ⲧⲏ̅ . ϫⲉⲕⲁⲥ ⲉⲣⲉ

ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲓ̅ⲥ̅ ⲡⲉⲭ̅ⲥ̅ ⲉϥⲉϯⲙ̅ⲧⲟⲛ ⲛ̅

ⲧⲉⲥ ⲯⲩⲭⲏ ⲛ̅ϥⲛⲟϫ̅ⲥ̅ ⲉⲕⲟⲩⲛ̅ϥ

ⲛ̅ⲁⲃⲣⲁϩⲁⲙ ⲙ̅ⲡ ⲓⲥⲁⲁⲕ ⲙ̅ⲡ ⲓⲁⲕⲱⲃ

ⲛ̅ϥⲁⲥ ⲛ̅ⲙ̅ⲡϣⲁ ⲛ̅ⲥⲱⲧ̅ⲙ̅ ⲉⲧⲉⲥⲙⲏ ⲉ(ⲧ)

ⲙⲉϩ ⲛ̅ⲙ̅ⲁ̅ ϩⲓ ⲙ̅ⲡⲧϣⲁⲛⲉϩⲧⲏϥ

ⲁⲙⲛⲓⲧⲏ̅ ϣⲁⲣⲟⲓ ⲛⲉⲧⲉⲙⲁⲙⲁⲁⲧ

ⲛ̅ⲧⲉ ⲡⲁⲉⲓⲱⲧ ⲛ̅ⲧⲉⲧⲛ̅ⲕ̅ⲗⲏⲣⲟⲛⲟⲙⲉⲓ

ⲛ̅ⲧⲙ̅ⲡ̅ⲧⲉⲣⲟ ⲛ̅ⲧⲁⲩⲥ̅ⲃ̅ⲧⲱⲧ̅ⲥ̅ ⲛⲁⲩ

ϫⲓⲛ ⲧⲕⲁⲧⲁⲃ̅ⲟ̅ⲗⲏ ⲙ̅ⲡⲕⲟⲥⲙⲟⲥ

ⲁⲙⲏⲛ ⲉϥⲉϣⲱⲡⲉ †

«Jésus-Christ! Aide! Ici repose la momie de celle dont ce bon mémorial (est fait) : la bienheureuse »Kyra Sousiné, qui est la fille du bienheureux Psaté, l'homme de Buliena, et qui s'est reposée le 24 Pachon »l'an 64(8) de Dioclétien, 320 des sarrasins — afin que le seigneur J.-C. lui donne le repos à son âme, la »jette dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob et la rende digne d'entendre la voix pleine de miséri»corde et de bonté : «venez à moi, les bénis de mon père pour hériter du royaume qui vous a été préparé »depuis la constitution du monde» — Amen! Fiat!»

Pour ⲥⲕⲩⲏⲱⲙⲁ (tente de l'âme) pris dans le sens de momie voir le récit de l'évêque Pesunthius dans les *Affres de la mort (Revue égyptologique)*.

ⲛⲓⲕⲉⲁ ⲉⲧⲉ̀ⲗⲉ
ⲱⲟⲛ ⲛⲁϋⲛⲓ :
ⲓ̈ⲑ : ⲓ̈ⲙⲁ/ ⲉ :
ⲁⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲓ
ⲟ ⲑ̅ⲥ̅ ⲉ(ⲓⲉ) ⲕⲟ̀ⲗⲙⲟ ....
ⲁⲃ̅ⲣⲁⲁⲙ .....

« Pour la mémoire et le repos de la bienheureuse Nicée. Elle a consommé (sa vie) »Payni 19, indiction cinquième. Que Dieu la fasse reposer dans le sein d'Abraham (d'Isaac »et de Jacob). »

N° 37.

† ⲩⲡⲉⲣ ⲙⲛⲏⲙⲏⲥ ⲛⲁⲓ
ⲁⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲉⲱⲥ
ⲧⲁⲗⲥⲓⲁ ⲉⲧⲉ̀ⲗⲉ
ⲱⲟⲛ ⲭⲟⲓⲁⲭ . ⲁ
ⲓⲙⲁ ⲓ̅ⲁ̅ .....

« Pour la mémoire et le repos de Talsia. Elle a consommé (sa vie) Choiak 1, indic- »tion quatorzième ..... »

6° Un type provenant également de l'étranger, mais complètement transformé aussi par des additions d'un caractère différent. On semble s'y être donné pour but ce singulier problème qui consiste à rendre égyptienne et spiritualiste une formule essentiellement matérialiste et syrienne, ainsi que nous aurons bientôt l'occasion de le démontrer. Ce type n'est jusqu'à présent représenté que par une seule inscription copte que M. KIRCHOFF *a prise pour une inscription grecque et reproduite en cette qualité dans son Corpus,* planche XV, n° 9135. La voici:

N° 38.

† ⲙⲡⲣ̀ⲗⲩⲡⲏ ⲧⲙⲁ
ⲕⲁⲣⲓⲁ ⲥⲉⲗⲏⲛⲏ ϫⲉ
ⲙⲛ ⲁⲧⲙⲟⲩ ⲛ̅ⲃ̅ⲟⲗ.
ⲛ̅ⲧⲁⲥⲙⲧⲟⲛ ϫⲉ ⲙⲙⲟⲥ
ⲛ̅ⲥⲟⲩ ϫⲟⲩⲧϣⲙⲏⲛ
ⲙ̅ⲡⲁⲣⲉⲙϣⲟⲧ ⲛ̅
ⲧⲉⲓ ⲣⲟⲙⲡⲉ ⲧⲁⲓ̈ ϫⲓ
ⲧⲁⲣⲧⲏⲥ ⲓⲙⲁ ⲥ ⲡⲛⲟⲩ
ⲧⲉ ⲛⲏⲁⲁⲛⲁⲡⲁ(ⲩⲥ)
ⲓ ⲛ̅ⲧⲉⲥⲯⲩⲭⲏ
ϩⲁⲙⲏⲛ †
† † †

« Ne pleurez pas la bienheureuse Sélène. Car personne n'est immortel *quant à l'extérieur.* »Elle s'est endormie le 28 de Paremhat de cette année-ci, indiction quatrième. Dieu tu feras »reposer son âme! Amen! »

7° Enfin, dans beaucoup d'inscriptions tant grecques que coptes, nous trouvons avec diverses variantes un type qui se distingue des autres par la mention initiale de la providence ou du décret infaillible de Dieu qui a disposé de la vie du défunt, comme de tout le reste de la création. Généralement après cet acte de foi ou de résignation il y a encore, à de très rares exceptions près, une prière formelle ou au moins un souhait pieux pour le repos de l'âme du défunt.

Telles sont, par exemple, l'inscription de SALT et celle du comte de MONTNORRIS (nos 9111 et 9112 du *Corpus*):

N° 39.

† ⲧⲏ ⲧⲟⲩ ⲑ̅ⲩ ⲁⲉⲥⲡⲟ
ⲍⲟⲛⲧⲟⲥ ⲍⲱⲛⲧⲁⲥ
ⲁⲉ ⲕⲁⲓ ⲛⲉⲕⲣⲟⲩⲥ
ⲑ̅ⲩ ⲡⲣⲟⲛⲓⲁ ⲉⲭⲣⲏ
ⲥⲁⲧⲟ ⲏ ⲙⲁⲕⲁ
ⲣⲓⲁ ⲥⲟⲩⲁⲉⲓ ⲧⲉⲗⲓ
ⲧⲟⲩ ⲃ̅ⲓⲟⲩ ⲧⲟⲩⲧⲟ(ⲩ)
ⲙⲏⲛⲓ ⲫⲁⲱⲫⲓ ⲓ
ⲓⲓⲁ/ⲥ ⲟ ⲑ̅ⲥ ⲁ
ⲛⲁⲡⲁⲩⲥⲓ ⲉⲛ
ⲥⲕⲏⲛⲁⲓⲥ ⲁⲩⲓⲱ̅
ⲁⲙⲏⲛ †

« C'est par la providence du Dieu, maître des vivants et des morts, que la bienheureuse » Souaei a atteint la fin de cette vie, mois de Paophi 10, indiction sixième. Dieu la fasse » reposer dans les habitations des saints. Amen! »

N° 40.

ⲧⲏ ⲧⲟⲩ ⲑ̅ⲩ ⲁⲉⲥⲡⲟ
ⲍⲟⲛⲧⲟⲥ ⲍⲱⲏ
ⲧⲁⲥ (ⲧⲉ) ⲕⲁⲓ ⲛⲉⲕⲣ
ⲟⲩⲥ ⲉⲭⲣⲏⲥⲁⲧⲟ
ⲏ ⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲁ ⲁⲓⲁ
ⲉⲟⲥⲁ ⲧⲉⲗⲉⲓ ⲧⲟⲩ
ⲃ̅ⲓⲟⲩ ⲧⲟⲩⲧⲟ(ⲩ) ⲙⲏ(ⲛ)
ⲏ ⲡⲁⲭⲱⲛ ⲓⲉ ⲓ(ⲛ)
ⲁ/ ⲓ ⲟ ⲑ̅ⲥ ⲁⲛⲁ
ⲡⲁⲩⲥⲏ ⲧⲏⲛ ⲯ̅ⲩ
ⲭⲏⲛ ⲁⲩⲧⲏⲥ ⲉⲛ
ⲥⲕⲏⲛⲁⲓⲥ ⲁⲩⲓ
ⲱⲛ ⲁⲙⲏⲛ †

« C'est par (la providence) de Dieu, maître des vivants et des morts, que la bienheureuse

»Aideosa a atteint la fin de cette vie mois de Pachons 15, indiction dixième. Dieu la fasse »reposer dans les habitations des saints!»

Il en était primitivement de même dans l'inscription 547 de LEPSIUS (9122 du *Corpus*), et dans l'inscription de YOUNG qui porte le n° 9116 dans le *Corpus*.

N° 41.

. . . . (т)ѻт ϧіѻт
(єхр)нсато о мака
(р)ітнс іакѡϧ мн
епіфі т̄ ѻѳ̄с ана
пѵсѻн тнн ѱѵх̄
аѵтѻт мета тѡн
аѵіѡн єѵ амн̄.

«(C'est par la providence de Dieu . . . .) que le bienheureux Jacob a atteint (la fin) »de sa vie mois d'Épiphi 3. Dieu! fais reposer son âme près de tes saints. Amen!»

N° 42.

. . . . . ϧіѻт
єхрнсато о ма
каріос мина
єтєлісѡѳн м/
фаменѡѳ т̄
ї̄на ї̄а кє ї̄ѵ х̄є
анапаѵсѻн тнн
ѱѵхн(н) тѻѵ ѧѻѵло(ѵ)
сѻѵ єн тѡ фѡтн
ѡ (є)н тѡ анаѱѵхє(ѡс)
(єіс но)лпѻн аϧраам . . . .

«C'est par la providence de Dieu . . .) que le bienheureux Ména a atteint la fin de »sa vie mois de Phamenoth 3, indiction quatorzième. Seigneur Jésus-Christ, fais reposer l'âme »de ton serviteur dans le lieu de lumière et de rafraîchissement, dans le sein d'Abraham, »d'Isaac et de Jacob . . .»

Il en était à peu près de même aussi dans l'inscription très fragmentée et malheureusement peu déchiffrable qui porte le n° 537 dans LEPSIUS et 9119 dans le *Corpus:*

N° 43.

† ката тнн тѻѵ пантокра
торос ѳ̄ѵ аметаѳєтѻн апо
фасін нтої . . . . .
апєлєѵсєі апєстн тѡ(н єн)
ѳа полѵстєнактѡн (какѡн)
н макаріа їнсѻѵс̄ . . . (є)

ⲛⲓⲧⲏⲥ ⲉⲡⲓⲫⲱⲥ(ⲕⲟⲩⲉⲛⲉ)
ⲟⲩϩⲟⲛⲉ ⲧⲟⲩ ⲁϥⲧ(ⲣ) . . . .
ⲕ̅ⲉ ⲡⲟⲗⲩⲉⲗⲉⲉ . . . (ⲁⲛⲁⲡ)
ⲁⲩⲥⲓ ⲧⲏⲥ ⲯⲩⲭ . . .
. . . . . .
ⲁⲩⲧⲏ . . . . .
ⲉⲥⲧⲓ ⲟ ⲃ̀ⲓⲟⲥ ⲁ(ⲩⲧⲏⲥ ⲁⲛⲁ)
ⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲟⲥ ⲛ̅ⲁ̅ . . .
. . . . ⲧⲏⲥ . . . .

Ce qu'on peut à peu près traduire ainsi:

«C'est par le décret immuable de Dieu . . . . que la bienheureuse Jésous a dit adieu »aux maux déplorables de cette vie à l'aurore du 8 d'Athyr . . . . Seigneur miséricordieux, »fais reposer l'âme de ta servante . . . Sa vie irréprochable fut de 51 ans . . . .[1]»

Il en est de même aussi dans les inscriptions suivantes du British Museum:

N° 44 (British Museum 408).

ϩⲓⲧⲛ̅ ⲧⲉⲡⲣⲟ
ⲛⲓⲁ ⲙⲡⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲡⲁⲓⲙⲓⲟⲩⲣⲩⲟⲥ
ⲙⲡⲧⲏⲣϥ ⲁⲥⲙⲧⲟⲛ
(sic)
ⲙⲙⲟⲥ ⲛⲥ̀ⲓ ⲛ̀ ⲙⲁⲕⲁ
ⲣⲓⲁ ϩⲉⲧⲟⲥⲏ ⲙⲉ
(ⲥ)ⲁⲩⲣⲉ ⲓ̈ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲁ̅ⲉ̅
(sic)
(ⲁ)ϥⲛⲟϫϥ ϩⲛ̅ ⲛⲟⲩⲛ̅ϥ
(ⲛⲁⲃ̀)ⲣⲁⲁⲙ ⲙⲛ̀ ⲓⲥⲁⲁⲕ
(ⲙⲛ̀) ⲓⲁⲕⲱⲃ̀ ϩⲛ̅ ⲧⲙ̅ⲛ̀
(ⲧⲱⲟⲩ) ⲛ̅ⲙⲡⲛⲩⲧⲉ
. . . . ⲛⲩ ⲁⲙⲏⲛ
. . . . .

«C'est par la providence du Dieu Créateur de l'univers que s'est reposé la bienheureuse »Hetose Mesore 10. Dieu l'a jetée dans le sein d'Abraham et d'Isaac et de Jacob dans la »gloire des cieux . . . . Amen . . . . .»

N° 45 (British Museum 403).

(ϩⲛ̀) ⲧⲉⲡⲣⲟⲛⲓⲁ
(ⲙ)ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲛ̀
(ⲧⲁ) ⲧⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲁ ⲛ̀
. . . . (ⲙⲧ)ⲟⲛ ⲙⲙⲟⲥ
. . . . ⲉⲣⲉ ⲡⲛⲟⲩ . . . .

[1] Le n° 556 de LEPSIUS (9123 du *Corpus*) me semble aussi se rattacher à ce type d'après les lettres encore visibles.

«C'est par la providence de Dieu que s'est reposée la bienheureuse E . . . Dieu la »fera (reposer dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob).»

Dans l'inscription de Wadi Gazal (n° 56 de M. LEPSIUS):

N° 46.

† ϩⲛ ⲧ(ⲉⲡⲣ)
ⲟⲛⲓⲁ (ⲙ)
ⲡⲛⲟⲩⲧ(ⲉ)
ⲛⲧⲁϥⲙⲧⲟⲛ
ⲙⲙⲟϥ ⲛϭⲓ ⲡ
ⲥⲟⲛ ⲁⲃⲣⲁϩ
ⲁⲙ ⲓ ⲫⲫⲓ ⲓⲉ ⲑ
ⲁⲙⲏⲛ ⲉϥⲉϣ(ⲱⲡⲉ)

«C'est par la providence de Dieu que s'est reposé le frère Abraham, mois de Paophi 15, »(indiction) 9. Amen! Fiat!»

Dans l'inscription de Wadi Gazal (n° 50 de LEPSIUS):

N° 47.

† ϩⲓⲧⲏ ⲧⲉⲡⲣⲟⲛⲟⲓⲁ ⲙ̄ⲡⲛ(ⲟⲩ)
ⲧⲉ ⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ . .
ⲡⲁⲓⲙⲓⲟⲩⲣⲅⲟⲥ ⲙ̄ⲡⲧⲏ(ⲣϥ)
(ⲓⲉ̄) ⲡⲉⲭⲥ̄ ⲁϥⲕⲱ ⲛ̄ . .
. . . (ⲁ)ϥ ⲙⲧⲟⲛ . . . .

«C'est par la providence de Dieu tout-puissant créateur de l'univers qu'a laissé . . . . »et que s'est reposé . . . . .»

Dans l'inscription de Wadi Gazal (n° 44 de M. LEPSIUS):

N° 48.

† ϩⲓⲧ ⲛ̄ ⲕⲉⲗⲉⲩⲥⲓⲥ
ⲙ̄ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲁϥ
ⲙ̄ⲧⲟⲛ ⲙⲙⲟϥ
ⲛ̄ϭⲓ ⲡⲙⲁⲓ ⲛⲟⲩ
ⲧⲉ ⲛⲥⲟⲛ ⲙⲁⲣ
ⲁⲛ ⲕⲟⲩϫⲁ ⲡⲓ
ⲇⲓⲁ ⲕ̄ ϩⲛ̄ ⲥⲟⲩⲥⲟ
ⲙⲡⲉⲃⲟⲧ ⲭⲟ̄
ⲉⲣⲉ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲇⲉ
ϯ ⲙⲧⲟⲛ ⲛⲧⲉϥ
ⲯⲩⲭⲏ ⲁⲙⲏⲛ

«C'est par l'ordre de Dieu que s'est reposé le frère aimant Dieu Maran Koudja, diacre, »le 6 de Choiak. Dieu donnera la paix à son âme. Amen!»

Dans l'inscription de Wadi Gazal (n° 47 de M. LEPSIUS) :

N° 49.

ϩⲓⲧⲏ ⲧⲕⲉⲗⲉⲩ
ⲥⲓⲥ ⲙ̅ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁ
ⲧⲱⲣ ⲁϥⲙⲧⲟⲛ
(ⲙⲙⲟϥ) ⲛⲥⲓ ⲡⲉⲛ
ⲥⲟⲛ ⲥⲟⲗⲱⲙⲱⲛ . . . .
. . . . . .
ⲛⲡⲉϧⲟⲩ . . . . .

« C'est par l'ordre du Dieu tout-puissant que s'est reposé notre frère Salomon le . . . . » du mois de . . . .»

Dans l'inscription de Wadi Gazal (n° 49 de M. LEPSIUS):

N° 50.

† ϩⲓⲧⲏ ⲕⲉⲗⲉⲩⲥⲓⲥ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲡⲁⲛⲙⲓⲟⲩⲣⲅⲟⲥ ⲙⲡⲧⲏ
ⲣϥ ⲛⲧⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙ̅
ⲙⲟϥ ⲛⲥⲓ ⲡⲙⲁⲓⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲛ̅ⲥⲟⲛ ⲙⲓϫⲓ ⲕⲟⲩϫⲁ
ⲙⲟⲛⲁϫ(ⲟⲥ) . . . ⲙⲧⲉⲓⲟⲧ
ⲫⲁⲛⲉ ϣⲟⲛ ⲡⲛⲟⲩ
(ⲧⲉ ⲛ)ⲁⲃⲣⲁⲁⲙ ⲙ̅ⲛ̅
ⲓⲥⲁⲁⲕ ⲙ̅ⲛ̅ ⲓⲁⲕⲱⲃ . . .
. . . . ⲧⲥⲁⲕ[1] ⲛⲛⲁⲩ(ⲅⲉⲗⲟⲥ)
. . . ϩ(ⲛ) ⲧⲙ̅ⲡⲧⲱⲟ(ⲩ)
ⲛⲛⲡⲛⲩⲉ ⲁⲙⲏⲛ
ⲉϥⲉϣⲱⲡⲉ . . . .

« C'est par l'ordre du Dieu, créateur de l'univers, que s'est reposé le frère aimant Dieu » Michi Koudja, moine de la *paternité* (sic) de Phané. Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob » le reçoit à l'applaudissement des anges dans la gloire des cieux. Amen! Fiat!»

[1] C'est ainsi que j'interprète les lettres qui subsistent. Cependant on pourrait peut-être lire (bien qu'avec moins de probabilité) ⲧⲁⲁⲕ au lieu de ⲧⲥⲁⲕ. J'avais pensé à ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ . . . . . (ⲛⲁ) ⲧⲁⲁⲕ ⲛⲛⲁⲩ ⲛⲓⲙ . . . ϩⲛ ⲧⲙ̅ⲡⲧⲱⲟⲩ ⲛⲛⲡⲛⲩⲉ «Dieu te placera à jamais dans la gloire des cieux». Mais ϣⲟⲛ 3e pers. intercalaire qui précède ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ n'aurait plus d'emploi et ⲛⲛⲁⲩ ⲛⲓⲙ pour dire « à toujours » serait bien mauvais. Quant à la formule ordinaire ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲁϥⲛⲟϫϥ ϩⲛ ⲕⲟⲩⲛϥ ⲡ̅ⲁⲃⲣⲁⲁⲙ ⲙⲛ ⲓⲥⲁⲁⲕ ⲙⲛ ⲓⲁⲕⲱⲃ (conf. notre n° 44) elle est rendue impossible par défaut de place (si M. LEPSIUS n'a pas oublié une ligne entière après la 7e) alors même que l'on supposerait que ⲫⲁⲛⲉϣⲱⲡ est le nom du couvent de Michi Koudja.

Ce qui frappe tout d'abord dans la masse d'inscriptions égyptiennes que nous venons de passer en revue, c'est leur unanimité à peu près complète à réclamer pour le défunt la miséricorde de Dieu. Cette tendance à l'intercession en faveur de ceux qui sont sortis de la vie est tellement développée dans ces anciens monuments qu'elle semble considérablement dépasser tout ce qui a été fait dans ce sens en occident à des temps beaucoup plus modernes. Pour n'en citer que quelques exemples, on ne semble guère avoir connu même dans les époques les plus ferventes de notre moyen-âge la prière adressée aux saints afin d'obtenir leurs secours pour les âmes du purgatoire, les jeûnes et les agapes[1] pour les morts et plusieurs autres pratiques analogues que nous rencontrons sans cesse dans les documents provenant d'Égypte.

Il y a là un fait excessivement curieux et significatif.

Certes nous ne sommes plus au temps où un célèbre épigraphiste, Spon, pouvait affirmer que dans les inscriptions chrétiennes antérieures au 8e siècle on ne rencontrait jamais de prières pour les morts, mais seulement : «Il est mort en paix! — Il dort du sommeil de »la paix! — Il est allé à Dieu.» M. LEBLANT, de l'Institut, a savamment démontré qu'à côté de ces formules, de beaucoup les plus fréquentes dans l'épigraphie latine, il y en avait d'autres semblant se rapporter à une tradition toute différente et conforme à celle sur laquelle insiste actuellement l'église. Mais, ainsi qu'il l'a très bien dit lui-même, cette pensée des expiations était trop triste pour que nos pères, les pères des catacombes romaines, s'y arrêtassent souvent et bien longtemps. Le martyre avait, pour ainsi dire, glorifié à leurs yeux la mort, qui ne leur apparaissait plus que dans une auréole. Sans doute ils ne niaient pas le purgatoire; mais ils s'en préoccupaient peu; et c'est à peine si dans plusieurs milliers d'inscriptions on en trouve quelques-unes qui parlent du *rafraîchissement de l'âme*[2]. Ces monuments sont à la masse des autres ce qu'est la vision de la sainte extatique Perpétue aux innombrables actes de martyrs : des exceptions curieuses à noter, mais enfin des exceptions. La piété individuelle d'un Augustin, d'un Paulin de Nole pouvait assurément en tenir compte et s'en inspirer dans des chagrins domestiques pour entrer en communication plus étroite avec des morts chéris. Mais d'ordinaire les documents latins antiques se bornaient à un acte de foi : «Les cieux se sont ouverts pour »toi! Elle est entrée aussitôt dans le royaume des cieux», ou tout au plus à une acclamation semblable à celles-ci : «Vivas in eternum! Vivas in Domino Jesu! Lætaris in pace! In pace »Domini dormias! Vivas in Deo et roga (pro nobis)!»

La raison s'en comprend aisément. Le christianisme avait été pour les latins une lumière *sans précédents*. Les meilleurs philosophes, les plus spiritualistes, comme Cicéron, en étaient venus à admettre seulement la *possibilité* d'une immortalité pour l'âme. Et cette immortalité, le christianisme l'apportait. Ce n'était point encore le temps de l'analyser, de s'en rendre pleinement compte et, si je puis m'exprimer ainsi, d'en voir les bons et les mauvais côtés. La joie surabondait et étouffait tout autre sentiment. M. LEBLANT l'a dit admirablement :

«Parmi les traits les plus marqués qui distinguent l'église naissante j'ai signalé l'idée

[1] Le cartulaire de Djème, que nous allons bientôt publier, est des plus intéressants à ce sujet.

[2] Cette expression est empruntée au livre de la Sagesse (2, 1 et 4, 7) qui est, comme nous le dirons plus loin, de rédaction pleinement égyptienne.

» d'allégresse si éloignée de l'esprit des païens adorateurs tremblants de divinités menaçantes » et terribles. Quelques noms disparus à cette heure, *Hilarité, Nicée, Gaudence,* d'autres que » nous gardons sans les comprendre, *Victor, Hilaire, Vincent,* tous ceux enfin qui rappellent » la joie et la victoire, témoignent par leur multiplicité aux temps antiques de l'allégresse » spirituelle qui avait saisi le monde à la venue du Christ. Je me lasse à recueillir les preuves » de ce nouvel état des esprits. Depuis St Paul, qui le révèle et l'encourage jusqu'à St Grégoire » le thaumaturge, depuis le *Pasteur* d'Hermas jusqu'aux écrits du grand St Jérôme, partout, » à l'orient comme à l'occident, en Ethiopie comme à Rome, en Gaule comme en Germanie, » éclate cette joie universelle. Les monuments, comme toujours, sont d'accord avec les textes » et rien n'annonce encore les représentations lugubres que doit enfanter le moyen-âge, austère » traduction du *Memento quia pulvis es.*

« Tout est joie, tout est victoire dans les tableaux tracés aux premiers siècles. Au lieu » du crucifix où le sauveur expire, des croix couvertes de fleurs, de pierres précieuses; les » scènes de la passion figurées sur les sarcophages s'arrêtent au tribunal de Pilate pour que » l'œil du fidèle ne soit pas attristé par les souffrances du sauveur; la couronne d'épines se » change en couronne de roses; c'est Simon et non pas le Christ qui porte la croix au Cal- » vaire; et la résurrection nous montre, au lieu du seigneur déchiré de blessures, le labarum » étincelant au-dessus des gardes du sépulcre.

« C'est au milieu de semblables scènes que Spon voudrait trouver dans sa réalité terrible » l'image des flammes du purgatoire! »

Evidemment on ne saurait mieux peindre l'état de l'église latine à son berceau. Mais, que le savant académicien me pardonne cette réflexion, il me semble que, sans peut-être s'en apercevoir, il a un peu trop généralisé par quelques expressions ce qui est profondément vrai quand on se restreint aux monuments épigraphiques de l'occident.

Comme nous croyons l'avoir prouvé dans d'autres travaux et comme nous continuerons à le prouver de plus en plus et jusqu'à complète évidence dans la suite, s'il est un fait absolument indiscutable dans l'histoire de l'église, c'est que chacun des anciens peuples de l'orient en embrassant le christianisme lui avait apporté en dot, pour ainsi dire, ses antiques traditions, ses aspirations, ses tendances, en un mot tout ce qui faisait le propre de sa civilisation antérieure.

Il arriva au point de vue religieux ce qui était arrivé au point de vue politique. Les Romains avaient tout unifié autour d'eux en Italie, en Gaule, en Germanie, en Espagne, en Bretagne, en Afrique. Ils avaient apporté partout leur langue, leurs usages, leurs lois, leur religion. Mais dans les vieux pays situés au-delà de *leur mer* et dont l'histoire se perdait dans la nuit des temps, ils avaient dû laisser tout ce qui existait avant eux. De même l'église, dont l'empire romain avait tant favorisé le développement et qui était destiné à lui succéder, donna bientôt en Occident une physionomie à peu près uniforme aux colonies qu'elle fonda. Mais en Orient il n'en fut pas de même. Chaque pays resta au fond ce qu'il était et la nouvelle foi ne put que modifier et non pas détruire les antiques préjugés et les antiques croyances.

Rien par exemple de plus dissemblable que l'église romaine et l'église syrienne, l'une

toujours orthodoxe et mystique, l'autre toujours hérétique et plus ou moins incrédule à tout ce qui était mystérieux et surnaturel. Les mêmes motifs ne les ont jamais inspirées, du moins quand on eut traversé les temps apostoliques, et si nous les voyons se rencontrer sur quelque point, nous pouvons presque toujours affirmer que c'était dans une pensée toute différente.

D'un autre côté l'écart était encore plus grand s'il est possible entre les Syriens et les Égyptiens, et, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire précédemment, les uns et les autres portèrent dans leurs querelles religieuses, remplissant les six premiers siècles et occupant tous les anciens conciles, «une animosité violente qui, souvent égale des deux parts, rappe-»lait singulièrement les rivalités nationales du temps des Ptolémées et des Séleucides, des »Pharaons et des monarques d'Asie».

Aussi ne faut-il pas nous étonner de trouver ces deux peuples en divergence complète, aussi bien en ce qui concerne le culte des morts qu'en tout le reste.

En Égypte, nous l'avons dit et nous en montrerons bientôt les raisons, le culte des morts était très développé et la prière pour la purification des âmes sorties de l'existence absolument générale dès les premiers siècles de notre ère. Au contraire, dans la Syrie et l'Asie mineure, toutes ces pratiques sont *excessivement rares* à l'ancienne époque et semblent se rattacher, quand, par hasard, elles existent, à une influence étrangère tout-à-fait individuelle. Pour la masse de la population la mort était un repos éternel, non plus, il est vrai, dans le néant, selon l'antique croyance de ces contrées, mais dans le sein du Dieu ineffable qu'adoraient les juifs et que l'église de Jérusalem avait révélé aux gentils qui l'entouraient [1].

D'ordinaire les stèles funéraires sont très simples. Elles mentionnent seulement que là est le *monument mémorial,* le *tombeau,* le *lieu de dépôt,* le *cercueil terrestre,* le *sépulcre du corps* et parfois la *maison cachée ou mystérieuse* d'un tel ou d'une telle. De là une multitude d'inscriptions commençant par ⲙⲛⲏⲙⲁ [2], ⲡⲁⲣⲁⲥⲧⲁⲧⲓⲕⲟⲛ [3], ⲑⲉⲥⲓⲥ [4], ⲭⲁⲙⲟⲥⲟⲣⲓⲛ [5], ⲟⲛⲏⲛ [6], ⲥⲱⲙⲁⲧⲟⲑⲏⲕⲏ

[1] Les traditions de l'église syrienne, soit à l'époque arienne, soit à l'époque nestorienne, semblent toutes se rattacher à un christianisme juif analogue à celui contre lequel lutta tant St Paul. En fin de compte, dans la question des observances qui fut le motif d'une célèbre dissension entre St Pierre et St Paul, il y avait plus pour l'apôtre des Grecs qu'un point de discipline à peu près indifférent. Ce qu'il voulait surtout éviter, c'est que derrière ces observances l'esprit judaïque ne pénétrât dans le christianisme, et que les rabbins, devenant de nouveau les docteurs de la foi, n'en pussent rétrécir la doctrine à leurs anciennes idées. Cette crainte était d'autant plus juste qu'en effet ce qu'on voulait éviter arriva. L'église de Jérusalem judaïsa jusqu'à la destruction de cette ville par Vespasien et c'est cette église toute juive qui convertit les contrées avoisinantes. Les Syriens admirent donc comme les juifs l'unité de Dieu, mais ils repoussèrent invariablement la trinité et l'incarnation. Jésus fut, à la vérité, le Messie venu pour propager la bonne doctrine, l'homme *par lequel* agit la divinité, mais rien de plus. Le *verbe* qui était en lui était celui qui *s'était fait* aux autres prophètes *(verbum factum est Isaiae).* Le christianisme se transforma ainsi en un déisme assez vague qui laissait à peu près entières toutes les questions vraiment religieuses. Il faut voir dans les écrits de l'empereur Julien et dans tous les auteurs de cette époque, combien les Antiochiens, presque tous chrétiens, s'occupaient peu des maximes de la religion, au milieu de leurs plaisirs sans fin. Ils n'étaient guère chrétiens que par esprit de parti, comme, dans le moyen-âge, on était guelfe ou gibelin.

[2] Voir dans le *Corpus* les nos 9225, 9226, 9227, 9240, 9159, 9162, 9140, 9138.

[3] Voir dans le *Corpus* les nos 9214, 9215, 9216.

[4] Voir dans le *Corpus* les nos 9239, 9240, 9241, 9242, 9243, 9244, 9246, 9247, 9248, 9254, 9255, 9256.

[5] Voir dans le *Corpus* les nos 9219, 9220, 9221, 9222, 9223.

[6] Voir dans le *Corpus* les nos 9139, 9165, 9169, 9174, 9176, 9180, 9181, 9193, 9201, 9203, 9207, 9210, 9211, 9212, 9213, 9236, 9237; *Mission de Phénicie,* de M. RENAN, p. 349, etc.

ou ⲟⲓⲕⲓ ⲥⲱⲙⲁⲧⲟⲥ[1], ⲕⲟⲓⲙⲏⲧⲏⲣⲓⲟⲛ[2], ⲧⲟⲙⲃⲱⲥ[3], ⲏⲣⲟⲓⲟⲛ[4], ⲧⲟⲡⲟⲥ[5], ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ[6], suivis d'un simple génitif indiquant le nom du mort[7].

D'autres fois on mentionne la personne qui a fait construire ce mémorial ou du moins la date à laquelle il a été construit[8].

Plus souvent encore on emploie la formule : «Ci-gît» que nous avons déjà rencontrée dans quelques inscriptions égyptiennes. Mais en Syrie et en Asie mineure elle n'est généralement accompagnée d'aucune de ces prières pour le défunt que nous avons notées alors[9].

Tout au plus trouvons-nous dans les stèles les plus chrétiennes une louange à Dieu[10] ou au Christ éternel qui pardonne les péchés[11], ou bien encore la pensée formelle que le mort est au ciel et prie pour ses amis[12], ou enfin, et cela *très rarement*, une exclamation pieuse[13] analogue aux : «Vive in æternum! Vivas in Domino Jesu! Vivas in Deo et roga (pro nobis)» que nous avons rencontrés dans les inscriptions latines.

Le repos de l'âme inquiète peu, soit qu'on s'imagine comme en occident qu'il aille de soi pour toute âme chrétienne, soit plutôt par un autre motif que nous ne voulons pas pénétrer. Ce qui préoccupe, c'est surtout le repos du corps et la tranquillité de cette demeure terrestre de ce *bet olam* des inscriptions de Palestine et de Phénicie que des stèles chrétiennes traduisent encore littéralement ⲟⲓⲕⲟⲥ ⲁⲓⲱⲛⲓⲟⲥ *maison éternelle.* De là l'insistance habituelle sur l'inviolabilité du sépulcre que personne ne doit troubler. De là les malédictions, les anathèmes, voire même les amendes pécuniaires[14], formulées depuis la plus ancienne époque contre quiconque aurait l'audace de venir rompre le silence de ce «sommeil sans réveil» ⲁⲩⲣⲏⲩⲟⲣⲟⲛ ⲧⲡⲛⲟⲛ, ainsi que le dit une inscription du Musée chrétien du Louvre[15].

Toutes ces expressions, toutes ces idées font avec la croix un singulier contraste. Elles

---

[1] Voir dans le *Corpus* les nos 9164, 9165, 9166, 9167, 9168, 9170, 9171, 9173, 9175, 9183, 9190, 9191, 9192, 9194, 9195, 9196, 9197, 9202, 9204, 9205, etc.

[2] Voir dans le *Corpus* les nos 9250, 9304, 9305, 9306, 9310, 9311, 9312, 9313, 9314, 9315, 9316, etc. Ces derniers sont de la Grèce propre.

[3] Voir dans le *Corpus* le n° 9230.

[4] Voir dans le *Corpus* les nos 9182 et 9215.

[5] Voir dans le *Corpus* les nos 9157, 6161, 9228, 9229, 9272, 9273, 9274; *Mission de Phénicie,* de M. RENAN, p. 348 et 349.

[6] Voir sur ce mot signifiant *lieu caché, tombeau,* la *Mission de Phénicie,* de M. RENAN, p. 188.

[7] Souvent ce nom mis au génitif a seul été conservé en sous-entendant le mot *tombeau.* Je citerai par exemple dans le *Corpus* les nos 9141, 9143, 9148, 9158, 9163, 9186 et la page 389 de la *Mission de Phénicie.*

[8] Voir dans le *Corpus* les nos 9144, 9146, 9150, etc. Notons aussi que beaucoup d'inscriptions portent : «Un tel est mort ou s'est reposé à telle date.»

[9] Voir dans le *Corpus* les nos 9245, 9249, 9251, 9252, 9253, 9258, 9259, 9260, 9261, 9277, 9286, 9287. Le n° 9288 fait seul exception.

[10] Voir dans le *Corpus* les nos 9178, 9270, etc.

[11] ϧⲟϩⲁ ⲧⲱ ⲁⲓⲱⲛⲓⲱ ⲭⲣⲓⲥⲧⲱ ⲧⲱ ⲥⲩⲛⲭⲱⲣⲟⲩⲛⲧⲓ ⲧⲁⲥ ⲁⲙⲁⲣⲧⲓⲁⲥ (n° 9144 du *Corpus*). L'inscription du Musée chrétien du Louvre que M. RENAN a rapportée et décrite dans sa *Mission de Phénicie,* p. 390, porte en tête ⲁϥⲱ — ⲥⲧⲁⲩⲣⲟⲥ ⲭⲩ ⲛⲉⲕⲣⲟⲛ ⲁⲛⲁⲥⲧⲁⲥⲓⲥ ce qui rentre dans ces mêmes idées.

[12] Voir le n° 282 du catalogue FROENER et le n° 9151 du *Corpus.* Je n'admets pas du tout pour cette dernière inscription la correction du M. KIRCHOFF qui veut changer ⲉⲩϣⲉⲧⲁⲓ ⲧⲡⲉⲣ ⲏⲙⲟⲩ en ⲉⲩϣⲁⲥⲑⲉ ⲧⲡⲉⲣ ⲉⲙⲟⲩ. ⲉⲙⲟⲩ se rapporte ici du reste non point au défunt, mais à celui qui a construit le monument.

[13] Voir dans le *Corpus* les nos 9148 et 9240.

[14] Voir la *Mission de Phénicie,* de M. RENAN, p. 256 et le catalogue FROENER, n° 163, 171, 147, 150.

[15] Voir le n° 280 du catalogue FROENER.

semblent plutôt un écho de ces anciennes traditions syriennes qu'on rencontre par exemple dans l'inscription du roi Echmounazar[1] demandant lui aussi la paix pour son mausolée et oubliant l'avenir de son âme. On sent qu'on n'a plus affaire comme en Égypte à un peuple qui a longuement médité sur les destinées de l'homme par delà le tombeau.

Mais ce n'est pas tout.

A côté de ces documents à moitié chrétiens nous en trouvons d'autres dans lesquels la vie et la mort sont considérés sous un aspect beaucoup moins religieux encore ou pour mieux dire avec une philosophie beaucoup plus humaine et souvent triviale ou pleinement matérialiste. Telle est par exemple l'inscription de Biblos rapportée par M. RENAN et dont la croix très reconnaissable désigne suffisamment l'origine chrétienne[2].

ΤΗΝ ΣΥΝΕΤΗΝ ΑΛΟΧΟΝ
ΔΙΟΝΥΣΙΑΝ ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙ
ΣΘΑΙ ΤΥΜΒΩ ΤΩΔ ΥΠ Ε
ΜΟΙ ΟΝ ΠΟΙΣΙΣ ΗΥΛΑΙΣΕΝ
ΟΠΠΩΣ ΤΟΙΣ ΠΑΡΙΟΥΣΙ
ΠΕΛΟΙ ΜΝΗΜΗΙΑ ΤΑΥΤΑ
ΤΑΙΣ ΣΕΜΝΑΙΣ ΑΛΟΧΟΙΣ
ΜΑΡΤΥΡΙΑ ΠΡΟΦΕΡΕΙΝ
ΤΑΥΘ Ο ΒΙΟΣ ΠΑΡΟΔΕΙ
ΤΑ ΦΙΛΕ ΕΛΠΙΔΕΣ ΕΝ ΖΩΟΙ
ΣΙΝ ΕΥΦΡΑΙΝΕ ΣΕΑΥΤΟΝ
ΜΗ ΠΑΡΟΔΟΥ ΤΑΧΥΤΗΣ
ΒΡΑΧΕΟΣ ΛΑΘΕΤΩ ΣΕ
ΧΧΧ ΧΡΟΝΟΥ ΧΧΧ
ΣΕΡΑΠΙΩΝΟΣ ΔΙΔΑΣΚΑΛΟΥ ΕΦΗ
ΒΩΝ ΤΟΔΕ ΣΗΜΑ.

« Apprends que la sage épouse Dionysia repose ici, sous moi, dans ce tombeau que » son mari a orné pour elle afin que ce soit là pour ceux qui passent un avertissement de » porter témoignage aux épouses respectables.

« Telle est la vie, cher passant : des espérances parmi les vivants. Tiens-toi donc en » joie. Que la rapidité du temps qui passe ne t'échappe pas †.

[1] Inscription d'Echmounazar, l. 4 : קנמי את כל ממלכת וכל אדם אל יפתח אית משכב

[2] Le style général de l'inscription, style si peu chrétien, a fait exprimer une opinion différente à M. RENAN dans sa *Mission de Phénicie,* p. 184. Il pense que la croix ansée qu'on voit dans cette inscription pourrait peut-être bien n'être pas une croix ansée véritable et il veut qu'on la compare soit à la *feuille* reproduite p. 162 de son ouvrage, soit à la croix ansée hiéroglyphique qui se trouve sur un *scarabée* de la page 161. Mais M. RENAN a fait voir lui-même, ainsi que M. DE VOGÜE, combien les symboles égyptiens se rencontrent fréquemment en Syrie et dans les pays voisins. La présence de notre scarabée dans ces contrées n'a donc rien qui doive étonner. Quant à la feuille de la page 162, elle n'a aucune vestige de croisillon sur sa tige et ne peut nullement être assimilée avec la croix, très reconnaissable, que l'inscription de Dyonisia nous offre même dans le fac-simile de la *Mission de Phénicie.* Il est vrai que la présence d'une croix au milieu d'idées si peu chrétiennes paraît d'abord étrange. Mais l'étonnement cesse quand on compare cette inscription aux inscriptions du même genre provenant de Syrie. Aussi M. FROENER a-t-il classé avec raison cette inscription parmi les inscriptions chrétiennes (n° 278 de son catalogue).

»C'est ici le tombeau de Sérapion le professeur de la jeunesse.»

Ce genre de consolations vulgaire consistant à faire l'éloge des vertus du mort est assez fréquent dans les inscriptions chrétiennes de Syrie et d'Asie mineure[1]. Il rappelle singulièrement le style des tombes de Sidon : χρηϲτε ϰαι ⲁⲗⲧⲡⲉ χαιρε «Salut ô brave qui n'a fait de chagrin à personne[2]», ou bien encore celui des inscriptions de Biblos[3] :

ⲑⲁⲣϲⲉⲓ ⲧⲉⲑⲛⲏ
ϰⲁϲ ⲅⲁⲣ ⲁⲡⲉⲛⲑⲏ
ⲧⲟⲓϲ ⲉⲡⲓ ⲧⲉⲛⲛⲟⲓϲ
ⲍⲱⲟⲩϲⲁⲛ ⲡⲣⲟⲗⲓ
ⲡⲱⲛ ⲛⲏ ⲉⲡⲩⲑⲉⲓϲ
ⲁⲗⲟⲭⲟⲛ.

«Courage! puisque tu es mort sans avoir pleuré aucun de tes enfants, et en laissant »vivante l'épouse que tu aimais.»

Ou d'une façon plus claire et plus transparente encore :

ⲑⲁⲣⲉⲓ
ⲛⲓⲛⲟⲇⲟⲝⲉ
ⲟⲩⲇⲓⲥ ⲁⲑⲁⲛⲁⲧⲟⲥ

«Courage! Nicodoxe, personne n'est immortel.»

Ainsi que l'a remarqué M. RENAN[4], «cette formule paraît avoir été particulièrement usitée en Syrie[5]. La plupart des exemples qu'on en connaît appartiennent à ce pays.» Mais il faut ajouter que le goût des Syriens pour cette pensée toute matérialiste était tel qu'on l'a retrouvée à la fois dans les monuments païens juifs et chrétiens. «Pour ne parler que des derniers,» dit M. LEBLANT, «on peut s'étonner de rencontrer par cinq fois ⲉⲩⲯⲩⲭⲓ ⲟⲩⲇⲓⲥ ⲁⲑⲁⲛⲁⲧⲟⲥ, ⲙⲏ ⲗⲩⲡⲟⲩ »ⲟⲩⲇⲓⲥ ⲁⲑⲁⲛⲁⲧⲟⲥ, ⲑⲁⲣⲉⲓ ⲟⲩⲇⲓⲥ ⲁⲑⲁⲛⲁⲧⲟⲥ, ⲉⲩⲙⲩⲣⲓ ⲟⲩⲇⲓⲥ ⲁⲑⲁⲛⲁⲧⲟⲥ sur les sépulcres de ces »chrétiens[6] qui répétaient comme St Paul : cupio dissolvi et esse cum Christo . . . ., et qui »voyaient dans l'heure dernière le couronnement des vœux de tout chrétien. Sur ce point »donc, aussi bien que sur d'autres, le sentiment s'est montré plus fort chez les fils de l'église »que l'enseignement et la doctrine[7].»

---

[1] Je citerai pour exemples l'inscription de ce bon archidiacre Maris qui a si *bien servi le peuple* (n° 9238 du *Corpus*) et les inscriptions 279 et 280 de M. FROENER.

[2] Voir les inscriptions données par M. RENAN dans sa *Mission de Phénicie,* p. 381 et suivantes.

[3] Voir la *Mission de Phénicie,* de M. RENAN, p. 347.

[4] Voir la *Mission de Phénicie,* de M. RENAN, p. 183.

[5] Voir la note de M. LEBLANT, p. 369 de la *Mission de Phénicie,* de M. RENAN.

[6] On l'a retrouvée aussi dans un certain nombre d'inscriptions grecques des catacombes de Rome, inscriptions qui avaient sans doute été rédigées *pour* ou *par* des Syriens établis en Occident. Les traditions de l'église latine étaient aussi éloignées que possible de celles qu'on rencontre dans ces monuments écrits d'ailleurs dans une langue étrangère.

[7] M. LEBLANT fait remarquer ailleurs (*Revue archéologique* de mai 1875) que cette formule se trouvait aussi sur trois tablai égyptiennes accompagnant des momies païennes. Mais après ⲟⲩⲇⲓⲥ ⲁⲑⲁⲛⲁⲧⲟⲥ on y lit les mots ⲉⲛ ϰⲟⲥⲙⲱ ou ⲉⲛ ⲧⲱ ϰⲟⲥⲙⲱ *dans ce monde* qui modifient complétement le sens. D'autres tablai portent seulement l'invitation ⲉⲩⲯⲩⲭⲓ. Courage! qui, ainsi isolée, concorde admirablement avec la foi dans l'immortalité. Il nous semble donc certain que si la formule syrienne a parfois pénétré *matériellement,* si je puis m'exprimer ainsi, dans les monuments appartenant à des races de doctrine opposée, elle a été adaptée

C'est à ce sentiment instinctif, ou, si l'on préfère, aux traditions locales antérieures au christianisme qu'il faut par exemple attribuer l'audace incroyable d'une inscription chrétienne de Syrie que porte dans le *Corpus* le n° 9145 :

† ⲡⲁⲛⲧⲁ ϫⲟⲱⲛ ⲫⲩⲉⲓ ⲕⲁⲓ ⲉⲙⲡⲁ
ⲗⲓⲛ ⲁⲙⲫⲓⲕⲁⲗⲩⲡⲧⲉⲓ
ⲧⲟⲩⲛⲉⲕⲁ ⲙⲏ ⲥⲧⲟⲛⲁϫⲟⲓ ⲧⲓⲥ ⲁⲡⲟ
ϫⲟⲟⲛⲟⲥ ⲉⲓⲥ ϫⲟⲟⲛⲁ ⲁⲩⲛⲱⲛ
ⲟⲧⲁⲛ ⲕⲁⲙⲏⲥ ⲧⲟⲩⲧⲟ ⲧⲉⲗⲟⲥ.

«† La terre produit et enveloppe de toutes parts toutes choses. C'est pourquoi que celui » qui va au soir depuis la terre à d'autres terres ne se lamente pas. Lorsque tu meurs, c'est » la fin[1].»

Certes, on peut l'affirmer, cette inscription n'a de chrétien que la croix. Tout le fond des idées en a été emprunté aux anciennes traditions du pays dans lequel elle a été composée. Mais ce n'est pas là un fait exceptionnel pendant les premiers siècles de notre ère. Dans chaque province on trouvait ainsi des néophites qui ne l'étaient que bien faiblement, et dont les œuvres sont encore inspirées par le milieu dans lequel ils vivaient.

Je citerai pour exemples les trois inscriptions coptes que j'ai données au commencement de ce recueil. Toutes trois sont aussi foncièrement égyptiennes que celle que nous venons de reproduire est syrienne :

«† O quelle séparation est celle-ci! O départ pour un exil plus lointain que tous les » autres! O mort, mot amer dans la bouche de tous, qui déchire, qui sépare les pères des » fils et les fils des pères! Que quiconque sait pleurer sur ceux qui parmi eux sont morts » vienne en ce lieu prononcer une immense lamentation sur le malheur de ma jeunesse.

» Moi Jean, diacre, j'ai quitté ma mère veuve. Je suis venu dans la ville de ⲕⲱⲥ. Je » suis mort en ce lieu. Ils m'ont emporté. Ils m'ont placé dans ce tombeau. Souvenez-vous » de moi, mes bien-aimés, afin que Dieu me pardonne. Je me suis endormi aujourd'hui treize » du mois de Paophi, indiction 13e.»

— «† O décret inflexible, inexplicable! Celle qui mangeait et buvait hier encore, aujour- » d'hui sa bouche est fermée pour ne plus rien manger jamais.

aux croyances du lieu et par exemple n'est devenue en Égypte qu'une de ces lamentations sur la mort si fréquentes à toutes les époques : «Quel est l'homme qui vivra et ne verra pas la mort» dit un de nos textes épigraphiques, et des phrases de ce genre se trouvent sans cesse dans les documents égyptiens, ainsi que nous le verrons bientôt. Une de nos inscriptions coptes dit aussi : ⲙⲡⲣⲗⲩⲡⲏ ϫⲉ ⲙⲏ ⲁⲧⲙⲟⲩ : Ne vous affligez pas, personne n'est immortel (ⲙⲏ ⲗⲩⲡⲟⲩ ⲟⲩⲁⲓⲥ ⲁⲑⲁⲛⲁⲧⲟⲥ), mais elle ajoute ⲛ̅ⲃ̅ⲟⲗ extérieurement et continue en affirmant que le bienheureux dort seulement et en priant pour le repos de son âme. ⲙⲡⲣⲗⲩⲡⲏ ϫⲉ ⲙⲏ ⲁⲧⲙⲟⲩ ⲛⲃ̅ⲟⲗ correspond pleinement à ⲟⲩⲁⲓⲥ ⲁⲑⲁⲛⲁⲧⲟⲥ ⲉⲛ ⲧⲱ ⲕⲟⲥⲙⲱ.

[1] M. KIRCHOFF dit au sujet de cette inscription qu'avaient publiée BUCKINGHAM, BERTOU et BERGGREN : Nihil inest in hoc titulo cur Christianus esse putetur praeter crucem in capite praefixam. Eam quum omittat Berggrennius, falsos puto Buckinghamium cum Bertovio, qui pro crucis figura habuerint ornamentum *nescio quod* lapidi insculptum. Titulus igitur me judice Christianorum numero omnino eximendus; nec Christianum hominem decuit illud ⲟⲧⲁⲛ ⲕⲁⲙⲏⲥ ⲧⲟⲩⲧⲟ ⲧⲉⲗⲟⲥ versibus solute oratione conjunctum.» En somme il me semble beaucoup plus probable que l'anglais et le français ont bien vu, et que l'allemand aura, par parti pris, supprimé la croix à cause du style général de l'inscription. Mais il faut se résigner à l'évidence pour cette inscription comme pour celle de Dionysia et tant d'autres qui paraissent au premier abord si peu chrétiennes.

« J'ai fait offrande au temple avec mes compagnes. Tout à coup est venue sur moi la » nécessité de la mort. Tous ceux qui me connaissaient m'ont oubliée. Je me suis donc endormie » dans le sépulcre, moi Maria, cette jeune fille malheureuse, aujourd'hui 16 du mois de Pachons, » première indiction. Jeûnez tous pour moi afin que Dieu (fasse miséricorde) à mon âme . . . . . »

— « (Ci-gît Philo)ponus. Dieu de St Colluthe, tu feras miséricorde à son âme, Amen! Et » vous vous lamenterez sur mon âme parce que le Seigneur m'a enlevé dans les jours de ma » jeunesse. Car quel est l'homme qui vivra et ne verra pas la mort! »

La plus chrétienne de ces inscriptions est évidemment la dernière. La prière au *Dieu de St Colluthe,* sa place dans la disposition générale du monument, nous montrent que la nouvelle religion avait pénétré plus profondément dans les esprits à cette époque que lors des monuments précédents. Ceux-ci sont en définitive presque entièrement païens et j'en suis même à me demander si le temple, dont il est question dans l'inscription de Maria, n'était pas un temple païen [1].

Mais que de différences entre ce paganisme et le paganismé de Syrie! Que de différences (et cela dans toutes les épitaphes) dans la manière dont on considère la mort et les destinées futures!

Il est certain que, comme l'a fort bien dit M. PIERRET, « selon les termes d'une formule » qui revient constamment dans les inscriptions funéraires, les Égyptiens *aimaient la vie* et » *détestaient la mort* ». De là ce cri douloureux : « Quel est l'homme qui vivra et ne verra pas la mort! » De là aussi les lamentations que l'on demande avec insistance pour le défunt mort avant le temps.

Mais ces lamentations même, au lieu d'en demander, les inscriptions syriennes les condamnent comme inutiles. Au lieu de dire : « Et vous vous lamenterez sur mon âme parce que » le Seigneur m'a transporté dans les jours de ma jeunesse. Car quel est l'homme qui vivra » et ne verra pas la mort », ou bien encore : « O mort, mot amer, dans la bouche de tous, » qui déchire, qui sépare les pères des fils et les fils des pères! Que quiconque sait pleurer » sur ceux qui parmi eux sont morts vienne en ce lieu proférer une immense lamentation » sur le malheur de ma jeunesse », elles disent : « Que celui qui va de la terre à d'autres » terres ne se lamente pas. Lorsque tu meurs c'est la fin. — Tiens toi donc en joie. Que la » rapidité du temps qui passe ne t'échappe pas [2]! Ne t'affliges pas, personne n'est immortel! » Puis pas un mot, pas une prière, pas une restriction spiritualiste, pas une parole vraiment consolante et relevée. On n'a plus, ainsi qu'en Égypte, à côté des plaintes sur la destinée, sur le décret inflexible, inexplicable, sur la terrible séparation, sur la mort, mot amer dans la bouche de tous, sur l'exil plus lointain que tous les autres, sur la dure navigation pour aller au rivage, quelque chose comme : « Souvenez-vous de moi, mes bienaimés, afin que Dieu me » pardonne. — Jeûnez tous pour moi afin que Dieu fasse miséricorde à mon âme, etc. » Quand on est mort tout est fini. A quoi bon s'affliger? Il n'y a plus d'exil, plus de dure navigation pour aller au rivage. Le rivage est atteint. La mort, c'est une terminaison inévitable, presque

[1] Il se pourrait en effet que Maria n'eût été qu'une néophite, continuant comme bien des personnages fort historiques à fréquenter les temples des idoles et à y faire des offrandes. Ce qui est certain c'est que le mot ⲡⲉⲣⲡⲉ n'est jamais employé, à ma connaissance, pour une église et sans cesse pour les temples païens d'Égypte que les Arabes appellent encore بربا.

[2] Voir plus haut la façon dont les Égyptiens ont transformé dans une de leurs inscriptions la vieille formule syrienne : Ne pleure pas, personne n'est immortel.

un bonheur pour celui qui est débarrassé du fardeau de la vie et n'emporte plus dans la tombe que «le souvenir des jouissances qu'il a éprouvées[1]». Pleurer devient une faiblesse et le désespoir n'a plus pour contre-poids que l'oubli. C'est ainsi que s'*affligent,* selon l'expression de St Paul, *ceux qui n'ont pas d'espérance.*

Et l'espérance était bien faible en Syrie, bien faible même chez les chrétiens, qui avaient gardé des traditions presque sadducéennes. Ils croyaient à la vie future. — Soit! — Mais cette vie future c'était le repos immédiat dans la divinité, l'union constante avec la divinité — une divinité inénarrable et insondable — et un repos, une union tels qu'ils font songer instinctivement au Nirvana des Boudhistes.

On a beau faire, on ne rompt pas en un jour avec une philosophie séculaire et nationale. Les Syriens n'ont jamais aimé le mystère, le surhumain, en un mot ce qui fait le fond de tout culte sérieux ou de toute sagesse vraiment spiritualiste. La vue de l'homme, tel qu'il est, inspirait seule leurs vertus, comme leurs idées religieuses. On ne leur avait fait enfin admettre un dieu incorporel que comme on fait admettre aux enfants l'infini. Ce n'était pour eux qu'une conception de l'esprit.

Il en était tout différemment dans la vallée du Nil. Depuis des siècles, — et combien de siècles! — de même qu'ils croyaient à la lutte du bien et du mal, à l'action du divin dans les âmes, les Égyptiens croyaient à la résurrection[2], à la seconde vie, et appelaient la région infernale : *la terre des vivants.* C'était une terre inconnue, une terre que l'on redoutait par conséquent, mais non pas la terre de l'oubli. On pleurait donc : et en même temps on priait, ou pour me servir de l'expression même des monuments, *on se souvenait* de ceux qu'on avait perdus. Car la mort n'était pas le repos immédiat, c'était un passage souvent difficile à traverser. Il fallait aider le mort autant qu'on le pouvait, afin qu'il pût parvenir au port et vaincre les ennemis acharnés à sa perte, c'est-à-dire les esprits du mal. C'est ce que nous montre entre autres, par exemple, une inscription païenne fort curieuse qui est conservée au Musée égyptien du Louvre (4710 du *Corpus,* 164 de FROENER) :

ⲁⲡⲟⲗⲗⲱⲛⲓⲟⲥ ⲉⲣⲱⲧⲟⲥ ⲧⲟⲩ ⲉⲣⲱ
ⲧⲟⲥ ⲙⲏⲧⲣⲟⲥ ⲁⲣⲓⲥⲧⲓⲟⲩ ⲗⲉⲩⲟⲙⲉⲛⲟⲥ ⲟⲧⲟⲩ
ⲉⲣⲱⲥⲯⲁ ⲗⲩⲕⲟⲡⲟⲗⲉⲓⲧⲏⲥ ⲁⲟⲣⲟⲥ ⲉⲧⲉⲗⲉⲩ
ⲧⲏⲥⲉⲛ ⲧⲱⲓ ⲉϩⲁⲱⲙⲱⲓ ⲉⲧⲓ ⲙⲏⲛⲓ ⲡⲁϫⲱⲛ
ⲕⲁ̅ ⲉⲧⲱⲛ ⲗⲁ̅ ⲙⲏⲛⲱⲛ ⲉ̅ ⲏⲙⲉⲣⲱⲛ ⲓⲉ̅ ⲕⲩⲣⲓ
ⲉ ⲥⲁⲣⲁⲡⲓ ⲁϩⲟⲥ ⲁⲩⲧⲱⲓ ⲧⲏⲛ ⲕⲁⲧⲉϫⲟⲩⲥⲓⲁⲛ
ⲕⲁⲧⲁ ⲧⲱⲛ ⲉⲕⲑⲣⲱⲛ (sic) ⲁⲩⲧⲟⲩ.

[1] Voir le n° 234 de FROENER.

[2] M. DE ROUGÉ dit excellemment dans sa *Notice sommaire des monuments égyptiens du Louvre :* «Une »grande doctrine domine tout le système funéraire des anciens Égyptiens et présida depuis les temps les »plus reculés à tous les rites qui accompagnaient l'embaumement et la sépulture ainsi qu'à tous les emblèmes »qui couvrent les cercueils et les sculptures des tombeaux : c'est l'immortalité de l'âme. Cette immortalité »était spécialement promise aux âmes qui auraient été reconnues vertueuses par Osiris, juge de l'enfer. Elles »devaient rejoindre leur corps et l'animer d'une nouvelle vie que la mort ne pourrait plus atteindre; quant »aux âmes condamnées elles devaient subir le supplice de la seconde mort.» On peut également consulter sur cette question l'étude de M. DE ROUGÉ sur le rituel funéraire, l'excellente brochure de M. PIERRET *Sur le dogme de la résurrection chez les anciens Égyptiens* et les *Études égyptologiques* du même auteur (fascicule I et II).

«Apollonius, fils d'Eros (lui-même fils d'Eros) et de sa mère Aristion, appelé Otou »érospsa et natif de Lycopolis, est mort avant l'âge, la septième année, le 21 Pachons, âgé »de 34 ans, 5 mois, 15 jours. Seigneur Sérapis, accorde lui la victoire contre ses ennemis.»

Le Sérapis, dont il est ici question, est Osar-Apis ou Osiris[1] représenté au-dessus de la stèle comme juge des enfers accueillant à son tribunal Appollonius. Le bas-relief vient donc compléter admirablement le sens de l'inscription. C'est bien à des ennemis infernaux que ce défunt a affaire et c'est contre eux qu'on demande le secours de celui qui règne dans l'Amenti.

La même pensée se retrouve encore sous une autre forme dans une seconde inscription du Musée égyptien du Louvre (n° 4712 du *Corpus,* 134 de M. FROENER). Là aussi on voit en haut du monument Osiris accueillant trois hommes amenés par Anoubis le conducteur des âmes et qui lèvent les bras en l'air en signe de supplication. Puis on lit :

αντιλαβοτ κτριε σαραπι βνσις
πρεσβτεροσ και βνσις νεωτε
ροσ αμφοτεροι σεντωοττοσ
κτβερνητοτ απο πτολεμαιδοσ
και βνσις καρβασ αδελφοσ τνσ
μντροσ αυτων εσφαγμενοι εν ορ
μω ποτχεωσ τοτ ανταιοπολει
τοτ νομοτ και το πλτν αυτων εππε
πρηκαν.

«Accueille Seigneur Sérapis!

»Bèsis le vieux et Bèsis le plus jeune, tous les deux fils de Sentôout, pilote de Ptolémais »et Bèsis Carbas, le frère de leur mère, massacrés dans le port de Pouchis du nome d'An»taeopolis. Et ils avaient incendié leur barque!»

[1] Une inscription du Louvre qui porte le n° 1er dans le recueil de M. FROENER et le n° 3724 dans le *Corpus* nous donne cette assimilation entre Osiris, Seigneur d'Abydos et de l'Amenti et Osar Apis ou Sérapis. Elle porte :

Ἀγαθῇ Τύχῃ
Οὐρανίων πάντων Βασιλεῦ, χαῖρ', ἄφθιτ' Ἄνουβι.
σός τε πατὴρ Χρυσοστέφανος πολύσεμνος Ὄσειρις,
αὐτὸς Ζεὺς Χρονίδης, αὐτὸς μέγας ὄβριμος Ἄμμων,
κοίρανος ἀθανάτων, προτετίμηται δὲ Σάραπις ·
σή τε μάχαιρα θεὰ μήτηρ πολυώνυμος Ἶσις,
ἣν τέκεν Οὐρανος Εὐφρονίδης ἐπὶ κύμασι πόντου
μαρμαρέοις, θρέψεν δ' ἔρεβος φῶς πᾶσι βροτοῖσι,
πρεσβίστην μακάρων ἐν Ὀλύμπῳ σκῆπτρον ἔχουσαν,
καὶ γαίης πάσης καὶ πόντου δῖαν ἄνασσαν,
πανδερκῆ . μεγάλων (ἀγα)θῶν (σκ)άπτειρα βροτοῖσι

Cette identification d'Osiris et de Sérapis est du reste absolument évidente quand on compare dans nos diverses inscriptions grecques du Musée égyptien le texte au bas-relief. Car c'est toujours Sérapis qui est nommé et Osiris qui est représenté avec ses attributs traditionnels. — C'est par une raison analogue que dans l'époque romaine on trouve sans cesse des monuments consacrés simultanément à Sérapis et à Isis (voir LETRONNE, *Recueil des inscriptions d'Égypte,* I, 155 et FROENER, p. 5).

Ainsi en stricte justice le passage est également terrible pour tous les défunts. Il leur faut une expiation pour leurs péchés. Il faut qu'ils soient livrés pour cette expiation à des ennemis infernaux, non pas sans doute à ce bourreau des âmes qui décapite les damnés, et dont M. CHABAS nous a donné naguère la sauvage représentation[1], mais enfin à des tourmenteurs infernaux sans pitié, à des vrais démons. On est donc obligé d'implorer la miséricorde d'Osiris, afin qu'il *accueille* les supplications du défunt, qu'il abrège son purgatoire et qu'il fasse parvenir l'âme dans le séjour du repos. On ne semble avoir connu d'exceptions à cette règle générale qu'en faveur des innocents, comme ces jeunes gens qui ne sont pas encore censés avoir atteint le plein âge de raison[2] et par conséquent l'âge du crime. Tel semble par exemple avoir été l'état présumé d'un jeune adolescent dont le Musée égyptien du Louvre conserve encore l'épitaphe (4708 du *Corpus,* 161 de M. FROENER).

ⲡⲁⲧⲣⲓⲥ ⲙⲉⲛ ⲙⲟⲓ ⲉⲥⲧⲓ ⲗⲩⲕⲱⲛ ⲡⲟⲗⲓⲥ ⲉⲓⲙⲓ ϧ ⲁⲡⲟⲗⲗⲱ(ⲛ)
ⲉⲛ ⲫⲁⲣⲓⲛⲓ ϫⲁⲓⲛⲓ ⲑⲩⲙⲟⲛ ⲁⲡⲟⲫⲑⲓⲙⲉⲛⲟⲥ
ⲛⲓⲡⲓⲟⲥ ⲏⲣⲡⲁⲥⲑⲏⲛ ϧ ⲉⲕⲕⲁⲓϧⲉⲕⲁⲧⲟⲩ ⲉⲡⲓⲁⲩⲧⲟⲩ
ⲉⲕⲧⲟⲛ ⲁⲱⲣⲟⲥⲩⲛⲏⲥ ⲙⲏⲛⲁ ⲡⲁⲣⲉⲣⲭⲟⲙⲉⲛⲟⲥ
ⲛⲧⲛ ϧ ⲁⲃⲩϧⲏⲛⲁⲓⲟⲩ ⲧⲟⲛ ⲟⲥⲉⲓⲣⲓϧⲟⲥ ⲁⲙⲫⲓⲡⲟⲗⲉⲩⲱ
ⲑⲱⲕⲟⲛ ⲕⲁⲓ ⲫⲑⲓⲙⲉⲛⲱⲛ ⲟⲩⲕ ⲉⲡⲁⲧⲏⲥⲁ ϧⲟⲙⲟⲩⲥ
ⲁⲑⲁⲛⲁⲧⲱⲛ ⲕⲁⲓ ⲧⲉⲕⲛⲁ ⲙⲉⲙⲟⲣⲙⲉⲛⲟⲛ ⲟⲓⲧⲟⲛ ⲉⲡⲓⲥⲡ(ⲉⲓⲛ)[3]
ⲁⲗⲗ ⲟⲓⲕⲉⲓ ⲙⲁⲕⲁⲣⲱⲛ ⲏⲗⲩⲥⲓⲟⲛ ⲡⲉϧⲓⲟⲛ
ⲉⲛⲑ ⲁⲙⲁ ⲡⲁⲓⲥⲓ ⲑⲉⲱⲛ ⲙⲉ ⲫ(ⲉⲣ)ⲱⲛ ⲕⲩⲗⲗⲏⲛⲓⲟⲥ ⲉⲣⲙⲏⲥ
ϧⲁⲣⲩⲥⲉ ⲕⲁⲓ ⲗⲏⲑⲏⲥ ⲟⲩⲕ ⲉⲡⲓⲟⲛ ⲗⲓⲃⲁϧⲁ.

« Ma patrie est Lycopolis et moi je suis cet Apollon qui ai rendu l'âme encore enfant » dans la terre de Pharos. Je fus enlevé avant l'âge au moment où je dépassai le sixième » mois de ma seizième année. Maintenant, je rends le divin ministère près du trône d'Osiris à » Abydos et je n'ai pas mis le pied dans la demeure des trépassés. Le destin veut que les » enfants même des immortels meurent, mais ils habitent la plaine Eliséenne des bienheureux. » C'est là parmi les dieux que m'a conduit Hermès[3] de Cythère et je n'ai pas bu de l'eau » du Léthé. »

C'est comme un *innocent* qu'Apollon arrive au tribunal d'Osiris. Aussi dans le bas-relief n'a-t-il pas, ainsi que tous les autres morts, l'attitude d'un suppliant. Il ne tient pas ses mains élevées en l'air comme pour demander grâce. Mais au contraire il laisse aller ses bras le long de son corps. La tranquillité sur l'état de sa conscience est absolue. Il n'a plus pour pénétrer dans le repos dû à la pureté de son âme qu'à se conformer au rituel funéraire qu'il tient dans sa main et présente à Osiris en guise de passeport religieux. Puis il s'en va auprès de la divinité lui rendre son culte d'adoration et d'amour sans avoir à passer par les expiations

[1] *Études sur l'antiquité préhistorique,* p. 152. Voir aussi *Etudes égyptologiques* de M. PIERRET, fascicule 2, p. 133, *Le Sarcophage de Séti Ier*, publié par SHARPE, pl. 14, *La notice sommaire* de M. DE ROUGÉ, *Salle funéraire,* etc. etc.

[2] L'église éthiopienne (qui a été toujours gouvernée par un copte) croit encore que l'âge de raison n'arrive qu'à la puberté.

[3] M. HERMANN lit ici : ⲟⲓⲧⲟⲛ ⲉⲡⲓⲥⲡ(ⲉⲓⲛ), M. FROENER a lu sur la pierre : ⲟⲓⲱⲛ ⲉⲡⲓⲥⲡ . . . . . J'ai vérifié sur l'original que la première leçon était très visiblement écrite.

successives, les lieux de terreur et de luttes, en un mot sans avoir mis le pied dans les *demeures des trépassés*[1].

A l'homme souillé, les tourments, et, si le péché va trop loin, si, après les épreuves préparatoires, son cœur n'est pas en équilibre avec la vérité, la seconde mort.

A l'innocent, au contraire, et au juste purifié de ses fautes légères, à ceux qui constamment ont *vécu de la vérité*, appartiennent le bonheur, le repos, la vie éternelle. Ils ne sont morts qu'en apparence; en réalité, ils vivent auprès de la divinité de la «seconde vie» bien préférable à la première : «Visi sunt oculis insipientium mori . . . Illi autem sunt in pace.»

Cette doctrine si relevée est profondément égyptienne. Ainsi que l'a démontré naguère M. RAVAISSON[2], les habitants de la Grèce croyaient bien en général à une immortalité. Mais cette immortalité n'était guère qu'une image imparfaite de la vie actuelle. Ils n'admettaient ni la résurrection[3], ni la transformation sublime de l'âme devenant, en quelque sorte, à côté de la divinité, à côté d'Osiris éternellement adoré et aimé, une autre divinité, un autre Osiris[4]. C'était des ombres errant parmi les ombres et regrettant le passé.

D'une autre part, si de la Grèce nous passons à la civilisation des Sémites monothéistes[5], nous ne voyons poser nettement le problème de la résurrection que par le livre de l'Arabe Job. Ezechiel semble n'en faire qu'un prodige de la puissance divine ou plutôt une image de la résurrection des âmes par l'effet du verbe prophétique. Quant aux prières pour les morts, elles n'apparaissent chez les Juifs que lors de leurs grandes luttes avec les rois de Syrie sous les Macchabées[6], et peut-être par une influence égyptienne. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'à cette époque les Ptolémées étaient certainement les appuis secrets des Juifs contre les Séleucides, comme les Pharaons l'avaient été autrefois contre les souverains assyriens[7]. Mais

[1] Notre savant maître M. MILLER, qui a bien voulu lire avec intérêt cet article, nous signale une inscription dont il va publier le texte. Cette inscription, également relative à un enfant, se rattache aux idées syriennes et est intéressante à rapprocher de la notre : «Passant! arrête tes pas si tu veux connaître le nom »de celui qui repose sous cette stèle de marbre : un tel . . . . homme honoré parmi les mortels . . . . a laissé »l'éclat du soleil, n'ayant pas encore achevé sa . . . . seul parmi les hommes . . . ., il a surpassé en vertu »ceux du même âge que lui . . . ., il était juste, religieux, philanthrope. — La réunion de tes compagnons te »pleure, tu fus si honorable en tout que tu paraissais être, bien qu'enfant par l'âge, un vieillard par l'intelli»gence. Et toi, mère aimable, appaise le cours de gémissements ordinaires dont se nourrit le deuil et qui »te fait un mal inutile, car personne n'a pu éviter le fil des Parques, ni mortel, ni immortel.»

[2] Voir *Revue archéologique.*

[3] Voir *Le dogme de la résurrection chez les anciens Égyptiens,* par M. PIERRET.

[4] L'âme du défunt devient dans les papyrus funéraires «l'Osiris un tel».

[5] L'esprit des Sémites était si peu porté aux idées spiritualistes que Mahomet, en empruntant au christianisme la résurrection, en fit un phénomène tout matériel et physique. Le prophète des Arabes n'a aucune idée de la vie de l'âme, de ses aspirations, de sa destinée finale. Son paradis n'est qu'un lieu de débauche, plein de filles de joie, et son enfer un brasier. Aussi a-t-il bien soin de repousser toute idée d'intercesseur ou d'intercession. Dieu est un sultan qui fait ce qui lui plaît, damne ou introduit dans le paradis à son gré, sans que les mérites y soient pour rien et que personne ait à lui demander compte. Moïse, lui, avait certainement des idées plus relevées. Mais il n'a pu s'exprimer librement tant à cause des sentiments grossiers de son peuple que par crainte de le ramener au culte égyptien par l'intermédiaire des cérémonies funèbres. Les juifs se sont ainsi contentés longtemps d'une spiritualité vague qui n'excluait pas la vie future, mais était loin d'en faire la base même de la religion.

[6] Voir livre des Machabées.

[7] Comme au temps de Jérémie, la colonie juive d'Égypte, comprenant les réfugiés de Palestine, était considérable et très influente sur le reste de la nation. Les Ptolémées avaient pour elle la plus grande bienveillance. Ils lui avaient abandonné un immense quartier à Alexandrie. Ils avaient fait traduire leurs livres sacrés en grec, etc. Mais il faut remarquer que, comme aussi du temps de Jérémie, les juifs égyptiens

la question apparaît encore avec une beaucoup plus grande netteté quand il s'agit du livre de la Sagesse que nous citions tout-à-l'heure et dont la conformité avec nos monuments égyptiens est si frappante. Car il est certain qu'il a été composé en Égypte[1] et probablement vers le temps des Ptolémées, c'est-à-dire en même temps que les inscriptions reproduites plus haut. De là l'ardeur qu'on y remarque contre le vieux courrant sadducéen et palestinien, dans une description si poétique et si vraie qu'on la croirait extraite mot pour mot des épitaphes de Syrie[2] :

— «Ils ont dit ceux qui ne pensent pas droit :
»Notre vie est peu de chose et pleine de peines;
»Et il n'y a pas de repos dans la mort de l'homme.
— »Nous ne connaissons personne qui soit sorti de l'Amenti :
»C'est en vain que nous avons été;
»Après cela nous serons comme ceux qui ne sont pas.
— »Car le souffle qui est dans nos narines n'est qu'une fumée;
»Et le verbe qui s'agite dans notre cœur, une étincelle;
»S'il s'éteint, le corps entier devient comme de la cendre;
— »L'esprit se dissipera comme un air qui se répand;
»Et on oubliera notre nom dans notre propre temps;
»Et personne ne se souviendra de nos œuvres.
— »Notre vie passe comme une vapeur;
»Elle se dissipe comme un nuage dissous par le rayon du soleil
»Et sur lequel a pesé sa chaleur.
— »Notre temps est une ombre qui passe;
»Et il n'y a pas de retour pour la mort;
»Venez donc vous rassasier des biens qui sont.
— »Jouissons de la créature, en hâte, comme d'une jeunesse;
»Saturons-nous de bon vin et de parfums;
»Et que les fruits de la saison ne nous échappent pas.
— »Couronnons-nous de roses avant qu'elles ne se fanent;
»Que personne de nous ne se trouve en dehors de notre luxure;
»Laissons partout des signes de joie.
— »Car telle est notre part et notre destin!»
A cela l'auteur, animé par le vieux mouvement égyptien, répond :
«Ils ont pensé cela — et ils ont erré;

d'alors avaient énormément emprunté aux traditions du pays où ils vivaient. De là la fondation du *temple* d'Égypte distinct de celui de Jérusalem. De là aussi l'esprit de l'école de Philon si différent de celui de l'école palestinienne qui devait plus tard produire le Talmud.

[1] St Jérome déclare que ce livre a été composé en grec, et qu'il serait même impossible de le traduire en hébreu. Ce qui est en effet certain c'est que les pensées en sont tout-à-fait en dehors de l'esprit sémitique. St Jérome ajoute qu'une tradition l'attribuait à Philon le juif. Mais il me paraît bien antérieur, ainsi que je le démontrerai bientôt dans une dissertation spéciale.

[2] Je traduis ce passage du livre de la Sagesse d'après une antique version copte, écrite au 2e siècle au plus tard d'après la langue employée, que j'ai trouvée dans un manuscrit du 4e siècle à Turin. C'est d'après ce manuscrit que j'ai fait fondre les nouveaux types coptes de l'imprimerie nationale.

»C'est leur malice qui a aveuglé leurs cœurs;
»Ils n'ont pas connu les mystères divins.
— »Ils n'ont pas fixé leur esprit sur la récompense de la justice.
»Car Dieu a créé l'homme pour l'incorruptibilité;
»Il l'a fait à l'image de sa ressemblance.
— »Mais c'est par l'envie du diable que la mort est entrée dans le monde;
»Ceux de son parti l'expérimenteront;
»Mais les âmes des justes sont dans la main de Dieu . . . .
— »Leur espérance est pleine de vie.»

Nous aurons bientôt l'occasion d'examiner, dans la troisième partie de ce mémoire, quelles étaient les croyances des Égyptiens sur la vie future à l'ancienne époque. Nous verrons alors combien elles étaient conformes à celles-là, avec quelle sombre poésie on peignait les épreuves d'outre tombe[1], avec quelle ardeur les joies des bienheureux purifiés, comment on donnait aux morts des prêtres spéciaux, comment on adjurait les vivants de la façon la plus touchante au nom de leur bonheur dans la vie présente et dans la vie future de se souvenir des défunts et de réciter en leur faveur la formule consacrée *(suten ta hotep)*, destinée sans doute à abréger leur temps d'attente et de souffrances dans *les chemins*, etc., etc. Qu'il me soit seulement permis de faire remarquer dès maintenant une seule antithèse : une contradiction qui paraît d'abord bien singulière :

Les défunts réputés justes sont toujours appelés d'autres Osiris. On leur fait en cette qualité des offrandes. Car «le fils du ciel[2], l'enfant de Nout» est retourné à sa demeure véritable. C'est ainsi que dans un grand nombre de stèles funéraires on voit la représentation du mort assis sur une espèce de trône, au-dessus duquel son nom est écrit. Puis viennent ses parents, ses amis en posture d'adoration pour lui présenter leurs hommages. Il semblerait donc que tout est fini, que l'âme est devenue *bienheureuse*, ⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ, comme disent les inscriptions coptes et grecques de l'Égypte. Et cependant, au-dessous de la représentation hiéroglyphique que nous venons de dépeindre, comme à côté du terme ⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ répondant si bien à l'*Osiris un tel*, nous trouvons une humble supplication adressée à la divinité en faveur du défunt, afin qu'il puisse parvenir au repos, au raffraîchissement, au bonheur.

D'où vient ce singulier contraste?

Ah! c'est que, par les Égyptiens de toutes les époques, l'âme était représentée comme un oiseau céleste[3]. En allant au ciel, elle se rendait chez elle. Elle portait en elle-même quelque chose de divin. Mais aussi pendant son séjour sur la terre elle s'était alourdie. La matière avait pesé[4] sur ses ailes, et tant qu'il en restait quelque chose elle ne pouvait s'élever. Et puis le ⲛⲟⲩϯ[5], élément céleste et divin, avait eu à entraîner la ⲯⲩⲭⲏ[6] toute matérielle,

[1] Voir déjà à ce sujet nos articles *Sur les affres de la mort* dans la *Revue égyptologique*.

[2] Tel est le titre que portent les défunts sur les cercueils de l'*ancien empire* (voir *Le catalogue du Musée de Boulaq*, de M. MARIETTE).

[3] C'est, en effet, la représentation que l'on trouve sur ces sarcophages et dans le *Livre des Morts*. Avant la résurrection l'âme venait voltiger au-dessus de son corps sous la forme d'un oiseau à tête humaine.

[4] ⲡⲁϣⲁⲛ ϫⲁⲣ ⲟⲩⲛ. *Gnomes du saint concile* dans mon *Concile de Nicée*.

[5] Le *chou* hiéroglyphique.

[6] Le *ba* hiéroglyphique.

pour ainsi dire, toute chargée de passions, d'impureté, d'entraînements, de faiblesses. Tant que le cœur n'était pas *droit*, ⲥⲟⲧⲱⲛ (ⲙⲡⲉϥⲟⲣⲑ ⲥⲟⲧⲱⲛ ⲁⲛ[1]), c'est-à-dire en équilibre avec la vérité[2], le ⲛⲟⲩⲥ avait à intercéder pour la ⲯⲩⲭⲏ[3]. Il fallait que la purification complète se fît ou que la miséricorde intervînt. De là les prières ou les expiations indispensables pour que celui qui est *par naissance*, pour ainsi dire, l'*Osiris un tel*, puisse trouver pitié auprès du grand Osiris et atteigne enfin le bonheur qui lui appartient.

Ces traditions, nous les retrouvons encore tout entières dans les traditions mystiques de l'école d'Alexandrie ou des Valentiniens, sortis également de l'Égypte, comme nous l'avons dit précédemment.

Pour les Égyptiens le ⲛⲟⲩⲥ est toujours quelque chose de supérieur à l'humanité[4], destiné à comprendre les mystères de la plénitude ou du plérome ineffable[5], et qui doit servir de guide à la ⲯⲩⲭⲏ. Mais c'est la ⲯⲩⲭⲏ qui a à répondre de ses fautes, c'est la ⲯⲩⲭⲏ qui doit jouir, soit du bonheur, soit du malheur futur. C'est la ⲯⲩⲭⲏ qui doit expier[6]. Si l'expiation, quelque dure qu'elle soit, suffit pour purifier l'âme et la ramener à Osiris, c'est le ⲛⲟⲩⲥ qui en prend l'honneur et couronne la personnalité du nouvel Osiris. Sinon, la ⲯⲩⲭⲏ subit la peine capitale, est anéantie, ou plutôt retourne aux éléments dont elle est sortie, et le ⲛⲟⲩⲥ va se confondre avec la plénitude suprême. «En effet, rien ne meurt,» dit Hermès Trismégiste dans un passage déjà cité par M. PIERRET[7], «mais ce qui était composé se divise. Cette »division n'est pas une mort, c'est l'analyse d'une combinaison. Mais le but de cette analyse, »ce n'est pas la destruction, c'est le renouvellement».

Expiation, puis bonheur. Expiation, puis décapitation finale opérant l'analyse décrite par Hermès : voilà ce que, selon la Pistis Sophia, comme selon les monuments égyptiens, doivent rencontrer tous ceux qui n'ont pas suivi complétement les conseils du ⲛⲟⲩⲥ. Quant aux modes et à la durée des expiations, ils diffèrent selon les écoles. Origène, s'inspirant des vieilles idées sur le νους retournant à Dieu, va même jusqu'à soutenir qu'à la fin tous les coupables auraient suffisamment payé leurs fautes et seraient réconciliés. Mais, pour la masse des Égyptiens, les hommes dans lesquels a prédominé le ⲛⲟⲩⲥ et les hommes dans lesquels a prédominé la ⲯⲩⲭⲏ forment deux classes toujours distinctes, et il n'y a que ceux qui participent à un moment quelconque au ⲛⲟⲩⲥ qui arrivent au bonheur. C'est pour cela que Tertullien, devenu

---

[1] *Gnomes du saint concile.*

[2] Ainsi que nous l'avons déjà dit, dans ce jugement de l'âme représenté sur les papyrus le cœur est mis dans une balance avec la déesse *vérité* pour contre-poids. Senuti se servait encore de l'expression analogue ⲉⲩⲙⲉ ⲛⲣⲧⲙⲉ ϩⲛ ⲛⲉⲩϩⲃⲏⲩⲉ ⲧⲏⲣⲟⲩ, *aimant à faire la vérité dans toutes leurs œuvres*, ce qui rappelle les formules hiéroglyphiques : *faire la vérité* et *vivre de la vérité* 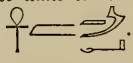 .

[3] Voir le *Dogme de la résurrection*, de M. PIERRET.

[4] Dans l'*Obdormitio Josephi* on considère encore ces choses de la même manière. Le ⲛⲟⲩⲥ est l'*or pur* et la ⲯⲩⲭⲏ un beaucoup plus vil métal.

[5] En hiéroglyphes le plerome (ⲡⲗⲏⲣⲱⲙⲁ) des Valentiniens et des Néoplatoniciens est rendu par l'expression ⊖𓏏𓏏𓏏. Le mot ⊖𓏏𓏏𓏏 signifie proprement *substance des dieux*.

[6] Voir le *Dogme de la résurrection*, de M. PIERRET. Depuis la rédaction de notre article, M. MASPERO a fait aussi, dans le *Journal asiatique*, une série d'articles sur les idées des Égyptiens à ce point de vue. Nous aurons à en reparler.

[7] *Ibid.*

lui-même hérétique après avoir longtemps étudié, combattu, mais admiré les Valentiniens, appelait par mépris *Psychites* les orthodoxes qui repoussaient son enseignement.

Si maintenant nous en venons à examiner avec attention la peinture qu'on nous fait de l'Amenti égyptien, nous sommes frappés de voir combien elle resta à travers les siècles identique dans ses traits fondamentaux. Que l'on compare par exemple les renseignements et surtout les représentations figurées fournis par le tombeau de Séti Ier ou le livre de l'hémisphère inférieur traduit par M. DEVÉRIA et publié par M. PIERRET aux documents contenus dans la Pistis Sophia, dans les apocryphes coptes[1] écrits en Égypte pendant les trois premiers

[1] Je reproduisais ici quelques-uns de ces textes coptes que j'ai publiés depuis dans mes articles intitulés : *Les affres de la mort* (*Revue égyptologique*, 1° année, n° II—III, p. 139 et suiv., 2° année, n° I, p. 18 et suiv., 3° année, n° II—III, p. 64 et suiv. en les comparant avec les expressions contenues dans le livre de l'hemisphère inférieur et d'une curieuse stèle hiéroglyphique du Louvre). Je citerai notamment la vie de St Joseph dont je transcrivais alors les antiques versions et un curieux passage de la vie de Pésunthius (voir *Revue égyptologique,* p. 65 et 67). J'ajoutais :

«Les tendances exprimées et les données contenues dans l'*Obdormitio Josephi* se retrouvent également dans les autres apocryphes égyptiens. C'est ainsi, par exemple, que dans une *Obdormitio Mariæ* dont ZOEGA avait transcrit une ou deux pages (justement les plus intéressantes pour la question qui nous occupe) et que j'ai rapportée en entier d'Italie, la vierge s'écrie, elle aussi : . . . . ⲧⲉⲕⲟⲩ ϭⲉ ⲡⲁϫⲟⲉⲓⲥ ⲁⲩⲱ ⲡⲁⲕⲟⲩⲧⲉ ⲁ ⲡⲛⲁⲩ ϣⲱⲡⲉ ⲉⲧⲣⲉⲕⲉⲓ ϣⲁⲣⲟⲓ ⲛⲥⲛⲁ ⲛⲁⲓ ⲛⲥⲛⲟⲩϫⲉ ⲛⲥⲁⲃⲟⲗ ⲙⲙⲟⲓ ⲛⲓⲧⲱⲛⲉ ⲛϫⲣⲟⲛ ⲙⲛ ⲛⲓϩⲟ ⲧⲓⲣⲟⲩ ⲉⲧϣⲱⲃⲉ . . . . . ⲙⲁⲣⲉ ⲛⲉϩⲟⲩⲥⲓⲁ ⲧⲓⲣⲟⲩ ⲙⲡⲕⲁⲕⲉ ϫⲓ ϣⲓⲡⲉ ⲙⲡⲟⲟⲩ ϫⲉ ⲙⲡⲟⲩϩⲓ ⲗⲁⲁⲩ ⲡⲧⲁⲓ ϩⲓⲱⲱⲧ . . . . ⲙⲁⲣⲉ ⲡⲉϫⲣⲁⲕⲱⲛ ϩⲟⲛϥ ϩⲁ ⲧⲁϩⲓ ⲉϥⲕⲁⲩ ⲉⲣⲟⲓ ⲉⲓⲡⲁⲣⲣⲏⲥⲓⲁϩⲉ ⲙⲙⲟⲓ ⲉⲓⲛⲓⲩ ⲉⲣⲁⲧⲕ ⲡⲓⲟⲩⲧⲉ ⲙⲙⲉ ⲙⲁⲩⲁⲁϥ. ⲙⲁⲣⲉ ⲡⲓⲉⲣⲟ ⲛⲕⲱϩⲓ ⲡⲁⲓ ⲉⲧⲟⲩϫⲟⲕⲓⲙⲁϩⲉ ⲙⲡⲙⲉⲣⲟⲥ ⲉⲛⲁⲩ ⲛϩⲏⲧϥ ⲛⲁⲓⲕⲁⲓⲟⲥ ⲙⲛ ⲕⲣⲉϥⲣⲛⲟⲃⲉ ⲙⲁⲣⲉϥⲉⲥⲧϫⲁϩⲉ ⲙⲙⲟϥ ϣⲁⲛϯⲡⲁⲣⲁⲩⲉ ⲙⲙⲟϥ «Maintenant, mon seigneur et mon Dieu, voici le moment »de venir vers moi. Aies miséricorde de moi. Ecarte loin de moi les pierres d'achoppement et tous les »visages changeants . . . . . Que toutes les puissances des ténèbres soient couvertes de honte aujourd'hui. »Car elles n'ont rien trouvé en moi qui soit à eux . . . . . Que le *dragon* se cache devant moi en me »voyant aller avec confiance vers toi, Dieu de vérité unique. Que *le fleuve de feu dans lequel sont éprouvées* »*les deux moitiés du genre humain, les justes comme les pécheurs* s'appaise jusqu'à ce que je l'aie traversé . . .»

Et plus loin le Christ, venant assister aux derniers moments de sa mère, interpelle ainsi la mort: ⲁⲙⲟⲩ ⲡⲉⲧⲛⲓⲩ ⲉⲃⲟⲗϩⲓ ⲛⲧⲁⲙⲓⲟⲛ ⲙⲡⲣⲏⲥ «Viens, toi qui viens des contrées du midi».

Enfin en ce qui concerne la nappe qui servit à transporter l'âme de Joseph nous trouvons dans les visions de St Pachome publiées par M. DULAURIER : ⲡϣⲟⲙⲛⲧ ϫⲉ ⲉⲧⲉϣⲁⲩⲧⲛⲟⲩⲥⲟⲩ ⲛⲥⲁ ⲡⲣⲱⲙⲉ ϣⲁⲩⲥⲛⲧⲟⲩ ⲉⲧϫⲟⲥⲉ ⲉⲛⲉⲩⲉⲣⲛⲧ ⲕⲁⲧⲁ ⲧⲁϩⲓⲥ. ϣⲁⲣⲉ ⲟⲩⲁ ⲁϩⲉⲣⲁⲧϥ ϩⲁ ⲧⲉϥⲁⲡⲉ ⲁⲩⲱ ⲟⲩⲁ ϩⲁ ⲛⲉϥ ⲟⲩⲉⲣⲛⲧⲉ ⲛⲥⲉⲣ ⲡⲉⲥⲙⲟⲧ ⲛϩⲉⲕⲣⲱⲙⲉ ⲉⲩⲧⲉϩⲉ ⲛⲉϥ ⲉⲣⲟϥ ϩⲛ ⲛⲉⲧⲥⲓϫ ϣⲁⲛⲧⲉ ⲯⲩⲭⲏ ⲉⲓ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲛⲧⲉ ⲡⲕⲉ ⲟⲩⲁ ⲥⲟⲟⲩⲧⲏ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲟⲩⲛⲟϭ ⲛϩⲃⲟⲟⲥ ⲙⲡⲛⲁⲧⲓⲕⲟⲛ ⲛⲩϫⲓⲧⲉ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲉⲣⲟϥ ⲁⲩⲱ ⲛⲧⲟⲥ ⲧⲉ ⲯⲩⲭⲏ ⲙⲡⲣⲱⲙⲉ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ϣⲁϩⲉ ⲉⲣⲟϥ . . . ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲁⲙⲁⲣⲧⲉ ⲙⲡⲧⲟⲡ ⲉⲛⲁⲩ ⲙⲡⲉⲣϩⲟⲟⲥ ϩⲓ ⲡⲁϩⲟⲩ ⲁⲩⲱ ⲛⲧⲉ ⲡⲛⲉⲟⲩⲁ ⲁⲙⲁⲣⲧⲉ ⲛⲉⲁⲑⲏ ⲕⲁⲧⲁ ⲡⲉⲥⲙⲟⲧ ⲙⲡⲥⲱⲙⲁ ⲉⲧⲉϣⲁⲩⲧⲱⲟⲩⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛⲥⲓ ⲡⲣⲱⲙⲉ ϩⲓϫⲙ ⲡⲛⲁϩ ⲁⲩⲱ ⲛⲧⲉ ⲡⲛⲉ ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲙⲟⲟϣⲉ ϩⲓⲟⲛ ⲉϥⲯⲁⲗⲗⲉⲓ ϩⲛ ⲟⲩⲁⲥⲡⲉ ⲉⲙⲛ ⲗⲁⲁⲩ ⲥⲟⲟⲩⲛ ⲙⲙⲟⲥ ⲟⲩϫⲉ ⲟⲛ ⲛⲉⲧⲛⲁⲩ ⲉⲛⲉⲓⲟⲛⲧⲁⲥⲓⲁ ⲉⲧⲉ ⲡⲉⲛⲉⲓⲱⲧ ⲡⲁϩⲱⲙ ⲙⲛ ⲑⲉⲟϫⲱⲣⲟⲥ ⲙⲟⲛⲟⲛ ⲛⲉ ϣⲁⲩⲥⲱⲧⲙ ⲉⲡⲛⲉ ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲉⲛⲁⲩ ⲉⲧϫⲱⲙⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲁⲗⲗⲏⲗⲟⲩⲓⲁ «Les trois anges que l'on envoie pour chercher l'homme se trouvent plus ou moins élevés les uns que les »autres en hiérarchie. Le premier se tient debout près de la tête, le second près des pieds, à la façon »d'hommes qui l'oindraient d'huile de leurs mains, et cela jusqu'à ce que l'âme sorte, et le troisième étend »un grand linge spirituel pour recevoir l'âme de l'homme saint qui y tombe. L'un des anges saisit alors »les deux coins du linge par derrière, un autre saisit les deux autres coins par devant à la façon dont »les hommes portent un corps sur la terre et l'autre ange marche devant en psalmodiant dans une langue »que personne ne comprend, pas même ceux qui virent cette vision, c'est-à-dire notre père Pachome et »Théodore. Ils entendaient seulement les deux autres anges qui disaient alleluia.»

Nous pourrions citer bien d'autres morceaux analogues qui montreraient la fixité du type qu'on s'était tracé et des idées traditionnelles sur l'autre vie, comme la vie copte de St Barthélemy et tant de passages parallèles des *Vitæ patrum*, etc. Toutes les anciennes traditions se retrouvent, même celles qui concernent le rôle du chien ou chacal Anubis, conducteur des âmes, converti au christianisme, qui accompagne les pieux solitaires auprès des lits des mourants, leur montre leur voyage d'outre tombe et qui accompagne aussi les missionnaires dans leurs prédications.»

siècles de notre ère que j'ai rapportés de ma mission d'Italie, et même dans les légendes monastiques, les actes des martyrs, les vies des saints originaires de ce pays traditionnaliste, et dont je possède un si grand nombre.

Partout, en premier lieu, nous rencontrons ces *divinités de la porte*, ces esprits cruels et malfaisants, ces Kosmocrator impitoyables qui dressent des embûches à l'âme sortant du corps et cherchent à la perdre. Ensuite commencent ces terribles *chemins* dans lesquels Anubis devait autrefois servir de guide et qui étaient pleins de bêtes féroces, de spectres hideux, de voleurs hardis ravisseurs des âmes. Vient enfin une autre région où, selon une tradition plus moderne, vous entraîne un cheval noir et dans laquelle commencent pour le défunt les supplices effectifs. Il faut d'abord, avant de parvenir au lieu où elle doit être jugée qu'elle traverse un fleuve de feu destiné à éprouver les *deux moitiés du genre humain, les justes comme les pécheurs*, et qui est décrit dans les documents hiéroglyphiques comme dans les documents coptes. Si, après cette *dure navigation*, elle ne sort pas pure comme l'or, si la moindre tache vient obscurcir son éclat, elle est garrottée, bâillonnée et jetée ainsi à un grand serpent, fort bien représenté sur le tombeau de Séti Ier, qui la ronge continuellement et lui crache le feu à la figure, tandis qu'un génie implacable remplissant l'office de nos *gardes chiourmes* assiste froidement à ce spectacle. Le grand dragon continue son œuvre jusqu'à ce qu'on vous livre à des esprits plus doux ou au billot d'exécution. Celui qui préside aux tourments n'accorde au condamné du repos, ne le délie, ne lui arrache le mors de fer, que si l'on a fait pour lui de grandes prières et qu'on ait remplacé son expiation infernale par une autre expiation. De là les cris de douleur, de rage, presque de désespoir qui sont mis dans la bouche de tous ceux qui sortent du corps. De là les gémissements, les jeûnes, les offrandes, les œuvres de piété de toutes sortes que les amis du mort s'empressent de prodiguer en sa faveur lors de ses funérailles. Ces pratiques n'ont jamais cessé en Égypte et les chrétiens les plus orthodoxes (aussi bien que les gnostiques) ont toujours cru devoir être les plus fervents à les accomplir. On voit combien l'Égypte était loin de cette tranquille béatitude avec laquelle, selon la belle peinture de M. LEBLANT, les premiers chrétiens de Rome attendaient la mort ou de l'indifférence épicurienne qui était traditionnelle en Syrie. *Lamentez-vous sur moi! — Pleurez sur moi! — Priez pour moi! — Jeûnez pour moi! afin que Dieu fasse miséricorde à mon âme!* disent nos inscriptions. Et Diodore de Sicile nous apprend qu'à l'époque antique la cruelle *nécessité de la mort* était considérée sous le même point de vue par les Égyptiens, et qu'on multipliait déjà pour le défunt les jeûnes, les pleurs et les lamentations. «Lorsque, dit-il, »quelqu'un d'entre eux meurt, tous ses parents et amis parcourent la ville en pleurant »jusqu'à ce que le corps ait été enseveli. Pendant ce temps ils s'abstiennent de boire du vin, »ainsi que de toute autre nourriture digne qu'on en parle et ils ne portent pas de vêtements »élégants.» Et cependant lui-même il a soin de nous montrer que ce deuil ne provenait pas d'un morne désespoir, mais d'un sentiment religieux plus développé et de la croyance intime que les vertueux seuls seraient admis à la vie véritable, et qu'eux aussi avaient besoin de miséricorde. S'il faut en croire notre historien pour se rendre compte en quelque sorte du sort qui attendait le défunt au sortir de la vie et du jugement terrible d'Osiris les parents auraient eu la coutume d'interroger eux-mêmes leurs compatriotes et de leur demander s'ils connaissaient quelque faute grave dans la conduite de celui qui allait comparaître devant la

divinité. Si aucun accusateur ne se présentait, alors seulement le deuil se changeait en joie et on commençait l'éloge du mort. « Cependant, poursuit Diodore, cet éloge ne contient rien » sur la race comme c'est la coutume des Grecs. Car les Égyptiens sont tous également nobles. » Mais on rapporte comment le défunt a été élevé et instruit depuis son enfance, et comment, » arrivé à l'âge d'homme, il a pratiqué la piété envers les dieux, la continence et les autres » vertus. *Puis ils prient les dieux infernaux, afin que le défunt soit associé à la compagnie des » gens pieux*[1]. »

Ainsi dès cette époque la prière pour les morts était considérée comme un devoir sacré incombant à ceux qui leur avaient survecu. Ce passage de Diodore a vivement attiré l'attention de PEYRON, l'illustre interprète des papyrus grecs relatifs aux cholchytes de Thèbes. Il en rapproche un autre de Porphyre (*De abstin.* IV, p. 398), non moins formel sur cette question, ainsi que les représentations des monuments figurés égyptiens représentant les offrandes faites en faveur des défunts et en conclut que les choachytes ou, pour me servir des expressions le plus ordinairement employées dans les contrats démotiques, que les pastophores d'Amon-Api avaient pour mission spéciale de s'occuper de ces devoirs funèbres au nom des familles dont ils recevaient certaines redevances tant en argent qu'en fruits, en vins, en pains et même en quartiers de viande ou en oies, ainsi que le prouvent les stèles hiéroglyphiques. C'était là ce que le papyrus Grey ligne 17 appelait : ⲗⲉⲓⲧⲟⲩⲣⲅⲓⲱⲛ ⲕⲁⲣⲡⲉⲱⲛ ⲕⲁⲓ ⲧⲱⲛ ⲁⲗⲗⲱⲛ. Les liturgies obligatoires : ⲧⲁⲥ ⲕⲁⲑⲏⲕⲟⲩⲥⲁⲥ ⲗⲉⲓⲧⲟⲩⲣⲅⲓⲁⲥ, comme dit un autre texte, représentaient les services funèbres dont les cholchytes devaient s'occuper à certaines époques soigneusement indiquées dans un règlement spécial qu'un papyrus de Berlin nous a fait connaître[2] et surtout, — le papyrus Ier de Turin nous l'apprend, — lors de la grande fête d'Ammon. Ces liturgies rapportaient un revenu régulier de chaque famille. Mais il y avait en outre *les fruits,* c'est-à-dire les objets apportés en l'honneur du défunt qui formaient ce qu'on pourrait appeler le *casuel* des choachytes. — Hâtons-nous d'ajouter du reste que tout n'était pas profit. Car le métier qu'ils exerçaient, entraînait certaines dépenses. Il fallait réserver pour les libations répandues sur les tables spéciales une partie du vin apporté. Et puis il y avait aussi les avances de fonds nécessaires pour les ustensiles liturgiques ⲉⲡⲓⲡⲗⲁ, dont quelques-uns paraissent avoir été d'un prix considérable, ainsi que le remarque quelque part M. LUMBROSO. Le papyrus 6 du Louvre nous apprend qu'un des pastophores de notre connaissance perdit un jour non-seulement certains corps qui lui avaient été confiés et n'avaient pas encore été ensevelis (ⲁⲧⲁⲫⲁ), mais même tous les ⲉⲡⲓⲡⲗⲁ qu'il avait déposés auprès de ces corps pour les liturgies particulièrement obligatoires pendant les 72 jours que duraient les funérailles.

Il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter encore que bon nombre des papyrus démotiques qui sont parvenus jusqu'à nous (et dont une partie provient de la même famille de choachytes que les papyrus grecs) renferment, soit des ventes par lesquelles ces sortes de prêtres se cèdent les uns aux autres les liturgies funéraires dont ils vivaient, soit les formules de prières dont on se servait en pareille circonstance. Je ne parlerai pas ici des contrats de nos pastophores qui forment le sujet principal de ma *Chrestomathie démotique.* Mais je ne puis

[1] Diod. I, 90.
[2] Voir le règlement des choachytes dans mon article : *Taricheutes et choachytes.*

résister à la tentation de donner dès maintenant une idée des prières démotiques connues sous le nom de *livres de sensen*, et qui, en attendant l'examen spécial auquel je me livrerai dans la 3e partie de ce mémoire, montreront mieux que tout ce que je pourrais dire quelles étaient, au sujet des devoirs funèbres, les constantes croyances des Égyptiens.

Voici par exemple la traduction du papyrus 3258 (d'inventaire) du Musée égyptien du Louvre : «Vit son âme à jamais! Elle fleurit éternellement! Tsét petchons née de Nesoer! Que » son âme serve Osiris! Qu'elle soit dans la salle d'Osiris! Qu'elle chante, celle qui est ense- » velie devant Osiris à jamais! Ses années de vie qu'elle a faites sur terre sont de 75. Fais » la fleurir à jamais! Fais fleurir son âme à jamais! »

Cette formule se retrouve avec de nombreuses variantes dans beaucoup de papyrus. Celui dont M. BRUGSCH a reproduit un fac-simile assez défectueux à la fin de sa grammaire démotique (pl. X), est bien plus développé en tout ce qui touche le côté matériel, pour ainsi dire de la vie bienheureuse d'outre tombe toujours décrite comme existant présentement avant qu'on en arrive aux prières proprement dites qu'on n'omet jamais pour plus de sûreté. Ce papyrus, plus réaliste, intitulé expressément : «*Livre de sensen*», commence ainsi :

«Vit son âme à jamais! Elle rajeunit éternellement! Ptah . . . ., né de Tsenpamout! » Que son âme serve Osiris! Qu'elle soit dans la salle d'Osiris! Qu'elle reçoive de l'eau et du » pain *(hotep)* derrière Osiris! Que son âme aille aux cieux et qu'elle fasse passage sur la » terre à perpétuité[1]! Qu'il chante celui qui est enseveli devant Osiris, Xent-Ament, le dieu » grand, Seigneur d'Abydos. Ses années de vie qu'il a faites sur terre, furent 26. Qu'on le » reçoive pour chanter, pour sortir en *hesi* sur terre . . . . . son âme passant sur terre et » faisant tout ce qui lui plaît. »

On voit dans ce papyrus que certains Égyptiens se faisaient une idée assez grossière du bonheur à venir. Ils y voyaient une sorte de reproduction de la vie terrestre, mais une vie exempte de fautes et passée surtout en présence d'Osiris, le grand dieu, dont l'âme devait chanter éternellement les louanges, — ce qui n'excluait pas certaines parties de plaisir dans la terre des vivants. Nous retrouvons encore la même idée dans un autre papyrus d'un genre tout différent qui porte au Louvre le n° 2420 *c*, et est certainement de l'époque romaine. Dans ce texte, admirablement écrit d'ailleurs, on lit une description enthousiaste du bonheur céleste dont jouit une femme dont le nom manque. L'auteur qui lui touchait probablement de fort près, croit la voir entrer dans l'Amenti dans la salle de la double justice pour y recevoir la récompense qui lui est due. Il la voit établie solidement sur pieds dans les régions éternelles de l'ouest. On fait sur elle des libations d'eau, mais d'une eau divine et on lui offre les pains *hotep* qui sont derrière Osiris. Elle s'unit à lui par un holocauste mystique

[1] Que l'âme puisse se promener au ciel et sur la terre. Il y a deux racines : *sen* et *sensen*. L'une est «respirer» (voir BRUGSCH, *Dict.*, 1254). Les exemplaires du livre publié par M. DE HORRACK sous le titre : «Livre des respirations» porte ces déterminatifs pour *sensen*. Il y a aussi une racine *sen* (palpel : *sensen*) souvent employée en hiéroglyphes et en démotique, qui a donné naissance à CINI en copte et qui signifie «aller d'un lieu à un autre, etc.» (BRUGSCH, *Dict.*, 1240). Le déterminatif est alors celui des jambes, etc. Ce sens est souvent préféré dans les textes démotiques : un curieux rituel démotique décrit ces transmigrations et ces transformations de l'âme en chien, en ibis, etc., le tout selon le caprice *momentané* du défunt bien heureux. Les Grecs qui ont vu là une véritable metempsychose n'ont pas bien compris leurs guides égyptiens.

et jouit à jamais du bonheur. Évidemment ces expressions d'assurances sortent d'un transport religieux et n'indiquent pas le moins du moindre, pas plus que les expressions analogues des tombes chrétiennes de Rome, citées naguère par nous, que l'on pensait la prière pour les morts inutile en thèse générale. Bien, au contraire, nous dirions plutôt que ces élans mystiques prouvent plus que toute autre chose la croyance à un lieu d'expiation auquel le juste parfait seul pouvait échapper. Pour peu que le défunt ait été pieux, ses amis croient facilement dans l'ardeur de leurs regrets qu'il rentrait dans cette exception bienheureuse et l'hymne s'unit parfois ainsi à la prière au point de la faire disparaître en quelque sorte. Mais bientôt le sentiment de défiance et de faiblesse reprend le dessus et l'on entend alors le survivant tout ému épancher son âme dans une invocation et s'écrier ensuite comme à la fin du papyrus de Pamout qui appartient à la même période (le règne de Néron) : «Menkara, fils de Pamonth, »a écrit ceci pour son grand père qu'il aime. Pamonth, fils de Herpédorus et de la femme »Himpsemmout, pour qu'il soit donné à son âme de rester auprès Osiris-Ounnofre, le roi du »monde entier, le roi de la région de l'abîme, le chef de l'Amenti, et afin qu'il donne accès »(aussi) à Menkara le fils auprès d'Osiris, le grand Dieu et à ses enfants à jamais!»

A peine ai-je besoin d'ajouter que c'est aussi entre ces deux sentiments — la crainte et l'espérance — qu'oscillent également la plupart des inscriptions funéraires sur pierre et que les unes nous donnent une prière, les autres un acte de foi. Nous citerons seulement les inscriptions *C a* et *B P* publiées en facsimile dans la planche IV de l'ouvrage de M. BRUGSCH, intitulé : *Sammlung demotischer Urkunden.*

Le *C a* porte : «Osiris Apis (Sérapis) donne la vie à Pétosor et à sa (femme) . . . . »et à sa fille Tsetchons et à ses fils»

et le *P B :* «Osiris, toi, qui réside dans le *Hat-noub,* donne vie à Phamin, fils de Petosiris »et à ses petits enfants à jamais!»

La même formule «donne vie» se retrouve également dans le *C b* et dans beaucoup d'autres textes. Mais il y en a d'autres où l'espérance domine et dans lesquelles on trouve seulement l'expression «vit ton âme» qui commence le *Livre dit de la transmigration.* Nous citerons, par exemple, le *D* de M. BRUGSCH ainsi conçu : «Vit ton âme à jamais. Elle ra»jeunit éternellement Osiris Pamin, né de Cheloul, la dame qu'on surnomme Tsetsoter. Sa »durée de vie fut d'une année, dix mois, 18 jours». On comprend qu'on n'eut pas eu de grands doutes sur le salut d'un enfant de cet âge.

Pour les grandes personnes il en était tout différemment et c'était surtout pour elles qu'une classe spéciale de prêtres, les Choachytes chargés de prier comme les Taricheutes étaient chargés de les ensevelir et de garder leurs corps pour la résurrection. On peut consulter à ce sujet le mémoire intitulé : *Taricheutes et Choachytes* que j'ai publié dans la *Zeitschrift* de M. LEPSIUS. On y verra avec quel soin les familles s'assuraient à haut prix ces sortes de prières perpétuelles et les abus qui étaient résultés de cette exploitation des défunts.

(La suite à un prochain numéro.)

Nota. — Nous avons suivi dans cet article la règle si bien développée et si fort à propos appliquée par M. MILLER et qui consiste à ne pas vouloir rendre les patois grecs — menant au grec moderne d'avant la réforme — plus réguliers qu'ils ne l'étaient, et cela pas plus pour la syntaxe que pour l'orthographe, pas plus pour les désinences casuelles ou temporelles que pour les voyelles intérieures. Il ne faut rien

corriger — malgré un texte certain — par parti pris. Nous avons fait de même pour le copte. Quant aux caractères, nous comptions d'abord nous servir du beau type copte thébain fondu sous notre direction en 1873 à l'Imprimerie Nationale. Mais la *Revue égyptologique* n'a à sa disposition qu'un copte beaucoup plus imparfait — le copte employé par les scribes égyptiens des 17e et 18e siècles. Nous avons persisté néanmoins à employer un seul type pour les textes grecs et coptes, car tant que les deux langues furent employées parallèlement en Égypte, leur paléographie reste identique pour les inscriptions et pour les manuscrits. Le copte ne diffère que par six lettres surajoutées.

Ajoutons que la sigle ϥϭ = 99 dont nous avons parlé plus haut, vient d'être interprété d'une façon très ingénieuse par M. WESSELY : «ⲁⲙⲏⲛ = 1 (ⲁ) + 40 (ⲙ) + 8 (ⲏ) + 50 (ⲛ) ce qui fait 99». ϥϭ, exclamation certainement mystique, nous l'avons dit, est donc pour ⲁⲙⲏⲛ.

LES COMPTES DU SÉRAPÉUM.

(Suite.[1])

Apollonius ne devait pas tarder longtemps à recevoir un nouveau mandat de Ptolémée. En effet, celui-ci, qui faisait fabriquer, ainsi que nous le verrons plus loin, divers tissus avec le lin qu'il recevait du temple, ne quittant jamais sa cellule, ne pouvait aller personnellement les offrir à des acquéreurs, et il employait naturellement à cet effet, comme homme de confiance, son frère, qu'il avait accueilli encore enfant au Sérapéum, qu'il avait nourri et logé depuis des années en l'utilisant pour son service domestique. A cette époque, il songeait déjà à lui trouver quelque métier, quelque situation permanente qui, sans l'éloigner du Sérapéum, sans l'empêcher d'être son mandataire, comme de coutume, pût lui procurer des ressources et, pour ainsi dire, en faire quelqu'un. Nous esquisserons par la suite l'histoire de ces tentatives qui aboutirent enfin quelques années plus tard. Mais jusqu'alors les gains d'Apollonius n'avaient rien de fixe ni de régulier. Ce qu'il touchait occasionnellement, à titre de salaire ou de pourboire, ne pouvait pas s'élever bien haut, quand il ne restait pas simplement chez son frère, où il préparait ses aliments, faisant d'ailleurs ses commissions ainsi que celles des prêtresses jumelles. Les sommes les plus fortes qu'il eût entre les mains provenaient généralement des ventes de tissus dont il était chargé. Mais depuis qu'il travaillait parfois au dehors, le vase de terre qui lui servait de bourse renfermait une épargne de chalques personnels à distinguer des autres dans le compte général. L'Égypte était alors sous le régime de l'unique étalon de cuivre, et les moindres sommes y représentaient un poids considérable. En effet, un talent de cuivre, qui ne valait que cinquante drachmes d'argent, pesait environ 42 livres; on ne pouvait porter cela sur soi d'une façon habituelle. Il avait même fallu, pour pouvoir effectuer les payements d'une manière commode, percer les pièces d'un trou central, par lequel passait un fil qui les réunissait en glanes comme les sapèques dans l'extrême orient, glanes que l'on pouvait se passer autour des bras ou autour du cou. Les pièces d'argent, qui ne figurent alors dans aucun des comptes de dépenses, étaient conservées avec soin, comme, à la fin du siècle dernier et au commencement de ce siècle, on conservait dans certains menages bourgeois de Franche-Comté de vieilles pièces espagnoles, doublons ou quadruples, d'un or très fin. On

[1] Voir la *Revue*, tome III, p. 140 et suiv.

voit, dans un papyrus de Leyde, Apollonius, empruntant des chalques, donner en gage, avec d'autres objets, une pièce de deux drachmes d'argent, un de ces didrachmes ptolémaïques qui nous sont parvenus, moins nombreux que les tétradrachmes. On préférait donc engager ces pièces d'argent que les changer contre des monnaies de cuivre ayant cours. On ne les frappait guère qu'en Phénicie et dans l'île de Chypre. Elles étaient très rares dans la circulation en Égypte même, et quand on se trouvait en avoir, on aimait à les garder pour les cas de voyage, etc.

Aussi Ptolémée, fils de Glaucias, qui se distinguait des autres reclus du Sérapéum en ce qu'il possédait, à lui, une cellule communiquant avec le temple d'Astarté, et qui jouissait d'ailleurs d'une réputation d'honnêteté, bien méritée, à ce qu'il nous semble d'après ses papiers, avait-il en dépôt, chez lui, une quantité de pots de terre, contenant les chalques d'autres reclus et d'individus réfugiés dans l'enceinte du Sérapéum où ils jouissaient du droit d'asile. Nous reviendrons sur ce point à propos d'Armais, qui était un de ces reclus.

De ces cruches de terre que Ptolémée gardait fidèlement dans sa cellule, celle d'Apollonius était la seule dont il eût légitimement à vérifier le contenu, comme lui appartenant en partie, en se faisant rendre compte de cette partie. Le revers du papyrus XII de Londres est, pour ainsi dire, le procès verbal d'une de ces vérifications faites conjointement par les deux frères.

Apollonius indique d'abord les prix de trois tissus de lin qu'il a vendus pour le compte de Ptolémée, et il en calcule le total; puis il constate la présence de 8 drachmes d'argent, dont la provenance était connue de l'un et de l'autre; puis il fait le compte des chalques, qui constituent un talent trois cents drachmes actuellement en caisse; et enfin, déduisant le prix des étoffes, 4100 drachmes, du total des chalques, il conclut que la différence, 2200 drachmes, lui appartient personnellement, à lui, Apollonius.

ΤΟΥΤΩΝ ΛΟΓΟϹ ΑϹΓΗϹ	Compte de ces (chalques) : Asgès,
ΤΟΘΗΤΟϹ ΟΘΟΝΙΟΝ ΤΙΜΗΝ	fils de Thotès, (a acheté) un othonion, prix :
⊢ Ḃ ΦΑΘΡΗΤΙ ϹΙΝΔΟΝΑ ⊢ ḂΡ	dr. 2000, et Phatrès deux sindonon. : dr. 2100;
⊢ ⊢ ΔΡ ΑΡΓΥΡΙΟΥ ⊢ Η	cela fait drachmes 4100; d'argent. dr. 8;
/ ⊥ Τ	le total (des chalques) est un talent 300 drachmes.
ΑΠΟΛΛΩΝΙΩΙ ⊢ ḂϹ	A Apollonius (reviennent) dr. 2200.

Asgès qui a payé 2000 drachmes un othonion est indiqué comme fils de Thotès. Or, dans un songe de Ptolémée daté de cette même année 22 et raconté dans le papyrus du Louvre formant le n° 51 de la publication académique, il est question d'un Tothès qui tient dans le Sérapéum une école ΔΙΔΑϹΚΑΛΕΙΟΝ dans laquelle Ptolémée croit voir les deux prêtresses jumelles, ses pupilles. Quant à Phatrès, ce n'est pas non plus un des acheteurs accoutumés, un de ceux qui reviennent souvent comme des négociants en étoffes. Son nom, assez commun, du reste, dans les énumérations de morts, par exemple, ne figure que cette fois dans les papyrus du Sérapéum.

On remarquera qu'aucun chiffre de dépense ne vient compliquer ce relevé de caisse. Apollonius, durant cette période, avait été chargé de vendre et de recevoir l'argent, mais non d'acheter et de payer.

La somme qu'il avait en mains pour le compte de Ptolémée s'élevait seulement en chalques à 4100 drachmes de cuivre. Elle devait s'accroître bientôt. En effet, dans le papyrus du Louvre n° 59 de la publication académique, nous trouvons les mêmes éléments, grossis par d'autres. Le papyrus, sous forme de lettre, est daté du 19 Payni de l'an 22. Apollonius ne l'a point écrit sous les yeux de Ptolémée; il le lui a fait remettre, et l'adresse ΠΤΟ ΛΕΜΑΙΩ est écrite au revers, divisée en deux pour laisser au milieu la place du cordon qui liait cette missive.

Le compte est dressé en partie double, comme celui du 1er Payni. Mais on voit que, dans l'intervalle entre les deux comptes, il y en avait eu un ou plusieurs autres, portant uniquement sur des ventes de tissus. En effet, Apollonius ici se borne à indiquer en bloc le produit de ces ventes, sans noter en détail la nature des objets, le nom des acquéreurs, ou les dates.

Après avoir mentionné pour mémoire les huit drachmes d'argent, qu'il n'a pas dépensées et qu'il conserve toujours en caisse, il porte d'abord, aussitôt après, le total des sommes qu'il a touchées au nom de Ptolémée pour des tissus de lin, mais non directement de Ptolémée lui-même. Ce total, s'élevant à 4260 drachmes, dépasse de 160 drachmes celui que nous avons vu porter pour le même genre de recettes dans le précédent relevé de caisse; et il est facile de savoir ce que représente cette différence. En effet, ailleurs, dans des comptes d'Apollonius, dans un papyrus du Louvre publié sous le n° 54, nous trouvons à la date du 7 de Thot de l'an 19, quatre de ces linges étroits, de ces sortes de serviettes qui y sont nommées εγμαγιον (εκμαγειον), vendues pour 320 drachmes, ce qui fait 80 drachmes la serviette, et 160 drachmes les deux; à la date du 1er de Thot de l'an 20, deux de ces serviettes sont vendues ensemble, d'après le même tarif, 160 drachmes, exactement la somme dont nous cherchons la provenance.

Les 4260 drachmes comprennent donc, d'une part, le prix des trois tissus vendus déjà lors du relevé de caisse que nous venons d'examiner, et, d'une autre part, le prix de deux serviettes qui furent vendues presque aussitôt après. Un peu plus tard, Ptolémée, effectuant un versement de 1000 drachmes en prévision de dépenses à faire, avait chargé Apollonius de vendre, en outre, deux autres tissus, un *othonion* et un *imation*. Le premier avait été cédé pour 500 drachmes, et le second pour 380 drachmes. Le total des recettes d'Apollonius en sa qualité de mandataire s'élevait donc à un talent et 140 drachmes de cuivre, sans compter les drachmes d'argent auxquelles il ne devait pas toucher et qu'il représentait intactes.

L'actif ainsi bien établi, Apollonius en vient au passif. Dans la seconde partie de sa lettre il donne le détail des dépenses effectuées par lui, dépenses qui arrivent à un total de 5935 drachmes. Puis il établit la balance, et se reconnaît reliquataire des 155 drachmes formant la différence. Nous verrons que cette conclusion n'a pas paru satisfaisante à Ptolémée, qui, dans une ligne surajoutée postérieurement au bas de cette même page et dont l'écriture ne ressemble en rien à celle du corps de la lettre, laissant à la charge d'Apollonius une partie des dépenses que celui-ci lui compte, réduit en conséquence le chiffre du passif et accroît d'autant celui de la somme dont Apollonius est reliquataire. Voici d'abord dans son ensemble la lettre même d'Apollonius, dont quelques chiffres mal reproduits ne permettent pas de suivre les calculs dans l'édition académique.

ΑΠΟΛΛΩΝΙΟϹ ΠΤΟΛΕΜΑΙΩΙ (ΑΔ) ΤΩ (sic) ΠΑΤΡΕΙ
ΧΑΙΡΕΙΝ ΤΟΝ ΛΟΓΟΝ ΤΩΝ ΧΑΛΚΩΝ ΑΠΕϹΤΗ
ΚΑ ⊢ Η ΑΡΓΥΡΙΟΥ ⊢ ΔϹΞ ΚΑΙ ΠΑΡΑ ϹΟΥ ⊢ Ἀ
ΠΕΠΡΑΚΑ ΤΟ ΟΘΟΝΙΟΝ ⊢ Φ ΚΑΙ ΤΟ ΕΙΜΑΤΙΟΝ ⊢ ΤΠ
ΓΤ Α ⊢ ΡΜ
ΤΟΥΤΩΝ ΗΓΩΡΑΚΑ ϹΙΤΟΥ ϟρ Β ⊢ ΧΛ ΙΠΠΩΝΙ ⊢ ἈΤ
ΚΑΙ ΠΑΡΑ ΠΕΤΗϹΙΟϹ ϟρ· Ι Χ̊ Ι ⊢ ἸΟΕ
ϹΑΡΑΠΙΩΝΙ ⊢ Ο ΕΡΕΙΩΙ ⊂⊢ Ϲ ΑΛΛΟ ⊂ ⊢ Ϲ
ΚΑΙ ΠΑΠΥΡΟΥϹ ⊢ ΡΜ ΑΝΗΛΟΜΑ ⊢ Ρ
ΤΚΕΠΗΤΡΙΑ ⊢ Μ ΤΩΙ ΓΝΑΦΕΙ ⊢ Π
Γ ⊢ ἘΩΛΕ ⊢ ⊢ ΡΝΕ
ΕΥΤΥΧΕΙ
L ΚΒ ΠΑΥΝΙ ΙΘ̄ ΕΡΡΩϹΑΙ

Apollonius à Ptolémée son (frè) père,
salut — le compte des chalques : — (J'ai
mis à part d'argent drachmes 8); — drachmes 4260 et (reçues) de toi drachmes 1000;
j'ai vendu l'othonion dr. 500 et l'eimation dr. 380;
cela fait un talent, 150 drachmes.
Sur ce j'ai acheté de blé deux artabes : drachmes 630; (versé) à Hippon : 1300 drachmes;
(acheté) de Petêsis dix artabes dix chœnices : dr. 3075;
(versé) à Sérapion : dr. 70; à Héreius $^1/_2$ artabe : dr. 200; une autre $^1/_2$ artabe : dr. 200;
et des papyrus : drachmes 140; dépense : drachmes 100;
(Tkepètria) : drachmes 40; au blanchisseur : drachmes 80;
cela fait drachmes 5935. — Reste : drachmes 155.

Les mots ΤΟΝ ΛΟΓΟΝ ΤΩΝ ΧΑΛΚΩΝ se retrouvent également à l'accusatif sans être régis par aucun verbe en tête du compte qui forme la première colonne du papyrus C de Leyde, et la seconde colonne du même papyrus, après la date, avant l'énumération des objets, porte de même en guise de titre le mot ΛΟΓΟΝ à l'accusatif : ΤΩΝ ΔΙΔΥΜΩΝ ΛΟΓΟΝ. Rien n'oblige donc à rattacher le verbe απεστηκα aux mots qui le précèdent. Ces mots offrent isolément un sens complet puisqu'ils représentent un titre, aussi souvent à l'accusatif qu'au nominatif; et comme, en effet, les drachmes d'argent sont mises à part, rappelées seulement pour mémoire, sans entrer en ligne de compte, on voit que le sens ordinaire du verbe αφιστημι s'applique très bien à ces drachmes.

Nous avons parlé suffisamment du détail des recettes pour n'y point revenir. Quant aux dépenses, elles peuvent se séparer d'après leur nature en deux groupes — d'une part les sommes indiquées comme versées pour des achats de blé, d'une autre part toutes les autres sommes. Dans ce dernier groupe figurent 1300 drachmes payées à un nommé Hippon pour une dette dont la nature n'est pas indiquée, 70 drachmes à Sérapion, une dépense de 100 drachmes, 80 drachmes au blanchisseur. Tout cela pouvait être personnel à Apollonius. C'est ce que paraît du moins avoir pensé son frère dont la défiance était mise en éveil par une erreur évidente de calcul diminuant de cent cinquante drachmes le montant du reliquat (d'après les données

d'Apollonius, ce reliquat aurait dû être de 305 drachmes et non de 155, car 6140 — 5835 = 305 et non 155). Reprenant donc tout par les bases, Ptolémée, de son écriture à nous bien connue, aussi différente que possible de celle d'Apollonius, a autrement établi la balance, en tenant compte seulement, comme de dépenses le regardant, des 630 drachmes payées pour deux artabes de blé achetées en son nom, des 3075 drachmes versées à Petesis pour 10 artabes, 10 chœnices de blé et enfin des 200 drachmes qu'avait reçues Hércius pour une demi artabe.

Ces trois sommes additionnées forment un total de 3905 drachmes :

630
3075
200
3905

Tel est le chiffre que Ptolémée a inscrit en grosses lettres au-dessous du compte d'Apollonius et d'après lequel il a calculé ce que lui redevait son frère : la différence entre un talent 140 drachmes (6140 drachmes) de recette et 3905 drachmes de dépense, à savoir 2235 drachmes.

ⲧⲗ ⲧⲉ ⲛⲗ ⲃⲥⲗⲉ

« Total (de la dépense) 3905. Reste (à me rendre) 2135. »

Les caractères tout particuliers de l'écriture d'Apollonius ne permettent de la confondre avec aucune autre, notamment avec celle de Ptolémée; et on peut trouver de ce côté un fil-conducteur excellent pour le classement et l'histoire des papiers du Sérapéum.

Ces caractères étaient dus surtout à l'éducation qu'Apollonius avait reçue dans l'école sacerdotale du Sérapéum où on lui avait appris d'abord à écrire en démotique. Il apportait des souvenirs du démotique dans l'alphabet grec : son ⲃ ou ⲃ par exemple est pleinement un ⲗ démotique et ne rappelle que de loin le Β grec de la même époque.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'insister sur des détails qui rentreront plus naturellement dans la suite de ce mémoire.

(La suite prochainement.)

LETTRE A M. E. REVILLOUT

SUR LES

CONTRATS GRECS DU LOUVRE PROVENANT DE FAIOUM.

PAR

CHARLES WESSELY
(DE VIENNE).

(Suite.)

Voilà un fragment, la dernière partie d'un contrat de louage, que nous comprendrons mieux en comparant un autre contrat complet de la collection de l'archiduc RAINER, dont nous donnons à présent une leçon encore plus exacte que celle que nous avons publiée dans nos *Prolegomena*, p. 50.

PAPYRUS GREC DE L'AN 618.

1 † εν ονοματι του κυρ]ιο^υ και δε[σ]πο
2 ιη]σο^υ χριστου [θεου] s σω[τη]ρ[ος
3 ημων βασιλειας του ευσεβεστ[α]τ[ου
4 s φιλανθρωπου ημων δεσπ^ο
5 ϛλϛ ηρακλειου του αιωνιου αυγο^υσ
6 του s αυτοκρ/ ετους η παυνι ιε
7 εκτης ινδ εν αρ/
8 † αυρηλιος μηνας υιος
9 ουεναφριου [γρ]αφευς απο
10 της αρσινοιτων πολεως
11 απο αμφ/ ωλυμπιου (corr. -υπ-) αυρηλια
12 ευφημια θυγατρι στεφανδ
13 απο της αυτης πολεως χϛ ομο
14 λογω μεμισθωσθαι παρα σο^υ
15 απο των υπαρχοντων σοι
16 επι του αυτου αμφ/
17 εν οικια ανεωγμενον
18 εις ν λιβα εν τη δευτερα
19 στεγη τοπον ενα ανεω
20 γμενον εις βορρα μετα
21 παντος αυτου του δικαιο
22 επι χρονον οσον βουλει
23 απο πεντεκαιδεκατης
24 τουσουντους (pour του οντος) μηνος
25 παυνι τελει της
26 παρουσης εκτης ινϛ
27 παρεχοντος μο^υ
28 του μισθωσαμενο^υ
29 υπερ ενοικιου αυτο^υ
30 ενιαυσιως κερματος
31 κερατια λιτα δεκα
32 τεσσαρα κερ/ λιτα ιδ
33 ακοιλαντως η μισθωσις
34 κυρια και επερ/

35 ⸗ di emu strategiu es . . . .

δι εμ̄ στρατηγ/

« Au nom de notre maître et Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu et Rédempteur, sous le » règne de notre très pieux et philanthrope souverain Flavius Héraclius, le perpétuel empereur » et césar, an VIII, Payni 15, de la 6e indiction, en Arsinoé.

« Aurélius Ménas, fils de Vénafre, écrivain de la ville d'Arsinoé de la rue d'Olympe, » adresse son salut à Aurélia Euphémia, fille d'Etienne, native de la même ville. Je reconnais » avoir loué de Vous une partie de Votre possession située dans la même rue; c'est dans une » maison orientée à l'ouest une chambre orientée au nord dans le deuxième étage, avec tout » son droit, pour le temps que Vous voulez, depuis le 15e jour du présent mois de Payni, » fin de la présente 6e indiction; moi, le loueur, je Vous payerai de loyer annuellement : » 14 carats ordinaires en petite monnaie sans aucun déficit. Ce louage est légal et authen- » tique. Ecrit par moi Stratégius; écrit par moi Stratégius. »

ἐξ ὁλοκλήρου ἀνεωγμένον εἰς βορρᾶ dans le contrat du Louvre est dit par contraste avec λιβοβορρᾶ ou εἰς βορρᾶν ἀπηλιώτην, que nous lisons dans d'autres contrats; mais l'expression ἐξ ὁλοκλήρου appartient peut-être à un substantif précédent, par exemple οἰκίαν ἐξ ὁλοκλήρου; il signifie alors « en totalité». Notons βορρᾶ μετά écrit pour βορρᾶν μετά, prononcé βορρᾶμ. μετά ou *borran méta.*

κυρα écrit pour κυρία fut peut-être prononcé *kurya.*

Dans le passage du contrat de Vienne

ἐν οἰκίᾳ ἀνεῳγμένον
εἰς ν(ότον effacé) λίβα ἐν τῇ δευτέρᾳ
στέγῃ τόπον ἕνα ἀνεῳ
γμένον εἰς βορρᾶ(ν)

il y a erronément écrit ἀνεῳγμένον pour ἀνεῳγμένῃ (voir τὴν ἕνα λογῖον ou εἰς ἐνιαυτὸν ἕν dans le papyrus XI). Mais un papyrus du Louvre nous éclaire sur cette faute :

PAPYRUS XIII (saeculi VI).

C'étaient deux fragments au Louvre réunis par nous. Larg. 11·2cm, haut. 13·5cm.

1 Fragment a. . . . . ων εκ της αυτης ουσιας
2 επι της αυτης πολεως επι του
3 αυτου αμφοδου εν οικια
4 ανεωγμενη εις βορρα επαυλιν
5 Fragment b. μιαν ανεωγμενην εις λιβα
6 μετα παντος αυτης του δικαιου
7 ε[πι τρ]ιετη χρονον απο του οντος
8 μη[νο]ς φαωφι ενδεκατη της

9 παρουσης δωδεκατης ινϛ

10 και . . . . . εν[οικι]ου

Verso : ι . . . . νειλαμμων ω . .

« J'ai loué . . . aussi, de Vos biens, dans la même ville d'Arsinoé dans la même rue » dans une maison orientée au nord, une écurie située à l'ouest avec tout droit pour le temps » de trois ans en partant du 11e mois de Phaophi de la présente 12e indiction et je Vous » payerai . . . . . Moi Nilammon . . . . »

PAPYRUS XIV.

Haut. 13·7cm, larg. 7·2cm.

1 αν

2 εωγμενην εις βορρα

3 εφ οσον χρονον βουλει

4 απο[νεομηνιας του μηνος

5 φαμενωθ της παρουσϛ

6 εβδομης ινϛ παρεχϛ μο

7 τοῦ μισθωσαμϛ ιωαννοῦ

8 ὑπερ ενοικιοῦ αυτης

9 ενιαυσιως κερμϛ κερ/

10 λιτα δεκα πεντε ∠ ιε λϛ

11 η μισθ κυρια και επερωμϛ

12 ιωαννης συν θ χορτοπαραλ υιος του

13 μακαριοῦ μαρτυριοῦ γενομϛ διακωνου

14 στοιχει μοι τω μισθωτικ/ ως προκειτϛ

† di emu mhna . . . .

δι εμοῦ μηνα

Verso : . . . . συ]ν χορτο[παρ]αλημπτου [εις] αυρ/ μ . . . . φοδ/

« . . . j'ai loué . . . une pièce située au nord pour le temps que Vous voulez à partir » du 1er Phamenoth de la présente 7e indiction et je Vous payerai, moi le louant Jean, comme » loyer chaque année 15 carats ordinaires (en petite monnaie); ce louage est légal et authen- » tique. Moi Jean étant avec Dieu agent de foin, fils du macarien Martyrios étant diacre, je » suis content de ce louage tel qu'il est. Ecrit par moi Ménas. »

Verso : Louage fait par Jean étant avec Dieu agent de foin pour Aurélius M . . . .

Notons ici les abréviations :

παρεχ ς	= παρέχοντος
κερ/	= κεράτια
λς	= λιτά
μισθ	= μίσθωσις
παραλ	= παραλήμπτης (= παραλήπτης)
γενομ ς	= γενομένου
τω μισθωτικ/	= τὸ μισθωτικόν
συν θ	= σὺν θεῷ
αυρ/	= Αὐρήλιον

Dans le verso on peut conjecturer . . . . Αὐρήλιος Μ . . . . . ἀμ]φοδ(άρχην); voir mes *Prolegomena ad papyr. coll.*, p. 12. Le χορτοπαραλήμπτης était donc un agent de foin ou bien un percepteur des contributions fournies en produits du sol; tandis que le σιτολόγος était employé à la perception des impôts des champs de blé, le χορτοπαραλήμπτης peut-être recevait ceux des prairies.

PAPYRUS XV.

Haut. 4cm, larg. 3·5cm.

. . . . . .

1 εν οικι[α . . . .

2 τοπους δ[υο . . . . . εφ οσον]

3 χρονον βο[λει απο νεομηνιας]

4 του εισιοντ[ος μηνος . . . της]

5 παροσης[. . . . . ινδ

Verso : . . . . . ωνος ὅπο . . .

« J'ai loué dans une maison orientée au . . . deux pièces . . . pour le temps que Vous » voulez depuis le 1er du mois de . . . . de la présente indiction. »

PAPYRUS XVI.

Haut. 5·5cm, larg. 19cm.

τω παυνι . . .?

συν εβδομης ινδ/ υπεισελθειν εις τη μισθωσιν . . .

εν πεδιω της αυτης κωμης εν τοπω καλουμενω [. . . εξουσιαν

σε εχειν αποδιωζαι με εκ του διαφεροντος σοι και υπ εμ[ου απεργασθεντος?

φαωφι κβ της αυτης εκτης ινδ ς την δεομενην του συν

« J'entrerai en service auprès de Vous dans la 7e indiction future avec Dieu; ma place » sera dans le territoire de ce lieu dans le terrain nommé . . . ., mais quand Vous voulez

»Vous me pouvez renvoyer de mon service dans ce terrain appartenant à Vous . . . Ecrit le »22 Phaophi de cette même, 6e indiction.»

Notons dans ce fragment 1° l'abréviation ινδ̊/ pour ἰνδικτιῶνος; presque toujours on ne trouve que ινδ/, 2° l'écriture διῶζαι pour διῶσαι *(diôzaï)*[1].

Une autre série des contrats porte, après le commencement, les mots ὁμολογῶ ἐσχηκέναι; ce sont les reconnaissances des dettes; dans la plupart de ces contrats la somme due n'est pas au-dessus d'un nomismation; mais les écus d'or ont été très différents dans leur valeur; nous pouvons le constater, car on déclare les monnaies dues avec la plus grande précision, comme nous en avons déjà fait l'observation pour les contrats précédents. C'est pour nous une bonne occasion d'étudier le développement de la métrologie de ces siècles; mais pour entrer dans cet ordre d'idées, il nous faut faire quelques remarques préliminaires.

Constantin, en fixant le χρυσοῦ νομισμάτιον ou solidus comme la $^1/_{72}$ de la livre d'or, établit ainsi la monnaie principale des siècles suivants; cette monnaie fut frappée d'or pur dit *obryza* (ὄβρυζα) *auri;* on gardait aussi le plus rigoureusement possible le juste poids des monnaies; les monnaies de bon poids furent dites εὔσταθμα; on éprouvait très souvent leur poids en les pésant exactement; mais le poids normal des divers départements et villes était différent l'un de l'autre; on le notait aussi dans la remarque sur la mesure du poids de la monnaie; nous trouvons ainsi : ζυγῷ Ἀλεξανδρείας, ζυγῷ Ἀρσινοΐτου, ζυγῷ κάστρων Μεμνονείων, etc.

Dans la pratique il y avait encore divers abus pour élever la valeur des monnaies d'or; par exemple on préférait les nouvellement frappées de l'empereur régnant, nommées νομισμάτια δεσποτικά, *solidi dominici.* (Voir le papyrus XX de notre collection.)

L'argent était frappé en monnaies du poids d'un solidus ($^1/_{72}$ de la livre) nommées κεράτιον *siliqua;* c'était la monnaie la plus ordinaire à côté du solidus, et elle était calculée comme son $^1/_{24}$; c'est d'après cela qu'on exprime la valeur d'un solidus juste par 24 carats.

La petite monnaie de cuivre dite κέρμα était le denier et le phollis; un nomismation eut la valeur de 6000 (alors 7000, 7500) deniers et parce que l'or s'enchérit en haussant de plus en plus, les changeurs demandaient 7200 deniers (dans le Ve siècle) et 8750 deniers (sous le règne de Justinien) pour un νομισμάτιον d'or. Mais il y a encore de grandes difficultés à vaincre dans l'explication des diverses valeurs frappées en cuivre; nous en ferons mention dans les notes sur les papyrus suivants.

PAPYRUS XVII (a. 593).

Haut. 32·5cm, larg. 7cm.

1 † εν ονομ[ατι του] κυριο̊ και δεσπ̊
2 ιησου χριστου του θεου και
3 σωτηρος ημον βασιλειας του
4 ευσεβ̣ ημον [δεσποτ]ου φλ̣
5 μαυρικιου τιβεριου ετους ια παυνι κα ια ινδ̣ επαρ/
6 αυρηλιος ιω[αννης] υιος ανουπ

[1] On pourra lire peut-être ἀποδιῶξαι ce qu'on construit aussi avec la préposition ἐκ.

7 απο κωμης μη[τ]ροδωρων
8 του αρσινοιτου νομου αυρηλιω
9 κυρικω υιω φοιβαμμωνος
10 ονελατη απο της αρσινοιτων
11 πολεως χϛ ομολογω και νυν
12 εσχηκεναι με παρα σου δια χειρος
13 εις ιδιαν μου χρειαν χρυσιου
14 νομισματιον εν παρα κερ/
15 επτα ημισυ τεταρτον
16 χρ ν̊ α π/ ⁄ ζ S đ κεφαλαιō
17 ον παρ εμοι ες τιμην χορτȣ
18 λημμ, κωμητικου πρωτο
19 κολλου . . . του της φαινομϛ
20 τιμη και λογω [τ]οκου αυτου
21 μανδακα δυο μανδ/ β
22 α[περ υ]μιν παρασχω τω
23 καιρω εν τη κωμη
24 απο [κ]αρπ[ων] της εισιουσης
25 δωδεκατης ινϛ εξ υπαρ
26 χοντων παντων ϛ επερω/
27 † ιωαννης [υιος ανουπ
28 ο προ[κειμενος στοιχε]ι
29 ημιν [παντα ω]ς προκ/

Verso : ιω]αννο . . . χρ ν̊ α μανδ/ β

« Au nom de notre maître et Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu et Sauveur, sous le règne » de notre très pieux empereur Flavius Maurice Tibère, notre perpétuel césar, an XI, le 21 Payni » de la 11e indiction en Arsinoé. Aurélius Jean, fils de son père Anoup, natif du village de » Métrodoron du département d'Arsinoé, dit salut à Aurélius Kyrikos, fils de son père Phoib- » ammon, le muletier, natif de la ville d'Arsinoé. Je reconnais avoir reçu de Vous aussi à » présent de la main à la main, le devant moi-même, un écu d'or moins sept et trois quarts » carats; c'est le capital étant chez moi pour la valeur du foin (le tribut du lieu payé en foin

»sera la règle de cette valeur) . . . et comme intérêt je Vous donne deux gerbes; tout cela »je Vous rendrai à son temps dans le village à la moisson de la future 12e indiction; tous »mes biens sont chargés de cette dette; et questionné j'ai reconnu tout. Moi Jean . . . le »susdit, je suis content de tout comme il est écrit plus haut.»

Le nom de la κώμη Μετροδώρων est formé comme le nom κώμη Σύρων, κώμη Μελίτωνος.... il est possible que ce lieu ait été autrefois le domicile de la famille d'un nommé Métrodore; agrandi alors, ce domicile devint un village; un exemple très intéressant est le nom d'un autre lieu, κώμη Ψεουεναφρίου, c'est-à-dire village du fils de Vénafre.

Le mot καὶ νῦν nous prouve que c'était au moins déjà la deuxième dette de Jean Aurélius. Dans la suite il y a de grandes difficultés : il faut lire νομισμάτιον.... ὃν παρ' ἐμοί; il est bien possible que ce prêt d'argent soit une espèce de vente; le muletier achète auparavant le foin qu'il reçoit au temps de la moisson; je trouve de même un autre contrat dans lequel un nommé Pachymios achète du vin qu'il reçoit au temps de la vendange, en prêtant auparavant une somme d'argent à un vigneron. Il va sans dire que le muletier eut besoin du foin pour ses animaux et il se pourvut de ses provisions à temps; c'est pourquoi le débiteur ne paie pas les intérêts en argent, mais en produits de sa prairie; car le mot μάνδακον ou μανδάκης signifie selon Eustathe, p. 818, 32 un δεσμὸς χόρτου, c'est-à-dire une gerbe de foin. Les mots qui suivent τιμὴν χόρτου ne sont pas nets; mais je crois que le sens est celui-ci : la quantité du foin fourni pour un nomismation se fixe par sa valeur dans la répartition des impôts de la municipalité de Métrodoron; le κωμητικὸν λῆμμα (les impôts de la commune) se trouve déjà dans les papyrus du IIe siècle après Jésus-Christ; il y a au contraire un σῖτος δημόσιος payé à l'état.

παρασχω] je trouve souvent le subjonctif au passé défini au lieu du futur παρασχήσω.

εν τη κωμη] nous fixons aussi, dans les commandes, de la même manière, le lieu; car le transport enchérit tout : tandis que le muletier était à Arsinoé, Jean était à la campagne.

PAPYRUS XVIII (a. 616)

Haut. 22·3cm, larg. 7·2cm.

[βασιλείας τοῦ ευσεβεστάτου ἡμῶν δεσπότου]

1 φλϛ [ηρακλειου του αιωνιου

2 αυγουστο[υ και αυτο]κρ/ ετους

3 ς θωθ ια ε ινϛ επ αρ/

4 αυρηλιος φοιβ

5 αμμων υιος ηλια απο

6 ενοικιο υ αλωλω(?) επι αρσϛ

7 νομο υ αυρηλιω

8 σερηνω υιω νααραυ

9 ονελατη απο της

10 αρσ) πολ) χ) ομολογω
11 εσχηκεναι με παρα σου
12 δια χειρος εις ιδιαν μου
13 χρειαν χρυσ) νομ)
14 εν ως ν) χρ) ν̊ α ως ν)
15 κεφαλαιο̄ ον παρ . . . . . .
16 εις τιμην χορτου . . . .
17 κωμετικο ῡ . . .
18 προτοκο[λ . . .
19 φ]ενομενη τι/ απ[ερ υμιν̄
20 παρασχω[επι τη κωμη
21 τω φαρμουθι μη[νι
22 εκ των καρ[πων . . .

Verso : . . . . φοιβαμμ) υιο ῡ ηλια χρ) ν̊ α εχ/ κερ/ κα αυρ/ σερην . . . .

«. . . sous le règne de Flavius Héraclius, le perpétuel empereur et césar, an VI, Thoth 11 »de la 5e indiction; en Arsinoé. Aurélius Phoibammon, fils de son père »Hélias, natif du lieu »Alolou situé dans la province d'Arsinoé, adresse son salut à Aurélius Sérénos, fils de son père »Naharaou, muletier natif de la ville d'Arsinoé. Je reconnais avoir reçu de Vous, de la main »à la main, le devant moi-même, un écu d'or comme il est en cours; c'est le capital que »j'ai reçu pour la valeur du foin (que je fournirai; le tribut du lieu sera la règle de cette »valeur). Je Vous le fournirai dans le lieu susdit au mois de Pharmouthi à la moisson . . . . . »Contrat d'Aurélius Phoibammon, fils d'Hélias, sur un écu d'or ayant la valeur de 21 carats, »fait pour Aurélius Sérénos.»

Ce contrat, écrit 22 ans après le précédent, ne porte pas une autre différence que celle des noms des personnes. Le nom copte Ναραου, dit dans le dialecte de Faioum, est écrit dans d'autres actes coptes, par exemple dans ceux du monastère apa Jérémie, ⲛⲁϩⲣⲟⲟⲩ.

Notons ici les abréviations :

τι/ = τιμή
αρσι νομου = Ἀρσινοΐτου νομοῦ
αρσι πολι = Ἀρσινοιτῶν πόλεως
ως νι = ως νομιτεύεται
εχ/ = ἔχον
αυρ/ = αὐρηλίου

Ce nomismation ὡς νομιτεύεται était donc peu juste, puisqu'il ne valait que 21 carats au lieu de 24; il était rogné et vieux.

(La suite prochainement.)

LE PAPYRUS GREC 45 DU BRITISH MUSEUM.

M. LUMBROSO est le premier qui ait signalé[1] ce papyrus et qui en ait donné une traduction[2]. Mais il n'en a pas publié le texte et c'est ce texte que nous avons copié à Londres au mois d'avril dernier (1885) et que nous publions.

Le papyrus 45 du British Museum est un premier modèle de la pétition adressée au roi par Ptolémée, fils de Glaucias, au sujet de sa maison paternelle.

Dans le papyrus 2 du British Museum, postérieur de deux ans à cette pétition, Ptolémée nous raconte comment son père était mort dans les temps de la révolution (εν τοις της ταραχης χρονοις), c'est-à-dire, selon la remarque judicieuse de notre cher maître et ami M. BRUNET DE PRESLE, pendant l'invasion de l'Égypte par Antiochus et la guerre civile entre Evergète et Philométor. Peut-être même ce mot révolution, ταραχη[3], s'applique-t-il à toute l'usurpation d'Evergète II. Dans notre article sur un *Registre budgetaire,* nous avons vu quelle terreur avaient eue tous les fonctionnaires égyptiens, quand le roi légitime, Philométor, était revenu au pouvoir, en l'an 7 d'Evergète répondant, nous l'avons dit, à l'an 18 de Philométor. Le nouveau roi avait rendu cependant, dès son retour en l'an 18, un édit de philanthropie ou d'amnistie, que nous a conservé le papyrus 63 du Louvre en même temps qu'une circulaire administrative de l'an 7 d'Evergète et qu'un mémoire justificatif, rédigé après la restauration, en l'an 18, par un employé compromis par ses services sous l'usurpation. Mais on comprend bien comment cette usurpation elle-même aurait pu être appelée révolution (ταραχη). Cependant, d'après certaines expressions de ce même papyrus 2 du British Museum, il paraît plus probable que le jeune Apollonius venait de perdre son père[4] ou, au moins, d'en être séparé, quand il rejoignit au Sérapéum son frère Ptolémée, qui s'y était déjà réfugié trois ans aupa-

---

[1] *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions,* 1869, p. 57.

[2] «Au roi Ptolémée et à la reine Cléopatre, sa sœur, dieux Philométor, salut! Ptolémée, fils de Glau»cias, macédonien, depuis 13 ans l'un de ceux qui sont en reclusion dans le grand Sérapéum près Mem«phis. Comme je possédais une maison paternelle dans le bourg de Tochis du nome Héracléopolite, elle a »été pillée et ce qu'elle renfermait de la valeur de 20 talents de cuivre, emporté par mes voisins, Hes»pérus et Ateus, son fils, et Polémon, son frère. Puis, non contents de ce qu'ils avaient commis, ils ont »élevé des constructions autour de la cour attenant à la maison et du terrain nu qui en dépend et en dis»posent comme de leur propriété, se fiant sur ce que je ne puis sortir du temple et aller sur les lieux »pour leur demander compte. Puis donc, grand roi et reine, que je suis dans l'impossibilité de leur demander »compte des objets enlevés, du moins, quant aux constructions faites autour des terrains qui m'ont été »laissés par mon père et à l'usage arbitraire qu'ils se permettent, je vous prie, d'envoyer ma requête à »Cydias, stratège du nome, afin qu'il fasse appeler devant lui les susdits et leur enjoigne de ne plus entrer »de force dans les lieux sus-indiqués et de les rendre à ceux qui me représentent. Pour la violence commise »je te prie d'en faire justice avec la rigueur que méritent les méchants, afin que moi aussi je participe »(aux bienfaits) de votre protection envers les biens (des sujets). Soyez heureux!»

[3] C'est le terme dont se sert aussi le papyrus 1er de Turin quand il parle de la révolution qui chassa les soldats grecs de Thèbes à la mort de Philopator pour substituer aux Lagides la dynastie égyptienne d'Anchmachis et d'Harmachis. Comme nous l'avons vu dans nos travaux sur cette question, cette dynastie thébaine dura 20 ans et tout ce temps compose la première ταραχη, ou, comme nous disons maintenant, la première révolution.

[4] Le papyrus indique même que Glaucias les laissa aussi orphelins, son frère Apollonius le jeune et lui, bien que, selon son aveu, Ptolémée eut d'autres frères, restés à la maison et indiqués par le n° 39 du Louvre. Nous traiterons de ce point dans nos *Comptes du Sérapéum.*

ravant, comme Ephestion, pour éviter les ennuis causés par la guerre étrangère et civile. (Il faut remarquer, en effet, que le papyrus 18 de Londres nous apprend qu'Ephestion, tout marié qu'il était, et pour fuir de grands dangers, se fit reclus dans le temple, loin de sa femme et de ses enfants, en l'an 9 de Philométor, c'est-à-dire la même année que Ptolémée, fils de Glaucias, d'après la concordance donnée par lui entre les années de règne et de reclusion.) Cette reclusion patriotique était même peut-être là pour Ptolémée un titre à la bienveillance de Philométor, à son retour, puisqu'il avait été exposé aux attaques des partisans d'Antiochus et d'Evergète, en un mot de la *révolution*, à cause de sa fidélité au monarque légitime. Ainsi s'expliquerait le soin qu'il met à indiquer dans toutes ses requêtes le point de départ de son séjour dans la κατοχή. Nous citerons, entre beaucoup d'autres, le papyrus n° 36 de la publication académique dont nous aurons à reparler dans un article suivant et qui assimile la 10e année de reclusion de Ptolémée à l'an 19 de Philométor et par conséquent la première à l'an 9. Par un motif semblable Apollonius, le jeune frère de Ptolémée, voulut, lui aussi, dans le papyrus 41 du Louvre, montrer, à son tour, qu'il était dans le pastophorium du même Sérapéum depuis l'an 12, c'est-à-dire depuis le début de l'usurpation d'Evergète. Mais Ptolémée lui fit comprendre qu'il ne pouvait vraiment comparer à des années de reclusion les années depuis lesquelles il l'avait accueilli, encore enfant, tout en lui permettant de sortir quand il le voulait, et il lui fit recommencer sa pétition, dont la nouvelle copie corrigée porte le n° 40 dans la publication académique.

Pour en revenir à l'affaire de la maison paternelle de Ptolémée qui fait le sujet de notre papyrus, Glaucias était mort au minimum depuis deux ans et peut-être bien avant quand, en l'an 20, des voisins vinrent occuper sa maison située à Psychis[1], bourg du nome Héracléopolite et y construirent, malgré les droits de ses enfants. Ptolémée, fils de Glaucias, était déjà reclus au Sérapéum depuis onze ans à cette époque et nous avons vu que son plus jeune frère, nommé Apollonius, l'y avait rejoint. Mais il avait trois frères ou plutôt, sans doute, trois demi-frères, ΤΡΙΑ ΑΔΕΛΦΙΑ, qui étaient *restés dans son village* et qui sont expressément nommés par le papyrus 39 du Louvre, c'est-à-dire Hippalus, Sérapion[2] et Apollonius[3]. Dans le papyrus 32 du Louvre contenant une lettre adressée à Ptolémée, on indique, en effet, Hippalus Ο ΑΔΕΛΦΟϹ ϹΟΥ. Hippalus est aussi nommé dans le papyrus XI du British Museum, contenant (au revers) une lettre envoyée par Apollonius à Hippalus, Sérapion, Bérénice, Pyrrhus et tous ceux qui sont dans la maison, c'est-à-dire aux deux frères de Ptolémée qui restèrent définitivement à Psychis, après le départ de l'autre Apollonius, à la femme de l'un d'eux et à son fils. L'Apollonius qui écrit cette lettre est certainement le frère de Ptolémée qui était d'abord resté à Psychis avec Hippalus et Sérapion; car son écri-

[1] Ce nom n'avait pas d'abord été lu par les éditeurs de la publication académique. M. LUMBROSO a lu *Tochis* dans le papyrus de Londres. Mais ce papyrus est très net et j'y vois *Psychis*.

[2] Dans l'édition académique du papyrus 39 il y a ΙΠΠΑΛΟΝ ΚΑΙ . . . ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΝ. Mais j'ai examiné avec soin l'original du Louvre qui n'a jamais eu ΚΑΙ et porte ΙΠΠΑΛΟΝ ϹΑΡΑΠΙΩΝΑ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΝ. J'ai aussi vérifié le texte pour une correction proposée pour la ligne 15 par M. LUMBROSO (*Ec. pol.*, 24, note 2). Il faut l'admettre.

[3] Ptolémée dit que lui il demeure dans le Sérapéum, mais qu'il a trois frères dans le dit bourg : ΕΜΕ ΜΕΝΟΝΤΑ ΕΝ ΤΩΙ ΔΗΛΟΥΜΕΝΩΙ ΙΕΡΩΙ ΑΛΛΑ ΔΕ ΑΔΕΛΦΙΑ ΜΟΥ ΤΡΙΑ ΕΝ ΤΗΙ ΠΡΟΕΙΡΗΜΕΝΗΙ ΚΩΜΗΙ ΙΠΠΑΛΟΝ ϹΑΡΑΠΙΩΝΑ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΝ.

ture est toute différente de celle du jeune Apollonius (refugié le premier au Sérapéum, où il fut élevé), telle que nous la voyons, soit dans la requête déjà citée, soit dans les comptes en ce moment publiés par nous et dans beaucoup d'autres documents. Cette écriture du papyrus XI du British Museum se retrouve du reste dans plusieurs autres papyrus rédigés par ce second Apollonius, frère de Ptolémée. Nous en reparlerons longuement dans la suite de nos études.

En ce qui concerne les frères de Ptolémée, citons encore une lettre envoyée à un des Apollonius par Barceus et un autre Apollonius, lettre où il est question de Sérapion Ο ΑΔΕΛΦΟϹ ϹΟΥ (papyrus 42 du Louvre). Ce Sérapion écrit, dans le papyrus 23, à Ptolémée et Apollonius, ses frères (ΤΟΙϹ ΑΔΕΛΦΟΙϹ)[1], justement à propos de ses démêlés avec Hespérus, le voisin usurpateur de la maison paternelle, nommé par Ptolémée dans le papyrus que nous publions en ce moment et dans le papyrus 38 du Louvre. Quant aux papiers relatifs aux deux Apollonius, frères de Ptolémée, ils sont trop nombreux pour que nous en fassions ici l'énumération, d'autant plus que nous traiterons ce sujet avec détails dans nos *Comptes du Sérapéum.*

L'occupation de la maison de Ptolémée et de ses frères par leurs voisins eut lieu en l'an 20 selon le papyrus 38 du Louvre : et cependant la première réclamation de Ptolémée (papyrus 30) est de l'année suivante, c'est-à-dire de l'an 21, répondant à sa 12e année de reclusion. Cette requête est encore assez vague. Les voisins ne sont pas nommés et le pieux solitaire, ne pouvant sortir du temple, demande simplement protection pour les pauvres orphelins qui sont *chargés de le nourrir.* En l'an 22, 13e année de sa séquestration, Ptolémée précise davantage. Il accuse directement ses voisins Hespérus, Ataius et le frère de celui-ci, nommé Polémon, de s'être emparé de sa maison, d'en avoir enlevé tout ce qui s'y trouvait et d'avoir construit tout autour de la cour et des terrains nus. Mais encore faut-il remarquer deux phases successives dans ses réclamations. Lors du premier modèle de sa requête (contenu dans notre papyrus 45 du British Museum), après avoir estimé le contenu de sa maison à 20 talents — chiffre considérable — il reconnaît cependant dans ses conclusions n'avoir rien à réclamer de ce chef puisqu'il était absent. Il demande seulement que le roi fasse écrire à Cydias, stratège du nome Héracléopolite, dont il parlait déjà dans sa requête de l'année précédente, afin de faire rendre aux siens ΤΟΙϹ ΠΑΡ ΕΜΟΥ le terrain en question en interdisant à ses voisins de l'occuper illégalement. Notons ces expressions curieuses ΤΑ ΥΠΟ ΤΟΥ ΠΑΤΡΟϹ ΜΟΙ ΚΑΤΑΛΕΙΦΘΕΝΘΑ et ΤΟΙϹ ΠΑΡ ΕΜΟΥ. Ptolémée usait alors, au moins par rapport à Apollonius, de ses droits de frère aîné κυριος, dont nous avons parlé

[1] Il faut savoir aussi que, comme le remarque M. BRUNET DE PRESLE à la page 308 de son édition des papyrus de Paris, le titre *frère* était parfois employé d'une façon mystique pour les «membres de la congrégation religieuse établie dans le Sérapéum de Memphis». Je citerai justement le papyrus 42 dans lequel Barceus et son compagnon traitent de *frère,* dans le sens religieux, Apollonius et lui parlent ensuite de son frère, dans le sens propre, Sérapion. De même, dans le papyrus 32 également cité par nous, un certain Lysimaque s'adresse à Ptolémée et aux jumelles ΤΟΙϹ ΑΔΕΛΦΟΙϹ et parle plus loin à Ptolémée d'Hippalus, son vrai frère Ο ΑΔΕΛΦΟϹ ϹΟΥ. Parmi ces titres d'honneur citons aussi celui de *père* que le jeune Apollonius donne souvent à son frère Ptolémée, qui, il est vrai, l'avait élevé (papyrus 44, 47, 59, etc.). Au moment d'une de ses discussions avec lui pour des comptes il a, une fois, biffé ce nom de *père,* pour y substituer celui de *frère.*

dans notre cours de droit égyptien et en vertu desquels l'aîné défendait l'hérédité comme la sienne propre, tout en la partageant avec ses frères. Mais, sans doute sur l'observation du jeune Apollonius, Ptolémée trouva bientôt que sa pétition, trop modeste, n'était pas assez accentuée et qu'il valait d'ailleurs mieux le charger, lui, son vrai frère, de traiter cette affaire que la confier à ses demi-frères du bourg de Psychis (c'est-à-dire à Hippalus, Sérapion et à l'autre Apollonius qu'il avait d'abord eus en vue dans les expressions ΤΟΙC ΠΑΡ ΕΜΟΥ). Ptolémée changea donc de résolution et il rédigea un nouveau modèle de sa pétition (papyrus 38 de la publication académique). Dans ce nouveau modèle l'exposé des motifs est identique — sauf l'addition de la date à laquelle s'était faite l'usurpation des voisins et l'indication d'un second frère de l'usurpateur — mais on y trouvait des conclusions très notablement différentes. Ptolémée ne se borne plus alors à demander la reddition des lieux, mais encore les 20 talents auxquels il avait estimé les objets se trouvant dans la maison; et il charge son plus jeune frère Apollonius — son préféré — d'aller le représenter pour ce double objet.

Voici maintenant le texte de la première pétition, encore inédite, en bas duquel nous avons noté les variantes de l'autre.

ΒΑCΙΛΕΙ ΠΤΟΛΕΜΑΙΩΙ ΚΑΙ ΒΑCΙΛΙCCΗΙ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΙ
ΤΗΙ ΑΔΕΛΦΗΙ ΘΕΟΙC ΦΙΛΟΜΗΤΟΡCΙ ΧΑΙΡΕΙΝ
ΠΤΟΛΕΜΑΙΟC ΓΛΑΥΚΙΟΥ ΜΑΚΕΔΩΝ ΤΩΝ
ΕΝ ΚΑΤΟΧΗΙ ΟΝΤΩΝ ΕΤΟC ΤΟΥΤΟ
ΤΡΕΙCΚΑΙΔΕΚΑΤΟΝ ΕΝ ΤΩΙ ΠΡΟC ΜΕΜΦΕΙ
ΜΕΓΑΛΩΙ CΑΡΑΠΙΕΙΩΙ ΥΠΑΡΧΟΥCΗC ΜΟΙ
ΠΑΤΡΙΚΗC ΟΙΚΙΑC ΠΕΡΙ ΚΩΜΗΝ ΥΙΧΙΝ[1] ΤΟΥ
ΗΡΑΚΛΕΟΠΟΛΙΤΟΥ ΚΑΙ ΤΑΥΤΗC ΚΑΤΕCΠΑCΜΕΝΗC[2]
ΚΑΙ ΤΩΝ ΑΠ ΑΥΤΗC ΦΟΡΤΙΩΝ ΔΙΕΝΗΝΕΓΜΕΝΩΝ
ΟΝΤΩΝ ΑΞΙΩΝ ΧΑΛΚΟΥ Ϡ Κ ΥΠΟ ΤΩΝ
ΓΕΙΤΝΙΩΝΤΩΝ ΜΟΙ ΕCΠΕΡΟΥ ΚΑΙ ΑΤΑΙΟΥ ΤΟΥ
ΥΙΟΥ ΑΥΤΟΥ ΚΑΙ ΤΟΥ ΑΔΕΛΦΟΥ ΑΥΤΟΥ ΠΟΛΕΜΩΝΟC[3]
ΟΙ ΔΗΛΟΥΜΕΝΟΙ ΟΥΚ ΑΡΚΕCΘΕΝΤΕC ΕΦ ΟΙC ΗCΑΝ
ΔΙΑΠΕΠΡΑΓΜΕΝΟΙ ΕΤΙ ΚΑΙ ΤΗΝ ΠΡΟCΟΥCΑΝ
ΑΥΛΗΝ ΚΑΙ ΤΟΝ ΤΗC ΟΙΚΙΑC ΤΟΠΟΝ ΥΙΛΟΝ

---

[1] Les éditeurs du papyrus 38 ne mettent que la finale ΙΝ. M. LUMBROSO a cru lire *Tochis* dans le papyrus 45 de Londres. Mais il y a certainement la leçon indiquée par nous.

[2] L'édition académique du papyrus 38 porte ΚΑΤΕCΚΕΥΑCΜΕΝΗC. Le papyrus 45 de Londres a la leçon indiquée plus haut. Ptolémée a admis un verbe ΚΑΤΑCΠΑΖΩ, forme indiquée comme vicieuse par le Thésaurus et tirée de ΚΑΤΑCΠΑΩ. Le sens de ΚΑΤΑCΠΑΩ convient du reste beaucoup mieux que celui de ΚΑΤΑCΚΕΥΑΖΩ au contexte général.

[3] Le papyrus 38 porte : ΑΔΕΛΦΩΝ . . . ΠΟΛΕΜΩΝΟC ΚΑΙ ΠΑΝCΙΟC.

ΠΕΡΙΟΙΚΟΔΟΜΗCΑΝΤΕC[1] ΧΡΩΝΘ'[2] ΩC ΙΔΙΟΙC
ΚΑΤΑΦΡΟΝΟΥΝΤΕC ΕΠΙ ΤΩΙ ΜΗ ΔΥΝΑCΘΑΙ ΜΕ
ΕΞΕΛΘΟΝΤΑ ΕΚ ΤΟΥ ΙΕΡΟΥ ΚΑΙ ΠΑΡΑΓΕΝΟΜΕΝΟΝ
ΕΠΙ ΤΟΥC ΤΟΠΟΥC ΠΟΙΗCΑCΘΑΙ ΠΡΟC ΑΥΤΟΥC
ΛΟΓΟΝ[3] ΕΠΕΙ ΟΥΝ ΜΕΓΙCΤΕ ΒΑCΙΛΕΥ ΚΑΙ
ΒΑCΙΛΙCCΑ ΤΟΝ ΜΕΝ ΠΕΡΙ ΤΩΝ ΔΙΕΝΗΝΕΓΜΕΝΩΝ
ΦΟΡΤΙΩΝ ΟΥ ΔΥΝΟΜΑΙ ΕΠΙ ΤΟΥ ΠΑΡΟΝΤΟC ΛΟΓΟΝ
ΠΡΟC ΑΥΤΟΥC ΠΟΙΗCΑCΘΑΙ ΠΕΡΙ ΔΕ ΤΟΥ ΠΕΡΙ
ΩΚΟΔΟΜΗΚΕΙΝ ΑΥΤΟΥC ΤΑ ΥΠΟ ΤΟΥ ΠΑΤΡΟC ΜΟΙ
ΚΑΤΑΛΕΙΦΘΕΝΤΑ ΚΑΙ ΧΡΗCΘ'ΩΙ ΑΝ ΠΡΟΑΙΡΩΝΤΑΙ
ΤΡΟΠΩΙ ΔΕΟΜΑΙ ΥΜΩΝ ΑΠΟCΤΕΙΛΑΙ ΜΟΥ ΤΗΝ
ΕΝΤΕΥΞΙΝ ΕΠΙ ΚΥΔΙΑΝ ΤΟΝ ΤΟΥ ΝΟΜΟΥ
CΤΡΑΤΗΓΟΝ ΟΠΩC ΑΝΑΚΑΛΕΙCΑΜΕΝΟC ΤΟΥC
ΠΡΟΕΙΡΗΜΕΝΟΥC ΔΙΑCΤΕΛΗ ΤΑΥΤΟΙC ΜΗΚΕΤΙ
ΕΙCΒΙΑΖΕCΘΑΙ ΕΙC ΤΟΥC ΠΡΟΚΕΙΜΕΝΟΥC ΤΟΠΟΥC
ΠΑΡΑΔΟΥΝΑΙ ΔΕ ΤΟΙC ΠΑΡ ΕΜΟΥ ΠΕΡΙ ΔΕ ΗC
ΠΕΠΟΙΗΝΤΑΙ ΒΙΑC ΔΙΑΛΑΒΕΙΝ ΝΥΝ ΠΟΝΗΡΩC
ΙΝΑ Ω ΚΑΙ ΑΥΤOC ΜΕΤΕΙΛΗΦΩC ΤΗC ΠΑΡ ΥΜΩΝ
ΕΙC ΤΟΝ ΒΙΟΝ ΑΝΤΙΛΗΥΕΩC
ΕΥΤΥΧΕΙΤΕ

---

[1] Le papyrus 38 de la publication académique ajoute ici la date : ΕΝ ΤΩΙ ΜΕCΟΡΗ ΜΗΝΙ ΤΟΥ $\overline{\text{Κ}}$ L. La lettre a été écrite deux ans après la 13e année de reclusion de Ptolémée répondant à l'an 22 de Philométor.

[2] Elision par l'apostrophe d'une diphtongue, comme chez les poètes. Le papyrus 38 a ΧΡΩΝΤΑΙ ΩC ΙΔΙΟΙC ce qui est plus régulier.

[3] Depuis ce point le papyrus 44 de Londres diffère tout-à-fait du papyrus 38 de la publication académique : ΔΙΟ ΔΕΟΜΑΙ ΥΜΩΝ ΑΠΟCΤΕΙΛΑΙ ΜΟΥ ΤΗΝ ΕΝΤΕΥΞΙΝ ΕΠΙ ΔΙΟ(ΝΥC)ΙΟΝ ΤΩΝ ΦΙΛΩΝ ΚΑΙ CΤΡΑΤΗΓΟΝ ΟΠΩC ΓΡΑΥΗΙ ΚΥΔΙΑΙ ΤΩΙ CΤΡΑΤΗΓΩΙ ΕΞΑΠΟCΤΕΙΛΑΙ ΕΠΙ ΑΥΤΟΥC ΤΟΥC ΠΡΟΓΕΓΡΑΜΜΕΝΟΥC ΟΠΩC ΕΠΑΝΑΓΚΑCΗΙ ΑΥΤΟΥC ΤΟΥC ΜΕΝ ΤΟΠΟΥC ΠΑΡΑΔΕΙΞΑΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙΩΙ ΤΩΙ ΝΕΩΤΕΡΩΙ ΜΟΥ ΑΔΕΛΦΩΙ · ΔΙΑCΤΕΙΛΗΤΑΙ Δ' ΑΥΤΟΙC ΕΙC ΑΥΤΟΥC ΜΗΚΕΤΙ ΕΙCΒΙΑΖΕCΘΑΙ ΚΑΙ ΤΗΝ ΤΙΜΗΝ ΤΩΝ ΦΟΡΤΙΩΝ ΤΑ Κ $\overline{\text{Λ}}$ ΑΠΟΔΟΥΝΑΙ ΤΩΙ ΔΗΛΟΥΜΕΝΩΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙΩΙ ΟΠΩC ΑΝΑΚΟΜΙCΘΕΝΤΩΝ ΜΟΙ ΕΝΤΑΥΘΑ ΥΠ' ΑΥΤΟΥ ΕΧΩ ΤΑ ΔΕΟΝΤΑ ΚΑΙ ΜΗ ΔΙΑΛΥΩΜΑΙ ΤΩΙ ΛΙΜΩΙ · ΠΕΡΙ ΔΕ ΗC ΠΕΠΟΙΗΝΤΑΙ ΒΙΑC ΔΙΑΛΑΒΕΙΝ ΛΟΙΠ(ΟΝ) ΙΝΑ Ω ΚΑΥΤOC ΜΕΤΕΙΛΗΦΩC ΤΗC ΠΑΡ ΥΜΩΝ ΕΠΙ ΤΟΝ ΒΙΟΝ ΑΝΤΙΛΗΥΕΩC. ΕΥΤΥΧΕΙΤΕ.

UN NOUVEL EXTRAIT
DES
ENTRETIENS DU CHACAL KOUFI ET DE LA CHATTE ÉTHIOPIENNE.
(Suite.)

Dans un premier extrait précédemment traduit par nous[1] l'auteur de nos entretiens philosophiques semble avoir eu pour but l'apologie du meurtre — en dépit de cette déclaration nécessaire (expressément citée par lui) de la confession négative exigée de chaque défunt justifié : « Je n'ai pas tué, je n'ai pas fait tuer ». Dans le nouvel extrait que nous allons étudier aujourd'hui, c'est l'apologie de la fornication *(nek)* qu'il entreprend — en dépit d'un autre précepte également signalé par la confession négative : « Je n'ai pas forniqué » *(nen neka*[2]*)*, précepte religieux qu'avaient récemment confirmé, pour ainsi dire, les lois juliennes édictées par Auguste contre le *stuprum*. C'est donc à la fois contre les dieux et contre les empereurs qu'il parle au nom de la libre pensée et du libre dévergondage. Mais, cette fois, le sujet étant très délicat, la forme dogmatique de l'enseignement a fait place à une mise en scène dramatique, fort littéraire et fort intéressante.

Nous avons vu que le chacal, dans ses conversations, faisait souvent allusion au rôle divin de la chatte considérée dans la mythologie égyptienne comme l'œil du soleil. Il le faisait en plaisantant ce rôle divin. — Cependant souvent notre chatte éthiopienne se transformait et prenait un aspect véritablement terrible. L'auteur voulait évidemment peindre avec de hauts reliefs la lutte des dieux contre l'incrédulité. Aussi devant ces manifestations de la chatte éthiopienne — qui n'était peut-être pas une chatte ordinaire, mais un fauve félin d'Éthiopie et que la mise en scène féerique du poète grandissait démesurément — « le petit chacal Koufi », comme dit notre texte, se faisait-il plus petit encore. Lui, qui bravait le ciel tout-à-l'heure, il avait maintenant peur des nuages de poussière que soulevait son aristocratique interlocutrice et des sons de sa voix qui ébranlaient la montagne.

Rien ne met mieux en évidence cette audace de la pensée et cette prudence peu courageuse de la conduite personnelle que ce long fragment traduit par moi cette année dans mon cours.

C'est d'abord le Koufi qui parle et exprime très librement les opinions les plus avancées en s'adressant à la chatte comme personnification de Bast, la Venus égyptienne, et en mettant à profit l'idée que le vulgaire se fait du culte de Venus. Il commence donc par dire d'une façon assez énigmatique que tous les Égyptiens depuis les petits enfants à la mamelle la vénèrent, qu'ils se tournent de son côté, que leurs yeux la contemplent comme l'éclat du

[1] Voir *Revue*, 2e année, p. 85 et suiv.

[2] Cette défense de la fornication et de tout acte impur est particulier, dans le paganisme, à l'antique religion égyptienne, sur la pureté de laquelle notre illustre maître, M. DE ROUGÉ, insistait tant. Aussi Hérodote remarque-t-il que l'Égypte était le seul pays dans les temples duquel on ne forniquait pas. L'unique exception du temps des Grecs à cet usage de modestie religieuse était à Bubastis pour les fêtes de Bast et c'est pour cela que le Koufi s'adressait à Bast pour combattre les préceptes divins. (Quant aux cultes d'Astarté et de Qadeš ils restaient syriens en Égypte même, bien qu'ils eussent influé sur celui de Bast à une époque relativement récente.)

soleil levant, qu'ils voient dans ses ordres la lumière du jour à son midi, que petits et grands ils répètent ses paroles, répondent (affirmativement) à ses dires, crient et proclament ses commandements. Puis il s'explique en montrant bien que par le culte universel de Bast ou Venus il entend les revendications de la matière contre les préceptes moraux de la religion — revendications sensuelles de plus en plus exigeantes depuis que la négation philosophique a sapé en Égypte les bases de la foi traditionnelle[1].

«Les rois du monde[2] et les grands[3] aussi[4] par force ou douceur[5] n'ont pu[6] empêcher[7] »la négation[8] de faire ravage[9]. Sa force[10] est grande sur le monde. Ils n'ont pu l'éloigne- »ment[11] *(sic)* pour la chasser de l'Égypte.

---

[1] Voir papyrus 384 de Leyde, p. X, l. 27 et suiv.

[2] Voir *Poème satyrique,* p. 259 et suiv., pour le mot *suten.* Quant à *to* = «monde» il est toujours déterminé par dans le Koufi (voir mon premier extrait passim).

[3] *ne ur-u,* voir BRUGSCH, *Dict.,* p. 332, au mot .

[4] Le mot qui suit *ur-u* et qui pourrait se lire ϣⲱⲧⲏ avec la lettre liée *tp,* semble devoir se prononcer *ma* (voir la forme qui se trouve dans *Koufi,* VIII, 3; conf. *Poème satyrique,* pp. 129 et 185 et comparer les formes ordinaires de ⲙⲉ «vérité», *Koufi,* VI, 20; XI, 16; XIV, 19, 29; XVI, 29; XIX, 27 et passim). Le dernier signe est tel qu'il se trouve dans (conf. *Poème satyrique,* p. 72 et suiv. et *Koufi,* XV, 23). Le titre *ur-u ma* «grands vrais» ne serait pas plus étrange que le titre *suten rex ma* «vrai parent royal» que l'on trouve dans la statue naophore du Vatican et dans tant d'autres documents. Mais les emplois divers de ce mot *ma* ainsi écrit dans *Koufi,* X, 2, 7, 17, 24, 27, 28; XI, 23, etc. me donnent des doutes très violents sur cette signification. On aurait tendance à voir souvent dans ce *ma* (par) un doublon de *ma* (par) signifiant «semblablement» (BRUGSCH, *Dict.,* 567) et qui se trouve parfois écrit dans les contrats du temps d'Amasis. Par exemple ici *ne sutenu auo ne ur ma* «les rois et les grands *semblablement*»; p. X, v. 25 : *ne utu auo na ur-u ma* «les petits et les grands semblablement»; de même p. X, l. 24 «les faibles (?) et les forts semblablement», etc. Le sens «semblablement» est aussi admissible *Koufi,* XI, 23 (voir plus loin). *Adhuc sub judice lis est.*

[5] Je lis : *χer* (ϩⲁ) *nexi* (?) *heri.*

[6] Sur *rex* = dans le double sens de *savoir* et de *pouvoir,* voir *Poème satyrique,* p. 105 et suiv.

[7] Il ne faut pas confondre ce verbe avec *sam* (BRUGSCH, *Dict.,* 1214) ayant les mêmes déterminatifs de la *femme* (conf. *Koufi,* XI, 5) et du lieu mais paraissant avoir un sens contraire. Il ne se retrouve que dans un autre passage très mutilé *(Koufi,* XV, 34), passage que je n'avais d'abord pas compris lors de mon premier extrait du Koufi et qu'il m'est impossible de restituer encore complétement.

[8] = ϣⲧⲙ dans son double sens : 1° ϣⲧⲙ = ⲧⲙ = (PEYRON, *Dict.,* 240, BRUGSCH, *Dict.,* 1547) «*la négation, le non*»; 2° ϣⲧⲙ, ϣⲱⲧⲙ = (PEYRON, *Dict.,* 242, BRUGSCH, *Dict.,* 1145) «fermer». C'est à ce dernier sens que sont empruntés les déterminatifs : 1° = , comme dans *tena* «empêcher» (voir mon *Poème satyrique,* p. 202 et 190); 2° le déterminatif du bois venant de l'idée de porte, fermeture en bois. Ces déterminatifs subsistent même avec le sens de la négation.

[9] Pour ce mot démotique voir BRUGSCH, *Dict.,* p. 22. *At* a pour synonyme en hiéroglyphes dans le bilingue de Pamonth.

[10] *tef ment naxt* = ⲙⲏⲧⲛⲁϣⲧⲉ (conf. *Koufi,* XVIII, 2). Le syllabique est = *nexi* (BRUGSCH, *Dict.,* 802). Pour la préformante *mnt* = ⲙⲛⲧ voir ce que je dis plus loin à propos de *Koufi,* XII, 7. Après *tef mnt naxt hi pto* je lis dans la lacune : 1° *aat* = ; 2° le commencement de la phrase suivante *neu rex* restitué d'après *Koufi,* X, 28. C'est évidemment la même formule qui se répète dans les deux phrases suivantes. Le signe *rex* est d'ailleurs encore visible avant *pui.*

[11] BRUGSCH, *Dict.,* 245 : copte ⲟⲩⲉⲓ (PEYRON, *Dict.,* 137). Pour le sens *éloigner* voir le décret de Canope *(Chrest. dém.,* p. 131), etc., etc. *Ui* = ⲟⲩⲉⲓ est en parallélisme avec les mots *e ar uš* ( ) «pour faire vide ou privation (d'elle)» qui suivent. Sur l'emploi de voir *Poème satyrique,* p. 135 et suiv., et sur sa forme dans notre document *Koufi,* XI, 5 et passim.

« — Elle va[1] (son train) la joie[2] — avec la gloutonnerie[3], — avec l'ivrognerie[4].

« Ils ne peuvent faire se cacher[5] la luxure[6].

« — Tu sais[7] cela!

« — Fait joie[8] par devant toi le pays de . . . . Fait bon cœur — fait violence[9] par » mauvaises luttes[10] — l'Égypte entière — avec ses grands et ses faibles[11].

« — La fête[12] va à l'abîme (à la destruction[13]) — à la maison d'ivresse du dieu Tum, » le dévoreur[14].

« Ils s'en vont, avec toi, tous, s'unir[15] en Égypte.

« Ils font joie en Bast de Sakam (ou Oukam), allégresse dans tous les pays[16], parole » joyeuse parmi[17] les Éthiopiens.

« Madame! L'Égypte lutte[18] à tes pieds.

---

[1] Ce mot se trouve sans cesse dans les décrets trilingues et dans tous les documents. Voir *Poème satyrique,* p. 181—184. Mais il est curieux de le voir avec un pronom réfléchi comme ⲁϥ ϣⲉ ⲛⲁϥ. Conf. plus loin, dans *Koufi,* XI, 1, le même verbe avec ⲛⲱⲟⲩ.

[2] Voir BRUGSCH, *Dict.,* p. 104 et *Bilingue Rhind,* n° 30. Conf. *Koufi,* XI, 2 et XII, 2. *Poème satyrique,* vers 15.

[3] Ce mot démotique correspond à *manger* dans le rituel bilingue de Pamonth. Aussi BRUGSCH dans son syllabaire *(Gram. dém.,* p. 19, n° 3) le lit-il *am.* Ce signe a aussi d'autres lectures, comme je l'indiquerai dans mon propre syllabaire. Voir *Poème satyrique,* vers 83, Leide 65, XIII, II; *Koufi,* VII, 5; (conf. *Setna,* p. 62) BRUGSCH, *Dict.,* 763, pour les sons *sef, nem,* etc. Souvent c'est une des formes de , et, en cette qualité, il en vient à se confondre avec la forme démotique de qui lui ressemble; conf. *Koufi,* XIV, 32; XV, 6, etc. pour déterminer la violence ou le mal.

[4] Conf. BRUGSCH, *Dict.,* p. 78 et 1566 pour *texi* = = ⲧϩⲉ. Voir aussi ce que je dis à propos du 67e vers du *Poème satyrique,* p. 197 et suiv.

[5] *neu rex ti hop.* Voir ce que je dis à propos de *Koufi,* XI, 25.

[6] Voir plus loin ce que je dis à propos de *Koufi,* XII, 3.

[7] ⲥⲟⲟⲩⲛ. Voir BRUGSCH, *Dict.,* 1176. Voir ce que je dis à propos de *Koufi,* XII, 29.

[8] ϣⲗⲟⲩⲗⲁⲓ (conf. *Koufi,* XI, 2) est en parallélisme avec *nofre het* (conf. BRUGSCH, *Dict.,* 757 et 933).

[9] Voir BRUGSCH, *Dict.,* 1455. Le mot *kema* = ⲥⲟⲟⲙⲉ est ici employé dans le même sens que dans le décret trilingue de Rosette. Voir pour une acception *passive* ce que je dis à propos de *Koufi,* XII, 33. Conf. *Koufi,* III, 2, etc.

[10] *ban šaknin.* Sur le mot *ban* = ϧⲱⲱⲛⲉ, voir BRUGSCH, *Dict.,* 388; pour *šaknin* = ϣⲁⲕⲛⲓⲛ, voir PEYRON, *Dict.,* 321, BRUGSCH, *Dict.,* 1431. Voir mon premier extrait du Koufi, (*Revue,* II, II pl. 25,) et *Koufi,* XVI, 15.

[11] Conf. «homme qui faiblit» (Dictionnaire inédit de M. E. DE ROUGÉ).

[12] Pour ce mot *herut* «fête» voir *Setna,* p. 3 de mon édition, *Poème satyrique,* vers 25, BRUGSCH, *Dict.,* 908.

[13] , BRUGSCH, *Dict.,* 1324. Ce mot est ici en parallélisme avec *texi* sur lequel on peut voir le *Poème satyrique,* p. 197 et l'une des notes précédentes.

[14] Voir dans la fable *(Koufi,* XVIII, 13) le mot *t'am* = جعم «dévorer» : *mat'am* est un participe arabe de la 4e forme.

[15] Hotef ϱⲱⲧⲛ, *conjungere, copulare* (BRUGSCH, *Dict.,* 952 et 1005).

[16] Voir BRUGSCH, *Dict.,* 1416 (le même mot se retrouve plus loin *Koufi,* XII, 23). Voir ce que je dis à ce sujet.

[17] BRUGSCH, *Dict.,* 547. Cette forme, non encore notée, de = ⲟⲩⲧⲉ est particulière au Koufi. (Conf. III, 32, XIII, 12, XVIII, 7.)

[18] Voir BRUGSCH, *Dict.,* 1034 et 1105. (Conf. *Koufi,* VIII, 13.) Plus haut (X, 32) on avait le synonyme ϣⲁⲕⲛⲓⲛ.

«Tes pays font jour heureux[1] dans[2] leurs chairs par impudicité[3].

«Leurs mâles, (ϩⲟⲟⲩⲧ), chez eux, courbent[4] leurs femmes belles[5] dans la rue, sans[6] rire.

«Tu fais ta face vers eux.

«Tu fais comme l'inondation[7] qui afflue[8] dans les terres sèches[9] répandant[10] les eaux »sur elles.

«Ouvre toujours![11]»

Le chacal sent alors que ses théories un peu trop accentuées peuvent blesser la chatte-déesse. Aussi redouble-t-il d'éloges envers sa noble interlocutrice. Il vante ses charmes, dans un langage imagé comme les chants d'amour et, l'opposant seule aux autres dieux, il déclare qu'il préfère la poussière de ses pieds à la poussière des portiques des temples : cette poussière que les Choachytes jetaient devant le naos pendant la grande fête d'Amon.[12]

«La poussière (ϣⲟⲉⲓϣ)[13] de tes pieds est meilleure[14] que la poussière des portes des trom-

---

[1] Pour cette locution voir *Setna,* p. 8, 38—39 et 143 de mon édition. — L'auteur semble vouloir opposer la tranquille impudicité de l'Éthiopie, patrie de son interlocutrice, avec l'état de luttes violent dans lequel se trouvait l'Égypte après les lois impériales.

[2] hiéroglyphique. Ce n'est que dans le Koufi que j'ai rencontré en démotique le thème en question sans les affixes. On sait qu'en copte ⲙⲙⲟ prend toujours les affixes.

[3] Conf. ⲥⲱϣ *abominatio* avec le déterminatif convenable. Voir *Poème satyrique,* p. 201 et suiv.

[4] BRUGSCH, *Dict.,* 1500.

[5] *annu-u.* Voir BRUGSCH, *Dict.,* 194 pour *na-anu-s* = ⲉⲛⲁⲛⲟⲩⲥ, adjectif formé de par l'affixe adjectival *na.* Ici nous avons la forme plus simple originelle.

[6] ⲛⲟⲩϣ. Voir *Poème satyrique,* p. 237. Pour le mot *rue* voir BRUGSCH, *Dict.,* 1036. Ce mot est très fréquent dans les contrats. Pour *sabi* = ⲥⲱϩⲓ voir BRUGSCH, *Dict.,* 1188 et *Koufi,* IV, 2; XIII, 23; XIV, 10; XV, 28; XVIII, 9.

[7] *Koufi,* XVI, 5 et III, 28. Conf. «tourbillon, inondation» (BRUGSCH, *Dict.,* 947).

[8] ⲟⲩⲱⲗⲉ *affluere.* Le mot *kah* qui suit représente = ⲕⲁϩ (BRUGSCH, *Dict.,* 1440).

[9] Voir BRUGSCH, *Suppl.,* p. 1170. *Koufi,* XIV, 9; XVIII, 25 et 32, etc.

[10] ⲟⲧϩ *evacuare, exhaurire.*

[11] . Il faut noter le mot qui est d'ordinaire écrit *neh* (ⲉⲛⲉϩ) en démotique, mais qui ici garde le son *heh* (ϩⲁϩ). Les deux prononciations existaient donc pour ce mot : celle de CHAMPOLLION et celle de BRUGSCH.

[12] Voir pour cela le papyrus grec 1er de Turin.

[13] Conf. *Koufi,* XII, 21. Le mot *rat* (BRUGSCH, *Dict.,* 877) qui suit précise encore le sens de ϣⲟⲉⲓϣ = *pulvis* (PEYRON, *Dict.,* 314).

[14] La racine de ce mot se transcrirait lettre à lettre en hiéroglyphes . Elle a le même sens que *net'em* et on pouvait penser, comme l'avait fait un de mes élèves, à cette assimilation, puisque *net'em* affecte souvent en hiératique la forme de deux juxtaposés. Mais le signe *aa* qui surmonte ces deux , empêche d'admettre cette hypothèse. D'ailleurs en démotique, ainsi que l'a déjà remarqué BRUGSCH (*Dict.,* 834), le mot s'écrit phonétiquement *netem* = ⲛⲟⲧⲙ (avec les lettres simples). J'ai donc songé ici à un mot d'importation sémitique comme il y en a tant dans le Koufi. et correspondant à l'*ain* sémitique, M. DE ROUGÉ l'a prouvé. Nous aurions donc ainsi le mot عميم qui a précisément un sens convenable : *perfectus (de re),* selon FREYTAG, et qui paraît avoir pris en égyptien la même *nuance* que *netem.* Cette nuance de signification *doux, agréable* est prouvée par tous les contextes. Par exemple, dans *Koufi,* IV, 26 on lit : *n nka tepi amem hi pto erof* «il n'y a pas de chose qui ait un *goût* plus *doux* qu'elle». (Sur *tepi* = ⲧⲉⲡⲓ *goût* conf. *Koufi,* XVII, 28.) Évidemment pour le *goût* c'est bien *doux* qui est la nuance voulue. Tous les autres passages sont d'ailleurs dans le même sens. Voir *Koufi,* V, 18; VI, 32; VII, 7 et 8; VIII, 17; XI, 7, 9, 12; XV, 21, 28; XIX, 27; premier extrait du Koufi,

» peurs de votre peuple[1] d'Égypte.

« Ô face terrible! Bonne est l'odeur de ta grande maison dans laquelle l'haleine[2] de » ta bouche fait répandre au pays des parfums l'odeur[3] de la plante *As*.

« Ta salive[4] est un miel[5]!

« Les eaux de ta bouche, comme le suc du raisin[6]!

« Ta bouche est plus douce qu'un jardin[7] planté[8], verdoyant[9], produisant[10] tous les bons » arbres[11].

Revue, II, II, pl. 21 (seconde col.) et 23 (première col.). Ajoutons que la racine prend très souvent la préformante adjectivale, comme dans le passage actuel et dans plusieurs des exemples déjà cités. Cette préformante adjectivale *na* a subsisté même en copte dans certains composés tels que ⲉⲛⲁϣⲱ-ϥ venant de la racine ⲁϣⲁⲓ, ⲉⲛⲁⲛⲟⲩ-ϥ de la racine ; ⲉⲛⲁⲁ-ϥ de la racine ⲁⲓⲁⲓ = . Ces mots composés existaient déjà en démotique. Voir pour ⲉⲛⲁⲁ-ϥ, *Koufi*, XIX, 6 et XV, 10 et 11, premier extrait, *Revue*, II, II, pl. 19; pour ⲉⲛⲁⲛⲟⲩ, *Koufi*, XI, 14; pour ⲉⲛⲁϣⲱ-ⲥ, *Koufi*, XII, 27. Mais il y avait aussi — dans le Koufi surtout — d'autres adjectifs en ⲛⲁ qui n'ont pas subsisté en copte tels que *na-amen* (voir plus haut), *na t'olh* (de ϫⲟⲗϩ), voir *Koufi*, XIX, 2 et premier extrait, *Revue*, II, II, pl. 19; *na holk* (de ϩⲟⲗϫ), voir *Koufi*, XI, 16; *na-neχt-f* de ⲛⲁϣⲧⲉ, voir *Koufi*, XIX, 3; *na seše* de *seš* (dont nous parlerons plus loin), voir *Koufi*, VI, 20; *na souk-f* de ⲥⲟϫ, voir *Koufi*, XVIII, 2; *na-t'ok* de ϫⲱⲱⲕⲉ, voir *Koufi*, XIII, 27 et premier extrait, *Revue*, II, II, pl. 11. Voir aussi ce que je dis à propos de *na-ki*, *Poème satyrique*, p. 80 et suiv. Notons qu'il faut bien se garder de confondre le ⲛⲁ adjectival avec le ⲛ de relation (pris par PEYRON pour une particule servant à former des adjectifs) et dont j'ai longuement parlé dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne*, tome III, p. 2, note. En effet, ce ⲛ se met toujours *entre* deux mots en connexion, comme un substantif et un qualificatif, mais aussi bien quand l'adjectif *précède* le substantif que quand celui-ci *précède* l'adjectif. La règle est *en tout cas* de donner l'article défini ou indéfini au premier mot (adjectif ou substantif) et de mettre le ⲛ de relation avant le second (substantif ou adjectif). On dira de la sorte aussi bien ⲡ-ⲁⲩⲁϭⲟⲥ — ⲛ-ⲣⲱⲙⲉ que ⲡ-ⲣⲱⲙⲉ — ⲛ-ⲁⲩⲁϭⲟⲥ. Cette règle est fort bien appliquée dans le Koufi. Par exemple pour *šem* (ϣⲙⲙ) « petit » relié par un ⲛ au substantif suivant quelconque auquel il se rapporte (comme dans *p-šem-n-ouonš*), voir *Koufi*, IV, 33; VI, 30, 31; VIII, 10; IX, 16, 29; X, 3, 22; XII, 10 et 13; XV, 29; XVI, 14 et 32; XVII, 3; XVIII, 12, 27 et 28; XIX, 11; pour *sbok* (ϩⲃⲱⲕ) relié de même par ⲛ au substantif suivant voir *Koufi*, XVIII, 13, etc.

[1] *pat-ten*. Pour le mot *pat* « peuple » voir le décret de Rosette (*Chrest. dém.*, p. 55, l. 17). Le même mot désigne aussi les *piétons* ⲡⲉϫⲟⲩⲓ dans l'armée (*ibid.*, p. 26, l. 21). Pour ce dernier sens conf. = ⲡⲁⲧ, « pied », BRUGSCH, *Dict.* 518. Le mot qui précède *pat-ten*, est un peu douteux. Les signes m'en paraissent trop écartés dans le *facsimile*. Je lis *at'a* = = ⲟⲭⲓ (BRUGSCH, *Dict.*, p. 24). Quant au mot *ro*, *bouche* et *porte*, il est bien connu. (Voir BRUGSCH, *Dict.*, 839 et 841.) « Les portes des trompeurs de votre peuple d'Égypte » ce sont les portes des temples.

[2] ⲉⲗϩⲱϩ *halitus oris*, conf. = , BRUGSCH, *Dict.*, 884 et 869. Conf. *Koufi*, XI, 30.

[3] Pour *sti* = ⲥⲧ = « odeur » voir BRUGSCH, *Dict.*, p. 1338.

[4] , BRUGSCH, *Dict.*, 518, *Suppl.* 490. Conf. ⲡⲁϭⲉ, *sputum*, PEYRON, *Dict.*, p. 175.

[5] Voir BRUGSCH, *Dict.*, 183; *Koufi*, VII, l. 6, 8, 13, 15, 16, 24, 25, 26, etc.

[6] ⲉⲗⲟⲟⲗⲉ (?).

[7] *kem* = = ϭⲱⲙ (BRUGSCH, *Dict.*, 1452).

[8] ⲉⲥⲣⲏⲧ = , BRUGSCH, *Dict.*, 878.

[9] *utut* = , BRUGSCH, *Dict.*, 366 et 357; *Koufi*, VI, 10, 22, 23, 24, 25, 27, 28, etc.

[10] *es wuur* « *gravida* » , BRUGSCH, *Dict.*, 544. Conf. Papyrus 65, Leide, V, verso.

[11] *χet neb enanouou*, conf. BRUGSCH, *Dict.*, 1141 et 194.

«Les ouvertures de ton œil sont un ciel resplendissant[1] sans *šem*[2] mauvais.

«Plus doux est le séjour[3] auprès de toi que le rassasiement après la faim[4], la force »après l'oppression[5], un enfant[6] après (les douleurs) de l'enfantement[7].

«Douce est ta parole[8]. Elle est tranquille[9] pour toute bonne vérité.

«La mer, après un retard, s'est apaisée[10]».

---

[1] *es-ut-ilal.* Les mots ⲓⲉⲗⲁⲗ, ⲓⲉⲗⲉⲗ et ⲉⲓⲁⲗ sont synonymes en copte (voir PEYRON, *Dict.*, p. 33). BRUGSCH (*Dict.*, p. 33) a déjà noté le mot *ial* déterminé par le miroir comme dans notre passage et signifiant en effet *miroir.* C'est un des sens de ⲓⲁⲗ en copte. Mais ⲓⲉⲗⲉⲗ signifie aussi *splendere,* de même que les composés ϩⲓ-ⲓⲉⲗⲉⲗ et ⲧⲉⲛ-ⲓⲁⲗ. Notre mot *ut ilal* a le même sens et vient de *ut* = «*emittere*». Tous les mots qui précèdent sont bien connus. Pour «ouvertures» voir BRUGSCH, *Dict.*, p. 254; pour «œil» *ibid.*, p. 97; pour «ciel» *ibid.*, p. 452.

[2] *šem* déterminé par le livre et l'homme portant la main à la bouche ne doit pas se confondre avec *šem* «petit» déterminé par . La même orthographe ne se trouve que *Koufi,* X, 20. Mais le texte est en cet endroit très fragmenté et on ne peut en voir le sens. BRUGSCH (*Dict.*, 1387—1390) donne à = le sens de «démon» ce que le mot *ban* «mauvais» compléterait bien. Il s'agirait alors des démons qui, dans les croyances théurgiques, obscurcissent l'air et parcourent le ciel. On peut aussi penser à = marquant «la chaleur» et peut-être le vent brûlant سموم *samoum* (BRUGSCH, *Dict.*, 1388—1390, *Suppl.*, 1186). Il s'agirait de la chaleur et du vent brûlant qui rendent si pénible en Égypte l'éclat d'un beau jour. Tout cela est fort douteux. Dans tous les cas il est question de quelque chose de mauvais qui peut se produire dans un ciel brillant. Le déterminatif de l'homme et du livre paraît vague et probablement abusif. Quant au mot *ban* «mauvais» = = ϧⲱⲱⲙⲉ, il est bien connu tant en hiéroglyphique qu'en démotique et en copte (conf. BRUGSCH, *Dict.*, 388).

[3] Ce mot est effacé. L'adjectif qui s'y rapporte est *na-annu* = ⲛⲁⲛⲟⲩ «bon», venant de «beau». BRUGSCH, *Dict.*, 194.

[4] Conf. *Koufi,* VIII, 1 et XVIII, 21. Sur les mots *hoker* «avoir faim» et *si* «être rassasié» voir *Poème satyrique,* p. 153 et suiv. Ajoutons donc à ceux que j'avais déjà donnés les exemples de *Koufi,* XI, 15 et IV, 25.

[5] C'est le mot *at* qui, comme nous l'avons dit, correspond à dans les bilingues. Ce mot est opposé à *nexi* = ⲛⲁϣⲧⲉ = «force». (BRUGSCH, *Dict.*, 802.)

[6] *wu* déterminé par le phallus signifie toujours *germe* et *enfant.* Voir (BRUGSCH, *Dict.*, 542). Conf. *Koufi,* XI, 4 et le mot suivant.

[7] *mest-wui* «enfantement». Conf. = ⲙⲓⲥⲉ, BRUGSCH, *Dict.*, 696 et le mot *wu* dont il est question dans la note précédente. *mes-t-wu* est un mot composé qui reçoit ici le déterminatif du mal parce qu'il s'agit des *douleurs de l'enfantement.*

[8] *na-holk pet ki-(n) sat'i.* La préformante *na* sert à former de nombreux adjectifs comme nous l'avons déjà dit souvent. La racine est ϩⲟⲗϫ (conf. BRUGSCH, *Dict.*, 909). Le mot suivant commence par la préformante *ki-n* dont BRUGSCH a parlé page 1437 de son *Dict.* (au mot = ϫⲁ) et qui a donné naissance à ϫⲓⲛ comme = ϫⲉ à ϫⲓⲛ (BRUGSCH, 1578) pour les racines qu'on veut rendre abstraites. La forme de *ki* qu'on a ici est particulière au Koufi, mais elle y est très fréquente. Elle est basée sur le déterminatif de la momie devenu un syllabique et se lisant *ki* comme il se lit *tut.* *Ki* = = ϫⲁ s'emploie sans racine liée à lui et précédé soit de l'article démonstratif ⲛⲁⲓ, soit de l'article possessif ⲛⲉϥ dans *Koufi,* XIII, 15; XVII, 13; XVIII, 1. Suivi d'une racine verbale qu'il rend abstraite on le trouve par exemple dans *Koufi,* VI, 28 (avec ⲣⲏⲧ) dans *Koufi,* XXII, 9 (avec ϣⲁϣⲛⲓ) et ici avec ⲥⲁϫⲓ. Quant à la racine ⲥⲁϫⲓ, elle est aussi fréquente en démotique (voir BRUGSCH, *Dict.*, 1357) qu'en copte.

[9] = ϩⲉⲣⲓ (conf. BRUGSCH, *Dict.*, 905). A la page 906 BRUGSCH a donné la forme démotique même de notre passage. Mais il a cru y voir cette fois une «cruche à anse». Conf. *Koufi,* VI, 7; VIII, 32; X, 5 et 6; XI, 16; XIII, 4; on a même dans quelques-uns de ces exemples la forme composée *s-her.*

[10] *ef-t'am.* Ce mot, s'appliquant à la mer, est le verbe connexe au substantif ϫⲁⲙⲏ «*tranquillitas*

Mais il paraît que cet apaisement dont il parle n'est pas aussi complet qu'il le suppose. La déesse a compris l'intention sacrilège dans laquelle il l'invoque comme une personnification de la luxure, contre laquelle Auguste avait porté les lois les plus sévères, de tous les désordres que les empereurs s'étaient efforcé d'anéantir. Elle s'irrite de voir ainsi l'idée religieuse mise en conflit avec la volonté impériale dans ce que celle-ci avait de meilleur. Elle s'indigne de compliments dont l'ironie lui paraît sanglante et après avoir écouté silencieuse et pensive, quand il la croit bercée doucement et calmée par ses flatteries, elle allume soudain son regard.

Le Koufi reprend alors :

«Ton regard[1] sur moi est celui du chasseur sur la bête[2] attachée devant lui[3].

«Je suis comme[4] l'oiseau *Terp*[5], planté sur ses grandes ailes[6], silencieux.

«Tu te tiens debout[7] sur tes ongles comme le vautour sur sa proie[8], madame!»

Pour témoigner de son dévouement et se concilier la déesse il a recours aux expressions du mysticisme le plus passionné. Il lui dit qu'elle est *sa couronne*, comme les gnostiques d'Égypte le dirent du Seigneur dans certaines hymnes valentiniennes. Qu'elle ordonne de lui, et, se faisant son bras, il exécutera passivement ses ordres. Mais un regard de pitié, qu'il implore, serait pour lui, après la mort la vie, après les ténèbres la lumière.

---

maris» (PEYRON, *Dict.*, 386). Quant à *ask* «retard» (copte ωϣϩ) nous l'avions déjà donné à la page 10 de notre premier mot-à-mot du Koufi. Conf. *Koufi*, XI, 17; XIII, 32. *Chronique démotique*, passim, etc.

[1] Conf. *Koufi*, VIII, 7; XIX, 18 et 26. — *Kešep* vient de كشف = כשף. Le mot copte ϭωϣϯ *vider, attente suspicere* (PEYRON, *Dict.*, 420), est une déformation du démotique *kešep*.

[2] Voir le premier extrait du Koufi donné dans la *Revue*, pl. 24 et *Koufi*, XVI, 2, pour le mot *a* «bête». Quant au mot *sonh* (ϩωⲛϩ = , BRUGSCH, *Dict.*, 1252) on l'emploie dans la fable (*Koufi*, XVIII, 24) quand il s'agit du lion qu'on attache. Conf. *Koufi*, XVIII, 8, 31, 33.

[3] Pour le mot «devant» voir *Poème satyrique*, p. 126 et suivv.

[4] *mketi*. Voir *Poème satyrique*, p. 101 et suiv.

[5] J'ai hésité entre (conf. ⲟⲣⲉ et طير), donné par BRUGSCH, p. 1559 (ici avec un double déterminatif dont le premier serait difficilement explicable), et 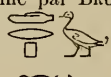 , avec un *p* (BRUGSCH, *Dict.*, 1530 et 1587). L'espèce de l'oiseau importe du reste peu à l'affaire.

[6] Conf. ⲙⲉϩⲉ, ⲙⲉϩⲓ «*ala, pennis*» (PEYRON, *Dict.*, 116) et (BRUGSCH, *Dict.*, 690). Le mot *mehi* désigne l'oiseau lui-même dans le premier fragment que j'ai donné du Koufi dans la *Revue* (voir mon mot-à-mot, p. 11). L'expression «planté sur ses grandes ailes», analogue à «planté sur ses pieds» qu'on retrouve en français, est curieuse à noter. Le mot *planté* est le mot *ret* dont j'ai parlé plus haut à propos du «jardin verdoyant planté de bons arbres». Il a toujours ce sens (conf. BRUGSCH, *Dict.*, p. 878). Quant au mot *na-aau* il a, comme en copte ⲉⲛⲁⲁϥ, la préformante adjectivale *na* dont nous avons déjà parlé plus haut.

[7] Voir BRUGSCH, *Dict.*, p. 927.

[8] Voir mon volume sur le poème satyrique, p. 137, pour le mot *χaa, proie*, qui se retrouve aussi *Revue*, II, I, pl. 5. Le texte de la vieille prophétie relative à l'Égypte portait : «La verge de Dieu pour elle au jour 18e», ce qui était interprété : «Le chef (Nechtanib II) qui viendra après lui (après Téos nommé dans le verset précédent) 18 années celles qu'il passera quand la verge de Dieu sera sur elle (sur l'Égypte)». Ensuite : «Le temps de la proie (*χaa*) celui-là, c'est-à-dire du partage au jour 18e», ce qui est interprété: «Il parle des six et des sept qui seront chefs de parts en l'an 18». Enfin la conclusion était : «Ils ouvrent les portes des trésors des impôts; ils ouvrent les portes de la caisse» ce qui était interprété : «Ceux qui viendront après lui, c'est-à-dire *les Mèdes*, ouvrent», etc. Dans ce texte *χaa* a bien le sens que j'ai précisé par deux autres exemples dans le poème. Le vautour, oiseau de *proie* bien connu, se dit *neri* dans le *Koufi*, et a déjà été noté sous sa forme démotique comme sous sa forme copte ⲛⲟⲩⲣⲓ et sa forme hiéroglyphique 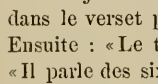 par BRUGSCH (*Dict.*, 785). Enfin le troisième terme en connexion : *ib* (hiér. , copte ⲉⲓϧ) était aussi connu de BRUGSCH (*Dict.*, 236), même sous la forme que lui donne le Koufi.

«Tu ordonneras[1] de moi! — Un bras[2] pour toi!

«Tu es une couronne[3] sur moi. C'est la vérité!»

«Reçois-moi au monde après la mort, à la lumière après les ombres[4].»

Mais la chatte ne cesse pas de le fixer d'un œil courroucé, roulant des larmes de furie, et il s'écrie :

«Pourquoi[5] ta face, madame, roulant la mort[6] avec tes larmes[7]?

«Le disque[8] de ton œil de flamme est sur moi comme une étoile qui darde[9].

«Est-ce qu'il y a une parole que tu aies entendue et par laquelle ton cœur se soit »enflammé[10]?

«Que tu me la dises!

«Ne[11] la cache pas! J'en fais l'explication[12] devant toi. J'en fais la solution[13] en ta »présence. Je me tiendrai debout devant toi!

---

[1] Il ne faut pas, comme je l'ai fait autrefois, prononcer *set,* mais *ut* ce groupe que l'on trouve sans cesse, soit dans le Koufi, soit dans la correspondance administrative du Sérapéum (surtout dans le composé *aš-ut* — voir *Chrest. dém.,* p. 25 et 34 — que l'on a également dans les papiers du Sérapéum). C'est la racine = *ut* «ordonner» (BRUGSCH, *Dict.,* 292). Nous en avons du reste la preuve positive dans un passage du *Livre des morts,* dont le Koufi et le rituel de Pamonth donnent la transcription (voir *Revue égyptologique,* II, p. 159, note 3 et II, III, pl. 19, col. 1re, l. 1) et dans beaucoup d'autres textes bilingues.

[2] (BRUGSCH, *Dict.,* 1439). [3] (BRUGSCH, *Dict.,* 588).

[4] *šep-tu-i epto mnsa pmer* (BRUGSCH, 676) *epounnou mnsa heb.* L'opposition des termes — d'ailleurs bien connus — est frappante. Le Koufi compare les bonnes grâces de la chatte après sa colère à la résurrection venant après la mort et à la lumière après les ombres. Le mot *ounnou* = (BRUGSCH, *Dict.,* 258) et ⲟⲩⲟⲉⲓⲛ. Son opposé *heb* représente le mot ϩⲏⲃⲓ-ϥⲏⲃⲓ «ombre».

[5] *aχ erof* (= ⲁϣ ⲉⲣⲟϥ) mot-à-mot : «quoi à lui?» se trouve souvent dans le Koufi avec le sens de «pourquoi?» *(Koufi,* XI, 22, 32, etc.). Pour *aχ* = = ⲁϣ, voir *Poème satyrique,* p. 109 et suiv. Quant à ⲉⲣⲟϥ, la forme que nous avons ici se trouve en parallélisme, dans la même locution, avec la forme ordinaire dans le *Koufi,* VI, 18 et 20 (conf. V, 10 et passim).

[6] *keli-mer* est un mot composé de ⲕⲗ «*convolvere*» (PEYRON, *Dict.,* 64) et de *mer* ou *mou* «*mort*» (BRUGSCH, 676).

[7] ⲣⲓⲙⲉ = (BRUGSCH, *Dict.,* 857). BRUGSCH donne plusieurs variantes démotiques de ce mot, mais non pas celle du Koufi, sans doute parce qu'il ne connaissait pas la forme spéciale que le déterminatif de l'eau prend toujours dans ce manuscrit (voir plus haut *Koufi,* XI, 6, 17, etc.).

[8] Le même mot (BRUGSCH, *Dict.,* p. 3) signifie le disque du soleil : *ab n-pra.* Les déterminatifs sont semblables.

[9] *siou ef seti* , ⲥⲓⲟⲩ ⲉϥⲥⲉⲧ (BRUGSCH, *Dict.,* 1171 – 72 et 1336). Notons qu'avec un autre déterminatif *(ibid.,* 1337) signifie, comme ⲥⲁⲧⲉ, ⲥⲟⲧⲉ, «resplendir».

[10] Voir *Poème satyrique,* vers 88. BRUGSCH, *Dict.,* 506.

[11] *m-ar-hop-s.* L'impératif négatif en sur lequel on a tant discuté en hiéroglyphes, est assez rare en démotique. Pour *hop,* conf. *Koufi,* X, 30. BRUGSCH, *Dict.,* 951; PEYRON, *Dict.,* 358.

[12] *pes-s-šeper.* Nous avons déjà dit souvent que l'ancien = *šet* était devenu un simple *š* dans le Koufi et entrait en cette qualité dans ϣⲏⲙ «petit» et une *multitude* d'autres mots. Après l'article possessif nous avons donc ainsi ou , c'est-à-dire le verbe = ϣⲱⲡⲉ, précédé du factitif : «*son faire être*» pour «*sa manière d'être*» ou «*son explication*». Les mots signifiant «forme, figure, apparition» (BRUGSCH, *Dict,* 1074) et ϣⲡⲏⲣⲉ (PEYRON, *Dict.,* 303) se rattachent à la même origine.

[13] Ce mot *netef* = ⲛⲟⲩⲧϥ se retrouve dans la fable *(Koufi,* XVIII, 33). ⲛⲟⲩⲧϥ = (PEYRON, *Dict.,* 128; BRUGSCH, *Dict.,* 823) signifie, en effet, à la fois *délier, délivrer* et *concilier, expliquer.*

« Gloire[1]!

« Tes liens[2] sont sur mes pieds, ta couronne[3] sur ma tête, ton glaive — couteau » d'acier[4] — sur ma tête — qui trébuche[5].

« Que les souffles de ta bouche soient derrière moi. Ils voleront vers moi (mot-à-mot : *avec* moi)[6]!

« Que les souffles brûlants de tes lèvres viennent à moi consumant l'erreur par le feu[7].

« Je crains[8]! Je suis devant toi — comme l'animal[9] du sacrifice dans la grande salle » du temple[10] — devant toi pour dire une parole méprisée[11].

---

[1] Pour ce mot démotique voir BRUGSCH, *Dict.*, 2. Une autre forme démotique de = ϩⲟⲟⲩ se trouve dans le bilingue Rhind, X, 1; XIV, 8; XV, 3, 9; XXI, 4. Elle vient de .

[2] = ⲛⲟϥ, BRUGSCH, *Dict.*, 782. Pour la forme démotique suivante voir *ibid.*, 877.

[3] (BRUGSCH, *Dict.*, 257). « La couronne *un* est sur ta tête » dit le *Livre des morts*, (15, 4) en s'adressant au dieu solaire. Ici on trouve à peu près les mêmes expressions. (Pour notre forme démotique de = ϫⲱϫ « tête », voir BRUGSCH, *Dict.*, 1701). Mais, nous l'avons dit, la couronne dont il s'agit, n'est pas celle de la royauté : c'est celle de la victime qu'on couronnait pour le sacrifice, ainsi que le prouve le contexte : « tes liens sont sur mes pieds, ta couronne sur ma tête, ton glaive (couteau d'acier) qui trébuche sur ma tête ». A la ligne 31 de cette même page XI le Koufi se compare à la victime dans la grande salle du temple.

[4] ⲗⲁⲓⲛ (PEYRON, *Dict.*, 82). C'est la seule fois que le nom de l'acier intervient dans un texte démotique. Les mots *tet sefi χart n lain* sont tout-à-fait coptes : 1° ⲥⲏϥⲓ « glaive » (PEYRON, *Dict.*, 193, conf. BRUGSCH, *Dict.*, 1213 et *Poème satyrique*, vers 83 pour *sefi* et); 2° ⲥⲟⲣⲧⲉ « *culter sacrificii* » PEYRON, *Dict.*, 416); 3° enfin ⲗⲁⲓⲛ dont nous venons de parler.

[5] Ce mot *šeft* = ϣⲱϥⲧ *trébucher (labi fallente pede,* PEYRON, 318) avait été mal compris par BRUGSCH dans la fable (*Koufi,* XVIII, 23). On retrouve le même mot un peu plus loin *(Koufi,* XI l. 30). Voir aussi *ibid.* IX, 31.

[6] Les souffles de la bouche de la chatte-déesse volent *avec* le Koufi. Cette métaphore hardie exprime sa terreur. Il lui semble que cette haleine du terrible animal le brûle et le poursuit. C'est la même idée qu'il exprime encore dans la phrase suivante. Pour le mot *nif* = ⲛⲓϥⲉ, voir *Poème satyrique,* p. 69 et pour le mot ϩⲱⲗ = *hal, ibid.,* p. 141. Conf. *Revue,* II, pl. 9.

[7] Dans cette phrase la première racine verbale est particulière au démotique. Les autres mots sont bien connus tant en hiéroglyphes qu'en copte : 1° *lahab* = ⲉⲗϩⲱⲃ « haletus ori » = = (PEYRON, *Dict.*, 34; BRUGSCH, *Dict.*, 868), conf. *Koufi,* XI, 10; 2° *septi* = = ⲥⲡⲟⲧⲟⲩ (BRUGSCH, *Dict.*, 1204; PEYRON, *Dict.*, 211); 3° *t'uf* = = ϫⲱϥ, ϫⲟϥϫⲉϥ (BRUGSCH, *Dict.*, 1694; PEYRON, *Dict.*, 400); 4° *šeft* = ϣⲱϥⲧ mot cité plus haut et qui a le double sens de *trébucher (labi fallente pede),* et *d'erreur (error, delictum)*, voir PEYRON, *Dict.*, 318; 5° *seti* = ⲥⲁⲧⲉ = , et (PEYRON, *Dict.*, 216; BRUGSCH, *Dict.*, 1337, *Suppl.*, 1144). On a donc avec certitude : « Que viennent à moi les souffles brûlants de tes lèvres consumant l'erreur par le feu ». Restent à préciser en copte et en hiéroglyphes les équivalences de la première racine verbale qui sont jusqu'ici inconnues. Ce verbe se retrouve sans cesse dans les papiers d'affaires du Sérapéum (papyrus 697, ligne 2 et 10, etc., etc.). Il a toujours le sens *venir.*

[8] *hata* (ou *hti*) représente toujours dans le Koufi le mot ϩⲟⲧⲉ « timor » du copte, et, dans le sens verbal, prend, comme lui, l'auxiliaire = ⲉⲣ (PEYRON, *Dict.*, 370). BRUGSCH *(Dict.*, 937) l'a, à tort, confondu avec (voir plus loin *Koufi,* XII, l. 1). Conf. *Koufi,* X, 10, etc.

[9] *aχer* = = « animal destiné au sacrifice » (BRUGSCH, *Dict.*, 117).

[10] C'est la forme démotique bien connue de « la grande salle du temple » (BRUGSCH, *Dict. dém.*, 278).

[11] Voir *Poème satyrique,* p. 230; *Gram. dém.* de BRUGSCH, pp. 35 et 59. C'est le copte ⲥⲱϣϥ.

«Et cependant je n'ai pas mangé le poisson *rami*[1]. Pourquoi donc me faire du noir[2]?

«Je n'ai pas amené la fange[3]. Pourquoi donc craindrai-je[4]?»

Ne pas manger le poisson Rami : c'était encore là un de ces préceptes de la religion égyptienne dont l'importance nous est connue par la confession négative. La dérision des choses saintes ne perce pas moins quand le petit chacal Koufi se fait humble et s'excuse, quand il se représente comme une victime déjà couronnée pour le sacrifice et n'ayant rien fait pour cela, que quand il en revient aux éloges d'une Vénus, pour lui, déesse de l'impudicité et qu'il assimile à Bast, la chatte.

Puis il en revient à ses doctrines favorites :

---

[1] Voir BRUGSCH, *Dict.*, 857, pour le mot démotique et hiéroglyphique. est devenu ⲣⲁⲙⲓ en copte (PEYRON, *Dict.*, 179) et désigne alors une espèce de poisson spéciale qu'on nomme ἄβραμις en grec et qu'Athénée (I, p. 312) énumère parmi les 15 poissons du Nil qui entrent de la mer dans le Nil, c'est-à-dire de ceux dont parle Plutarque, comme étant particulièrement détestés par les pieux Égyptiens. L'épicurien Sauf *(Rhind,* XVI) se vante d'avoir assouvi tous ses désirs et d'avoir fait tout ce que son cœur aimait, par exemple, d'avoir bu *jusqu'à l'ivresse,* d'avoir mangé le poisson *rami,* c'est-à-dire pour ce point de n'avoir tenu nul compte du précepte de la confession négative. Voir le chapitre 125 du *Livre des morts,* (v. 10) : (conf. dans *Le voyage d'un Égyptien,* p. 283 de l'édition CHABAS :). Le poisson était un animal immonde. Il était absolument interdit aux prêtres, comme l'a dit Hérodote (II, XXXVII) et Plutarque *(Isis et Osiris,* I, p. 591 et p. 608 de l'édition d'ÉTIENNE). Plutarque (p. 608) remarque à ce sujet que le poisson exprimait la haine en hiéroglyphes (= ϩⲱⲧⲉ, *odium).* Livre II, n° LXXVII, Hérodote ajoute aussi que certaines espèces de poissons étaient interdites au commun des Égyptiens. «Le chapitre CXXXIV du *Livre des morts* (ligne 3), d'accord avec le calendrier Sallier, prétend que les compagnons de Seth s'étaient changés en poissons *(rami)* pour fuir Horus qui, d'après les textes d'Edfou, débarrassa l'eau de poissons *(rami).* Voir aussi le chapitre CXLIX.» (LEFÉBURE, *Les yeux d'Horus,* p. 72.) Isis joue le même rôle dans le papyrus Harris, p. 102, de l'édition de M. CHABAS. Un poisson de ce genre passait pour avoir mangé le phallus d'Osiris (Plutarque, *Isis et Osiris,* I, 591 et 599 de l'édition d'ÉTIENNE, conf. Diodore, I, XXI). Aussi le poisson *rami,* dans son sens spécifique, était-il le plus détesté des Égyptiens, qui, d'une façon générale, regardaient le poisson et le porc comme des nourritures impures (voir PIERRET, *Dictionnaire d'archéologie égyptienne,* p. 447). Notons cependant qu'au temps d'Hérodote et même de Diodore, s'il faut les en croire, (Diodore, I, XLIII et LII; Hérodote, II, LXXVII) les scrupules des Égyptiens non prêtres paraissent bien moins grands sous ce rapport que du temps de Plutarque. A l'époque romaine d'ailleurs les Pythagoriciens et les pieux Grecs professaient aussi, selon Plutarque (II, 652 et 654), une grande horreur du poisson qui était alors universellement exclus des sacrifices. Notre passage si curieux du Koufi montre qu'en effet ces observances étaient progressivement devenues en Égypte beaucoup plus importantes qu'autrefois, quand l'abstinence de *toute espèce* de poisson n'était pour les *laïques* qu'un acte surérogatoire (conf. *Livre des morts,* LXIV, 33). Du temps de Senuti les chrétiens même les conservaient avec soin et considéraient l'action de manger du porc par exemple comme tout ce qu'on pouvait rêver au monde de plus horrible. Il faut noter, en effet, que les Égyptiens et les Éthiopiens chrétiens ont gardé, comme usages nationaux et civils, les pratiques que Moïse avait empruntées aux Égyptiens, telles que la circoncision, la proscription du porc, du poisson, etc. sans être, à cause de cela, plus judaïsants en réalité.

[2] *Aχ erof e ar naï ar kaki* «Pourquoi faire à moi faction d'obscurité». Pour *aχ erof* voir plus haut p. 79, note 5. Pour *naï* «à moi» BRUGSCH, *Gram. dém.,* § 221, p. 98. Pour *kaki* = = ⲕⲁⲕⲉ voir BRUGSCH, *Dict.,* 1501. J'avais hésité pour le polyphone *ar* se lisant aussi soit *sa,* soit *u* (surtout avec le trait qui le surmonte) ce qui donnait soit *sakaki,* soit *ukaki.* Mais je crois ici le trait accidentel.

[3] Conf. ⲗⲟⲓϩⲉ *cœnum, lutum* (PEYRON, *Dict.,* 88) traduction de . C'est encore une allusion (avec synonymie) à plusieurs passages du *Livre des morts,* 35, 5; 51, 1; 52, 1; 102, 2; 124, 2. Quant au verbe ⲉⲛ = ⲛⲁ = , voir plus loin ce que je dis pour la ligne 11 de la page XII du *Koufi.*

[4] Voir plus haut p. 80, note 8.

«Vénérable[1]! Que ta face soit en Égypte! Prends la joie[2] devant toi! Prends l'allé-»gresse[3] devant toi! Qu'ils fassent luxure[4] avec toi!»

«Moi aussi j'en suis[5] : jusqu'à ce que la rétribution[6] me soit donnée.

«Rassasie-moi[7]!

«Tu as donné germe[8] à ton pays — je serai impudique[9] par baiser[10] moi aussi[11]!»

«Tu fais appel[12] à savoir : Venez[13] en Égypte avec moi!

«Ecoute[14] une poignée[15] de paroles.

«J'ai dit ceci : Il nous convient[16] à tous de prendre compagnie[17]. Le vautour[18] mâle »le fait avec le vautour femelle. La huppe[19] prend aussi compagnon[20]. Je sais que tu les »entends.»

---

[1] *šepši*, qui s'écrit *šepše* dans le papyrus bilingue Rhind, (forme que BRUGSCH a signalée à la page 1383 de son dictionnaire) équivaut au mot hiéroglyphique *(ibid.*, 1382).

[2] *ahei* est pour (BRUGSCH, *Dict.*, 104—5). Conf. *Koufi*, XI, 1; X, 30.

[3] ϣⲗⲟⲩⲗⲁⲓ (PEYRON, *Dict.*, 291 et 81). Conf. *Koufi*, X, 31.

[4] Le syllabique = *nek*. Voir papyrus 65, Leide XIII, 31 : transcrit ⲛⲁⲏ et *Koufi*, IV, 24 . Il s'agit ici du verbe ⲛⲟⲉⲓⲣ (BRUGSCH, *Dict.*, 815) déterminé par la fleur de lotus (symbole des idées de joie) au lieu du phallus (conf. *Koufi*, X, 30 et XIII, 10). Dans les exemples précédemment cités il s'agissait, au contraire, de = ⲛⲁⲁ. (PEYRON, *Dict.*, 123. BRUGSCH, *Dict.*, 817.)

[5] Cette expression *tui-ur* (?) se trouve sans cesse avec ce sens dans la correspondance administrative du Sérapéum (Salt 697 et 275 passim, etc.).

[6] Voir le mot-à-mot de mon premier extrait du Koufi *(Revue*, II, II, pl. 17, col. 2, l. 24; pl. 18, col. 1, l. 2, etc.; col. 2, l. 11; pl. 19, col. 1, l. 20; pl. 22, col. 1, l. 2; col. 2, l. 9, etc.).

[7] *Teb* ⲧⲱⲱϧⲉ, voir *Poème satyrique*, p. 153 et suiv. et plus haut *Koufi*, XI, 15.

[8] *wu*, voir plus haut ce que j'ai dit sur *Koufi*, XI, 15 et 16.

[9] *pet'* (conf. *Koufi*, VIII, 16), en arabe : فجا *coivit*. Le déterminatif du phallus précise le sens.

[10] *pei*, conf. ⲡⲉⲓ *osculum* (PEYRON, *Dict.*, 165). C'est un απαξ λεγομενον en démotique.

[11] *ha* = ϩⲱⲓ, voir *Poème satyrique*, p. 113 et suiv.

[12] ⲱϣ = , BRUGSCH, *Dict.*, 219. Conf. *Koufi*, VII, 23 et 31.

[13] *am*, pour ce mot démotique voir BRUGSCH, *Dict.*, 64. Conf. ⲁⲙⲟⲩ (PEYRON, *Dict.*, 5).

[14] *χefa*, voir , BRUGSCH, *Dict.*, 1077.

[15] Ces mots sont à l'encre rouge — en vedette pour ainsi dire.

[16] BRUGSCH, *Dict.*, 724. Ce mot *mati* (ⲙⲁϯ =) se trouve sans cesse dans les contrats, particulièrement dans la formule initiale des contrats de vente. Le sens de : *es-mati ehin hi sep* «Il nous convient à tous ensemble» est très clair. Pour *hi sep*, conf. *Koufi*, XIV, l. 24.

[17] Pour le mot *ari* , voir *Poème satyrique*, p. 157 et suiv. Quant à *χeb* qui précède c'est un απαξ λεγομενον. Faut-il y voir une préformante abstractive jusqu'ici inconnue, comme semble l'indiquer le parallélisme avec la ligne suivante portant *ment-ari* au lieu de *χeb-ari?* Ou bien au contraire une déformation de *šep* «prendre» (conf. = = ϣⲱⲡ BRUGSCH, *Suppl.*, 911 et ϣϩⲭⲱ pour ϣⲡ-ⲭⲱ PEYRON, *Dict.*, 361). *Ar šep ari* offrirait un bon sens, tandis que toutes les racines ayant pour radicales (BRUGSCH, *Dict.*, 1063 et suiv. *Suppl.*, 905 et suiv.) ne conviennent en aucune façon.

[18] Voir BRUGSCH, *Dict.*, 785. Conf. *Revue*, II, II, pl. 16.

[19] Voir BRUGSCH, *Dict.*, 1441.

[20] *mnt ari*. La préformante ⲙⲛⲧ (PEYRON, *Dict.*, 92) des mots abstraits est fréquente dans le Koufi. Je l'avais déjà signalée lors de mes premiers extraits (voir aussi plus haut *Koufi*, X, 29; conf. *ibid.*, XVIII, 3; XVI, 16 et 30, etc.). Elle vient de *men* = = ⲙⲓⲛⲉ *species* (BRUGSCH, *Suppl.*, 602; PEYRON, *Dict.*, 99) et joue le même rôle que = ⲥⲁ *species* devenu *ki-* et avec le *n* de relation *ki-n*, d'où

« Pour que tu me prêtes[1] l'oreille[2] je t'écoute[3] (moi aussi).

« C'est toi qui entends (lui)[4] et elle depuis le commencement[5] : Ils n'ont pas dit beau-» coup[6] (de choses).

« Mais tu écoutes autre chose en dehors[7].»

Pendant les développements auxquels se livrait le chacal, l'attention de la chatte paraissait avoir peu à peu cédé. Elle ne le regardait plus. Le chacal voulut en profiter pour lui fausser compagnie et se sauver. Mais la chatte éthiopienne s'en aperçut, et se mit dans une grande colère. Les grincements des dents de sa bouche firent jaillir du feu; son action d'aiguiser ses griffes, de la flamme; ses rugissements mirent en fuite une multitude d'oiseaux *t'efa*. Elle cria un cri de massacre et par la force de son cri la montagne s'ouvrit. Le son de sa voix fit voler la pierre et le sable. La montagne fut bouleversée et le petit chacal Koufi fut dans une grande terreur en voyant que les paroles de feu de cette chatte devenue une lionne illuminaient la noire montagne tandisque le disque du soleil était devenu obscur en plein midi. Il ne reconnut plus le ciel et ses chairs furent remplies de terreur car « madame » avait voulu lui faire peur. Le Koufi fit donc libation devant la déesse *(sic)* et, dévotement, il l'adora, ne sachant plus où il en était.

Voici ce texte :

« Il arriva que le petit chacal Koufi voulut[8] emporter sa face (s'en aller) après les » paroles qu'il avait dites[9].

---

le copte ϭⲓⲛ qui sert aussi à former des noms abstraits (BRUGSCH, *Dict.*, 1437; PEYRON, *Dict.*, 403). Cette origine de la préformante ⲙⲛⲧ était inconnue jusqu'à nos études sur Koufi.

[1] *taho* = ⲧⲁϩⲟ = « établir ». Voir *Poème satyrique*, p. 30.

[2] BRUGSCH, *Dict.*, 713. — Premier extrait du Koufi, *Revue*, II, II, pl. 18, l. 12 et pl. 23, l. 14.

[3] *teni* = (BRUGSCH, *Dict.*, 1641—42).

[4] Mot-à-mot : « un tel » *(men* et non *smen* comme porte fautivement la planche). Conf. BRUGSCH, *Dict.*, 639.

[5] Voir BRUGSCH, *Dict.*, 1575 et 931 pour *t'i* (ϫⲓⲛ) et *t-ha* (= ϩⲁ).

[6] *aš*, voir *Poème satyrique*, p. 255 et suiv.; *Koufi*, VI, 15; VII, 15; XII, 24, etc.

[7] *sotem-t eket nbol* (pour *nbol*, conf. *Koufi*, XII, 19; XIV, 11; XVIII, 9 et passim).

[8] Voir fable *(Koufi*, XVIII, 13; conf. IV, 4; VII, 32; VIII, 16 et 24, XII, 10; IX, 12 et 13, etc.). Premier extrait du Koufi *(Revue*, II, II, pl. 26, 2e col., l. 24 et 27, col. 2, l. 1, ou *Koufi*, XVI, 21). Il faut aussi comparer un mot déterminé de même qui se trouve *Koufi*, IX, 15. Les mots suivants *fai ho* sont bien connus (BRUGSCH, *Dict.*, 534 et 978).

[9] J'ai longuement insisté dans mon cours sur cette forme du plus-que-parfait très fréquente dans le Koufi et qui est basée sur l'imparfait en ou = ⲛⲉϥ dont j'ai parlé dans mon édition de Setna (p. 61, 150 etc., conf. *Chrest.*, 143) ainsi que précédemment dans la *Revue*. Sur cet imparfait *ounef* ou ⲛⲉϥ on a construit le temps qu'UHLMANN *(Linguæ copticæ grammatica*, p. 29, 55, 33) assimile avec raison au plus-que-parfait : ⲛⲉⲙⲁⲉⲓⲙⲉ *cognoveram*. En effet, après la préformante en de l'imparfait nous avons avant la racine le verbe ⲛⲁ qu'on retrouve dans le Koufi en démotique, sous la forme en question, soit comme verbe soit comme auxiliaire (voir mon premier extrait du Koufi *(Revue*, II, II, pl. 13, 1re col. l. 24; pl. 18, col. 1re, l. 23; pl. 22, col. 1re, l. 20 et passim; *Koufi*, VI, 21; VII, 15; IX, 1, 8; XV, 4, etc.). Pour le plus-que-parfait en ⲛⲉϥ ⲛⲁ *(oun-na)* voir aussi *Koufi*, VII, 27; VIII, 14 (deux fois); XII, 1; XIII, 2 et 21, etc. Mais il faut noter que dans le Koufi, tandis que le verbe ⲟⲩⲛ = employé comme *verbe (être)* subsiste avec l'orthographe ordinaire = *oun*, le même verbe employé comme auxiliaire de l'imparfait ou du plus-que-parfait devient *houn* ( ) avec un *hori*. Aux exemples déjà cités pour le plus-que-parfait je joindrai les suivants se rapportant à l'imparfait : Premier extrait du Koufi dans la *Revue*,

«La chatte sut qu'il faisait tous ces discours pour se faire place[1] hors de sa main et »pour se rendre à sa montagne (chez lui).

«Elle voulut[2] — Madame — lui faire peur[3].

«*Ses petites*[4] *transformations*[5] *en la forme d'une lionne en furie (mot-à-mot : frap-»pant*[6]*) transformations par lesquelles elle use d'une force divine*[7] *et dans lesquelles elle se »complaît*[8] *d'une grande (large*[9]*) complaisance.*

«Elle rejette[10] toute réserve de honte[11] de devant elle.

«— Elle devient terrible[12] d'aspect (?).

«Ses flancs prennent la couleur du sang[13] :

II, II, pl. 23, 1re col., dernière ligne, pl. 25, 2e col. avant-dernière ligne et *Koufi*, XIII, 22; XVI, 15; XVII, 9; XVIII, 10, 22, 27, 33, etc. Pour *ehoun-oun (il y avait)* voir *Koufi*, XVI, 15; XVII, 9; XVIII, 22. Les autres racines verbales sont ϣⲱⲛϩ, ϫⲱ, ⲉⲣ, ⲛⲁϣⲧⲉ, etc. Ce *hori* est-il seulement de prononciation, comme on en trouve souvent en copte, même pour des mots grecs qui ont l'esprit doux ou pour des racines égyptiennes qui n'ont aucun *h* en hiéroglyphes et en démotique? Faut-il y voir, au contraire, un emploi abusif d'une forme grammaticale spéciale, joignant un *h* à la forme de l'imparfait pour un sens déterminé, comme on en a des exemples dans le décret de Canope (voir ma *Chrest. dém.*, p. 150, l. 4 et 154, l. 13 et dans la nouvelle version de Canope le passage correspondant à la ligne 4 de la page 159) *alors que l'imparfait gardait encore sa forme ordinaire en* *sans* ? Nous laissons le lecteur en décider. Ce qui est certain c'est que dans Canope la forme en (ancien décret) et (nouveau décret) semble plutôt marquer un conditionnel. M. BRUGSCH, dans ses notes sur mon édition, avait même traduit qui précède par «*si?*». Je reviendrai bientôt sur ce sujet.

[1] Conf. *Koufi*, X, 23.

[2] Voir *Poème satyrique*, p. 217 et suiv.

[3] *snt*, voir ⲥⲛⲁⲧ = (BRUGSCH, *Dict.*, 1257; *Suppl.*, 1079). Conf. *Koufi*, IX, 5.

[4] Les premiers mots de ce titre sont mis à l'encre rouge.

[5] *mer-χeberu* est un mot composé. La première racine est *mer* = = ⲙⲣ = ⲙⲟⲩⲣ *ligare* (BRUGSCH, *Dict.*, 671; PEYRON, *Dict.*, 103). La seconde *χeber* = = ϩⲣϩ = ϫⲉⲣⲉϩ (BRUGSCH, *Dict.*, 1031 et 1074). L'expression composée *mer-χeberu* est figurée. La chatte *s'attache une apparence* comme on *s'attache un déguisement* pour aller au bal masqué.

[6] Voir mon premier extrait du chacal Koufi (*Revue*, II, II, pl. 15, col. 2, l. 23; pl. 16, col. 1, l. 16; pl. 26, col. 2, l. 6; pl. 27, col. 1, l. 14). Conf. BRUGSCH, *Dict.*, 1057, pour ces formes démotiques de = ϣⲁⲣⲓ *frapper*.

[7] *es-ar-neter-neχt am*. Pour *neter neχt* ou *neχt neter* «force divine», voir *Setna*, p. 20 et 53 de mon édition. Conf. *Koufi*, VIII, 33; IX, 3 et 5 (*neter neχ* est alors déterminé par le *serpent* qui a un grand rôle dans la théologie et la cosmogonie de cette époque). Notons que *neter neχt*, ou simplement sa variante *neχt*, est devenu un nom propre d'homme fréquent du temps des Ptolémées. C'est le Νεχουθης des papyrus grecs. — Quant au mot *am* (sans affixe personnel), comme en hiéroglyphes , , j'en ai parlé plus haut à propos de la ligne 4 de la page IX du Koufi.

[8] Voir plus haut *Koufi*, XII, l. 6, pour ⲙⲁϯ.

[9] *ouseř* = ⲟⲩⲱϣⲥ = (BRUGSCH, *Dict.*, 278).

[10] Pour ce mot démotique (équivalent à ϩⲓⲟⲩⲓ du copte), voir BRUGSCH, *Dict.*, 940.

[11] Voir BRUGSCH, *Dict.*, 1427 et conf. ϣⲗⲟϥ (PEYRON, *Dict.*, 291).

[12] Conf. ماقيط *vehemens (?)*. Beaucoup de mots sont empruntés à l'arabe dans le Koufi. Le contexte demande un sens de ce genre.

[13] *ar nes-at aoun n-snof*. Pour *at* = , voir BRUGSCH, *Dict.*, 21. Pour *aoun* = ⲁⲟⲩⲁⲛ *color*, voir BRUGSCH, *Dict.*, 34; PEYRON, *Dict.*, 8. Pour *snof* = = ⲥⲛⲟϥ «*sang*», voir BRUGSCH, *Dict.*, 1247; PEYRON, 208.

«Sa face l'éclat[1] du disque solaire[2].

«Ses prunelles[3] lancent des flammes[4] :

«Ses yeux[5] des étincelles de feu[6].

«Ils jettent des flammes[7] au dehors comme le disque sublime[8] en plein midi[9].

«— Elle se fait resplendir elle-même tout entière[10] :

«Tous ceux qui sont autour d'elle[11] prennent[12] terreur (?) de sa puissance[13].

«La montagne devient poussière[14], son sommet s'effondre[15] et le *siroco*[16] soulève le »sable[17].

«Son action de grincer[18] (les dents de) sa bouche fait jeter[19] à la montagne de la »flamme au dehors.

---

[1] Conf. *Koufi,* III, 24. Le déterminatif du soleil précise d'ailleurs le sens.

[2] Voir BRUGSCH, *Dict.,* 141 et mon *Poème satyrique,* p. 200 pour «disque solaire».

[3] Voir BRUGSCH, *Dict.,* 97.

[4] *rehreh sti.* Ces deux mots sont également déterminés par le feu, et le second — bien connu — signifie *feu* = ⲥⲁⲧⲉ, BRUGSCH, *Suppl.,* 1145). Voir ce que j'ai dit plus haut à propos de la ligne 24 de la page XI du Koufi (dans laquelle il était également question des *yeux de flammes).* Le verbe *hehheh* signifie donc sans doute *lancer des flammes.*

[5] *nesuennu* , mot-à-mot : *ses vues.* Conf. *Koufi,* III, 24.

[6] *šlalam šouha.* Le mot *šlalam* avec le déterminatif du feu (conf. *Koufi,* X, 3) vient de l'arabe سِلَّم «étincelle». Le *techdid* ou *daguesch* est ici décomposé comme dans ככר = *kerker,* etc. *šouah* représente ϣⲁϩ *flamma* (PEYRON, *Dict.,* 319). Aussi a-t-il le déterminatif du feu. Conf. pour ϣⲁϩ, *Koufi,* XII, 23.

[7] *en houi sti ebol* (voir pour *houi,* BRUGSCH, *Dict.,* 940 et *Koufi,* XII, 15; et pour *sti, Koufi,* XI, 24 et XII, 17 et 22; pour ⲛϩⲟⲗ = ⲉϩⲟⲗ, *Koufi,* XII, 9).

[8] Voir mon premier extrait du Koufi *(Revue,* II, II, pl. 11, 2e col., l. 20; pl. 12, 2e col.; pl. 19, 1re col., l. 19). Conf. plus bas (*Koufi,* XII, 29). Quant au mot *mketi* qui précède, voir *Poème satyrique,* p. 101 et 215.

[9] C'est le mot (BRUGSCH, *Dict.,* 723) dont BRUGSCH a aussi donné *(Dict.,* 724) la forme démotique *metre* adoucie en copte en ⲙⲉⲉⲣⲉ *meridies* (PEYRON, *Dict.,* 104). Voir mon premier extrait du Koufi *(Revue,* II, II, pl. 12, 1re col., l. 23).

[10] *ar-s-boubou mmo-s ter-s* = ⲁⲥⲣϩⲟⲩϩⲟⲩ ⲙⲙⲟⲥ ⲧⲏⲣⲥ. Sur ϩⲟⲩϩⲟⲩ *splendere,* voir PEYRON, *Dict.,* 19; conf. et «briller» (BRUGSCH, *Dict.,* 379). Pour ⲧⲏⲣ-ⲥ voir BRUGSCH, *Dict.,* 1556. Notons que ce mot a dans le Koufi trois formes différentes; voir *Koufi,* IX, 12, 21, 22; X, 32; XXI, 27; XVIII, 33; XIV, 29 (conf. *Poème satyrique,* p. 129, 9 et les formes démotiques et hiératiques de Rhind, X, 5).

[11] *mpesketi* ⲙⲡⲉⲥⲕⲱⲧⲉ. Voir *Poème satyrique,* p. 101 et 215.

[12] *t'i* = ϫⲓ. Voir BRUGSCH, *Dict.,* 1573.

[13] *χepeš* = , BRUGSCH, *Dict.,* 1075.

[14] ⲡⲧⲟⲟⲩ ⲉⲣ ϣⲟⲉⲓϣ. Pour ϣⲟⲉⲓϣ voir *Koufi,* XI, 8 et pour ⲡⲧⲟⲟⲩ, BRUGSCH, *Dict.,* 1608; *Koufi,* XII, 12; XVI, 15 et 31; XVII, 9; XVIII, 6, 25 et 34 etc.

[15] *ar-s-belbel sibt;* conf. ϩⲟⲗϩⲟⲗ = (PEYRON, *Dict.,* 23 et 21; BRUGSCH, *Dict.,* 404). Pour ⲥⲓϩⲧ (PEYRON, *Dict.,* 195), conf. *Koufi,* XII, 26.

[16] *širak* est le mot arabe شَرْقِى *oriental.* C'est aussi le nom d'un vent et, comme tel, il prend le déterminatif du vent (voir *Poème satyrique,* p. 225).

[17] *ša* = ϣⲱ «sable» (voir PEYRON, *Dict.,* 285). Conf. Papyrus 65 de Leide, XIV, 14; *Koufi,* XII, 25; XVII, 31; XVIII, 9, etc. Ce mot se trouve dans le poème de Pentaour sous la forme .

[18] ϭⲣⲓϫ *frendor dentium* (PEYRON, *Dict.,* 330).

[19] Voir plus haut *Koufi,* XII, 15 et 18.

«Son action d'aiguiser[1] ses griffes[2] met le feu[3] dans tous les terrains[4] et tous les »champs[5].

«Son nez[6] vomissant[7] une vapeur de feu[8] fait sortir[9] de là les oiseaux *t'efa* en »grande quantité[10].

«Elle cria un cri de massacre[11] — et par la force de son cri la montagne s'ouvrit[12].

«Sa bouche parla[13] : — la pierre[14] et le sable[15] mirent la montagne en lutte[16] à »l'instant[17].

«— Fut le chacal Koufi dans une grande angoisse[18] — immense en vérité[19]. *Au mo»ment de se voir en venir à la supplication*[20].

---

[1] ⲥⲗⲉⲥⲗⲱⲥ *expolire* (PEYRON, *Dict.*, 200). Cette comparaison se trouve dans BRUGSCH (*Dict.*, 1269) qui a même cité notre phrase du Koufi.

[2] Voir BRUGSCH (*Dict.*, 236 et 1269) pour *ib* = ⲉⲓϩ = . Voir aussi plus haut *Koufi*, XI, 19.

[3] Voir plus haut *Koufi*, XII, 18 pour *šouah* = ϣⲁϩ.

[4] Voir BRUGSCH, *Dict.*, 1416, l. 21. Seulement il fait du signe *neb* qui suit un déterminatif correspondant à dans . Cette erreur se retrouve aussi dans la *Grammaire démotique*, p. 73 où M. BRUGSCH lit ⲛⲁϩⲓ «terres» le signe *neb* suivi de la marque du pluriel. Jamais, en effet, M. BRUGSCH n'a reconnu l'orthographe spéciale du signe dans le Koufi. Pour *šet* «pays», conf. *Koufi*, XI, 2 et pour *nebu* s'unissant directement sans déterminatif à *hebin* «ébène» et à *šouab* = ϣⲟⲟϩⲉ «melon» voir *Koufi* VI, 1, 22 et 24.

[5] *houri-neb* = . Pour «champs», voir BRUGSCH, *Dict.*, 907.

[6] ϣⲁⲓ *nasus* (PEYRON, *Dict.*, 280).

[7] *šat* = ϣⲁⲧ *vomere* (PEYRON, *Dict.*, 308).

[8] , BRUGSCH, *Suppl.*, 859.

[9] *per* = = ⲡⲉⲓⲣⲉ (BRUGSCH, *Dict.*, 470).

[10] *t'efa aš ur* . Pour *t'efa*, voir BRUGSCH, 1679. Nous avons ici l'oiseau lui-même. Pour *aš* voir ce que nous avons dit plus haut pour la ligne 9 de la page XII du Koufi; et pour *ur* BRUGSCH, *Dict.*, 332. La locution composée *aš ur* est bien connue.

[11] *aš-s ou χerou n behen*. Pour *aš* = ⲱϣ = voir plus haut. Pour *χerou* voir *Poème satyrique*, p. 80 et suiv. et p. 205 et suiv. Enfin *behen* = (BRUGSCH, *Dict.*, 411).

[12] *npnašt nχerou-s oun ptu*. Les mots *χerou* et *tu* ont été expliqués plus haut. *našt* = ⲛⲁϣⲧⲉ est indiqué par BRUGSCH (*Dict.*, 742). Conf. *Koufi*, XI, 9. *oun* = ⲟⲩⲱⲛ = (*Dict.*, 254).

[13] Voir BRUGSCH, *Dict.*, 1578.

[14] Voir BRUGSCH, *Dict.*, 71. Ce mot démotique correspondant à = ⲱⲛⲉ «pierre» nous est connu par le décret trilingue de Rosette.

[15] -ϣⲱ. Voir ce que j'ai dit plus haut à propos de *Koufi*, XII, 21.

[16] *ar-sibt-χonein*. Pour *sibt* = ⲥⲓϩⲧ *collis* voir ce que j'ai dit plus haut à propos de *Koufi*, XII, 21. Pour *χonein* conf. *Koufi*, VIII, 13; XI, 3. BRUGSCH a noté ce mot (*Dict.*, 1034 et 1105) tant dans le démotique du Koufi qu'en hiéroglyphes.

[17] *ounnou* = = ⲟⲩⲛⲟⲩ, voir BRUGSCH, *Dict.*, 256. Conf. *Koufi*, XII, 27.

[18] *henouhi*. Cette forme démotique de a été indiquée par BRUGSCH (*Dict.*, 975).

[19] ⲉⲛⲁϣⲱⲥ ⲙⲙⲉ. Nous avons ici la racine *aš* = = ⲁϣⲁⲓ dont j'ai parlé plus haut à propos de *Koufi*, XII, 9, mais qui est ici précédée de la préformante adjectivale ⲛⲁ (dont j'ai également parlé plus haut) et suivie de l'affixe personnel comme dans ⲉⲛⲁϣⲱⲥ du copte. Notons que le mot *aa-t* qui précède (conf. BRUGSCH, *Dict.*, 160) peut prendre aussi au lieu du ⲧ du féminin l'affixe personnel quand il est précédé de la préformante adjectivale ⲛⲁ = ⲉⲛⲁⲁⲥ. Il en est de même pour *an* (ⲉⲛⲁⲛⲉϥ, *Koufi*, XI, 14), etc. — Pour *ma* = ⲙⲉ voir BRUGSCH, *Dict.*, 574.

[20] *t-ounnou-n-nennu ena eptene*. Encore ici les premiers mots de ce membre de phrase sont mis à l'encre

«Ses paroles à elle illuminaient la montagne[1]; tandis que sa face, à lui, les assombrissait[2].

«Le disque solaire[3] devint obscur[4] en plein midi[5]; et il ne reconnut plus le ciel[6].

«Il ramena ses chairs[7] à lui, comme un être contourné[8] (?).

«Il aperçut (?) une caverne[9]. Il s'y précipita[10] comme l'oiseau *t'elaχems* (collecteur » d'épis)[11].

---

rouge. Pour *ounnou* voir la troisième note en remontant avant celle-ci sur *Koufi*, XII, 27. Pour passim; pour *na* voir ce que j'ai dit à propos de *Koufi*, XII, 11; enfin pour *tene* = ϫⲛⲉ voir *Koufi*, IX, 19 et 20; XIV, 34; XV, 22 et mon premier extrait du Koufi (*Revue*, II, II, pl. 17, 1re col., dernière ligne; pl. 21, 1re col., l. 12 et 2e col., l. 15; pl. 22, 1re col., l. 6, etc.). Dans le décret trilingue de Canope (*Chrest. dém.*, p. 158, l. 22) le mot *tene* est traduit par αξιοω.

[1] *nest'e-u euχep nχebs ptou.* Voir BRUGSCH, *Dict.*, 1578, 1072, 1031, 1608. Le mot *χebs* = ϩⲛϧⲉ (BRUGSCH, *Dict.*, 1031; PEYRON, *Dict.*, 327) désigne une *lampe* et généralement tout ce qui illumine.

[2] *ho-f kam nitoou* (BRUGSCH, *Dict.*, 977—78, 1450 et 1608). *kam* = = ⲕⲏⲙ (BRUGSCH, *Dict.*, 1478; PEYRON, *Dict.*, 60) est ici déterminé par le soleil, parce qu'il s'agit de l'obscurcissement de la lumière et non simplement d'une couleur noire quelconque. Voir aussi *kemem*, *Koufi*, VI, 1 qui a le même sens de «noir» et s'applique à l'ébène (*hebin*, mot qu'on trouve aussi dans *Setna*). Les déterminatifs sont alors et ⊙.

[3] Voir ce que j'ai dit plus haut à propos de *Koufi*, XII, 19.

[4] ϫⲣⲉⲙⲧⲉ *fumus*, ⲉⲣϫⲣⲏⲙⲧⲉ *tenebras induere* (PEYRON, *Dict.*, 271). Ici encore le premier déterminatif est d'opposition *le feu* pour les *ténèbres*. Le second déterminatif est celui du mal.

[5] Voir ce que j'ai dit à propos de *Koufi*, XII, 19.

[6] *bnf* ou *nf soun tpe*. Voir pour la négation ce que j'ai dit *Poème satyrique*, p. 234, 240, 250; pour *sooun* = ⲥⲟⲟⲩⲛ *ibid.*, 173 et suiv., 228 et suiv.; pour *tpe* = = ⲧⲡⲉ (BRUGSCH, *Dict.*, 452).

[7] Voir = ϱⲓⲧⲉ (BRUGSCH, *Suppl.*, 857) et que BRUGSCH, *Dict.*, 936, compare également à ϱⲓⲧⲉ *distorquer, contorquere, terere* (PEYRON, *Dict.*, 369). Le mot *ef* = = ⲁϥ qui suit est bien connu (BRUGSCH, *Dict.*, 33 et 59).

[8] *mketi χaib*. Conf. BRUGSCH, *Dict.*, 1029 pour le verbe «courber, être courbé». Mais le substantif signifiant un «être contourné» n'a pas encore été noté et est douteux.

[9] Pour le mot *kerer* = conf. BRUGSCH, *Dict.*, 1466 et 1469. Le mot est déterminé par le serpent parce que les «*crevasses*» de ce genre forment l'habitation des serpents. Le simple (BRUGSCH, *Dict.*, 1466) qui a le même sens se trouve sous la forme *kerta* dans *Koufi*, V, l. 26. Quant au verbe *arf maa* qui précède *eoukerer*, il est douteux. On le transcrirait lettre à lettre ce qui le rapprocherait d'un mot auquel GOODWIN donne le sens de *bâtonner* (*Zeitschr.*, 1874, p. 64) et dont BRUGSCH (*Suppl.*, 538) semble vouloir faire *marquer* en le comparant à ⲙⲁⲉⲓⲛ. Mais le sens que vint le contexte est *voir* ou *remarquer* comme , (BRUGSCH, *Dict.*, 562) mot dont l'orthographe est toute différente même en démotique (par exemple dans le *Poème satyrique*, vers 57 et passim). Faut-il croire que (sans les déterminatifs de violence) avait le même sens ou faut-il expliquer de toute autre manière cet απαξ λεγομενον?

[10] *t'i-f pai*. Le verbe démotique *t'i pai* avec cette orthographe même a été enregistré par BRUGSCH (*Dict.*, 455) et comparé à ϭⲓⲫⲉⲓ *saltare* en copte et à en hiéroglyphes (voir dans le *Poème satyrique*, mon commentaire du 57e vers sur l'échange du déterminatif de l'aile ou des jambes).

[11] Conf. ϫⲱⲱⲗⲉ *colligere (fructus)*. PEYRON, *Dict.*, 384 et ϩⲉⲙⲉ *épis* (*ibid.*, 328) dont la forme démotique *χems* (qui se trouve dans Canope) a déjà été recueillie par BRUGSCH (*Dict.*, 1033 et 1046) de même que la forme hiéroglyphique (*ibid.*, 1045). Le mot *t'ela χems, collecteur d'épis*, est un nom composé attribué à un oiseau ravageur de moisson comme le (dont les Égyptiens avaient fait le signe du mal par excellence) et ce nom composé prend à la fin le déterminatif de l'oiseau, ce qui précise le sens. BRUGSCH (*Dict.*, 1034) a voulu, très mal à propos, voir dans la seconde partie du mot (*χems* «épis») le nom de l'oiseau.

«Il mangea (fit rentrer) sa peau en son ventre[1], comme le nain estropié[2].

«Enfin il se tint debout sur ses pieds[3] : il fit — l'impie[4] Koufi — libation[5] devant »la déesse, car il était dans un grand bouleversement[6] et ne savait plus le lieu du monde »où il était[7].»

---

[1] *amf tefnemti n hetf.* Pour *am* (qui se trouve sans cesse avec cette orthographe dans notre premier extrait du Koufi et dans Setna, etc.) voir BRUGSCH, *Dict.*, 186. Pour *nemti* «peau» voir le papyrus gnostique 65 de Leide, XIII, 7, le *Koufi,* XVI, 24; XVII, 30, premier extrait du Koufi, *Revue,* II, II, pl. 27, etc. BRUGSCH *(Dict.,* 768) avait noté ce mot sans en donner le sens. Ce sens est rendu très clair par les exemples que nous venons de citer. Dans le papyrus gnostique 65 de Leide, Horus enfant dit à sa mère en pleurant : «Un hérisson (ϥⲟⲩⲣⲁⲥⲓ = عبيدة = *echinus* d'après FREYTAG) est tombé sur ma peau *(nemti).* Que je la lie!» Isis lui répond : «Lèche de ta langue sur toi toute grosseur jusqu'aux bords de la plaie; lèche les bords de la plaie jusqu'aux bords de la peau *(nemti).* Ce que tu lécheras, tu l'avaleras; car il n'y a pas là de venin». Dans la fable du lion et des chacals *(Koufi,* XVI, 24 et *Revue)* les chacals répondent au lion qui leur demandait de ne pas fuir devant lui : «Nous t'avons vu les frapper. Nous avons fait nos réflexions à savoir que nous ne fuirions pas devant toi si tu nous épargnais et ne nous mangeais pas. Notre peau *(nemti)* est sur notre dos. Nous ne voulons pas la rendre : à plus forte raison que tu nous manges!» Le mot *nemti* vient de la même racine que *anmem* = 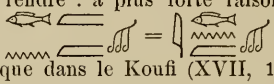 ⲁⲛⲟⲙ, *cutis* (BRUGSCH, *Dict.,* 89—90, PEYRON, *Dict.,* 9) qu'on retrouve en démotique dans le Koufi (XVII, 12, 14) et en hiératique dans le Bilingue Rhind (n° 344) qui le traduit alors en démotique par *χar* = ϣⲁⲁⲣ *corium, pellis.* Notons que dans la page XVII du Koufi on joue sur cette double forme en rapprochant *anmem* de *nemti* (XVII, 30). Mais alors le mot *nemti* (écrit identiquement sauf le déterminatif surajouté à celui des membres) représente ⲛⲟⲙϯ «force» (PEYRON, *Dict.,* 124; BRUGSCH, *Dict.,* 768). Pour en revenir à notre phrase actuelle : «Il mange sa peau en son ventre comme le nain», elle a trait à l'air hérissé et tremblant du chacal se rapetissant lui-même à cause de sa terreur et retirant à lui sa peau devenue ridée comme celle du nain et de l'avorton. Chez les animaux du genre du chien la peau est, en effet, une sorte de vêtement ne tenant qu'imparfaitement aux chairs et changeant d'aspect selon les impressions de l'animal. — Pour le mot *het* — ϩⲏⲧ, «ventre» voir BRUGSCH, *Dict.,* 1042, Bilingue Rhind, n° 341.

[2] *mketi pnema.* Conf. «le nain, l'estropié» (BRUGSCH, *Dict.,* 762).

[3] BRUGSCH, *Dict.,* 927.

[4] Le mot *sešt* veut dire mot-à-mot «empêcher» (voir BRUGSCH, *Dict.,* 1316). Dans un autre passage du Koufi (V, 25) il se dit de «celui qui fait tout empêchement *(sešt)* à tout dieu». Ce crime qui consiste à faire obstacle à un dieu est prévu dans la confession négative *(Livre des morts,* chap. 125, VII). Le défunt doit dire : «Je n'ai pas fait obstacle à un dieu dans sa manifestation». C'est ainsi que celui qui fait obstacle *(sešt)* est considéré comme un impie (notons qu'en hiéroglyphes on se sert de l'expression *χesef,* BRUGSCH, 1136, pour le passage en question du *Livre des morts,* ce que le papyrus de Pamonth rend par *kef* = ⲕⲱϣϥⲉ «vexer»; voir *Papyrus de Pamouth,* p. 25, de mon édition). Un autre sens très fréquent de *sešt* est «mystère» (pour ces divers sens voir BRUGSCH, *Dict.,* 1316 et conf. *Koufi,* V, 27 et 28, VIII, 28, VI, 18, 20 et XXII, 2, etc.). Du sens «mystère» vient le déterminatif divin employé pour *sešt* même parfois quand il s'agit du sens «empêcher», comme l'a déjà remarqué BRUGSCH *(loco citato).* Il y a aussi le mot *sešt* (BRUGSCH, 1318) désignant une chapelle, ou une partie du temple, en général en connexion avec le culte de Ra, selon une remarque de M. E. DE ROUGÉ. Le Koufi joue souvent sur ces divers sens de *sešt,* dans la colonne V par exemple. Dans cette colonne et dans beaucoup d'autres passages *sešt* «empêcher» reçoit parfois les déterminatifs du mal. BRUGSCH a aussi relevé à côté du déterminatif divin le déterminatif sur lequel on peut voir mon volume sur le *Poème satyrique,* p. 201 et suiv.

[5] BRUGSCH, *Dict.,* 305. Le déterminatif ordinaire du vase est remplacé par celui de l'eau dont nous avons noté plus haut la forme singulière dans le Koufi. Le mot *npmeti* = ⲛⲡⲙⲧⲟ qui suit se trouve déjà plus haut XI, 26 (conf. BRUGSCH, *Dict.,* 723).

[6] *kouami* = ϭⲟⲟⲙⲉ. La voyelle intercalaire *ou* marque ici le passif; conf. *Chrest. dém.,* p. 25 et 29; BRUGSCH, *Dict.,* 1455; Koufi (premier extrait dans la *Revue,* II, II, pl. 17 et 24). Voir plus haut *Koufi,* X, 31, *kema.* Conf. *Koufi,* XIII, 2 : *kami,* etc.

[7] Voir pour cette formule *Setna,* p. 30 et 118 de mon édition.

(La suite prochainement.)

LE POÈME DE PENTAOUR.

PAR

LE VICOMTE J. DE ROUGÉ.

(Suite [1].)

L. 15.

K. 11.

bu	*uaḥ-f*	*tes*	*tem*	*ân-t-s*	*em (taïf) ua nai-*	*ɛen*
Il n'avait pas	laissé	une nation	(qu')il n'eut	amenée	en (son) chemin,	leurs

L. 15.

K. 11.

ueru	*âu*	*ḥnā-f*	*sa* [2] *neb*	*χer (taif)*	*nte ḥetar*	*(Au-sen)*	*āšu*
chefs	étaient	avec lui,	chacun	avec (leurs)	chars.	(Ils étaient)	nombreux

L. 15.

K. 12.

er âker	*ân er-ā*	*ma-ti*	*(ter-meta)*	*ḥebes-* [3] *sen*	*tuu* [4]
beaucoup.	Pas être fait	de même	auparavant.	Ils couvraient	les montagnes,

P. L. 7.

L. 15.

K. 12.

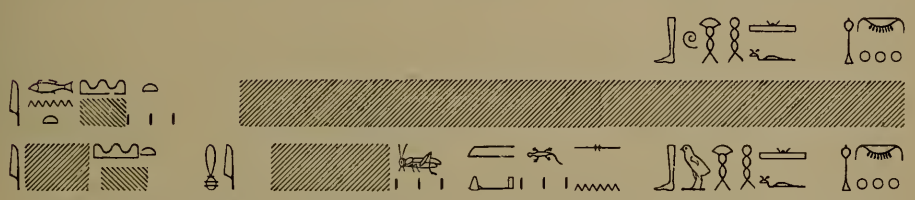

ân-t-u [5]	*mâ*	*(seneḥemu)* [6]	*mā* [7] *āšu-sen*	*bu* [8] *uaḥ-f* [9]	*hat'* [10]
les vallées	comme	des sauterelles	par leur nombre.	Il ne laissa pas	argent

---

[1] Voir le n° IV de la 3e année.

[2] *sa*, homme, personne, est devenu préfixe en copte dans les noms de métier : ⲥⲁⲛⲱⲓⲛ, boulanger; ⲥⲁⲛⲟⲩϯ, marchand de légumes, et dans les qualificatifs : ⲥⲁⲛϣⲁϫⲉ, bavard; ⲥⲁⲛⲕⲟⲧⲉ, menteur, etc.

[3] *ḥebes*, couvrir, vêtir. Cf. ϩⲃⲱⲥ, vestis. A rapprocher de לָבַשׁ, induit vestem, لبس : בּוּשׁ, signifie: *pudor* et ϩⲛϣ, *nudus*.

[4] *tuu*, montagne; cf. ⲧⲟⲟⲩ, *mons*.

[5] *ân-t*, vallée, est ici en opposition avec *tuu*, montagne.

[6] *saneḥem*, sauterelle; c'est l'hébreu : סְלְעָם (Lévit. 11, 22). L'*l* a passé à l'*n*, comme nous l'avons déjà vu plus haut, et le *aïn* à l'*h*.

[7] *mā*, ici l'acception de *præ* : cette particule a toutes les acceptions de l'ablatif latin.

[8] *bu*, négation, comme *ben*. Cf. בל, *nihil;* à rapprocher également : ⲉϩⲛⲗ, *nisi*.

[9] *uaḥ*, laisser, poser. Cf. ⲟⲩⲁϩ, *deponere*. *P-uah* semble vouloir dire : le reste. Ainsi (DÜMICHEN, T. IV, 89, 10) dans les recettes de l'*Anta*, après avoir employé une première quantité d'*Anta* on dit : et plus loin : : «est pour le reste de l'Anta etc.» (J. R.)

[10] *hat'*, cf. ϩⲁⲧ, *argentum*.

P. L. 7.
L. 16.
K. 12.

neb *em ta-f* *feχ-*[1] *-f-su* *em χet-u-f* *neb* *er-ā* *nef en*
aucun dans son pays; il dépouilla lui de ses choses toutes pour donner aux

P. L. 7.
L. 16.
K. 12.

tes-tu *neb-t* *er (ân-tu)* *ḥnā-f er χerāu* *âs-te* *pe-χer*
nations toutes (qu')il avait amenées avec lui au combat. Voici que le (chef) vil

P. L. 8.
L. 16.
K. 12.

χasi *en* *χeta* *hnā* *tes-t-u* *āšu* *nti* *ḥnā-f*
mauvais de Khéta avec les nations nombreuses qui (étaient) avec lui,

P. L. 8.
L. 16.
K. 13.

hā-u *(ḥeri-u)* *kapu*[2] *ḥer (meḥ-ament)* *(p) ṭima en* *Kaṭeš.*
se tenaient (préparés) cachés au nord-ouest de la ville de Kadesch.

---

[1] *feχ*, enlever, détruire : mot rare. Le composé *sefeχ* est plus commun, mais a un sens un peu différent; il signifie cependant aussi : *détruire*, puis *tuer*. (*Medinet-Abou*, CHAMPOLLION, *Not.*, p. 62.) : «il a effacé le nom des nations d'Asie»; et ailleurs : «tu as détruit le pays de Kheta par ton glaive victorieux».

[2] *Kapu*, . Mot très rare : le signe représente une griffe d'oiseau; dans les textes ptolémaïques c'est quelquefois une patte de félin : ainsi , le Kyphi; tous les deux ont un *p* comme complément phonétique. Un autre caractère a la même lecture et semble employé dans les mêmes acceptions. Quelquefois aussi on trouve le crocodile comme déterminatif. Le sens général est : cacher, se cacher; copte ⲕⲱⲡ, abscondere. Voici un exemple très clair de ce sens. Allocution à Osiris :

«Tu es la lune cachée dans la néoménie, venant au ciel au commencement du mois». — BIRCH, (*Rev. arch.*, 1862, p. 293) indique la variante : pour *kapu*, ferment; cf. ⲕⲱⲡ, *fermentum*.

P. L. 9.
L. 16.
K. 13.

âstu — *ḥon-f uāu* — *ḥer-f (hnā)* — *šes-u-f*[1] — *Pa menfiu*

Voici que S. M. (était) seule de sa personne (avec) ses serviteurs. La légion

P. L. 9.
L. 17.
K. 13.

en âmen[2] — *ḥer māšā* — *em sa-f* — *pa menfiu en Pa-rā*

d'Ammon dans l'action de marcher à sa suite; la légion de Phra

P. L. 10.
L. 17.
K. 14.

ḥer t'a-t — *ta* — *māšuṭ*[3] — *em* — *hau*[4] — *(ament) res ṭima*

dans l'action de traverser la vallée dans l'endroit au midi de la ville

P. L. 10.
L. 17.
K. 14.

en Šabutuna[5] — *em ua-t*[6] — *âr*[7] *iu* — *er pa* . . . . . .

de Schabetoun dans le dessein d'aller vers le . . . . . .

---

[1] Le papyrus au lieu de : avec ses serviteurs, c'est-à-dire sa suite, met : *ân ki hnâ-f :* pas un autre avec lui.

[2] Nous allons trouver successivement le nom de quatre des légions de Ramsès : la légion d'*Ammon,* la légion de *Phra,* la légion de *Phtah* et la légion de *Soutekh.*

[3] *mašut,* voy. la note Louqsor, l. 12.

[4] *em ḥau :* , dans l'endroit, à la place; var. : . Ainsi dans l'inscription de Piankhi, l. 20, on lit : «Ils abordèrent à l'ouest de l'emplacement de Peka». — Le papyrus du Louvre porte ici à l'*occident,* le texte de Louqsor, *au midi* de la ville (?).

[5] *Schabetoun.* Dans le récit d'Ibsamboul, cette localité est indiquée comme étant au midi de Kadesch.

[6] *em ua-t,* mot-à-mot : dans le chemin; au figuré : «dans le dessein de».

[7] Le papyrus ajoute : *pe-menfiu en Ptah ak-u :* «la légion de Ptah était au milieu». *ak,* le milieu, le centre. Le pluriel est-il ici le pronom suffixe, ou est-ce seulement le pluriel mis souvent lorsque le verbe se rapporte à un sujet au pluriel?

P. L. 11.
L. 18.
K. 14.

er ṭima . . . vers la ville — *en àranamā*[1]. de Aranama. — *Pa* La — *menfiu en Sutex ḥer māšā* légion de Soutekh en marche

L. 18.
K. 14.

ḥer ua-ṭ sur la route. — *àu àri en ḥon-f* Fut fait par S. M. — *sek-u*[2] convoquer — *tep*[3] *em hau-ti-u* l'élite des chefs — *neb en* tous de

P. L. 11.
L. 18.
K. 14.

menfiu-f ses soldats. — *àste* Voici que — *sen ḥer* ils (étaient) sur — *meri*[4] *em ta* le rivage dans le pays — *en pa-àmāur*[5] de Amaour.

P. L. 11.
L. 18.
K. 14.

às-tu Voici que — *(tu)* — *pa-sar* le chef — *xasi (xer)*[6] vil mauvais — *en Xeta*[7] de Khéta (était) — *em ḥeri* au milieu — *menfiu* des soldats

---

[1] *Arnama,* pays inconnu.

[2] *sek,* amener, réunir, diriger. Cf. сек, *adducere, colligere, incitare.* Ce mot est souvent employé avec la forme redoublée *sek-sek.*

[3] *tep.* Le signe est en variante constante avec ; ce terme signifie : premier, chef, principes, etc. Cf. ане, *caput, princeps, vertex.*

[4] *meri,* signifie d'ordinaire le rivage; cf. ⲙ̄ⲣⲱ. *portus;* peut-être ici faudrait-il étendre le sens et traduire : frontières, dans l'acception de bords d'un pays? Dans la traduction de 1870 le mot est rendu par *vallées?* (J. R.)

[5] *Amour,* אֱמֹרִי, les Amorrhéens, la plus puissante des tribus chananéennes; nous savons que Kadesch était dans le pays d'*Amaur.*

[6] Le papyrus ajoute l'épithète *xer.* Ce mot est ordinairement déterminé dans ce texte par l'homme renversé à terre . *Xer,* au propre, signifie, en effet : étendre à terre; c'est le terme dont on se sert à cette époque, comme à celle de Toutmès III, pour désigner le chef ennemi : c'est le vaincu, le misérable. Cf. ϣⲁⲓⲣⲓ, *jacere.*

[7] Nous retrouvons ici la première page du Papyrus Sallier n° 3, faisant suite immédiate à la page du papyrus du Louvre.

L. 19.
K. 15.

nti qui (étaient) — *ḥnā-f* avec lui. — *àn per-f* Il ne sortit pas — *er χerāu* pour combattre — *en sent en ḥon-f* par crainte de S. M. — *àste* Voici

Pap. Sallier I, 1.
L. 19.
K. 15.

er-ā nef[1] qu'il fit — *iu-tu* venir — *ret-u* des hommes, — *ḥetar-u* des chevaux — *kennu* nombreux — *āšu er* beaucoup

P. S. I, 1.
L. 19.
K. 15.

àker tout-à-fait — *mà* comme — *pe-šāu*[2] le sable. — *àu-sen* Ils étaient — *em* à — *χemet*[3] trois — *ret-u* hommes — *ḥer* sur — *ḥetar-u* les chars:

P. S. I, 1.
L. 19.
K. 15.

àu àriu ils étaient — *sam-u*[4] réunis — *em peḥrer*[5] aux vaillants — *neb-t* tous — *panti* lesquels — *na* des

---

[1] Le papyrus passe tout ce qui précède et se contente de dire : «Voici que le vil chef de Kheta fit avancer, etc.»

[2] Les textes monumentaux multiplient ici les adjectifs et les adverbes pour enfler le nombre des ennemis; le papyrus dit simplement : «nombreux comme le sable»; est ici l'*m* d'état; mot-à-mot : «nombreux en sable». *ša*, sable. Cf. ϣω, *arena*.

[3] *χomt*, trois. Le phallus est ici pour la prononciation *met*. Cf. ϣομτ, *tres;* c'est une très bonne application de la valeur *met* donnée par BRUGSCH pour le phallus.

[4] *sam*, réunir. Ainsi après une addition partielle dans un compte, le total général est indiqué par *sam*, c'est-à-dire : ensemble. — Le titre *sam toui*, qui se trouve dans la bannière de quelques anciens pharaons indique ainsi qu'ils avaient réuni sous leur sceptre les deux parties de l'Égypte. — Au papyrus Rhind, *sam* correspond au démotique *šeben*; cf. ϣωκϩ, *conjungere*. , *sami-u*, les compagnons : cf. τωμι *socius*. — , *sam*, un lieu d'assemblée.

[5] *peḥrer*, voy. ci-après, Louqsor, l. 24.

P. S. I, 2.
L. 20.
K. 16.

χeru-u en — vils de
χetau — Khéta,
āper[1] — munis
em[2] — de
χāu — armes
neb en — toutes
χerāu[3] — de la guerre.

P. S. I, 2.
L. 20.
K. 16.

māk[4] — Il
er-t-ā — faisait
ḥā-sen — tenir eux
kapu[5] — cachés
en ḥa — derrière

P. S. I, 3.
L. 20.
K. 16.

ṭima Kaṭeš
la ville de Kadesch.

---

[1] *āper* , avec la préposition *em*, signifie : *muni de, rempli de.*

[2] Les deux textes monumentaux passent le membre de phrase qui précède; ils disent : «Ils étaient réunis avec des armes de guerre.»

[3] *Xāu en Xerāu* : les instruments de combat, les armes. *Xāu* signifie toute espèce d'instruments : dans l'hymne de Toutmès III (LEPSIUS, *Denkm.* III, 144) Ammon dit au roi : «Prends tes armes sur ton char». Cf. ⲩⲁⲣ, *utilis.* On trouve au sens propre : (Pap. Sal. 2, 1) ; mot-à-mot : *ecce delineabantur elementa sermonis mihi.* Ce serait : «les principes» de la parole, les instruments de l'éloquence. La lecture *χā* pour le signe est maintenant bien établie; la prononciation s'est cependant adoucie en *šā*, dès l'époque ptolémaïque. représente le soleil levant; cf. ⲩⲁⲁ, *oriri* (J. R.).

[4] *Māk* est un type pronominal qui remplace le verbe , *un,* être, au commencement d'une phrase; ici mot-à-mot : étant à faire tenir eux cachés. (E. DE ROUGÉ, *Abr. Gramm.* n° 191.)

[5] *Kapu,* voy. ci-dessus Louqsor, l. 16. Remarquez le crocodile comme déterminatif.

(La suite au prochain numéro.)

LETTRE A M. REVILLOUT

SUR

LE NOM DE JACOB ET DE JOSEPH EN ÉGYPTIEN.

MON CHER MAÎTRE,

Parmi les monuments que nous a légués l'antiquité peut-être n'y en a-t-il pas de plus curieux que les célèbres listes de Karnak. C'est sur ce monument que je prends la liberté d'attirer votre attention. Ces listes sont gravées en trois exemplaires sur les murailles de deux pylônes de Karnak. La première est sur le pylône VI. Ainsi que l'établit l'inscription horizontale qui lui sert de titre, c'est la liste des peuples ou tribus qui composaient l'armée confédérée battue par Thoutmès à Mageddo. Voici le titre 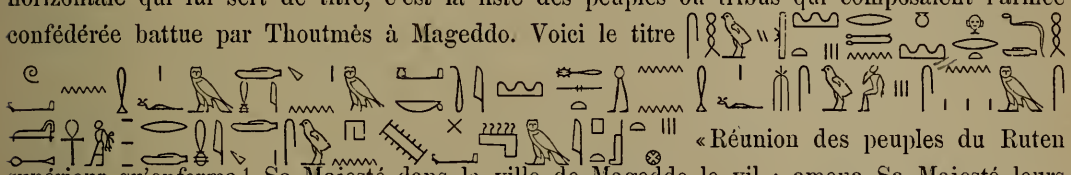 «Réunion des peuples du Ruten supérieur qu'enferma[1] Sa Majesté dans la ville de Mageddo le vil : amena Sa Majesté leurs enfants en captifs vivants à la forteresse *Suhan* à Thèbes (à sa première expédition victorieuse, conformément à l'ordre de son père Ammon qui l'a guidé [le roi] dans les bons chemins).» Chacune des tribus dans cette liste a son nom entouré d'une enceinte crénelée, la-

[1] Avons-nous un écho de cet événement dans un passage très corrompu de Manéthon, remanié par Josèphe? Voici le passage : «Alors les rois de la Thébaïde et du reste de l'Égypte entreprirent une ex» pédition contre les Pasteurs . . . . sous un roi nommé Misphragmuthosis. Ces Pasteurs furent vaincus et, » repoussés du reste de l'Égypte, ils furent renfermés en un lieu . . . . . Ce lieu était nommé Avaris. » Manéthon dit que les Pasteurs le fermèrent et fortifièrent . . . . mais que Thuthmosis, fils de Misphrag» muthosis, assiégea leurs murailles avec une armée de 480,000 hommes, et tâcha de les expulser par la » force; mais que, désespérant de l'issue du siége, il traita avec eux sous la condition que, quittant l'Égypte, » ils se retireraient sans dommage où bon leur semblerait; . . . . . ils partirent de l'Égypte avec leurs » familles et leurs biens . . . . et se dirigèrent par le désert vers la Syrie . . . . Manéthon dit que cette » nation, nommée Pasteurs, était regardée comme des captifs dans leurs livres sacrés; ce qui est exact, car » l'occupation primitive de nos antiques aïeux était de faire paître des troupeaux; et comme ils menaient » une vie pastorale, on les nommait, à cause de cela, Pasteurs. De même, ce n'est point à tort qu'ils sont » appelés captifs dans les livres des Égyptiens.» Ce passage comme se référant à un seul et même événement historique est complétement impossible; il me paraît être composé de trois faits historiques amalgamés, et fondus ensemble. 1e Les Pasteurs (ΥΚΣΩΣ *Hyksos*) renfermés dans la ville d'Avaris, et expulsés de l'Égypte par Ahmès. 2e Les tribus nomades des Pasteurs hébreux (רֹעִים) renfermés dans la ville de Mageddo, par Thoutmès III (le Thutmosis de Manéthon-Josèphe) et amenés captifs à Thèbes. 3e L'Exode biblique qui eut lieu longtemps après l'exode(?) des rois pasteurs. (Il n'y avait assurément aucun roi nommé Thotmès au temps de Moïse.) Manéthon-Josèphe ont fondu ces trois événements dans un seul à cause de la confusion faite par eux entre les Pasteurs 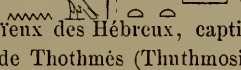 *Mentiu-sati* (cf. ⲙⲟⲟⲛⲉ, *pascere*), envahisseurs de l'Égypte, et les Pasteurs (רֹעִים), aïeux des Hébreux, captifs en Égypte. Les événements de Mageddo nous expliquent l'apparition du nom de Thothmès (Thuthmosis) dans le récit. Le nom Misphragmuthosis me paraît être tout simplement le cartouche-nom de Touthmès 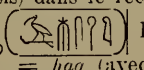 lu en rejetant le nom divin à la fin; il se décompose ainsi : Mis = 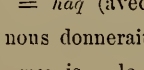 = *mes*, phrag = 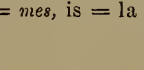 = *haq* (avec l'article ⲟ = ⲛ intercalé ici dans la lecture), mu = = *mā*, thosis = = *thot*. Ce qui nous donnerait Mis-phrag-mu-thosis. Le nom Thuthmosis se décompose en Thuth = = *thot*, mos = = *mes*, is = la terminaison grecque ις, ce qui fait le nom de Touthmès III.

quelle est placée sur un personnage. Les deux autres exemplaires ne sont que des copies et contiennent un certain nombre de fautes du graveur, comme nous aurons occasion de le remarquer plus loin. Le second possède une courte légende placée au-dessus d'un groupe de personnages que le roi est représenté prêt à immoler. Cette légende est, comme la première, importante pour la question qui va nous occuper. La voici : « Prise (en captifs vivants) des chefs du Rutennu, de tous les peuples inconnus, de toutes les terres de Fenkhuu » (Phéniciens?). Le mot *testu* que je vous ai proposé de traduire par « peuple, tribu », a deux sens : 1° « terre, pays », par exemple : « La terre de Khar (Syrie) depuis Djar jusqu'à Aup[1] ». 2° le peuple qui habite un pays, c'est-à-dire « peuple, nation, confédération ». Dans le poème de Pentaour, traduit par M. J. DE ROUGÉ[2], nous avons un exemple des plus clairs : , *il rassembla pour lui les nations toutes.*

Quant au titre des listes de Karnak que nous venons d'étudier, la traduction de « Réunion des villes qu'enferma Sa Majesté dans la ville de Mageddo le vil », etc. ne veut dire absolument rien du tout. Non : les listes de Karnak sont ethnographiques et non pas géographiques et je vous proposerai de les désigner comme les « listes ethnographiques de Karnak ». Il est vrai que nous trouvons dans ces listes les noms portés par un certain nombre de villes, mais comme il n'est rien de si commun, dans l'antiquité aussi bien que de nos jours, que de voir des peuples, tribus et confédérations, portant le nom de leur lieu d'habitation, soit ville, soit pays, soit localité, je crois qu'il est inutile d'en citer des exemples. Comme l'a déjà remarqué M. DE ROUGÉ[3] « c'est la liste des nations ou tribus qui composaient l'armée confédérée battue par Toutmès à Mageddo ». Il dit aussi[4] : « Il ne faudrait pas conclure néanmoins du titre que toutes ces populations fissent réellement partie de la nation des Rutennu; mais seulement qu'elles s'étaient ralliées autour de cette tribu plus puissante pour résister aux Égyptiens. » Peu de noms dans les listes de Karnak ont été identifiés d'une manière satisfaisante avec le nom porté par une localité. En effet, parmi les anciennes confédérations de Chanaan, il y en avait sans doute qui vivaient sans demeure fixe, et naturellement ces tribus n'auraient pas laissé de souvenir de leur existence dans les noms géographiques du pays qu'elles habitaient, mais c'est précisément dans une réunion des peuples comme celle qui nous occupe que nous devons en trouver des traces. Les n°s 53 et 54 sont à noter avec soin : nous avons deux fois le même nom *aper*, c'est un autre exemple du fameux mot *apuri-u* où M. CHABAS[5] a proposé de voir les Hébreux, écrit, il est vrai, à Karnak sans les voyelles et déterminé par . Pourtant la transcription normale nous donnerait (sans le ה final) עפרה et nous aurions la mention des habitants de deux localités bibliques qui portaient ce nom. Selon le récit biblique nous devons trouver les Hébreux divisés en deux tribus ou familles : 1° celle du patriarche Jacob, 2° celle de son fils Joseph que la Bible nous représente comme ministre sous un Pharaon, probablement le

[1] Anastasi III, 1/10.
[2] *Revue égypt.*, 1885 (n° IV), p. 159.
[3] *Monum. divers de Toutmès III*, tirage à part, p. 35.
[4] *Ibid.*, p. 36.
[5] *Mél. égypt.*, cf. *Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 99.

roi-pasteur Apapi. Parmi les noms non identifiés avec une localité connue nous avons[1] *Jakob aal* (ou *aar*). Comme l'a déjà remarqué M. DE ROUGÉ[2] «la transcription hébraïque donne forcément יעקב אל». Puis il ajoute[3] : «Est-il permis de supposer que ce nom de localité conserve un souvenir d'un des établissements de Jacob en Palestine?» M. MARIETTE le classe comme «une ville inconnue» et M. MASPERO[4] *Iaaqab-aar* (ville) יַעֲקֹב-אַל, *sequens deum.* Avons-nous ici comme tribu ce que la Bible nous représente comme la famille de Jacob? Est-ce la forme pleine du nom de Jacob, Jakob-el qui fut changé en Isra-ël (ישראל)[5]? M. PIERRET[6] signale *Jaqbaar*, nom de lieu. (Empreinte prise par DEVÉRIA.) Si ce n'est pas tout simplement un estampage des listes de Karnak, quel curieux renseignement peut-être nous y est réservé!

Dans un très intéressant travail intitulé *Des noms théophores apocopés*[7], M. RENAN a remarqué que «les textes égyptiens parlent d'une ville ou tribu de Jacob-el qu'ils placent vers la Judée». Maintenant, si le nom de Jakob-el est ce que la Bible nous représente comme la famille de Jacob, nous devons trouver aussi celle de Joseph. En effet, non loin[8], nous avons *Jošep-al*[9]. Ce nom, comme désignant un lieu géographique, a été étudié à divers reprises. M. DE ROUGÉ[10] a proposé d'adopter l'exception ם *p* pour ב et de reconnaître le radical ישב *habitare.* M. MARIETTE BEY, dans son *Mémoire sur les listes géographiques de Karnak,* a proposé d'y voir שפיר, le Σαφειρ de St Jérome, ce qui supposerait l'*i* initial tombé et l'*a* de la fin changé en [11]. M. MASPERO y voyait dans son *Étude sur le papyrus Abbott*[12], Jošep-ar (ville) ישב־אל *habitatio dei* et dans la *Zeitschr.*[13] ישוף־אל *Ishop-el* de la racine שוף *site inconnu.* Ainsi, comme le cartouche de Jakob-aal, celui de Jošep-el n'a pas pu être identifié avec une localité connue; mais si ces noms sont ethnographiques, tout s'explique

---

[1] M. MARIETTE, n° 102.

[2] *Mon. divers de Touthmès III,* tirage à part, p. 59.

[3] *Ibid.*, p. 59.

[4] *Étude sur le papyrus Abbott,* p. 33.

[5] *Gen.* 32, 29.

[6] *Vocabulaire hiéroglyphique*, p. 85.

[7] *Revue des études juives,* 1882, p. 162. «Loin que cet usage de mettre l'enfant sous la protection »de la divinité par un nom pieux soit un fait relativement moderne, ... nous croyons, au contraire, »que beaucoup des noms les plus anciens de l'histoire mythique d'Israël, noms qui désignent souvent des »tribus ou groupements de tribus, sont des noms théophores écourtés. Je crois, par exemple, que les noms »des יעקב, יצחק, représentent de vieilles formes écourtées, יעקב־אל, יצחק־אל, ayant le sens de *Qui sequitur »vestigia Dei* (ou, cujus Deus retributor est), *Cui subridet Deus,* qu'ont pu porter d'anciennes confédérations »aristocratiques de puritains religieux».

«Les textes égyptiens parlent d'une ville ou tribu de Jacob el, qu'ils placent vers la Judée. Le nom »de tribu ישמע אל représente une formation analogue. Il en est de même de la tribu des ירחמאל (*I Sam.*, »XXVII, 10; XXX, 29), qui ont dû avoir un éponyme Jeraméel, comme les Ismaëlites ont eu Ismaël. Or, »il se trouve justement que la forme ירחם se trouve dans l'onomastique juive aussi bien que la forme »ירחמאל.»

[8] M. MARIETTE BEY, *Les listes géographiques de Karnak,* n° 78.

[9] M. RENAN m'a fait l'honneur d'annoncer ma découverte à son cours au Collége de France le 13 avril 1885.

[10] *Etude sur divers monuments du règne de Touthmès III,* tirage à part, p. 56.

[11] Remarquons que שפיר ne se rencontre qu'une seule fois dans le texte hébreu de la Bible, *Mi.* 1, 11. Le lieu où se trouvait cette ville est inconnu, et en outre les Septantes portent à cet endroit Σενναάρ.

[12] P. 33.

[13] 1881, p. 128.

et nous n'avons plus à chercher d'identifications géographiques jusqu'ici impossibles. Et, ce qui est le plus curieux encore, nous aurions dans ces noms de tribus non seulement le nom du patriarche Jacob, mais aussi celui de Joseph.

Au premier abord il y a une objection, c'est que le nom de Joseph tel que nous le donne le texte hébreu de la Bible, est écrit יוסף, c'est-à-dire avec un ס *s* au lieu de ש *š* et le signe hiéroglyphique *š* correspondrait au ש[1].

Quant au changement du ש et ס sur le terrain hébraïque même, on n'a besoin que de se rappeler la célèbre histoire de שבלת et de סבלת[2], ce qui nous prouve que la prononciation de ש et de ס variaient de tribu en tribu.

Une remarque très intéressante. Les listes de Sesac nous donnent le mot שבלת sous la forme *schibolet* : ici nous avons en égyptien le même caractère qui nous occupe dans le nom de Joseph. Les différences dialectales peuvent s'expliquer. La prononciation s'étant adoucie avec le temps, on a remplacé des sons durs par d'autres qui l'étaient moins et le ש de *schibboleth* s'est adouci en ס chez Éphraïm, tandis que chez les Galaadites on avait gardé l'antique prononciation. Selon M. DELITZSCH[3], les Babyloniens et les Assyriens prononçaient le ש de plus en plus comme le ס. Est-il possible que ce soit le texte égyptien qui nous ait conservé l'antique et vraie prononciation du nom de Joseph sous la forme Jošeph-el[4], aussi bien que celle de Jacob sous la forme Jakob-el? Les listes de Karnak étaient rédigées sous le règne de Touthmès III vers le XVIIe siècle[5] avant notre ère. Nous avons donc ici, sous la forme des noms des tribus de Jakob-aal, et Joseph-al, c'est-à-dire des familles de Jacob et Joseph, la plus ancienne mention des personnages bibliques, sur un monument original gravé à cette époque reculée.

Les noms de Jacob et de Joseph ont en commun la terminaison *ar (al)*, transcrite il est vrai, à Jacob et à Joseph, (le graveur du deuxième exemplaire, qui n'a fait évidemment que copier le premier, a rendu le dans la terminaison du nom de Jacob par , ce que nous donne *amr* et la troisième copie a simplement la terminaison *am*). M. DE ROUGÉ[6] l'a déjà remarqué «la finale *ar* nous est connue comme correspondant à אל». Si la terminaison , *ar, aar* désignait אל Dieu, on s'attendrait à trouver le déterminatif du dieu . Quoique les listes de Karnak ne nous donnent pas un déterminatif, on trouve parmi les obscurités du papyrus Anastasi I la terminaison , mais ici le scribe semble avoir cru que cette terminaison avec un nom géographique prenait comme déterminatif les jambes retournées . Il a été supposé que le scribe

[1] Quant au ו, à titre de voyelle quiescente ou *mater lectionis*, les textes antiques ne nous le présentent pas dans ce rôle (cf. DE ROUGÉ, *Orig. de l'alph. phén.*, p. 98) et cf. la forme יהוסף, *Ps.*, 81, 6.

[2] *Juges*, XII, 6.

[3] *Wo lag das Paradies?* p. 131.

[4] Ce qui a pu fixer l'écriture du nom de Joseph avec un ס, c'est son explication par la racine usitée en hébreu biblique de יסף (ou אסף). Cf. *Gen.*, 30, 23. 24.

[5] CHABAS, *Ant. hist.*, p. 16.

[6] *Divers monuments de Touthmès III*, tirage à part, p. 56.

égyptien avait en vue le mot hébreu אחר *arrière, derrière.* Mais a-t-on jamais transcrit le ח par ?

Parmi les exemples que donne le papyrus Anastasi I nous citerons : 1° *Tekal, Tekalaar,* une fois avec et une fois sans la finale *aar.* 2° *θarka aar.* On a supposé que le scribe avait retourné ici le mot hébreu קרית et qu'il faut lire *Keriath El*[1] *(Civitas Dei).* 3° *Sats . . aal,* nom non identifié et mutilé. 4° *Beth šaar.* On a proposé d'identifier ce nom avec בית שאן, le *r, l* = ן *n*[2].

Ici la forme de la terminaison *aar,* se rapportant à אֵל Dieu, est peut-être purement accidentelle. Comme l'a remarqué M. DE ROUGÉ[3] : «En lisant le second élément שאול *Beth Schéoul,* la demeure du tombeau, donne un sens si satisfaisant qu'il n'est pas permis de l'écarter». Avons-nous, conservé dans cet ancien nom d'une localité de Chanaan, un mot chananéen, dont la racine ne se trouve plus dans l'hébreu biblique (l'explication par la racine שָׁאַל «demander» est peu satisfaisante) et qui fut dans la Bible le nom du lieu habité par les morts? Encore nous avons le déterminatif des jambes retournées, mais ici il n'y a aucun rapport avec *El* «Dieu». Les listes de Karnak[4] nous donnent ce même nom sous la forme *Beth šar,* et le Sphinx de Qourna[5] *Bet šar.*

Il y a encore un autre exemple de la terminaison *aal (aar)* déterminé par les jambes retournées; il se trouve dans une lettre de scribe (Anast. VIII, 1/7). Voici le passage : «J'ai »entendu dire que le marinier Ani . . . . . .[6] Aperaar de la grande »intendance de Ramsès-Mériamon, soleil de vérité, est mort ainsi que ses enfants», etc. Ici dans un tout autre papyrus, nous trouvons la terminaison *aal (aar)* déterminée par , mais ce qui est plus curieux encore, si l'on admet l'identification des *Aperiu* (= *aper*) avec les Hébreux, nous aurions les Hébreux et leur dieu *El* (= אל) mentionnés ensemble, soit dans le nom d'un lieu, soit dans le nom d'une personne. L'état du texte nous empêche de le savoir. Les jambes retournées, que nous trouvons avec dans les textes hiératiques[7], où cette terminaison paraît être la transcription du sémitique אל *El, dieu,* servent à déterminer les idées de *retourner, aller à reculons,* ce qui, il faut l'avouer, s'accorde assez mal avec nos idées du grand dieu des Hébreux. Pourtant l'idée d'un dieu doué de ce mode de locomotion singulier ne paraît pas avoir été tout-à-fait étrangère aux doctrines des Égyptiens. Dans la grande scène du jugement au 125e chapitre du Rituel[8], l'âme salue un des dieux-juges

[1] Cf. CHABAS, *Voyage,* p. 205. Pour le mot *Keriath* employé en égyptien, voy. MASPERO, *Du genre épist.,* p. 80, cf. p. 9.

[2] Voy. CHABAS, *Voyage,* p. 204.

[3] *Monuments de Touthmès III,* tirage à part, p. 60.

[4] N° 110.

[5] *Denkm.* III, 131 a.

[6] Passage mutilé.

[7] Ce déterminatif n'est pas rendu, à ma connaissance, par un texte gravé sur pierre comme le signe (?) ou (?) dans le nom du Nil qui n'est que rarement transcrit par le graveur dans les textes hiéroglyphiques.

[8] Ligne 21.

qu'elle qualifie : « Ô visage de flamme, apparaissant à reculons. » ( ) et plus loin[1] un autre est qualifié : « Ô reculeur, ( ) sorti de Bubastis. » Parmi les autres exemples où la terminaison *al*, *aal*, paraît être la transcription du sémitique אל, citons : *Arta-aal (aar)*[2], le nom d'une espèce d'oiseau. La transcription hébraïque serait אורות־אל, « les flammes de dieu[3] ». (Il faut remarquer que selon le dictionnaire hébreu le pluriel de אורה, אורת a la signification *herbes*.) Les listes de Karnak nous donnent[4] *Har-ar (al)*, hébreu הר־אל la montagne de dieu. (Le scribe ou le graveur du premier exemplaire a parfaitement bien compris le sens géographique du mot = הר « montagne » qu'il détermine par , le coin de terre. Le deuxième exemplaire est mutilé, mais le graveur du troisième exemplaire croyait voir ou entendre dans ce mot le nom d'Horus et il le détermine ainsi .)

Nous venons de le voir, parmi tous ces exemples, pas un seul ne nous donne le mot *El* déterminé par le dieu. Si l'on ne trouve pas le déterminatif du dieu avec le nom d'*El*, c'est que le nom d'un dieu dans un mot composé ne prenait pas toujours le déterminatif divin. En outre le graveur des listes de Karnak ne déterminait que rarement ses mots. Remarquons que les dieux sémitiques semblent prendre un déterminatif qualificatif, si l'on peut s'exprimer ainsi[5].

Jusqu'ici on n'a pas trouvé, à ma connaissance, la forme אלהים, en égyptien pas plus qu'en assyrien. Ce n'est que dans le démotique qu'on trouve la transcription du sémitique אל *el*, avec le déterminatif du dieu, par exemple, dans les noms composés tels que *Mikaël* = מיכאל (qui comme dieu), . On le trouve aussi très souvent avec les noms tels que Jehovah(?) (יהוה). Adonai , (= , et le syllabique = . Il est très curieux de voir le démotique rendre aussi exactement la ponctuation massorétique de אֲדֹנָי avec le *qameç* et le ' mobile.) Sabaoth , צבאות (le scribe avait parfaitement raison selon la ponctuation massorétique de rendre le ת final sans daguesch par *th*). On trouve comme variante de ce nom une fois au moins *Saba el*. Des noms semblables tous déterminés par le dieu, ne nous laissent guère de doute sur la réalité de la transcription du sémitique אל, dieu. Mais ici il se présente sous une forme légèrement différente de celle que nous donnent les textes hiéroglyphiques. correspondrait à *aul*, mais peut pourtant se rapprocher de la forme .

On se demande naturellement comment ces données s'accordent avec l'histoire. La tradition place la descente d'Israël en Égypte sous un des rois pasteurs qu'elle nomme Aphobis[6]. C'est évidemment l'un des Apapi; c'est probablement sous un roi du même nom qu'éclata la guerre nationale d'indépendance. Sous Amosis furent expulsés les Pasteurs et fut fondée la XVIIIe dynastie dont le grand Touthmès III figure comme le sixième roi. Sous son règne, nous voyons la

[1] Ligne 32.
[2] Anastasi IV, 1/6.
[3] Cf. les noms propres bibliques אוריאל et אוריה.
[4] N° 81.
[5] Cf. *bar* = *Baal* par le déterminatif de la violence, etc.
[6] MASPERO, *Hist. anc.*, p. 174.

coalition contre lui des tribus chanaanéennes parmi lesquelles nous trouvons les tribus de Jakob-el et de Joseph-el. Après la chute de la XVIIIe dynastie fut fondée la XIXe avec les Ramsès. C'est probablement sous Ramsès II que selon le récit biblique naquit Moïse, et sous son fils et successeur Merenphtah qu'eut lieu l'Exode. Là nous trouvons les Hébreux divisés en douze tribus dont dix venaient directement du patriarche Jacob et les deux autres se rattachaient à Joseph. Ainsi nous voyons l'accord parfait de nos renseignements hiéroglyphiques qui divisent, à l'époque de Touthmès III, les Hébreux en deux tribus, celles de Jacob et de Joseph, et de la Bible à l'époque de l'Exode qui nous rend parfaitement bien le même sentiment. La Genèse finit avec la mort de Jacob et de Joseph, et l'Exode commence pour ainsi dire avec Moïse. Que se passa-t-il entre ces deux époques? C'est alors que les hiéroglyphes nous montrent deux tribus. L'une s'appelant Jacob-el, l'autre Joseph-el, faites prisonnières par Touthmès III à Mageddo et amenées captives en Égypte, à Thèbes. Avons-nous ici une page de la Bible perdue?

Voici, mon cher maître, les quelques remarques que j'avais à faire, espérant que vous voudrez bien les traiter avec la même bienveillance que tous mes premiers travaux et me considérer comme un de vos élèves à l'École du Louvre.

Agréez, etc. WILLIAM N. GROFF.

INDEX DU VOCABULAIRE MYTHOLOGIQUE

DE

M. CHABAS.

(Suite.)

151

162 (serpent)

Sall.IV,15/8

116

212

138

178 déesse

80

Dict. 561

112

BA/111, 112 *b*

128

LEEM. 1. 36

65

124

à Osiris

137

Géog.

alt. T. II, 41/12

vide

alt. T.

Todt. 3/35

170

Dk. III, 204. 33

Sm. H. 5/9

ibid. 3/39

St. 915 du Louv.

Cat. de R.

53

53

53

Rec. IV, 58/31

An. III, 5/3

BA III, 112 *b*

63

136 *Géog.* 137

100 *bis*

70

136

49

117

Dk. III, 204/67

Guimet, 17/*d*

Ch. *Todt.* 94/1

186

57

154

Kal. 43/8

Hathor 5

154

PPP. 55/5

28 *bis*

50

151

80

102

Rec. IV, 31/bas

129

130

Rec. IV, 53/38

130

155

174

Dk. III, 204/68

PPP. 51

108

137

137

137

154

alt. T. 28/1

160

de div. dieux. *Voc.* 72

5 Hathor

Kal. 85 vert. 5

II. HI. 36 *b*

ibid.

181 les quatre béliers

Pap. Bq. III, 8/1

181

76

102 βαβα

Sall. IV, 11/5

Rec. IV, 41/bas

135

89

150

89

216 déesse sur lion

Dk. III, 204/65

Dk. III, 276 *h*

Todt. 78/19

Géog.

Dk. III, 204/78

(Prophète de) III, 277 *a*

29

Kal. 70/6

PPP. 64

(La suite prochainement.)

AVIS.

Je me proposais de faire paraître cette fois toute une série d'études sur les contrats chaldéens et assyriens faites par mon frère. Mais elle s'accroît dans de telles proportions qu'avec les délais nécessités par la fonte de quelques caractères, cela retarderait par trop l'apparition du numéro : il dépasse d'ailleurs le nombre de feuilles réglementaire et je le regardais comme terminé beaucoup plus tôt; le croyant tout-à-fait à la veille de paraître, j'en ai communiqué des épreuves, relatives à mon article démotique, le 29 novembre dernier, à BRUGSCH-PACHA, qui m'en a donné reçu. L'achèvement de l'année courante me décide à ne plus attendre et je renvoie au fascicule suivant toute cette série assyro-chaldéenne, qui comprend déjà quatre longs articles imprimés. (E. R.)

BIBLIOGRAPHIE.

Parmi les livres reçus par moi dans la dernière quinzaine (écoulée depuis l'apparition du numéro précédent) je signalerai le commencement d'une très intéressante publication de M. PIERRET faisant partie de la bibliothèque de l'École du Louvre. C'est la première livraison de l'*Explication des monuments de l'Égypte et de l'Éthiopie édités par C. R. Lepsius.* A ces notices sommaires — fort bien faites — des 81 premières planches des *Denkmäler,* M. PIERRET compte joindre un supplément philologique étendu. En effet la 2e livraison de cette publication, qui terminera la 2e partie des Monuments de LEPSIUS, contiendra la transcription des inscriptions les plus importantes, avec traductions et développements philologiques «rejetés ainsi en annexe pour ne pas entraver la description des planches et surcharger le texte de notes multipliées au bas des pages».

La partie égyptienne de notre bibliothèque de l'École du Louvre s'est aussi enrichie d'une excellente thèse sur *La condition légale de la femme dans l'ancienne Égypte.* Cette thèse a été brillamment soutenue par M. PATURET, élève diplômé, avocat à la Cour de Paris, qui a passé avec les plus hautes notes tous les examens de doctorat à la Faculté comme ceux de droit égyptien à l'École du Louvre. Outre le directeur et les deux professeurs spéciaux de cette école, le jury de thèse, qui a vivement félicité le recipiendaire, comprenait aussi M. DARESTE de l'Institut et de la Cour de Cassation, l'illustre maître de droit comparé, M. MICHEL de la Faculté de droit et M. GUIEYSSE du Collège de France.

Notre cher ami et collègue M. le professeur ERMAN de Berlin vient de nous envoyer la suite de son bel ouvrage sur l'Égypte *(Aegypten und ägyptisches Leben im Alterthum).* Les deux fascicules nouvellement reçus nous mènent de la page 177 à la page 350. Les questions économiques et sociales préoccupent vivement l'auteur, qui a consacré de bons chapitres aux métiers, à la police et au droit de l'ancien empire, aux procès criminels de violation de sépulture et de haute trahison, à la famille et à la maison à cette époque, aux repas, aux vêtements et aux coutumes les plus diverses. Le plan, on le voit, se rapproche beaucoup de celui de WILKINSON. Mais M. ERMAN, égyptologue distingué, a à sa disposition les données des textes qu'on ne pouvait encore pénétrer du temps du savant anglais. Ce travail, rempli de très belles planches, est aussi fort soigné en ce qui concerne l'art égyptien. Il est heureux que les hommes compétents se décident enfin à traiter eux-mêmes ces questions leur appartenant, au lieu de les laisser à ces prétendus vulgarisateurs qui le font sans préparation et avec un sans-gêne incroyable. On ne peut parler des civilisations antiques que quand on a passé sa vie à les étudier pratiquement. Ce n'est pas là affaire de style. Nous aurons à revenir plus tard sur l'ouvrage de M. ERMAN.

Notre savant et excellent collègue, le professeur EBERS, vient de publier aussi un volume destiné à faire mieux connaître l'Égypte ancienne et moderne. Ce volume très bien illustré est intitulé : *Cicerone durch das alte und neue Egypten.* Ce serait un bon livre d'étrennes égyptologiques à donner aux gens du monde tout autant qu'à ceux qui, en grand nombre, entreprennent chaque année de visiter la vallée du Nil.

Avant de terminer, disons un mot d'une nouvelle publication, relative aux traditions antiques sur le déluge. On sait que ces traditions sur une destruction des hommes par les dieux se retrouvent dans tous

les peuples anciens. M. Brugsch a fait sur le côté égyptologique de cette question une savante étude, dont les données ont été récemment reprises par M. Naville dans le dernier volume des mémoires de la société d'archéologie biblique de Londres. Au point de vue assyrien, notre illustre maître M. Oppert s'est à plusieurs reprises occupé des textes du déluge découverts par M. Smith. Mais il a lui-même rendu un témoignage des plus flatteurs au nouveau livre dont nous nous occupons. Ce livre publié par M. Aurèle Quentin a pour titre : *Du prétendu parallélisme entre les Inscriptions cunéiformes et la Bible*, et particulièrement pour le chapitre du déluge, il renferme un grand nombre de notes sur les idéogrammes. Du reste, M. Quentin est le plus ancien élève de M. Oppert; suivant ses cours depuis plus de dix ans et les recueillant avec le plus grand soin, il a rassemblé dans ses cartons des documents d'une incomparable valeur. Pour une langue dont il n'existe encore aucun dictionnaire allant jusqu'au bout, la tradition orale est d'une importance vraiment capitale : et la plupart de nos assyriologues français, morts ou vivants, n'ont profité des richesses philologiques recueillies par M. Oppert que postérieurement à M. Quentin. (E. R.)

NOTA.

Un individu taré, que tout le monde connaît ici, a la manie d'écrire des lettres anonymes. Nous en connaissons déjà huit, adressées tant à nous-même qu'à nos amis et à nos élèves. Nous prions ceux de nos lecteurs qui pourraient en avoir reçu ou en recevraient, de nous prévenir. (E. R.)

CORRESPONDANCE.

Nous croyons utile de reproduire cet extrait d'une lettre de notre cher ami et collègue M. de Bergmann, conservateur du Musée égyptien de Vienne, dont nous n'avons eu qu'à nous louer depuis que nous sommes avec lui en relations directes. Nous sommes heureux d'établir ici, une fois de plus, qu'il n'a jamais caché de pièces de son Musée, comme un instant nous avions pu le croire. Ce que nous avions dit (*Poème*, p. 95, 96, 97), se trouve pleinement corroboré par ce témoignage irrécusable :

Vienne, ce 2 novembre 1885.

Monsieur et très honoré confrère,

Je viens de recevoir votre bonne lettre et en même temps le superbe volume que vous avez eu la bonté de m'envoyer et je m'empresse de vous remercier vivement de ce don précieux . . . En feuilletant le volume j'ai remarqué que le commentaire s'occupe beaucoup de l'attaque de Krall et, de plus, que Krall vous a donné alors des informations entièrement fausses sur ma conduite à son égard, comme vous l'avez reconnu vous-même. Après son retour de Paris je lui ai montré *spontanément* le papyrus qu'il a copié et qui était toujours à son entière disposition[1] et fut en même temps étudié par le Dr. Wessely pour la partie grecque. Ce que Krall vous a écrit : « les morceaux du papyrus moral ont disparu de nouveau » (page 97) est tout simplement un mensonge. Comme Krall ne pouvait, après plus de deux ans d'étude, même pas me dire le sujet du texte (il parlait vaguement de *formules magiques* y contenues) je lui dis que le mieux serait de faire photographier le texte et de vous envoyer la photographie. Alors Krall me pria de ne rien vous envoyer, en affirmant qu'il réussirait à force de travail et de patience. Mais il n'en était rien et lorsque Wessely, à son retour de Paris, me dit que vous désiriez vivement une photographie, je la fis faire. C'est cela la vérité, et vous voyez que Krall s'est rendu coupable de duplicité en vous écrivant, d'un côté, que le papyrus lui était inaccessible, quoiqu'il fut toujours à son entière disposition, et en me priant, d'un autre côté, de n'en pas laisser faire une photographie. Je plains ce jeune homme de ces machinations qui ne l'aideront pas à se faire une position . . . .

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération et mes remercîments réitérés.

E. Bergmann.

[1] Le gardien du Musée avait même les clefs du tiroir où se trouve le papyrus et l'ordre de le livrer à Krall sur sa demande en mon absence et celui-ci en fit souvent usage. (Vous savez que mon bureau est dans la Hofburg tandis que le Musée est au petit Belvédère et que je ne suis ordinairement pas là.)

L'Éditeur Ernest Leroux, Propriétaire-Gérant.

REVUE ÉGYPTOLOGIQUE

FONDÉE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. H. BRUGSCH, F. CHABAS, EUG. REVILLOUT.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC. ETC.

28, RUE BONAPARTE, 28, A PARIS.

IVe Volume. Nos III—IV. 1885.

La REVUE ÉGYPTOLOGIQUE paraît tous les trois mois par numéros de six feuilles au moins, avec planches, fac-simile etc. — Aucun numéro ne se vend séparément.

Prix de l'abonnement annuel: Paris 30 fr. — Départements 31 fr. — Étranger 32 fr.

Sommaire : Lettre à M. Revillout (J. de Rougé). — Mémoire sur quelques inscriptions trouvées dans la sépulture des Apis (E. de Rougé). — Religion et mythologie des anciens Égyptiens d'après les monuments (Paul Pierret). — Une inscription grecque de Ptolémais (Menshieh) (M. Miller). — Le poème de Pentaour (suite) (J. de Rougé). — Leçon d'ouverture professée à l'École du Louvre le 7 décembre 1885 (E. Revillout). — Une question de priorité (William N. Groff). — La suite d'un dossier (E. R.). — Une page de l'histoire de la Nubie (E. R.). — Une rectification (E. R.). — Lettre à M. Revillout sur les contrats grecs du Louvre provenant de Faioum (suite) (Charles Wessely). — Nota (E. R.). — Tessères bilingues (E. Revillout et Wilcken). — Notice nécrologique de M. Birch (E. Revillout). — Notice nécrologique de M. Miller (E. R.). — Mesures égyptiennes, hébraïques et babyloniennes (E. et V. Revillout). — Bibliographie (E. R.). — Avis (E. R.).

A MONSIEUR E. REVILLOUT,

DIRECTEUR DE LA *REVUE ÉGYPTOLOGIQUE.*

Cher Monsieur et Ami,

Lorsque les innombrables monuments découverts par Mariette, en 1852—1853, dans la tombe des Apis au Sérapéum de Memphis, furent parvenus au Musée du Louvre, vous savez à quel point l'attention fut attirée vers cette mine nouvelle de documents précieux pour la chronologie et l'histoire de l'Égypte[1]. Mais la connaissance des textes démotiques était alors peu avancée et la plupart des stèles du Sérapéum, appartenant à la dernière période de l'histoire égyptienne, étaient écrites dans cette langue. Néanmoins mon père se mit à l'œuvre, et après avoir copié ou fait copier sous sa direction tous les monuments du Sérapéum, il en fit un premier classement et entreprit leur étude détaillée, étude qui devait se dérouler dans une série de mémoires.

Vers 1854, il lut à l'Académie des Inscriptions le début de ce travail : Mariette vint alors demander à mon père de lui faire le sacrifice d'interrompre ses publications sur le Sérapéum; c'était, disait-il, lui enlever le plus beau fleuron de sa couronne, d'autant que son travail sur le même sujet était prêt à paraître[2]. Mon père se rendit au désir exprimé par

[1] On connaît les difficultés que Mariette dut surmonter pour faire arriver aux collections du Louvre ces monuments, fruits de son admirable découverte : les détails de ses luttes incessantes ont été donnés dans un article de M. E. Desjardins de la *Revue des Deux-Mondes* (15 mars 1874), et dans le livre si consciencieux de M. A. Rhoné : *L'Égypte à petites journées* (Leroux, p. 210 et suiv.); ce dernier ouvrage est accompagné de plans et dessins nombreux, qui permettent de suivre pas à pas les découvertes de Mariette au Sérapéum.

[2] Mariette publia en 1855—1856 une série de très intéressants articles sous le titre : *Renseignements sur les 64 Apis trouvés dans les souterrains du Sérapéum (Bulletin archéologique de l'Athœneum français)* : mais ce travail ne fut pas mené jusqu'à son complet achèvement. — Il faut indiquer aussi son *Mémoire sur la mère d'Apis,* et son *Recueil de monuments et de dessins,* parus également en l'année 1856.

MARIETTE, la lecture de son mémoire ne fut même pas terminée à l'Académie, et il porta sur d'autres travaux l'activité de ses recherches. Que de fois, cependant, dans ses épanchements intimes, il regretta devant moi cette demande qui l'avait arrêté dans un des travaux qui lui tenaient le plus à cœur : la dernière année de sa vie il me parlait encore du projet de reprendre cette étude avec une publication complète des monuments du Sérapéum.

Dans ses papiers, je trouvai ce premier mémoire : j'hésitai à le publier alors, non pas que l'intérêt en fût grandement diminué par des travaux postérieurs, mais parce que dans ma pensée, il devait servir comme de préface à une publication des inscriptions du Sérapéum que j'espérais bien entreprendre un jour ou l'autre. Mais lorsque j'appris que MARIETTE prenait des dispositions pour faire lui-même cette publication, qui devait figurer au nombre des travaux scientifiques de la dernière exposition universelle, fidèle aux sentiments qui avaient guidé mon père, je suspendis mes projets. Cette fois encore les monuments du Sérapéum ne virent pas le jour, et depuis, MARIETTE nous fut enlevé par la maladie qui minait depuis si longtemps sa robuste constitution. Aujourd'hui, ce me semble, cette publication peut et doit être entreprise. Vous connaissez, cher monsieur et ami, les copies que je possède de ces monuments précieux, copies exécutées au moment de leur arrivée en France, avant que l'humidité de notre climat n'en ait altéré les inscriptions : la plupart de ces copies sont traduites ou étudiées par mon père. Vous avez bien voulu m'offrir votre savant concours pour compléter la traduction et le classement de ces textes démotiques et me proposer une combinaison qui permettra d'entreprendre prochainement ce travail et de le mener à bonne fin : mais je crois que dès maintenant je puis faire profiter les lecteurs de votre *Revue* de ce mémoire inédit de mon père : vous y retrouverez cette sûreté de méthode et cette marche prudente auxquelles nous avait habitués notre commun et regretté maître. Aussi malgré les trente-deux années qui nous séparent de l'époque où ce mémoire fut écrit, il sera lu, j'espère, avec quelqu'intérêt : il sera tout au moins, j'ose le dire, un modèle parfait à suivre pour celui qui voudra continuer l'étude détaillée et comparative des autres monuments du Sérapéum.

VICOMTE JACQUES DE ROUGÉ.

MÉMOIRE
SUR
QUELQUES INSCRIPTIONS TROUVÉES DANS LA SÉPULTURE DES APIS,
PAR
LE VICOMTE EMMANUEL DE ROUGÉ.

I.

Les découvertes qui ont récompensé les travaux entrepris par M. MARIETTE avec un courage et une intelligence au-dessus de tout éloge sur l'emplacement du Sérapéum de Memphis, ont fait entrer au Louvre un trésor d'inscriptions tracées dans les divers systèmes d'écriture égyptienne, qui peut fournir pendant bien des années une ample matière aux recherches des archéologues avant que le sujet soit épuisé. Le Sérapéum doit, sans aucun

doute, faire l'objet d'une monographie complète : il n'appartient qu'au courageux explorateur de ses ruines de publier l'ensemble des monuments que les sables recouvraient depuis tant de siècles. La première partie de sa tâche est actuellement accomplie et nous attendons son prochain retour : nous ne doutons pas que le gouvernement ne veuille lui fournir les moyens de mettre immédiatement la main au complément nécessaire de l'œuvre qu'il a terminée en Orient à la grande gloire du nom français.

En attendant qu'une publication digne de la découverte mette ces textes précieux entre les mains de tous les savants d'Europe, ils sont, comme tous nos monuments, livrés à l'étude des archéologues dans les galeries du Louvre.

Pour nous reconnaître au milieu de tant de documents nouveaux, de toutes ces dates d'une forme inconnue jusqu'ici et qui paraissent quelquefois se contredire mutuellement, il m'a paru nécessaire d'assurer notre marche par quelques jalons solides, en étudiant d'abord la marche des Apis, dans une période de temps dont l'histoire fut bien connue et la chronologie sûrement déterminée. Ce n'est qu'en procédant ainsi que nous pourrons savoir ce que signifient les dates de nos inscriptions de la tombe d'Apis, à quels jours précis elles s'appliquent et reconnaître si ces dates s'enchaînent dans une période régulièrement déterminée. Ce n'est que dans un milieu chronologique réunissant ces conditions que les dates du changement des Apis pourront être comparées avec l'état du ciel, aux jours indiqués, afin de s'assurer si ces dates se coordonnent avec quelque phénomène céleste. La chronologie égyptienne ne présente encore ces conditions d'exactitude absolue que dans un intervalle de temps très limité. On peut même croire que nous n'aurions, pour aucune époque de l'histoire d'Égypte une chronologie de cette sorte, si nous ne possédions pas le célèbre canon des rois de Ptolémée. La portion de ce document, qui s'applique immédiatement à l'histoire égyptienne, commence à la conquête de Cambyse et elle nous présente, particulièrement depuis la victoire d'Alexandre, ce terrain bien délimité et ces divisions précises dont nous avions besoin pour notre première étude sur les renouvellements successifs des Apis. C'est donc sur les inscriptions du temps de la domination grecque, que nous ferons porter nos premières investigations.

Le nombre des inscriptions de la tombe d'Apis, qui appartiennent à cette période, est très considérable : plus de cent d'entre elles portent des dates au nom d'un des rois Lagides. Un grand nombre rapporte même l'âge actuel de l'Apis en même temps que l'année du souverain régnant. Il semble qu'avec cette quantité de documents et leur apparente précision, on devrait, sans peine, dresser une liste complète des Apis de la période grecque et un tableau satisfaisant de leurs changements successifs : je le croyais ainsi, au début de ce travail, mais bientôt se sont présentés des obstacles sérieux et que l'on ne pourra vaincre qu'avec les efforts d'une critique sévère.

Ces difficultés sont de plusieurs sortes : les premières, toutes matérielles, tiennent à l'état des inscriptions. La plupart ne sont que des proscynèmes, tracés rapidement à l'encre et en écriture très cursive, par les serviteurs d'Apis. Les dates sont souvent peu lisibles et il en est plusieurs que je ne pourrai transcrire avec probabilité qu'après avoir classé la stèle qui les porte par d'autres moyens.

Une autre difficulté provient de ce que ces stèles sont en général tracées en écriture démotique. L'étude de cette écriture est encore peu avancée : la grammaire de M. Brugsch,

promise depuis longtemps, n'est pas encore parue.[1] Nos belles inscriptions démotiques de la tombe d'Apis contiennent beaucoup de phrases, dont je n'ai pu trouver le sens dans cette première étude et qui, sans aucun doute, éclairciront bien des points obscurs. L'écriture démotique, lorsqu'elle est grossièrement peinte ou tracée d'une manière trop cursive, présente encore une autre difficulté, celle de bien déterminer la tétraménie indiquée.

Un autre ordre de difficultés provient des Égyptiens eux-mêmes et de la teneur de nos dates. Le plus souvent, vous n'avez devant les yeux que la formule suivante : «*l'an 10 du roi Ptolémée, fils de Ptolémée vivant à toujours*» : à priori une pareille date peut appartenir à tous les Lagides depuis Philadelphe.

Une formule de date plus précieuse est du modèle suivant : *l'an 24 du roi Ptolémée, fils de Ptolémée, qui est l'an 8e d'Apis vivant;* vous en concluez immédiatement que les dates de cet Apis commencent avec l'an 17e du souverain en question. Les dates démotiques de cette espèce sont assez nombreuses : souvent même le jour précis y est indiqué. Elles auraient suffi pour restaurer, sans un grand travail, toute la série que nous cherchons, si elles avaient été écrites avec toute l'exactitude désirable : mais nous verrons bientôt qu'on ne peut les employer sans quelque précaution et qu'il s'y est glissé plusieurs erreurs.

Mais avant de nous livrer à cette discussion, il serait nécessaire de savoir ce que c'était qu'une date d'Apis et d'où l'on prenait le point de départ. Commençait-on à la mort du précédent Apis, ou bien à la naissance du nouveau dieu, ou seulement à l'époque de son entrée en fonctions, de son installation dans le temple?

Il nous faut savoir également comment on comptait les années d'Apis : lui attribuait-on, suivant la méthode usitée pour les rois d'Égypte, l'année toute entière de son intronisation, en sorte que pour un Apis, né ou entré au temple au 30 Mésori, on comptât déjà l'an 2e au premier Thoth suivant? Suivait-on, au contraire, une méthode plus précise, en comptant par exemple, pour l'Apis du 30 Mésori, l'an 1er, jusqu'au 29 Mésori suivant? Il est nécessaire de résoudre toutes ces questions pour que nos dates d'Apis puissent être employées utilement, et nous possédons heureusement tous les éléments nécessaires pour éclairer cette discussion. Je les tirerai d'une de nos plus belles inscriptions : elle appartient à la classe de celles que je nomme les épitaphes officielles des Apis. Nous n'en possédons qu'une seule de ce genre, pour le temps des Ptolémées.

II.

STÈLE DE L'AN 52 DE PTOLÉMÉE ÉVERGÈTE II.

Nous ne possédons que la moitié du monument où se trouvait l'épitaphe de l'Apis mort en l'an 51 de Ptolémée Évergète II. Au milieu des bouleversements et des profanations calculées dont les tombeaux des Apis portent tant de marques, la stèle fut brisée quoiqu'elle eut été gravée sur un basalte qui pouvait prétendre à une durée éternelle. L'inscription funéraire est heureusement presque complète. La partie cintrée qui la couronnait manque

[1] La grammaire démotique de M. BRUGSCH a paru en 1855 : cet article est donc de toutes façons antérieur à cette date (J. R.).

entièrement, mais il nous est facile de la suppléer en entier, car les mêmes scènes se reproduisent avec de légères variantes dans tous les monuments semblables. Au sommet un disque ailé planait sur la scène : au-dessous Apis, monté sur un socle et souvent accompagné de quelques divinités parèdres, recevait les hommages du roi. Un ou plusieurs prêtres d'Apis suivaient peut-être le roi et complétaient la scène. Arrêtons-nous un instant sur la légende ordinaire du dieu. Cette première partie de mon travail étant consacrée spécialement à l'examen des dates, je me réserve d'étudier plus loin le personnage d'Apis, en traduisant les titres qu'on lui donne, ainsi que les prières que les prêtres lui adressent sur nos stèles. Nous pouvons cependant arrêter de suite notre jugement sur l'idée fondamentale que l'on attachait aux Apis. La légende est parfaitement claire; elle nomme le taureau sacré, *Apis, seconde vie de Ptah,* *ḥapi ānχ nem en Ptaḥ.*

Le nom d'Apis, écrit avec une aspiration initiale, est identique avec celui du second génie des canopes : on le trouve également quelquefois donné au disque ailé. Le nom de *Hapi* appartient également au dieu du Nil, mais on n'employait pas pour écrire le nom du fleuve, l'angle double ou l'espèce d'équerre, qui sert d'élément principal pour l'orthographe du nom d'Apis. L'oie du Nil est le déterminatif du mot *Hapi,* on y ajoute quelquefois l'image du taureau lui-même,[1] et toujours, dans les textes hiératiques, le signe des quadrupèdes et celui des dieux .

La *croix ansée* , signe de la vie, est un des hiéroglyphes les plus généralement connus. — La jambe du taureau signifie *second, secondement*[2] : M. BIRCH a publié, le premier, une remarque qui rend ce sens incontestable. Dans la série des panégyries célébrées sous Ramsès II et que rappellent les inscriptions de Silsilis, la première est désignée par le signe bien connu : *premier :* la seconde par notre jambe de taureau , la troisième par le nombre 3 suivi du signe des nombres ordinaux : , et ainsi de suite à partir de trois. Le sens est donc certain : mais la lecture du signe n'était pas connue exactement. Les variantes du mot *Tenemmi,*[3] nom d'un des juges assesseurs d'Osiris, m'ont appris que la véritable lecture est le mot *nem* et l'on peut trouver dans le copte ⲛⲉⲙ, *avec,* ⲉⲧⲛⲉⲙ, *sodalis,* un reste du sens *second, secondement,* qu'avait le mot égyptien.

Je me borne à constater ici le sens de la légende la plus ordinaire d'Apis et à en tirer cette notion fondamentale qu'Apis était l'incarnation vivante et perpétuelle de Ptah, le dieu suprême à Memphis. Il est facile de comprendre comment des réjouissances si vives signalaient son apparition et comment tout retard dans le remplacement du taureau sacré devenait une calamité publique. C'était l'absence de la divinité, qui marquait ainsi sa colère.

---

[1] Cf. E. DE ROUGÉ, *Chrestomathie,* p. 110, 111. « « L'angle d'un mur », répond à la syllabe *ḥap.* » C'est peut-être en raison du sens de *cacher, couvrir* que possède le thème *ḥāp,* copte ϩⲱⲡ, » *occultare.* — L'oie du Nil remplace aussi la syllabe *ḥāp,* notamment dans le nom du génie funéraire » *ḥāpi* écrit quelquefois pour . L'oie s'ajoute aussi souvent au nom du taureau Apis. » Dans cet emploi l'oie du Nil n'est que déterminatif de son (J. R.).

[2] J'avais traduit, en 1849, ce même signe par *second* dans le titre , mot-à-mot : « *royal second* », ou : *lieutenant du roi.* Voir *Notice des monuments,* etc., stèle, C. 26.

[3] *Livre des morts,* ch. 125.

Tel était le rôle de l'Apis vivant : une fois mort, il se confondait avec Osiris, comme les âmes des Égyptiens justifiés. *Osiris-Apis* (Osir-hapi,) devient son nom, et M. LEPSIUS a très justement reconnu cette dénomination dans les *Osorapis* et *Osormnévis* des papyrus grecs; ce n'étaient là que des taureaux sacrés défunts et passés de leur divinité mondaine à une divinité infernale. Ces deux traits principaux de la doctrine d'Apis suffiront pour faire comprendre l'économie de nos stèles funéraires et des proscynèmes tracés pendant la vie d'Apis.

J'arrive maintenant à la partie de la stèle d'Évergète II qui nous a été conservée : elle est couverte de treize lignes remplies de petits hiéroglyphes très finement gravés et dont la lecture ne pourrait laisser de doute que pour un ou deux signes dans toute l'inscription. La première et la seconde ligne sont frustes, mais elles contiennent un protocole qui se restaure avec certitude. Il manque encore un mot à la fin de la troisième ligne, mais nous pourrons aussi le suppléer : les autres lignes sont conservées tout entières.

1e ligne

L'an 52, Thoth, jour 27, sous la majesté.

La lacune de cette première ligne est très longue, elle contenait le protocole officiel de Ptolémée Évergète II (Physcon) : je la laisse de côté en ce moment : sa traduction et même sa restitution exacte présentent des difficultés que j'aborderai plus tard. La seconde ligne commence vers la fin de ce protocole :

comme son père Ptah, père des dieux, roi comme Ra, roi de la H. et de la B. E., engendré des dieux Épiphanes,

(sic)

approuvé œil vrai image vivante le fils du soleil, Ptolémée, vivant à toujours, aimé de Ptah avec sa sœur, de Ptah, de Ra, d'Ammon,

la reine, souveraine des deux régions, (Cléopâtre), avec son épouse, la reine, souveraine des deux régions,

Cléopâtre, (trois) dieux évergètes, fils (et) fille du roi de la H. et B. E. Ptolémée avec

Cléopâtre, dieux Épiphanes.

Cette partie du protocole officiel d'Évergète II, pendant les années où ses deux épouses sont nommées avec lui dans les dates, ne contient rien de bien difficile. J'ai expliqué le terme *ati*, roi suprême, dans le mémoire sur l'inscription d'Ahmès. Dans les cartouches prénoms de Philométor et de son frère, le surnom divin de leurs parents, les *Épiphanes*, est exprimé par une variante curieuse; au lieu du groupe ordinaire , on a employé le soleil dardant ses rayons , l'émanation divine étant symbolisée par une irradiation lumi-

neuse. C'était de cette manière que la mère d'Apis était censée concevoir et nous traduirions très exactement le titre d'Épiphane par *dieu émané*[1].

Le dernier titre : *image vivante d'Ammon* se retrouve dans le premier cartouche d'Épiphane et l'inscription de Rosette en donne la traduction. Ce secours vient fort à propos, car on ne sait pas encore comment ni pourquoi le signe signifie «image»[2]. Le texte grec le traduit par εικονος ζωσης του διος et le texte démotique se sert du mot *touot,* qui est le copte ϭωοϭτ, *simulacrum, statua.* Le caractère est rarement employé dans ce sens. La même idée est rendue dans le cartouche de Ptolémée Alexandre Ier par un terme plus usité : *senen, ressemblance, image.*

N'oublions pas de signaler ici une faute du graveur égyptien : la figure divine, au lieu d'Ammon représente la déesse *Ma* pour : le graveur s'est trompé dans le choix de la plume symbolique qui caractérise le dieu : tous les autres cartouches du roi et notre texte lui-même rendent l'erreur évidente. Il en a commis une seconde en oubliant l'*s* finale du nom de *Ptolemaios.* Il est précieux d'avoir pris ainsi le graveur deux fois en défaut dans les noms mêmes du roi, car nous aurons à expliquer une négligence bien plus grave dans l'énoncé de la date initiale.

Le nom de la première Cléopâtre se trouvait dans la partie brisée de la seconde ligne, mais il est répété à la fin de la stèle et les titres de la reine suffiraient pour le restituer. Ptolémée et les deux Cléopâtres reçoivent le titre de *trois dieux Évergètes, fils et fille des dieux Épiphanes.* La formule est abrégée, car pour être complétement exact, il eut fallu nommer la seconde Cléopâtre, fille de Philométor ou petite-fille des Épiphanes.

Après cette date dans la forme officielle vient l'énonciation des faits. La troisième ligne se termine par *hru pu* «dans ce jour» : il manque ensuite à la fin de cette ligne un mot que nous fournissent d'un commun accord toutes les stèles semblables : c'est le verbe *sta,* déjà bien connu des égyptologues, et qui signifie au sens propre *remorquer, tirer une barque à la corde,* et plus généralement *conduire, emmener.* Il faut donc restaurer la phrase entière de la manière suivante :

l. 4.

Dans ce jour, a été portée la Majesté de ce dieu auguste Apis-Osiris dans ce tombeau de (Memphis)?)[3]

où est la porte funéraire, dans l'intérieur du sarcophage de pierre noire, après que on lui eut fait tous les

rites dans le lieu saint.

---

[1] L'expression *ari ma Ra* pourrait signifier aussi : *vraiment fait par le soleil :* l'omission des particules de flexion rend souvent équivoques les phrases renfermées dans les cartouches.

[2] *sχem,* espèce de miroir en forme de sistre (Brugsch, *Dict.*). D'où et *sχem* «image». L'inscription de Canope traduit ce mot par ἱερὸν ἄγαλμα. On trouve l'orthographe complète : (Medinet Abou, *Insc. de l'an 5,* l. 71.) (J. R.)

[3] Voir la note à l'explication de ce mot (J. R.).

Cette phrase présente plusieurs particularités qu'il faut étudier. Le terme *sta* que nous avons restauré signifie proprement *porter en bateau.* Plutarque dit, en effet, formellement que le cadavre d'Apis était amené sur une barque : j'entends ceci d'une manière absolue; et je pense que non seulement on faisait une procession sur le fleuve, mais encore que le corps d'Apis était porté au Sérapéum dans un de ces naos portatifs, en forme de barque, que nous voyons figurés dans tant de monuments. Le verbe *sta* est remplacé dans plusieurs stèles par le verbe *hotep,* dont le sens propre est comme en copte ϱωτπ, le *coucher du soleil.* Il s'applique aussi habituellement aux morts. Enfin une troisième formule plus complète réunit les deux mots, comme dans une stèle d'Amasis *sta nuter em hotep er ament nofre* : « ce dieu a été transporté pour se coucher dans la bonne Amenti. » La même idée se reproduit dans nos stèles avec différentes modifications. Le tombeau est désigné par le terme *āp,* que l'on ne connaissait pas encore dans ce sens : la pyramide qui le détermine a par elle-même le sens funéraire. Dans le nom de la ville de Memphis , je ne crois pas du tout que ce soit à cause du voisinage des pyramides de Gizeh et de Sakkarah que l'on ait ajouté une pyramide, mais bien plutôt parce que le mot *mennofre,* dont le sens exact est *bon port,* désignait lui-même le lieu de la sépulture dans son sens habituel.[1]

Le groupe composé du taureau sur le support d'honneur et d'un caractère un peu effacé qui me paraît être la queue de crocodile , désigne une région. M. HARRIS a publié récemment une collection précieuse de ces étendards qui désignaient les nomes et les principales villes de l'Égypte. Le groupe qui nous occupe ici, occupe la vingt-cinquième place dans la liste qui provient d'Edfou, la trentième dans la liste du temple de Dendérah : on pourrait donc admettre que notre étendard désigne le nome memphite.[2]

Ro-sta est le nom général de la porte funéraire dans toutes les parties de l'Égypte : il y avait une *rosta* située dans une certaine partie du ciel nocturne et dont celle-ci était l'image : les chapitres 117, 118 et 119 du *Rituel funéraire* expliquent le passage de l'âme conduite par Anubis à travers cette porte redoutable. Quant à la tombe d'Apis en particulier, rien ne nous empêche d'y voir cette porte dont parlent Plutarque et Diodore, que l'on n'ouvrait que pour les funérailles d'Apis.

---

[1] C'est à ce sens que fait allusion Plutarque (*Isis et Osiris*, ch. 20) dans un passage cité par BRUGSCH dans son *Dict. géogr.*, p. 259 : καὶ τὴν μὲν πόλιν — Μέμφιν — οἱ μὲν ὅρμον ἀγαθῶν ἑρμηνεύουσιν, οἱ δ' ἰδίως τάφον Ὀσίριδος. (J. R.)

[2] Lorsque ce mémoire a été écrit, les listes de nomes n'avaient pas encore été étudiées : le nome auquel mon père fait allusion a été reconnu depuis pour être celui d'Athribis. *Ka-kame* est ici le nom particulier de la nécropole de Memphis : voici ce qu'en dit M. BRUGSCH dans son *Diction. géogr.*, p. 836 : « , var. , *kam* ou *kakem,* nom de la vaste nécropole de Memphis, près du Sérapéum, dans le désert de Saqqarah, appelée par Manéthon κωγῶμη, comme je l'ai démontré dans mes recherches géographiques. Il paraît que selon les différentes époques, le nom de cette nécropole se prononçait tantôt *ka-kem,* « celle du taureau noir », tantôt simplement *kem* ou *kemi,* « celle du noir ». Exemples : la tombe d'Apis est appelée sur une stèle du Sérapéum (*G*, aujourd'hui au Louvre) « le Sérapéum *Hanub* du taureau dans la nécropole *kakem.* » La stèle d'Apis, n° 2259 du Sérapéum dit d'un taureau mort : « lorsqu'il arriva, dans la nécropole de *Qemi,* à son trône dans *Anbu* ». — *Anbu* est le nom du nome de Memphis. (J. R.)

La locution *em χen-en,* «dans l'intérieur de» est ordinairement écrite dans les textes plus anciens par le bouc sans tête, signe par lequel on a peut-être voulu désigner le ventre. La synonymie de avec est bien constatée : *χen* est le copte ϩⲟⲧⲛ, *intùs,* ϩⲉⲛ, *in*[1].

Le terme signifie plus généralement : *demeure fixe* : ici l'image du sarcophage lui-même détermine le sens actuel du mot : on trouve plus habituellement le mot *teb,* «cercueil», en copte ⲧⲁϩⲉ, qui s'applique également à un sarcophage de pierre.

Le groupe signifie littéralement : *les choses qui se font,* pour *les rites.* Dans ce sens le mot a pour déterminatif la momie, type des rites. Nous voyons, en effet, dans l'inscription de Rosette la momie déterminer à la ligne septième le mot *tut,* qui répond, dans le texte grec, à τα νομιζομενα : à la ligne dixième; la momie détermine également le mot *ak,* en copte ⲁⲓⲕ, *dedicatio,* dans le membre de phrase , «les cérémonies du couronnement». A la onzième et dans plusieurs autres endroits on trouve également και ταλλα τα νομιζομενα[2] rendu par «tout ce qu'il est d'usage de faire»; ces mots sont la meilleure paraphrase possible de notre terme , *ari-u.* Ces rites qui étaient ceux de l'embaumement royal ou divin sont désignés dans la phrase qui suit :

Il a passé jours 70 dans les bras d'Anubis, seigneur de Toser, là où (veille) Isis avec Nephthys.

Le premier mot de cette phrase curieuse n'a pas encore été expliqué : sa lecture ne cause aucune difficulté, il s'écrit par la queue de crocodile , comme le mot *keme,* nom de l'Égypte, et le mot *kame,* noir, que nous venons de rencontrer dans notre texte. — *Kame,* employé comme verbe, signifie *passer un espace de temps déterminé, le compléter jusqu'à la fin, accomplir, implere* : je l'ai déjà traduit ailleurs dans ce sens : il reçoit pour déterminatif le volume de papyrus , comme tous les radicaux qui emportent une idée de calcul. Nous éclaircirons son emploi par quelques exemples. Il s'applique bien à la durée de la vie humaine : un personnage dévoué à la religion du soleil rayonnant, sous Aménophis IV, dit à son dieu[3] :

àu *kam-nà* *hā* *em* *nefer.*
j'ai passé toute ma vie dans le bien.

Un autre fonctionnaire de la XVIIIe dynastie dit en parlant de son roi[4] :

[1] Remarquons en passant que CHAMPOLLION avait eu tort de comparer la particule avec le copte ϩⲙ : cette forme n'existe en copte que par assimilation de la consonne ⲛ, qui devient ⲙ devant ⲛ ou ⲙ. Le type est sah. ϩⲛ et memph. ϩⲛ, lequel reproduit exactement la forme antique *χen.* J'ai déjà fait remarquer qu'entre les variantes de dialecte ϩ et ϭ, le type antique était toujours *kh.* Quant à il égale et se lisait *àm.*

[2] Et à la ligne 12 : ταλλα τα καθηκοντα.

[3] V. LEPSIUS, *Denk.,* III, p. 98.

[4] Musée de Leyde, stèle V, 1.

er kam hā-t er šep ha-tu en utu-f.

S'est passée ma vie à prendre le devant de son ordre,

c.-à-d. : à prévenir ses volontés[1].

Dans le papyrus d'Orbiney, lorsque le héros fut nommé prince royal, il est dit de même qu'il passa, *kam-f,* quelque temps dans cette dignité avant que le roi ne mourût. Je me borne à ces exemples, les papyrus historiques m'en fourniraient un grand nombre d'autres, si cela était nécessaire. Le verbe *kame* n'est plus usité dans la langue copte, mais on reconnaît facilement un dérivé de ce radical dans le terme ⲣⲁⲙⲁ, *menstrua,* ⲟⲓ-ⲛ-ⲣⲁⲙⲁ, *esse menstruata.* J'ai dû insister sur ce mot important : les autres n'offrent rien de nouveau.

Cette station solennelle de soixante-dix jours entre les bras d'Anubis, pendant laquelle se placent les divers rites de l'embaumement royal, est représentée d'une manière générale, dans les vignettes du *Rituel funéraire,* au chapitre 151. Isis veille aux pieds du lit funèbre et Nephthys à son chevet : les déesses évoquent l'âme du défunt et l'invitent à la résurrection. Dans diverses scènes funéraires et dans celles, entre autres, que Sir G. WILKINSON a publiées, on voit deux femmes nommées et «la grande et la petite *t'er-t*» qui remplissent la fonction de ces deux déesses et je ne doute pas que tel ait été le rôle des Didymes, qui figurent dans une série de nos papyrus grecs comme ayant pris part au deuil d'un Apis sous Philométor. Leur qualité de jumelles, vraie ou supposée, les assimilait aux deux sœurs d'Osiris.

Notre Apis étant maintenant dûment enseveli, la stèle va nous donner la chronologie de sa vie :

Voici que était née la majesté de ce dieu auguste à Memphis dans le temple, en (l'an) 28, Toby le

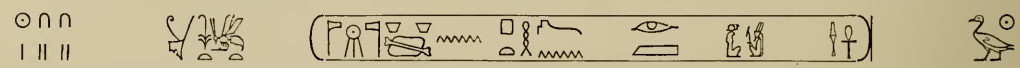

jour 24, du roi de la H. et B. E., fils des dieux Epiphanes, l'approuvé de Ptah, œil vrai de Ra, image vivante d'Ammon, fils du soleil,

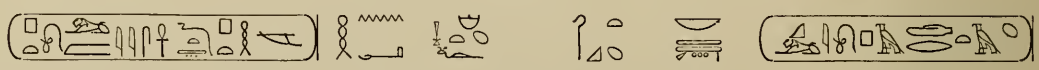

Ptolémée, vivant à toujours, aimé de Ptah, avec sa sœur et épouse, la reine, souveraine des deux régions, Cléopâtre.

La phrase ne présente de remarquable au point de vue philologique que la tournure initiale *às ár-f mes.* Cette tournure est très claire, mais d'un emploi rare : c'est comme on le voit, une des formes du prétérit, obtenue avec l'auxiliaire *ár,* copte ⲉⲣⲉ, *être.* Il manque une particule de flexion avant le nom de Memphis, ou , mais on les omettait fré-

[1] On voit ici que est syllabique et qu'il peut se passer à volonté du complément phonétique *m,* comme se passe ici du complément *p.*

quemment. Un oubli impardonnable se trouve au contraire à la ligne sixième où le graveur a oublié le signe ⸢, année, avant le chiffre ∩II ∩II, 24; on ne trouverait pas une pareille faute dans une inscription officielle des temps pharaoniques.

La teneur du protocole de cette année 24e est un peu différente : une seule des deux reines y est nommée, elle est qualifiée sœur et épouse du roi. A cette époque, une seule Cléopâtre, la nièce du roi, partageait son trône : Cléopâtre II était répudiée. Doit-on penser que le rédacteur de l'inscription avait voulu rappeler la répudiation de Cléopâtre II, même dans un temps où elle était remontée sur le trône? Le graveur, qui nous a donné plusieurs preuves d'inexactitudes, aura-t-il voulu simplement abréger son protocole? Je penche à croire qu'il a réellement rappelé la formule officielle de date usitée en l'an 24. M. LETRONNE a fait voir que la qualification de sœur donnée abusivement à la reine, n'était pas une difficulté : ici pour Cléopâtre III, propre nièce du roi, ce n'était qu'une bien légère inexactitude. C'était à l'imitation d'Isis et d'Osiris que les souverains d'Égypte aimaient à placer ainsi leur sœur sur le trône.

Notre Apis était donc né dans le temple : peut-être devait-il le jour à quelqu'une de ces génisses sacrées, qui étaient consacrées aux plaisirs d'Apis, ou à quelque vache destinée à fournir le lait des libations.

La ligne septième continue ainsi :

Il fut dans le temple de Memphis de l'an 28 à l'an 31, 1er Thoth, de la majesté du roi de la H. et B. E.

Ptolémée, vivant à toujours, aimé de Ptah : avec sa sœur, la reine, souveraine des deux régions, Cléopâtre,

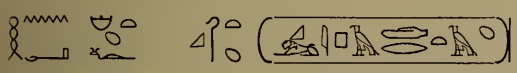

avec son épouse, la reine Cléopâtre.

Je ne vois pas ici de difficultés : j'ai expliqué suffisamment le mot *χeper*, en copte ϣⲟⲡⲓ, dont le principal sens est le verbe *être*, dans mon mémoire précité. Il est suivi d'une particule gravée si négligemment qu'il m'est impossible de la reconnaître avec certitude : ce doit être ⲟ ⲟ, ou ⲟ|, ou ⲟ| d'après la place qu'elle occupe : le sens reste le même en tous cas. Le taureau, né dans le temple, comme nous l'avons vu, est resté dans son enceinte jusqu'à l'an 31. Les deux Cléopâtres reparaissent dans la date : M. LEPSIUS attribue, en effet, à l'an 29 l'époque où le roi reprit Cléopâtre II et la fit remonter sur le trône. Il reste quelqu'obscurité sur le jour précis où le jeune taureau sortit du temple : le texte dit simplement *Thoth* : quand le jour n'est pas exprimé, régulièrement la date appartient au premier jour du mois, mais notre texte ne nous a pas montré jusqu'ici une scrupuleuse exactitude : peut-être a-t-il voulu indiquer seulement le mois de *Thoth* en général, car il ne nous dit pas ce que serait devenu le jeune Apis jusqu'à la cérémonie du 20 de *Thoth* que mentionne la phrase suivante :

L'an 31, *Thoth* jour 20, il vint à *An*[1]; il fut dans le temple du Nil qui est là, en[2] *Thoth*, jour 21e.

La dénomination de s'applique sur les monuments à une ville : on avait déjà pensé que la ville de *An* devait être Héliopolis[3], à cause de la manière toute spéciale avec laquelle les embellissements des temples de *An* sont mentionnés sur l'obélisque d'Héliopolis. Le 20 de *Thoth* avait été employé au voyage du jeune Apis : le 21 il entra dans le temple du Nil. Le nom du fleuve n'a pas ici son déterminatif habituel , mais l'orthographe sans le distingue suffisamment du nom d'Apis. Je reviendrai sur ce passage important, qu'il faudra comparer aux récits des auteurs sur les premières stations d'Apis[4].

Il fut reçu dans le temple de Ptah, le 23 *(Thoth)* du roi de la H. et B. E. Ptolémée vivant à toujours, aimé de Ptah,

avec sa sœur, la reine, souveraine des deux régions Cléopâtre avec son épouse la reine,

souveraine des deux régions Cléopâtre.

Le rédacteur ne répète ni l'année, ni le mois; mais cette méthode me paraît ici très admissible, parce que le sens est parfaitement clair, en suivant ainsi l'Apis, jour par jour. Le verbe qui désigne l'entrée au temple se lit *seχen*[5] : il est déterminé par un caractère que CHAMPOLLION a très bien expliqué : ce sont les deux bras dirigés en bas et les deux mains, tournées l'une vers l'autre, comme pour embrasser un objet en se réunissant[6]. Aussi signifie-t-il au sens propre : *embrasser, réunir, rassembler* : je ne vois pas que le copte ait conservé ce mot[7], mais il avait encore le verbe *hopt*[8] qui sert de synonyme habituel à *seχen* dans la légende ordinaire des quatre canopes.

est une particule employée comme variante de surtout dans les bas temps : elle désigne une direction vers un lieu ou une personne. Apis n'est donc resté que deux

---

[1] A cette époque on lisait *poun* le signe : la lecture *àn* a été admise depuis. (J. R.)

[2] Le graveur égyptien a passé ici un signe indispensable : heureusement la concordance des calculs prouvera qu'il s'agit bien toujours de *Thoth*, et que nous n'avons pas changé de mois.

[3] *An* est bien Héliopolis : ⲟⲛ de la Bible. (J. R.)

[4] Il y avait, en effet, près d'Héliopolis une localité nommée *Pa-hāpi*, Nilopolis. (Cf. *Inscript. de Piankhi*, verso, l. 41.) (J. R.)

[5] Lorsqu'il est complet, : ici et très souvent l'*n* est omise.

[6] Il y a beaucoup de variantes de ce caractère : la plus ordinaire laisse voir un sein entre les deux bras .

[7] Cf. cependant ϣⲛⲉ, *rete*.

[8] ϩⲟⲛⲧ, *reconciliare* et par métathèse ϩⲟⲧⲛ, qui a le sens général de *réunir*.

jours dans le temple du Nil, à savoir le 21 et le 22 de *Thoth*, et la fête de son installation solennelle eut lieu le 23 du même mois :

Il fut dans sa demeure[1] dans le mur blanc en années 20, mois 11, jours 22.

Ce passage est parfaitement clair : on savait déjà que le temple de Phtah était situé dans la portion de Memphis que l'on nommait le Mur Blanc[2]. Tel est le temps que l'Apis est resté dans le temple depuis son installation officielle : le texte va nous apprendre le jour de sa mort :

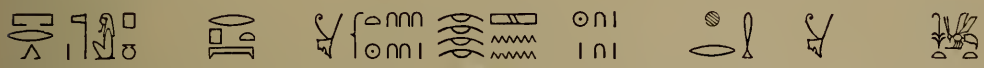

Est sorti ce dieu vers le ciel, en l'an 51, de Mesori jour 22, sous la majesté du roi de la H. et B. E.

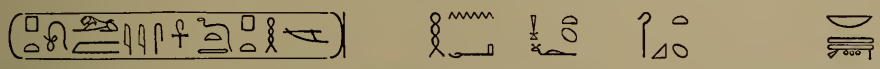

Ptolémée, vivant à toujours, aimé de Phtah, avec sa sœur, la reine, souveraine des deux régions,

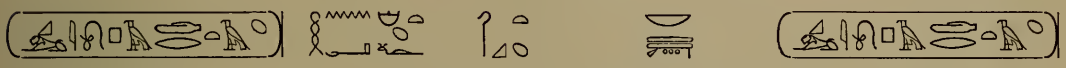

Cléopâtre, avec son épouse, la reine souveraine des deux régions, Cléopâtre.

Remarquons seulement l'expression qui désigne la mort de l'Apis : c'est à peu près la même qu'emploie l'auteur de l'*Histoire des deux frères* : le roi, dit le texte, s'envola vers le ciel :

Fut sa majesté s'envolant vers le ciel. (XIII, 3.)

La ligne douzième continue, en nous donnant un dernier et précieux renseignement :

La vie bonne de ce dieu (fut de) ans 23, mois 6, jours 29.

La stèle se termine à la ligne treizième par une clause qui présente moins d'intérêt pour nous.

A fait (cette stèle) le roi de la H. et B. E. Ptolémée, vivant à toujours, aimé de Phtah, avec sa sœur

la reine, souveraine des deux régions, Cléopâtre, avec son épouse la reine souveraine des deux régions

---

[1] Remarquez que le terme , qui tout-à-l'heure avec le déterminatif spécial s'appliquait au sarcophage de granit, est ici *demeure* en général, avec le signe générique .

[2] Ce nom de quartier a été pris pour la ville elle-même, et a servi à écrire le nom du nome. Au temps d'Hérodote les Perses se trouvaient ἐν τῷ Λευκῷ Τείχει τῷ ἐν Μέμφι. (Liv. III, 91.) V. BRUGSCH, *Dict. géogr.*, p. 57. (J. R.)

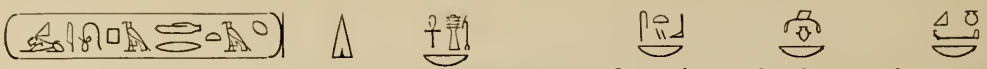

Cléopâtre doués de vie stable, paisible toute, de santé toute de joie toute, de toute victoire,

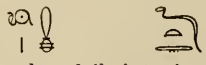

comme le soleil, à toujours.

Cette clause finale ne sort pas des formes ordinaires : elle nous apprend seulement que notre stèle est un monument officiel, érigé au nom des trois souverains, et c'est dans une pareille inscription, dont le tracé devrait être un modèle de correction, que nous avons constaté des fautes ou des négligences dans presque toutes les phrases. Il est donc certain qu'un texte hiéroglyphique du temps des Lagides, même en tenant compte des différences du style, ne peut pas, quant à la correction, soutenir la moindre comparaison avec ceux des temps pharaoniques. Il en est de même de la gravure, qui paraît très bonne au premier coup d'œil, mais si l'on examine les signes de près, on voit que la pierre dure, que les ciseaux antiques coupaient d'une manière si nette, est attaquée ici par une succession de coups ayant écrasé le basalte par petites portions; ce qui ôte au tracé des signes toute sa précision et les rend souvent difficiles à distinguer. D'autres négligences sont visibles; plusieurs oiseaux n'ont pas de pattes et il manque des parties essentielles au luth et à d'autres signes. J'enregistre avec soin toutes ces fautes, premièrement comme criterium paléographique applicable à d'autres inscriptions, et secondement parce qu'elles nous aideront à comprendre comment une de nos dates se trouve écrite inexactement.

Il faut maintenant dépouiller notre inscription de toute sa phraséologie officielle et en extraire les chiffres que nous voulons examiner :

1° Cet *Apis* est né le 24 *Toby* de l'an 28 de Ptolémée Évergète II.

2° Il est resté au lieu de sa naissance jusqu'au mois de *Thoth* de l'an 31.

3° Le 20 du mois de *Thoth,* il fut mené à Héliopolis.

4° Le 21, il entre dans le temple du Nil.

5° Le 23, il revient à Memphis et est reçu dans le temple de Phtah.

6° Il est resté dans son temple pendant 20 ans, 11 mois et 22 jours.

7° Il est mort le 22 de *Mésori* de l'an 51 du même roi.

8° Il avait vécu 23 ans, 6 mois et 29 jours.

9° Il a passé les 70 jours prescrits pour le temps des funérailles.

10° Il a été porté au tombeau le 27 *Thoth* de l'an 52 d'Évergète II.

Voyons maintenant si ces divers chiffres présentent entre eux l'accord nécessaire :

1° Apis est né l'an 28, le 24 *Toby* ou le 144e jour de l'année égyptienne : il est mort l'an 51, au 22 *Mésori,* c'est-à-dire au 352e jour de l'année : il a vécu bien exactement 23 ans et 209 jours[1], ou 6 mois vagues de 30 jours et 29 jours, comme le dit notre stèle. Le total parfaitement juste montre que les deux jours de la naissance et de la mort d'Apis sont rapportés sans erreur.

2° Apis, mort en l'an 51, le 352e jour, était resté dans le temple 20 ans, plus 11 mois

[1] En comptant à l'Apis le jour de sa mort.

et 22 jours (ou 352 jours). Le chiffre total nous montre que cet espace de temps est calculé à partir du 1er *Thoth* de l'an 31. Ceci nous donne quelque lumière sur la seule partie de l'inscription où le rédacteur s'était montré trop laconique. Il nous avait appris qu'Apis était resté au lieu de sa naissance jusqu'au mois de *Thoth* de l'an 31 : nous voyons par le jour où nous reporte le calcul qu'il fallait bien entendre, suivant l'ordinaire, le premier jour du mois, par le signe de ce mois dépourvu de tout quantième de jour. Cet Apis, resté jusque là dans les étables du temple comme un animal ordinaire, ayant été reconnu dieu par les prêtres, on commença le premier *Thoth* les rites obligés pour son installation et notre inscription compte tout ce temps dans l'existence officielle de l'Apis. On ne nous dit pas ce que l'Apis est devenu du premier *Thoth* au 20e du même mois, mais les auteurs classiques et particulièrement Diodore nous parlent d'une station où le jeune Apis devait avoir une nourriture particulière pendant 40 jours avant son installation. Ici ce délai ne fut que de 20 jours, mais remarquons qu'il s'agit d'un Apis anormal sous plusieurs rapports. En comparant cette date du 1er *Thoth* de l'an 31 à celle de sa naissance, nous voyons qu'il avait alors 2 ans, 7 mois et 13 jours. Or Ælien nous indique que le délai ordinaire n'était que d'environ quatre mois, comptés sans doute après que l'on avait trouvé le nouvel Apis. Aucun des autres Apis mentionnés dans nos stèles ne commence aussi tard son rôle divin[1]. Notre Apis ne dut pas être cherché bien longtemps, puisqu'il était né dans les étables sacerdotales et dans l'enceinte même du temple : une circonstance particulière et que nous ne connaissons pas, a dû influer sur le choix d'un taureau aussi âgé et, sans doute, parfaitement connu des prêtres depuis longtemps. Le délai de 20 jours, que nous trouvons ici, n'est donc pas une raison suffisante pour rejeter absolument le chiffre de 40 donné par Diodore.

Un jour est donné au voyage jusqu'à la ville de *On* : c'est le 20 *Thoth*. Le taureau ne reste dans le temple du Nil que deux jours, le 21 et le 22 *Thoth*. Le 23 est le jour de son installation solennelle dans sa demeure, dans le quartier du Mur blanc, dans l'enceinte du temple de Phtah; c'était là qu'était naturellement marquée la place de l'Apis, puisqu'il était l'incarnation vivante de cette divinité suprême. L'inscription ne s'exprime pas d'une manière tout-à-fait exacte, en nous donnant ce chiffre de 20 ans, 11 mois et 22 jours comme comprenant l'espace de temps que l'Apis passa dans son temple, dans le Mur blanc. Pour retrouver ce total, il faut y joindre quelque chose : partir du premier *Thoth* et englober les 20 jours de la préparation et le temps de la station au temple du Nil. Mais le sens de ce calcul est parfaitement clair, il s'agit de tout le temps écoulé depuis que la divinité du nouvel Apis fut reconnue, ou du jour où les prêtres se décidèrent à la proclamer.

Jusqu'ici tous les chiffres de notre stèle se sont mutuellement vérifiés, mais il n'en est pas de même de la date qui commence l'inscription, celle du jour où l'Apis fut porté au tombeau. Apis, mort l'an 51, au 352e jour, aurait été enseveli l'an 52, dès le 27e jour. Ceci ne nous laisserait qu'un délai de quarante jours pour les rites sacrés des funérailles et de l'embaumement du taureau divin. Il manquerait trente jours aux prescriptions de l'embaumement osirien ou de première classe si bien expliqué par Hérodote et qui seul pouvait con-

[1] Ce délai varie depuis six mois jusqu'à un an et même treize mois.

venir à un dieu. L'inscription elle-même prend soin de nous rappeler qu'Apis a passé entre les bras d'Anubis les 70 jours prescrits. La date de la mort est bien exacte puisqu'elle est contrôlée deux fois par les deux totaux de l'inscription : l'erreur porte donc nécessairement sur le jour de la sépulture. Il manque juste 30 jours, c'est-à-dire un mois égyptien, en sorte qu'il faut lire le 27 *Paophi,* au lieu du 27 *Thoth.* Le graveur a oublié un des deux croissants qu'il devait mettre au-dessus du signe de la première tétraménie : lisez , au lieu de . Voici donc une inscription officielle qui commence par une date inexacte, et quoique nous puissions la rectifier sans incertitude, je n'en suis pas moins heureux que la faute ne porte que sur le jour des funérailles, car elle n'intéresse en rien la chronologie.

(Sera continué.)

RELIGION ET MYTHOLOGIE DES ANCIENS ÉGYPTIENS

D'APRÈS LES MONUMENTS[1].

Dans les inscriptions de Paher, à El Kab[2], nous lisons cette phrase remarquable, mise dans la bouche de ce haut fonctionnaire : «j'ai connu Dieu au milieu des hommes et je l'ai goûté,» c'est-à-dire: au milieu de l'agitation de la vie humaine j'ai eu la notion de Dieu, j'ai compris Dieu. Cette phrase pourrait servir de devise à la philosophie égyptienne. Oui, la philosophie égyptienne a connu Dieu et l'a compris. Si l'Egypte nous a légué une collection de divinités à têtes d'animaux dont l'aspect bizarre fait sourire l'ignorant, derrière ce panthéon à figures bestiales, derrière cette ménagerie mythologique l'archéologue a signalé la notion d'un dieu unique, éternel et innommable. Que m'importe le culte de l'ibis et du crocodile, que m'importe l'étable d'Apis, si je lis dans les textes hiéroglyphiques que Dieu cache aux hommes son nom et sa forme, que personne n'a contemplé son image et qu'il est un mystère pour sa créature. Un tel langage ne me prouve-t-il pas que les initiés de l'Egypte, saisis de respect devant l'idée de Dieu, ne concevaient pas de plus grand hommage à lui rendre que de renoncer à l'exprimer par des mots et à le représenter par des images?

J'ai démontré dans plusieurs publications l'élévation de la doctrine égyptienne : elle est attestée une fois de plus dans la brochure que M. BRUGSCH a fait paraître l'an dernier sous le titre : *La religion et la mythologie des anciens Egyptiens d'après les monuments.* Nous allons analyser et parcourir cet ouvrage avec l'attention due à tout ce qui sort de la plume de l'éminent égyptologue.

M. BRUGSCH[3] débute par des considérations générales sur l'étude de la mythologie et ses divers modes d'interprétation; il s'arrête à celui qui consiste à expliquer les rôles divins

---

[1] *Religion und Mythologie der alten Aegypter, nach den Denkmälern bearbeitet,* von HEINRICH BRUGSCH. Erste Hälfte. Leipzig 1884.

[2] *Denkmäler,* III, 13 a.

[3] J'avertis une fois pour toutes que le texte de cet article placé entre guillemets est traduit du livre de M. BRUGSCH.

par les noms mêmes donnés aux divinités : c'est la méthode préconisée par MAX MÜLLER. L'étude de la mythologie d'un peuple ne pourra être menée à bonne fin qu'avec la connaissance approfondie de la langue de ce peuple. Par conséquent la langue égyptienne sera notre unique moyen d'investigation de la mythologie égyptienne. Malheureusement, en Egypte, la langue mythologique constitue un idiome à part affectant la concision du style lapidaire. Les noms des dieux, leurs titres, leur généalogie sont l'objet de formules constantes qui se développent avec le temps et arrivent aux basses époques à devenir favorablement explicites pour nous : ainsi que MARIETTE me le disait un jour, les textes mythologiques des bas temps consentent à devenir bavards.

« A l'époque de la XIXe dynastie, le dieu de la sagesse, Thot, est appelé simplement: » *seigneur d'Hermopolis magna, dieu grand, seigneur du ciel.* A l'époque romaine, sur le mur » extérieur sud de Denderah, il est dit : *le deux fois grand, l'ancien, seigneur d'Hermopolis* » *magna, dieu grand dans Tentyra, dieu auguste, créateur du Bien* (QAM NOFIRU) *cœur de Ra,* » *langue de Toum, gosier du dieu dont le nom est caché, seigneur du temps, roi des années,* » *notateur des annales de l'Ennéade* (PAOUT).»

On voit que la formule s'est développée : elle nous offre des indications précises d'après lesquelles nous pouvons tirer des conclusions. Elle est facile à traduire littéralement, mais son sens théologique n'est pas aussi aisé à pénétrer : les expressions *cœur de Ra, langue de Toum, gosier du dieu dont le nom est caché* ont une valeur métaphorique qu'il faut expliquer; et d'abord il faut bien comprendre qu'elles ne mettent pas en scène trois divinités distinctes:

« De même que cœur, langue et gosier équivalent à raison, parole et organe de la » parole, et par leur ensemble répondent au Logos des Grecs ou expression de la pensée, » de même ces trois noms divins expriment une Unité, le Divin dans sa domination rayonnante » qui se manifeste chaque jour par le *lever* et le *coucher* du soleil, mais qui demeure *caché* » dans sa grandeur insaisissable et inexprimable et pour lequel on ne peut trouver aucun » nom. Cette conception théologique présente Thot sous un tout autre jour. Il est la formule » théologique de la manifestation de l'Esprit divin par le Verbe. Mais il n'est pas seulement » le Verbe, il est Dieu lui-même. N'est-ce pas là précisément ce que dit l'apôtre St Jean: « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était avec Dieu, et le Verbe était Dieu. Il » était au commencement avec Dieu. Toutes choses ont été faites par lui et rien de ce qui » a été fait n'a été fait sans lui.» Une inscription du mur nord extérieur de Dendera désigne » ainsi Thot : « Manifestation du dieu de la lumière Ra, qui était au commencement, Thot » qui repose avec la vérité. Ce qui émane de son cœur arrive et ce qu'il a dit devient à toujours. » » Il est d'après un autre texte « le dieu du commencement (*χonti*) un et seul (*ua uau*), origine de » lui-même, non enfanté, dieu unique, qui a créé ce qui est, qui délie la langue de la vérité.»

Le langage théologique a pour procédé habituel d'emprunter à la langue usuelle certains mots auxquels il impose un sens particulier.

« En égyptien comme en toutes les langues les racines eurent d'abord une valeur signi- » ficative que l'effort de la pensée, au fur et à mesure que les années s'écoulèrent, transporta » dans le domaine des spéculations théologiques. Ainsi la racine *seb* « se mouvoir en rond » » est devenue le mot *seb* « temps »; *renp* « se renouveler » a formé *renpit* « année »; *seba* » châtier » a formé *seba* « enseigner »; *mena* a signifié « entrer au port » puis « mourir »; *mafek*

« être vert » puis « serein » ; *kot* « tourner » puis « ruse » ; *nebet* « tresser » puis « nouer des intrigues » ; » *monkh* « travailler au ciseau » puis « faire beau et bien » ; *mak* « garnir, couvrir » puis « protéger ».

« Des homonymes de sens très divers se ramenaient à un radical dont le sens était » immuable. Ainsi *kot* « tourner » a formé les verbes « faire acte de potier, former, créer, » construire, travailler, naviguer, voyager, dormir, être rusé » et les substantifs « statue, image, » ressemblance, cercle, anneau, poids, etc. ». Le sens de ces homonymes est différencié aux » yeux par l'emploi des déterminatifs qui sont d'un puissant secours pour l'appréciation du » rôle des dieux par l'étude intime de leurs noms, comme par exemple pour les dieux élé- » mentaires *gorh* et *kek*, pour *Noun* et *Noun-t.* »

« Employés avec prudence les signes déterminatifs sont fort utiles pour la bonne intelli- » gence du langage mythologique, en tant qu'ils laissent visible à l'œil le passage d'un mot » du sens concret au sens abstrait et qu'ils notent bien la direction d'idée particulière à chaque » cas. La règle générale pour assurer le sens théologique précis d'un mot c'est de recueillir » un grand nombre d'exemples en préférant les plus anciens aux plus modernes. »

« Je vais montrer par un exemple instructif de quelle manière subtile il faut procéder » pour ne pas faire fausse route. Dans des milliers d'inscriptions l'Être divin, le créateur du » ciel et de la terre, est désigné par l'expression *χoper t'esef*, dialectalement *χop t'esef*, qu'on » peut traduire littéralement « l'Être par soi-même » ou « devenant par soi-même » ou « devenu » par soi-même ». Le sens de *t'esef* est indiscutable, mais depuis longtemps on a attribué au » verbe *χoper* un sens qui ne convient qu'à sa forme causative *sχoper*, celui de « créer, en- » gendrer », peut-être par suite d'un passage d'Horapollon (1, 10) qui donne au scarabée » hiéroglyphe du syllabique *χoper* les différentes significations de *monogenes*, né d'un seul, père, » engendrement, monde et mâle. De l'étude approfondie du mot il résulte que *χoper* répond » au copte ϣⲱⲡ, ϣⲟⲟⲡ dont le sens est « être, devenir, arriver ». Ainsi ⲉϥⲉϣⲟⲡⲉ signifie « que » cela soit, que cela arrive, *amen*! » ⲛⲉⲧϣⲟⲟⲡ « ce qui est », ⲛⲉⲧϣⲟⲟⲡ « les choses qui sont, » *ta onta* des Grecs ». Dans les inscriptions théologiques la divinité est appelée *χoper em hat* « étant au commencement », *χoper em sop tep* « étant dès la première fois », *ša χoper* « zuerst » seiend » « tu étais tout d'abord, rien » n'était encore, tu as créé ce qui est ». On dit de Dieu « étant au commencement, fut tout ce qui est après qu'il fut ». Dieu est du commencement » alors que le ciel, la terre et l'enfer n'étaient pas; « rien n'était avant lui » « salut à toi, prototype de ton » Ennéade que tu as créée après que fut devenue ta personne, corps de dieu qui a créé son » corps lui-même, lorsque le ciel et la terre n'étaient pas encore ». Hathor, la déesse de » Dendera, est « la fille de Ra, issue de son corps, qui était du commencement avec son père » le chaos lorsque le monde était dans les ténèbres et qu'aucune terre n'existait ». Neit de » Saïs, forme de la substance primordiale créatrice est *at at mut mut χoperti pu χoper em* » *hat* « père des pères, mère des mères, c'est-à-dire celle qui est, qui est depuis le commen- » cement » « la mère du soleil » du matin, créatrice du soleil du soir, qui est devenue lorsque rien n'était et qui a créé ce

»qui fut après qu'elle devint.» Sur la statuette naophore : «mère du soleil qui première a enfanté lorsque rien encore de ce qui est n'avait été »enfanté» etc., etc.

«De ces textes et d'autres semblables résulte pour le radical *χoper* un sens particulier »que n'épuise pas complétement l'allemand *sein* et *werden*, mais qui répond exactement au »grec γίγνεσθαι. Ainsi que ce verbe, *χoper* désigne aussi bien «devenir» que «entrer dans »l'existence, naître»; il se dit d'un être vivant, «devenu né» et substantivement signifie, »comme γένεσις, aussi bien «naissance, origine, source, cause» que «ce qui a reçu la naissance». »Nous pouvons maintenant interpréter le *χoper t'esef* divin : Dieu est «sa propre origine», la »cause de sa naissance. Il ne crée pas ce qui est déjà créé, il ne forme pas ce qui existait, »il ne transforme pas, mais il crée de soi-même par sa parole tout-puissante, par le *logos* »de Jean, le Verbe que les Egyptiens personnifient par Thot «cause de naissance, qui n'est pas né, Dieu unique».

M. Brugsch consacre un chapitre à ce qu'il appelle la littérature mystique, laquelle comprend surtout des écrits magiques, ensemble de formules assez ridicules dont le sens restera toujours énigmatique pour nous, car elles disaient en réalité autre chose que ce qu'elles semblent dire. Elles avaient pour but de protéger les mânes en leur ouvrant les chemins hyperterrestres et elles avaient le pouvoir de ressusciter les morts et d'évoquer les dieux : enfantillage et charlatanisme d'initiation dont, pour ma part, je regrette d'autant moins de ne pas comprendre l'expression qu'on y rencontrerait peu de ressource pour l'intelligence de la mythologie. Ce qui serait plus intéressant ce serait de pénétrer le sens de certaines expressions mystiques éparses au Livre des morts, analogues à celles-ci, par exemple, du chapitre XVII : le jour d'hier ou le passé appelé Osiris, le jour de demain ou l'avenir appelé Ra, une longue période de temps appelée jour, l'éternité appelée nuit, le soleil, œil droit de Ra, la lune, son œil gauche, etc.

Paul Pierret.

(La suite prochainement.)

UNE INSCRIPTION GRECQUE DE PTOLÉMAÏS (MENSHIEH).

PAR
M. Miller
(de l'Institut).

Βασιλεῖ Πτολεμαίῳ θεῷ
φιλομήτορι ὑπὲρ Ἱππάλου[1]
τῶν πρώτων φίλων τοῦ
ἐπιστρατηγοῦ καὶ ἱερέως
Πτολεμαίου Σωτῆρος καὶ
Πτολεμαίου Ἐπιφανοῦς καὶ
Εὐχαρίστου τὸν βῶμον Νικόμαχος
ἱερεὺς τοῦ Διός.

[1] Hippalus, fils de Sos, est mentionné comme prêtre (à vie?) de Soter et d'Epiphane à Psoï' ou Ptolémaïs dans plusieurs contrats démotiques du règne de Philométor. Voir ma *Nouvelle Chrestomathie démotique*, p. 135 et p. 68, mon ancienne *Chrestomathie*, p. 375, le pap. 13—234 de Turin, etc. (Note communiquée par M. Revillout à M. Miller.)

LE POÈME DE PENTAOUR.

(Suite[1].)

P. S. I, 3.

L. 20.

K. 16.

Hān sen[2]	*peru*	*em ta*	*rà a*[3]	*res*
Voici que	ils sortirent	du	côté	sud

[1] J'ai omis de parler jusqu'ici d'un autre exemplaire du poëme de Pentaour gravé sur le mur extérieur nord du temple de Ramsès II à Abydos : cependant les fragments qui en subsistent peuvent servir à combler quelques lacunes : je les citerai donc à l'occasion. M. MARIETTE a publié ces fragments en 1880 dans son second volume d'Abydos (pl. IV et V) : voici ce qu'il en dit (p. 9 de son introduction) : « Le récit » s'arrête vers le milieu de la page du papyrus Raifé (papyrus du Louvre). Où se trouvait la suite? C'est ce » que la disposition des lieux ne permet plus de reconnaître. » M. MARIETTE commettait là une petite erreur : le texte est complet, quant au nombre des colonnes; à peine doit-il en manquer une, ainsi qu'on peut facilement s'en rendre compte par la comparaison avec les exemplaires de Louqsor et de Karnak. Malheureusement, de ces colonnes il ne subsiste aujourd'hui que le bas et la partie manquante est à jamais perdue.

Le texte d'Abydos peut apporter quelques améliorations au commencement du poëme que nous avons déjà donné dans ce travail : nous allons les indiquer sommairement dans cette note.

A la ligne 1ère de Louqsor et de Karnak, la lacune après le nom de *Naharaïn* se trouve heureusement comblée par Abydos qui donne le nom : *pe-ta en àratu*, « le pays d'Aradus ». — De même l. 2 de L. après le mot *kaṭi*, la lacune est remplie à Abydos par : *to-en-kaṭeš*, « le pays de Kadesch », qui manquait en effet à cette première énumération.

L., l. 5. Après : « son cœur est dans l'heure de frapper », A. ajoute : « devant lui comme la flamme ».

L., l. 5. Après : « il a repoussé le monde entier on n'en sait pas le nombre », A. donne : , ce qui pourrait changer la coupure de la phrase : « Il a rendu immobiles devant lui les multitudes défaillantes à sa vue. »

La fin de la grande lacune de la ligne 5 à Karnak contient à Abydos : « . . au milieu des nations étrangères comme un lion ».

L., l. 8. « Son cœur est comme une montagne de fer. » A. donne ici : . Cette variante est intéressante à signaler : si le de Karnak est bien la fin de l'expression connue (voyez la note à la ligne correspondante) il faut remarquer que le texte d'Abydos remplace ce mot par , « le cuivre, l'airain » : il serait difficile alors d'admettre avec M. LEPSIUS contre l'opinion de M. BRUGSCH que le *ba-en-pe* n'est pas un métal.

L., l. 9. « Vint S. M. en descendant le fleuve (en allant vers le Nord) : son infanterie et sa ca- » valerie avec lui dans une route heureuse. » Abydos introduit à cette place un mot qui oblige à couper autrement la phrase : « Ses soldats et ses » cavaliers (étaient) avec lui : il commença à se mettre en route etc. » mot-à-mot : « Il prit la tête du chemin ».

L., l. 10. « Tout pays tremble. » A. ajoute : « devant lui » .

L., l. 15. A. conserve le phonétique de la sauterelle : *mà pe sanehem*.

L., l. 17, 18. Dans le passage où il est question de la légion de Ptah, A. ajoute : « (La légion de) Ptah au midi de la ville d'Arnama. » (J. R.)

[2] Le papyrus omet la phrase suivante toujours par la même erreur du scribe, à cause de la répétition du mot *Kadesch* à la fin des deux phrases.

[3] *là a*, côté . Cf. ⲗⲟ, *derelinquere;* ⲗⲁⲁⲧ, *aliquis*. Au papyrus d'Orbiney (p. 7) le

P. S. I, 3.
L. 20.
K. 16.

en Kaṭeš — de Kadesch; *šafu-*[1] *sen* — ils attaquèrent; *pa-menfiu* — la légion; *en* — de; *pa-rā* — Phra; *em ḥer-f* — vers le milieu.

P. S. I, 3.
L. 20.
K. 16.

âu-u — Ils étaient; *ḥer* — à; *māšā*[2] — marcher; *âu bu reχ-sen* — ils ne savaient pas: *âu ben-sen* — ils n'étaient pas

P. S. I, 4.
L. 21.
K. 17.

ḥeru — prêts; *er χerāu*[3] — au combat. *un àn* — Furent; *pa-menfiu* — les soldats; *nte ḥetâr-u* — et les chars

P. S. I, 4.
L. 21.
K. 17.

en — de; *ḥon-f* — S. M.; *ḥer buṭeš*[4] — à faiblir; *χer ḥā-t* — devant; *sen* — eux. *âste* — Voici que; *ḥon-f* — S. M.

soleil fait surgir un fleuve entre les deux frères : : « et l'un d'eux était d'un côté, et l'autre de l'autre ».

[1] *šafu,* attaquer un pays (BRUGSCH, *Dict.*). Cf. ϣⲱϥ, *vastare.* Il existe cependant un mot *šaf,* détruire par le feu, auquel le mot copte ϣⲱϥ se rapporterait mieux. paraît moins énergique. Ainsi (DÜMICHEN, *Hist. Inschr.* 15, 19) on trouve : « Ceux qui se sauvaient furent tués », , les *attaquants* furent faits prisonniers. (J. R.)

[2] *Māšā,* marcher. Cf. ⲙⲱϣⲓ, *via, ambulare.* De là un des noms de l'infanterie , qu'on trouve dès la IVe dynastie. L'autre nom de l'infanterie le plus usité à l'époque de Ramsès est *menfi-u.* Cf. Louqsor, l. 82. Ainsi (Inscription dédicatoire d'Abydos. l. 45) Ramsès, nommé héritier *(erpa)* du trône de Seb, dit qu'il donne des ordres : « en chef de l'infanterie et de la cavalerie ». (J. R.)

[3] Pendant qu'elle était en marche, et que ne sachant rien, elle n'était pas prête au combat ». *heru,* préparé à; voy. note ci-dessus Louqsor, l. 5.

[4] *buṭeš,* faiblir. Plus loin on trouve : « leur cœur faiblit dans leur sein », et à Ibsamboul, l. 36 : « voici

P. S. I, 4.

L. 21.

K. 17.

smen s'arrêta — *ḥer meḥti* au nord — *ṭimâ en Kaṭeš* de la ville de Kadesch, — *ḥer ta* sur le — *raâ-t* côté — *âment* occidental — *en* de

P. S. I, 5.

L. 21.

K. 17.

Aranata l'Oronte. — *ḥān-tu* Voici que — *iu* on vint — *er t'aṭ-tef* pour le dire — *en* à — *ḥon-f* S. M.:

P. S. I, 5.

L. 22.

K. 17.

hān voici que — *ḥon-f* S. M. — *χāu* se leva — *mâ tef Mentu* comme son père Mont : — *šep-nef* il prit

P. S. I, 6.

L. 22.

K. 18.

χaker-u[1] ses armes de combat: — *χerāu* — *t'ai-f* il mit — *su* lui — *em* dans — *paif* sa — *t'arina*[2] cuirasse :

---

que faiblirent les soldats et les cavaliers du roi devant eux ». — Dans le *Livre des Morts*, *buṭeš* est souvent déterminé par ou le serpent. On trouve les fils des *buṭeš*, ce sont les ennemis des dieux; c'est là une nuance de sens : « ceux qui ont faibli jusqu'à devenir ennemis, qui ont fait défection ». — Le sens premier est bien rendu dans le passage suivant : *Livre des Morts*, ch. 149, 27. Allocution au grand serpent :

« Est brisée ta dent : est sans forces ton venin. » *Matou.* Cf. ⲙⲁⲧⲟⲩ, *venenum.*

[1] *χaker-u*, ornement, armes : orner, mettre les armes. Cf. ϣⲱⲕ, ϣⲟⲕ, *cingere, armari.* Le papyrus semble avoir plutôt *seki*, armes (?). D'ordinaire *seki* signifie : bataille ou bataillon (J. R.).

[2] *t'arina*, cuirasse, est probablement le mot sémitique : שִׁרְיוֹן, *torica.*

P. S. I, 6.
L. 22.
K. 18.

su mà bār — lui comme Baal
em — dans
unnu-t-f[1] — son heure.
pa-ḥetar — L'attelage
aā — grand

P. S. I, 6.
L. 22.
K. 18.

nti χer — qui (était) avec
ḥon-f — S. M. :
neχtu-em-uas ran-f[2] — «Victoires dans Thèbes» (était) son nom
en àḥu[3] — de l'écurie

P. S. I, 7.
L. 22.
K. 18.

aā en ḥer — grande du seigneur
Rā-user-mā sotep en Rā — aimé d'Ammon.
Àmen-meri — *(en χennu)*[4]

P. S. I, 7.
L. 23.
K. 19.

ḥān — Voici que
àr en — fit
ḥon-f — S. M.
em àfeṭ[5] — en se précipitant :
ḥān-f — voici que
āk — il entra
em χennu — au milieu

---

[1] C'est-à-dire : dans l'heure de ses colères.

[2] Le papyrus est ici le plus clair, car après : «victoires dans Thèbes» il ajoute : *ran-f,* est son nom. C'est en effet le nom d'un des deux chevaux du char royal; nous retrouvons plus loin le nom du second cheval. Le texte de Karnak indique seulement par un cheval employé comme déterminatif que ce qui précède se rapporte à l'attelage du roi.

[3] *àḥu,* maison et particulièrement la cour royale. Ce mot semble différer de , *àḥi,* , *ahai,* étables, écuries, quoique leur emploi paraisse bien voisin. Cf. ⲁϩⲟ, *hospitium,* et ⲛⲁⲛⲟϩⲉ, *œconomus.*

[4] *en χennu* du papyrus semble être une erreur du scribe, car ce mot n'existe pas dans les autres textes, et précisément il manque au papyrus quelques groupes plus loin, quand il est nécessaire. (J. R.)

[5] *àfeṭ,* bondir, se précipiter, aller ventre à terre. Cf. ϥⲟⲭ, *exsilire.*

P. S. I, 8.
L. 23.
K. 19.

pa-χerui-u[1] *en nan χer-u en Xeta ȧuf uä ḥer-f*[2]
des méchants de ces vils de Kheta. Il était seul de sa personne

P. S. I, 8.
L. 23.
K. 19.

ȧn ki[3] *ḥmā-f šem-t pu ȧr en ḥon-f er nu*[4] *en*
pas d'autre avec lui. Marche étant faite par S. M. devant la vue de

P. S. I, 9.
L. 23.
K. 19.

ḥau-f[5] *kem-nef*[6] *(ȧu) ȧneḥu-*[7] *su (2,500)*
(ceux qui) derrière lui, il trouva entourant lui 2,500

P. S. I, 9.
L. 23.
K. 20.

en ṭoṭ[8] *en ḥetar em taif ua-t bunru*[9] *em*
de nombre de chars . . . . de son chemin de sortir par

---

[1] *χerui-u,* ennemis. Brugsch *(Dict.)* le rapproche de ⲣⲉϥ-ϣⲁⲁⲣ, démon.

[2] *ḥer-f.* Cf. ϩⲱϥ, lui-même.

[3] *ki,* autre. Cf. ⲕⲉ, alius, etiam. « L'un . . l'autre » se dit tantôt : *uā . . ki;* tantôt avec *ki* répété. Edfou, tableau des heures, 6ème heure : «Le dieu qui existe est un de ses noms : le dieu qui (engendre) le dieu, est un autre nom : nombreuses têtes, un autre nom : grand est son nom, un autre nom».

[4] *nu* ou *nenu,* voir. Cf. ⲛⲁϣ, *videre.* Peut-être faudrait-il traduire la phrase : «S. M. marcha pour voir derrière elle». (J. R.)

[5] *ḥau,* derrière, est opposé dans les textes à , en face, et , devant. Il est synonyme de *sa,* derrière. (Cf. Pierret, *Études Égypt.* II, 17.)

[6] *kam,* trouver. Cf. ϭⲓⲙⲓ, *invenire.* La valeur phonétique de *kam* pour l'oiseau est donnée par les variantes : et = , regarder.

[7] *ȧneḥu,* entourer. Cf. ⲟⲛϩ, *sepimentum.* Ce mot et d'analogues comme *ȧneb-u,* mur d'enceinte etc. peuvent venir de la racine *ȧn, rursus, revenir.*

[8] *ṭoṭ* , nombre, morceau, pièces (Brugsch, *Dict.*).

[9] *uȧ-t-en bunru,* chemin de sortir, la retraite. a de nombreux phonétiques, pour le sens de

P. S. I, 10. 10

L. 24.

K. 20.

peḥrer-[1] *u* *neb en* *nan Xeta* *χasu* *ḥnā tes-tu āšu*
les guerriers tous de Khéta le mauvais, avec les peuples nombreux,

P. S. I, 10.

L. 24.

K. 20.

nti ḥnā sen em Àratu, *em Masa,* *em Piṭasa,*
qui avec eux, d'Aradus, de Mysie (?), de Pidasa,

P. S. II, 1. II. 1

K. et L. rien.

em Keškeš *em Aruna* *em Kat'aouaṭana*
de Keschkesch, d'Ilioun, de Katsouatan,

P. S. II, 1.

L. 24.

K. 20.

em Xirebu *em Àkatàr* *Kaṭeš Reka*[2] *àu sen*[3] *em*
d'Alep, de Akatar, Kadesch, Leka. Ils étaient en

---

chemin, route : , *uau* : , *met,* cf. ⲙⲟⲉⲓⲧ, ⲙⲱⲓⲧ, *via* : , *mātennu.* — *Bunar,* dehors, sortir. CHABAS l'a rapproché avec raison de ⲉϩⲟⲗ, *a, ab.* *nr* devient *l;* ce changement a été opéré même avant le copte : ainsi MASPERO l'a retrouvé ainsi écrit , *bel* dans la stèle éthiopienne du roi Nastasenen. (J. R.)

[1] *peḥrer,* mot-à-mot : les agiles. Au propre *pehrer* veut dire : *coureur, courir rapidement.* Ainsi (Sarcophage de Séti Ier) : «que vos bras soient forts, et vos pieds agiles». Ici *pehrer-u,* peut désigner un corps d'élite.

[2] Le papyrus allonge l'énumération des peuples ennemis : les deux textes monumentaux semblent la restreindre à dessein.

[3] Le pronom est écrit de trois manières différentes : dans le papyrus : dans les deux autres textes et .

P. S. II, 2.
L. 24.
K. 20.

sa χomet personnes trois — *ḥer ḥetar*[1] sur les chars. — *àu àri-u* Ils étaient — *sema-u*[2] réunis : — *àu ben uer-u*[3] était pas de chefs

P. S. II, 2.
L. 25.
K. 21.

hnā-à[4] avec moi : — *àu-ben kat'en*[5] était pas de général. — *àu ben uāu*[6] Était pas d'officier — *en menfiu* d'infanterie;

P. S. II, 2.
L. 25.
K. 21.

ben senen[7] pas d'officier de cavalerie. — *àu χaā-u-(à)*[8] M'ont abandonné — *pià menfiu* mes soldats, — *taìa* ma

---

[1] Le récit fait toujours remarquer que les Asiatiques étaient trois sur les chars : en effet les chars égyptiens ne contenaient que deux personnes : le conducteur et son combattant. Pour *χomt*, III, trois, cf. ϣωмт, tres.

[2] *sema-u*, réunis. Voy. note ci-dessus P. S. I, 1.

[3] Abydos est ici complet : .

[4] Le poète, sans transition, met le récit dans la bouche de Ramsès.

[5] *kat'en* est le mot sémitique קָצִין, *dux belli*, celui qui décide. On trouve des *katsan* parmi les chefs des Khétas.

[6] *uāu*, capitaine, officier. Ahmès était *uāu*, capitaine d'un bateau. Au papyrus Anastasi III, on donne la description de l'*ouaou*, qui marche vers les régions ennemies avec des vivres sur le dos. Ici c'est le capitaine d'infanterie.

[7] *senen* , officier de cavalerie. (Pap. Anastasi III, 6, 2.) Après le passage sur le *ouaou* vient la description du *senen* : «Il est mené à l'écurie par le père de sa mère : on le remet à deux personnages qui l'examinent : il vient prendre des chevaux à l'écurie royale : il reçoit de bonnes cavales, il se fait un plaisir de les bien nourrir et les ramène à son pays : il les fait trotter : elles marchent dans la perfection, mais il ne sait pas le sort (qui l'attend)!» (E. DE ROUGÉ, *Dict. mss.*)

[8] *χaā*, jeter, laisser là, abandonner. Cf. χa, *ponere, dimittere :* χapω, *silentium.* (LEPSIUS, *Denkm.*, III, 32, 15.) «Les ennemis fuient devant lui, *(χaā)* abandonnent leurs chevaux et leurs chars». — (PRISSE, XXI, 21) Séti Ier a fait faire une citerne de 120 coudées : «Elle fut abandonnée en route (c'est-à-dire : au milieu du travail) parce qu'il ne parut pas d'eau dans elle».

P. S. II, 2.
L. 25.
K. 21.

nte cavalerie — *ḥetar* — *em* en — *mārkaḥuta*[1] fuite — *χer ḥa-t sen* devant eux. — *ȧn* Pas

P. S. II, 2.
L. 25.
K. 21.

smen[2] resté — *uā* un — *ȧm* d'entre — *sen* eux — *er χerāu* pour combattre — *ḥnā* avec — *sen*[3] eux.

(La suite à un prochain numéro.)

LEÇON D'OUVERTURE

PROFESSÉE A L'ÉCOLE DU LOUVRE LE 7 DÉCEMBRE 1885.

MESSIEURS!

Avant de commencer cette quatrième année scolaire officielle de l'École du Louvre, qui est la cinquième de mes cours, je me sens le besoin de me recueillir un instant pour examiner le chemin parcouru et surtout les résultats obtenus.

Parlons d'abord des résultats, qui sont la meilleure preuve de l'utilité d'un enseignement.

Pour le démotique, en laissant de côté les jeunes et les auditeurs libres, qui cependant travaillent beaucoup, nous avons eu quatre examens terminaux de 3e année. Ces examens vont être suivis d'ici à peu de quatre belles thèses : 1° sur les entretiens philosophiques du chacal Koufi et le mouvement des esprits en Égypte dans les premiers siècles de notre ère, par M. MALLET; 2° sur le décret trilingue de Canope et ses deux versions démotiques, par M. GROFF; 3° sur la fable égyptienne du lion et de la souris et sur la comparaison des fables démotiques avec les autres fables du monde oriental ou occidental, par M. MONNIER; 4° sur un nouveau contrat bilingue démotique et grec, par M. BERGER. Ces sujets sont, comme vous le voyez, des plus attractifs.

---

[1] *Markahuta*, mot sémitique. Cf. רָחָק, s'éloigner. Remarquez la métathèse de ר et de ק : puis les Égyptiens ont ajouté la forme du participe en *ta*. — *Ma* est la forme du participe sémitique.

[2] *Smen*, forme causative de , *men*, rester à sa place, durer. Cf. ⲥⲙⲏⲛⲉ, *ponere, constituere.*

[3] Le papyrus donne la version *hnā-ȧ*, avec moi; elle paraît préférable : cependant on dit également combattre *(hnā)* avec quelqu'un, dans le sens de contre quelqu'un, ce qui serait le sens des deux autres textes.

Pour le droit égyptien nous avons eu sept très bonnes épreuves tant de 3e que de 2e année. Deux autres ont été remises à quelques jours par le conseil de l'École à cause de l'absence momentanée des candidats.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler la brillante soutenance de M. PATURET pour son excellente thèse sur la condition juridique de la femme dans l'ancienne Égypte. Cette enceinte était trop petite pour les auditeurs qui se pressaient ce jour-là autour de notre jeune et si distingué récipiendaire. Le jury qui comprenait, outre le Directeur et les deux professeurs spéciaux de l'École du Louvre, des hommes tels que notre grand maître en droit comparé, M. DARESTE, de l'Institut et de la Cour de cassation, M. MICHEL, de la Faculté de droit, et M. GUIYESSE, du Collége de France, a vivement felicité M. PATURET, ainsi, du reste, que plusieurs membres de l'Institut présents à cette solennité. D'autres tels que l'illustre juriste M. DE ROZIÈRE et le savant économiste M. BLOCH m'ont exprimé tous leurs regrets de n'avoir pu y assister, soit à cause d'une arrivée trop tardive à Paris, soit à cause d'un oubli de ma part, tout à fait inexcusable puisque tout était convenu d'avance.

Enfin l'enseignement du copte auquel je consacrais l'an passé moitié de mon cours si long du mercredi donnera lieu sous peu à quelques examens de fin d'année qui se feront en même temps que les derniers examens de droit égyptien.

Notons à ce propos que, cette année, pour éviter la fatigue résultant, pour le professeur et pour les élèves, d'un cours de deux heures, j'ai remis au samedi le droit égyptien et j'ai réservé le mardi pour le copte. Le lundi restera comme précédemment le jour du démotique.

Notre nouvel élève diplômé, M. PATURET, m'aidera du reste dans la préparation des élèves aux examens de droit égyptien et donnera concurremment avec moi les conférences du samedi.

En somme, vous voyez, messieurs, que mon triple enseignement donne lieu cette année à 14 examens au minimum.[1]

Cet enseignement, dans les années qui viennent de s'écouler, a porté successivement, pour le droit égyptien antique : 1° sur l'état des personnes; 2° sur l'état des biens; 3° sur les obligations et actions. Ces questions nous ont pris deux années. Dans la troisième j'ai poursuivi l'étude des traditions juridiques égyptiennes pendant l'époque romaine et byzantine. Les actes du cartulaire de Djème ont été attentivemenent commentés sous ce rapport en même temps qu'ils étaient analysés au point de vue philologique copte. Nous comptons achever ce dépouillement et publier dans un court délai cet intéressant cartulaire, ainsi que le 2e et 3e volume de notre cours, dont le premier a déjà paru.

---

[1] L'année scolaire 1885—1886 qui vient de s'écouler donne un résultat encore plus satisfaisant : 26 examens au minimum pour mon triple enseignement. L'examen de droit égyptien a été subi très brillamment d'abord par six candidats dont la plupart docteurs ou licenciés en droit. La seconde série de huit candidats se trouvant dans les mêmes conditions a passé quelques jours après. D'autres élèves sont remis à la session de novembre pour cause de santé. Quant aux huit examens philologiques (en dehors de ceux qui ont été réservés pour novembre) ils ont été aussi très remarquables. Les élèves de première année m'ont vraiment étonné. J'en dirai autant des examens de M. PIERRET, auxquels j'ai également assisté comme membre du jury. Enfin je dois ajouter que mes cours de démotique ont toujours été suivis régulièrement par 10 à 12 élèves en cours d'examen, en cours de thèse ou auditeurs sérieux prenant des notes, mes cours de copte par 8 à 10, et mes cours de droit égyptien par une vingtaine.

Au point de vue du démotique le cycle parcouru comprend : 1° l'exposé complet du syllabaire — œuvre tout à fait nouvelle; 2° la traduction de trois chapitres très intéressants des entretiens philosophiques du chacal Koufi et de la chatte éthiopienne; 3° l'étude des deux versions démotiques du décret de Canope; 4° le poème satirique, publié récemment dans la bibliothèque de l'École; 5° enfin divers textes originaux du Louvre. Cette année nous allons surtout nous occuper pour le démotique : 1° de la magnifique collection de contrats archaïques récemment acquise par notre musée; 2° de la correspondance administrative et judiciaire du Sérapéum, si intéressante à tant de points de vue; 3° d'un certain nombre d'actions civiles et criminelles terminées par serments judiciaires, dont les pièces viennent d'arriver tant au Louvre qu'au British Museum; 4° enfin de quelques textes littéraires.

Au point de vue du copte ce seront également les contrats et les pièces administratives et judiciaires que nous expliquerons dans une des moitiés de chaque leçon, en réservant l'autre moitié aux manuscrits et traités de longue haleine.

Enfin dans notre cours de droit égyptien nous aurons à tirer les conclusions de ces documents nouveaux qui nous assiégent, pour ainsi dire, de plus en plus, tant leur nombre s'accroît tous les jours. Pendant que M. PATURET reverra avec vous l'état des personnes, dont nous avons traité il y a trois ans, nous reprendrons nous-mêmes, avec un cadre plus large, les obligations, dont nous avons aussi déjà parlé dans une des années précédentes, mais cette fois en comparant sous ce rapport le droit de la vallée du Nil à tous les autres droits de l'antiquité et en examinant ce que les jurisconsultes romains ont pris tant à l'Égypte qu'à Babylone, soit directement soit par l'intermédiaire des Phéniciens et des Grecs.[1]

Entre ce cours et les deux autres, entre celui qui a pour but d'exposer théoriquement les lois, les coutumes, le caractère, les conditions de vie des Égyptiens et ceux dont l'objet est d'étudier dans leur langue et dans leurs détails les documents écrits laissés par ce grand peuple, les connexions intimes seront non moins évidentes cette année que l'année dernière et dès le début de cet enseignement. En effet, je vous signalais, parmi les papyrus et autres documents dont nous aurons à nous occuper dans nos leçons de démotique, en outre de contrats nouvellement acquis, mais d'une date plus ancienne que tous ceux déjà publiés, d'une part, un lot de curieuses pièces administratives provenant du Sérapéum, et, d'une autre part, des serments prêtés pour finir des procès.

Dans les uns comme dans les autres nous constatons également la trace d'un droit hiératique primitif, car si les pièces du Sérapéum nous montrent encore en action, sous le règne des enfants d'Épiphane, une juridiction ecclésiastique, les serments décisoires ont dû leur origine à la même juridiction.

§ 1er. — LE SERMENT.

Messieurs! Aussi haut qu'on remonte dans l'histoire des peuples antiques, dans cette histoire qui pour l'Égypte et la Chaldée précède les périodes qu'on nomme chez nous antéhistoriques, on trouve l'influence profonde du sentiment religieux. Que sont en Égypte les plus vieilles inscriptions de l'ancien empire? — Des prières et des proscynèmes. Quel est l'esprit

[1] Ce cours est actuellement sous presse et paraîtra sous peu de jours.

de tous les récits historiques? — L'esprit religieux. C'est Ammon ou toute autre divinité qui parle, qui inspire les monarques, règle les événements, punit ou récompense. Il en est de même pour les plus antiques documents de droit civil. Là encore c'est la divinité qui parle et menace de ses malédictions ou de ses châtiments ceux qui voudraient envahir l'héritage de telle princesse, détourner les esclaves donnés à tel temple, détruire la stèle de donation d'un terrain construit, etc. La religion était alors la sanction suprême et la plus puissante garantie que pussent avoir les droits de l'homme. Il faut dire plus : c'était d'abord en Égypte la seule, puisque avant Bocchoris, antérieurement au VIIe siècle avant notre ère, il n'existait pas de droit contractuel, et que tout se faisait simplement d'après les préceptes de la volonté divine, incarnés dans les prescriptions de ses représentants terrestres : le roi et les prêtres, et dans les traditions de la famille.

Évidemment le roi novateur Bocchoris eut surtout pour but de *laiciser* cet état social, qui lui semblait par trop théocratique : en donnant à l'individu le droit de contracter et de disposer dans une certaine proportion de ses biens, il se proposait de remplacer peu à peu la volonté divine par la volonté humaine. Mais il n'osa ou ne put aller trop loin dans ce sens. Il y eut cependant contre lui une réaction violente, et il fut lui-même brûlé vif, quand, appelés de nouveau par le parti sacerdotal, les pieux Éthiopiens s'emparèrent de ses états.

Sa réforme juridique n'en subsista pas moins; car il est difficile de revenir sur les résultats de semblables révolutions, surtout quand elles ont un caractère de modération relative. En effet, Bocchoris, dans sa lutte contre les Éthiopiens et les transformations sociales qui en étaient la suite, s'était inspiré de ses alliés, les Assyriens, qui se vantent d'avoir installé et rétabli à plusieurs reprises cette dynastie sur le trône.

Or, dans l'antique Chaldée, si l'on possédait depuis plusieurs milliers d'années le droit contractuel, on n'avait jamais voulu pour cela rompre avec les dieux.

Dans ce même pays où nous voyons, plus de deux mille ans avant Jésus Christ, des contrats de vente, d'échange, de partage, de sociétés commerciales, etc., aussi bien conçus, aussi bien rédigés, montrant des notions juridiques aussi avancées que ce que nous ont laissé les Romains de la meilleure époque par exemple, les idées religieuses dominaient tout. Qu'on lise ce que LENORMANT a nommé les psaumes de la pénitence; qu'on prenne connaissance des formules, également touraniennes et traditionnellement gardées, par lesquelles les habitants des pays d'Accad espéraient guérir les maladies en purifiant l'âme de ses fautes et en écartant les effets des malédictions prononcées contre le patient; qu'on parcoure, d'une autre part, toutes les inscriptions officielles, dans lesquelles les souverains des grands empires de Chaldée et de Babylonie se vantaient d'être les instruments et les vicaires des dieux; qu'on aborde en un mot toute cette littérature par un côté ou par un autre, et on est frappé de l'intensité des sentiments de foi chez ces peuples. Aussi ne faut-il pas nous étonner de voir invoquer le nom des dieux pour donner la force aux contrats, ainsi que c'est de règle dans les actes provenant de Warka, l'ancienne Ur de Chaldée, et datés du règne de la famille Hammourabi, c'est-à-dire de plus de deux mille ans avant Jésus Christ.

Il est vrai que le nom du roi était invoqué à côté de celui des dieux, et que déjà dans les plus récents de ces contrats il figure parfois seul.

Sans doute, dès ce moment le roi avait tendance à substituer sa juridiction à celle des dieux, comme c'était fait complétement plus tard à Babylone du temps de Nabonid.

Sous Nabonid on allait trouver les juges du roi, qui décidaient au nom du roi, et, pour mettre en jeu cette juridiction royale, il n'était plus besoin de nommer le roi, pas plus que les dieux, dans les formules finales des contrats.

Aux premières époques, au contraire, dans les documents de Warka, tous les procès se terminaient encore par des serments prononcés dans les temples : je dis dans les temples, car, de même que le plus souvent l'on invoquait plusieurs dieux comme les garants des conventions exprimées dans les actes, de même en cas de discussion, en cas de procès, en cas de serments décisoires, on prenait en général plusieurs dieux à témoins, tour à tour, chacun dans son propre sanctuaire, de la vérité des déclarations solennelles qui devaient décider la cause. Nous possédons les procès verbaux d'un certain nombre d'affaires de ce genre que mon frère va publier dans la *Revue Égyptologique*.

Quelquefois pourtant on se contentait du serment prêté dans un seul temple en face d'un seul dieu. Tel est, par exemple, le cas pour un petit procès, fort curieux en ce qu'il nous montre bien le développement extrême que les associations commerciales avaient pris dès cette époque reculée.

Une femme nommée Lamazou s'était mariée en secondes noces à un nommé Apililani, qui avait formé une société de tous biens avec deux autres habitants d'Ur. Les fils du second lit de Lamazou se firent céder, argent comptant, les droits des fils du premier lit sur la succession maternelle. Parmi les biens que ces derniers étaient censés avoir vendus aux autres, par un genre de cession tout à fait analogue à celui que nous avons vu souvent en droit égyptien, figuraient une maison et deux mesures de terre qui furent revendiquées en partage par l'un des fils de l'un des associés du père. Le procès se termina dans le temple du soleil. Là, l'un des fils du second lit de Lamazou dit solennellement : « Ce bien fut acheté » de l'argent de ma mère. Il ne fut pas acheté de l'argent de la société; et Iribaamsin, fils » d'Ubarsin, (tel était le nom du réclamant) n'a quoi que ce puisse être sur cette maison et » ce terrain. »

Dans le n° 75 des actes de Warka, Sininana ayant eu des difficultés avec le même Iribaamsin, fils d'un des deux associés de son père, lors de la liquidation de la société, pour le partage de certains biens meubles, ou plutôt, comme disent les Égyptiens, « se mouvant eux-mêmes, » ils se rendirent au temple du soleil, et là, chacun reçut pour part un esclave mâle et une servante désignés nommément. Après quoi, dit le texte du document : « dans » le temple du soleil, puis dans le temple de Sin (les grands dieux de Ur) ils invoquèrent » ces dieux l'un par rapport à l'autre : ils jurèrent l'un par rapport à l'autre : ils s'en tiendront » là : ils ne reviendront pas sur cette transaction : ils ne réclameront pas l'un par rapport » à l'autre : ils n'ont plus aucune action l'un par rapport à l'autre. »

Enfin, dans un autre procès, il s'agit de la maison d'un nommé Sinmagir, qui avait été vendue à un nommé Apil-Martou. Le fils de Sinmagir qui n'était pas intervenu dans la vente, voulut faire valoir ses droits héréditaires sur la propriété paternelle. Il alla vers les juges et ceux-ci, dit le texte, conduisirent à la porte du temple de l'un des dieux de la ville, l'une et l'autre partie. L'impétrant y jura en ces termes : « C'est moi qui suis le fils de Sinmagir. »

C'était l'action introductive d'instance et dans la suite les juges supérieurs, les princes et les vieillards conduisirent vers le temple de sept autres dieux ceux qui élevaient des prétensions sur cette propriété.

En Égypte, il en était de même. Déjà, nous l'avons vu, à l'antique période antécontractuelle, les dieux garantissaient la transmission des biens héréditaires en faveur de quelques personnes dans des décrets spéciaux :

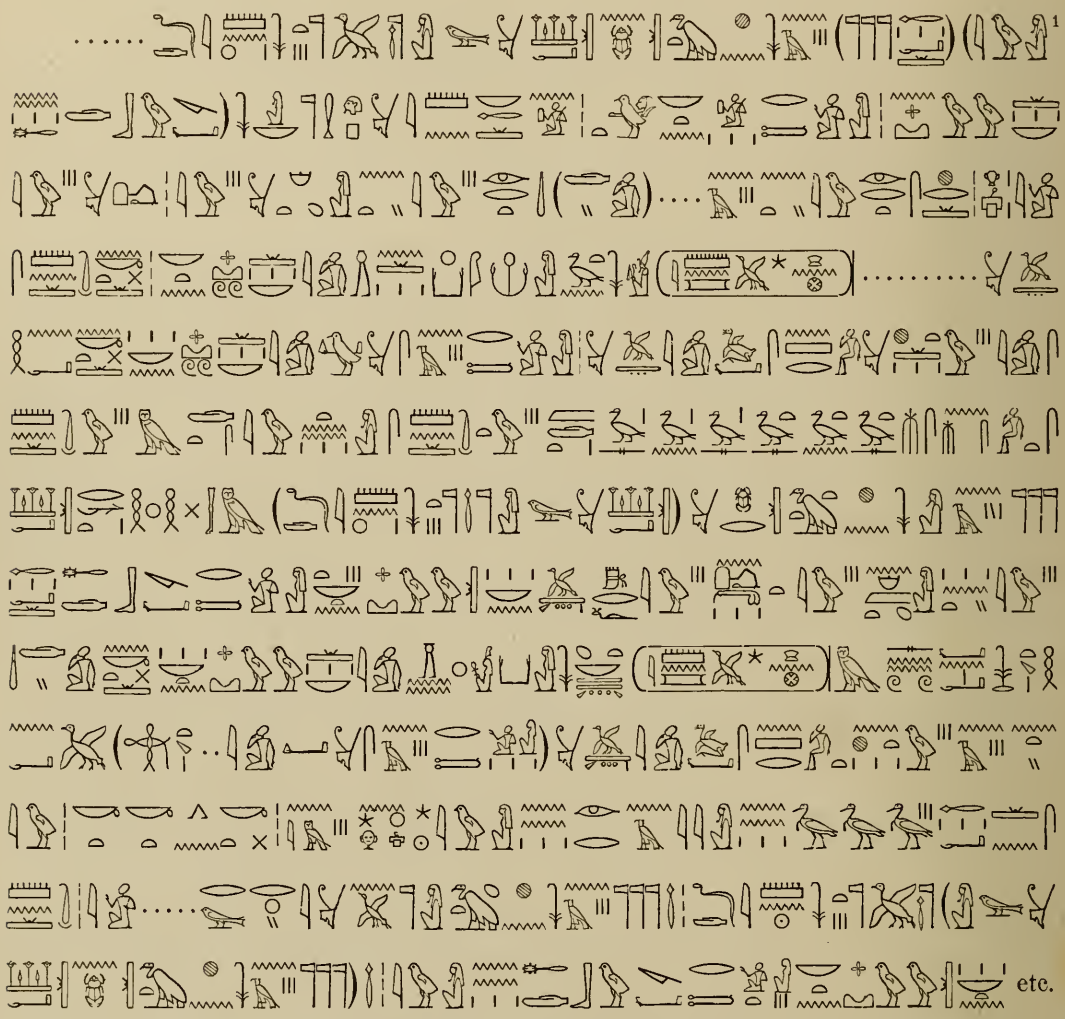

«Amon ra, roi des dieux, le début des existences, Maut et Chons, les dieux grands, »disent :

«Nous anéantirons tout roi, tout premier prophète d'Amon, tout chef de troupes et »général de soldats, tout homme, tout être mâle ou femelle qui ferait parole ou qui ferait »dessein pour disposer de tout bien, toute chose existante qu'a apportés Ramaka, fille du roi »Amen meri piseb χaen(nu) . . . . . et tout bien, toute chose au monde, toute existence qui lui

[1] Nous rétablissons ce mot d'après le commencement de la septième ligne (voir plus loin).

» ont été donnés par quiconque au monde ou qu'elle a reçus comme fille. Toutes les choses » qui ont été établies en sa main, nous les établissons en la main de son fils, du fils de son » fils, de sa fille, de la fille de sa fille, de la progéniture de sa progéniture à jamais — *in* » *æternum et ultra!*

« Amon ra, roi des dieux, le dieu grand, le début des existences, Maut et Chons, les » dieux grands, tueront tout homme, tout être vivant du monde entier, soit mâles, soit femel- » les, qui *parleront* sur tout bien, toute existence qu'a apportés Ramaka, etc.[1]

Plus tard, à l'époque contractuelle, c'est encore aux dieux qu'on en appelait, en cas de contestation, par des serments et des adjurations.

Nous avons vu, quand nous traitions de l'état des biens, que ce serment, analogue à l'ορκος des ventes à Athènes, était prévu dans l'écrit pour argent ou de reçu du prix, et que le vendeur s'engageait alors à le prêter éventuellement en cas d'éviction.[2]

De même, en cédant ses droits sur un bien, celui qui les abandonnait disait : « Je n'ai » plus aucun droit de serment et d'adjuration judicaire, de parole quelconque (de réclamation » quelconque) à te faire. »

De même enfin, dans les partages mobiliers égyptiens, aussi bien que dans les partages mobiliers de l'ancienne Ur en Chaldée, le serment intervenait ordinairement. Le papyrus 121 de Berlin porte en effet : « Le surplus des biens meubles qui sont dans la maison : argent » airain, biens meubles d'appartement qui à Hor notre père, partageons-le entre nous, par » part du quart à chacun de nous quatre, selon l'adjuration de Dieu. » Et plus loin : « Le » jour de partage de nos liturgies que nous fixerons, que nous jetions le sort sur elles, sans » que puisse Osoroer, fils d'Hor, (le frère aîné) choisir une part de liturgie d'après l'adjuration » de Dieu. »

Et qu'on ne croie pas ces adjurations spéciales à l'état des biens meubles ou immeubles : on les employait pour toutes les transactions humaines, et même pour remplacer toute obligation civile. C'est ainsi, par exemple, que, sous Psammétique III, la femme libre qui se vendait, en apparence, comme concubine esclave, à son futur époux, avait soin de spécifier ses conditions, en les mettant sous la sauvegaude du serment : « Adjuré soit Amon! Ad- » juré soit le roi! Point à te servir esclave encore (ne prends pas d'autre concubine esclave). » Il n'y a point à dire qu'il te plaît de faire en toute similitude que ci-dessous. Il n'y a » point à faire de similitude de ces choses. Il n'y a point à dire également que je puis » échapper au service de la chambre dans laquelle tu es! »

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'il en était de même à Rome, et que l'esclave qui, en tant qu'esclave, n'était qu'une chose, *mancipium*, et ne pouvait s'obliger, devenait, devant les dieux, un homme capable de prêter serment,[3] au nom de ce *quid divinum* que Dieu a

[1] Il nous reste quatre anathèmes de ce genre prononcés par les mêmes dieux, avec quelques variantes, soit sur les personnes plus particulièrement menacées, soit sur l'étendue du délit commis, etc.

[2] « A toi le serment et l'établissement sur pieds que l'on fera pour toi dans le lieu de justice au nom de l'écrit ci-dessus que je t'ai fait. Que j'aie à le faire, je le ferai. »

[3] C'est aussi par serment qu'en Égypte les esclaves par trop violentés intentaient contre leurs maîtres une action devant les dieux, action qui pouvait aboutir à faire rompre leurs liens au profit de la divinité qu'on avait consultée. Voir une des notes suivantes.

placé dans l'âme et qui reste supérieur à toutes les conventions et les spéculations sociales. Les maîtres profitèrent souvent de ce *for religieux* pour faire prendre par serment à leurs esclaves, avant de les affranchir, des obligations, nulles en droit civil, et des liens de servage perpétuel, peu compatibles avec la liberté qu'ils allaient avoir en apparence.

Comme à Rome aussi, les stipulations employées pour les créances, etc., furent primitivement des serments, et c'est pour cela qu'en égyptien toute créance se dit *sanch* ce qui signifie : « faire adjurer ». Le *sanch* était tout à fait analogue à la *sponsio* latine. Enfin, toujours comme en Rome, dans beaucoup d'autres obligations *faciendi*, le serment ou la *sponsio* servait à créer le lien légal. C'est même d'après ce principe du serment créant l'obligation que nous voyons le roi Pianchi, dans sa célèbre stèle, jurer, par sa vie et par l'amour d'Amon, qu'il ne ferait pas quartier à ses ennemis, et, dans le papyrus ABBOT, un juge jurer, jusqu'à dix fois de suite, qu'il poursuivrait ceux qu'il considérait comme coupables. L'obligation était alors seulement entre l'homme et la divinité, comme dans ce que nous nommons les vœux. Mais quand le serment était, de plus, prêté entre les mains d'une autre partie intéressée, elle devenait à la fois divine et humaine.

Aussi l'État l'exigeait-il souvent.

Je citerai par exemple le serment (ορκος) que, d'après une circulaire officielle,[1] les fermiers d'impôts et leurs répondants devaient prêter sur leur conduite à venir, par le nom du roi, et qu'on appelait en conséquence ορκος βασιλικος. Il y avait aussi, toujours dans le même ordre d'idées, le serment de culture qu'une autre circulaire officielle[2] exigeait des fermiers, *non seulement* envers les dieux, mais envers le roi : ορκους μη μονον επι των θεων αλλα και κατα των βασιλεων γραπτους.

Le papyrus grec 1er de Berlin publié par PARTHEY nous a conservé une formule de ce genre de serment, et cette formule, nous la retrouvons encore dans le texte démotique d'un papyrus bilingue[3] de Berlin. Elle est ainsi conçue : «L'an 37, 21 mesoré, du roi Ptolémée » le dieu Évergète, etc. Le pastophore d'Amon de Djème Phib, fils de Phib, dont la mère est »Tachnumis, dit à Apollonius le fermier général du territoire de Thèbes et à Panas le topo- »grammate du territoire de Thèbes : .... Je fais serment devant le roi Ptolémée et la reine »Cléopâtre sa femme, les dieux Évergètes et les dieux Sauveurs, les dieux Frères, les dieux »Évergètes, les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Philométor, le dieu Eupator, »les dieux Évergètes, et Isis et Osiris, et tout dieu et toute déesse, que je cultiverai le champ »de Pséosor, fils de Païs, et le champ des Ala, qui sont situés dans le *neter hotep* d'Amon, »au nord de Thèbes, au moyen de l'eau de l'an XXXII à l'an XXXIII. Que je solde leurs »impositions à la Porte du roi selon ce qui est sur les édits que le roi a écrits à ce sujet. »Que je sois me tenant debout sur ces champs, t'en montrant les produits sans fraude, sans »que j'aille sur la place adjurer temple divin, autel ou statue, comme font des compagnons

[1] Papyrus grec 62 du Louvre.

[2] Papyrus grec 63 du Louvre.

[3] Le texte grec porte au revers : (ΛΑΖ) ΜΕCΩΡΗ ΧΕΙΡΟΓΡΑΦΟΝ ΟΡΚΟΥ ..... CΤΗCΑ-ΜΕΝΟΥ (ΦΙΒ)ΙΟC ΤΟΥ ΦΙΒΙΟC. CΙΓΕ. ΤΡ. Il y a aussi sur ce revers les noms des témoins écrits en démotique. Le texte a été précédemment publié par moi.

»s'appuyant sur les temples — ceux qui entrent en lutte[1] —. Je fais serment sur ces choses. »Je resterai tranquille. Je fais serment d'apporter le blé *du serment.*»

Cette pièce a pour but d'obliger le paysan : 1° à cultiver les champs en question et à ne pas interrompre cette culture; 2° à verser régulièrement à la caisse royale les impôts proportionnels fixés sur la récolte, et cela sans aucune fraude; 3° à ne pas user du droit d'appel aux dieux que, de par la loi, avaient, en Égypte, tous les opprimés et même les esclaves, ainsi que l'avait dit Hérodote et qu'une requête du British Museum l'a prouvé avec évidence.[2]

C'était donc le for religieux qui combattait ici contre lui-même pour ainsi dire. Rien ne prouve mieux l'importance capitale du serment dans les obligations.

Mais où le rôle du serment est surtout bien remarquable, c'est dans le domaine des actions.

Le même esprit religieux qui guidait les Romains pour la plus vieille action de la loi le *sacramentum* (expression signifiant serment, comme on le voit dans le *sacramentum militare*), et qui faisait alors déposer, par chacune des parties, une somme destinée aux dieux : ce même esprit religieux se retrouve en Égypte aussi bien qu'en Chaldée. Déjà Diodore nous avait prévenu à ce sujet quand il dit (1, LXXIX) que Bocchoris avait ordonné, dans sa loi, que «si quelqu'un ayant reçu en prêt de l'argent sans contrat niait devoir et s'il en faisait »serment, il était déclaré libre de dette». L'historien insiste longuement sur cette religion du serment, qu'il attribue surtout au respect des Égyptiens envers la divinité et à leur culte envers l'honnêteté et l'intégrité de vie. Cependant il nous a appris aussi dans un paragraphe précédent (LXXVII) que cette prescription n'était pas sans sanction et que la loi frappait de mort le parjure, d'abord pour avoir violé la piété envers les dieux, puis pour avoir voulu renverser la base la plus solide de la bonne foi entre les hommes. Ces témoignages sont expressément confirmés par les documents juridiques si nombreux que nous avons maintenant entre les mains et dont la plupart sont entrés dans les collections du Louvre et du British Museum cette année et l'année dernière. Permettez-moi de m'arrêter sur cette question, doublement intéressante, au point de vue de la critique historique des textes classiques et de la nouveauté des renseignements qui viennent de nous être ainsi fournis.

Le serment décisoire prêté par devant les dieux, pouvait intervenir, à défaut de preuves

[1] Cette phrase nous indique que d'autres paysans s'étaient appuyés sur les temples pour lutter contre les agents royaux et les receveurs d'impôts.

[2] Hérodote (II, 113) nous apprend, par exemple, qu'un esclave pouvait faire des plaintes contre son maître en se refugiant dans le temple de Canope, et que, si ces plaintes étaient trouvées justes, il cessait d'être l'esclave du particulier incriminé, pour devenir l'esclave du dieu. Un papyrus démotique nous a conservé l'acte d'accusation déposé ainsi par un esclave contre sa maîtresse dans le Sérapéum de Memphis. Il est ainsi conçu : «Ma voix — celle du serviteur de Tavé — devant Osorapis (Sérapis), né de Taba : ô toi qui »est écrit ci-dessus, seigneur grand, qui fais de ta face une protection! J'ai crié vers toi! — Je m'éloignerai »d'elle! — Tu as entendu ma voix; tu as su mon état d'anéantissement qui m'est parvenu. Tu connais »le petit serviteur selon le cœur : tu feras connaître sa perversité (à elle Tavé) grande comme la mer! — »A ma charge la difficulté qui en résulte et si j'ai un éloignement de tout mon être pour son service et »sa compagnie! — Allons, il y a une démarche à faire, je la ferai! Il y a un Dieu, une image de Dieu »à invoquer, j'y cours. Je les supplierai (les dieux). Qu'elle fasse connaître (Tavé) celle que suppliera le »serviteur» — évidemment pour une adjuration ou un serment décisoire.

formelles, non-seulement dans les dettes, mais dans toutes les contestations civiles, et même dans les procès correctionnels ou criminels.

Le principe était alors généralement, comme nous le disait Diodore de Sicile, de déférer le serment au défendeur, s'il n'existait pas de tierce personne, non intéressée, pouvant savoir quelque chose de l'affaire et qu'on put interroger solennellement. Parfois même on faisait à la fois prêter serment au témoin et au défendeur.

Ajoutons que le serment pouvait être exigé par les juges ou bien être au contraire simplement conventionnel, après un accord intervenu pour cette épreuve entre les parties.

Si le serment était exigé par les juges, ceux-ci donnaient d'avance une *formule* qui décidait de l'affaire. Les juges remplissaient donc un rôle analogue à celui du prêteur ou du magistrat, dans le droit formulaire romain, tandis que la question de fait, restreinte ici au seul fait de la prestation du serment, était laissée aux prêtres, remplaçant le *judex* ou l'*arbiter* quirite. La formule était d'ailleurs très simple : elle condamnait le défendeur, soit à la perte du procès, soit à une amende, s'il ne prêtait pas serment. Dans le cas contraire le demandeur *était éloigné de lui*, pour nous servir de l'expression des textes.

Je citerai en premier lieu un petit procès dans lequel interviennent successivement deux serments et que je n'avais d'abord pas pleinement compris, car il était, quand je l'ai publié (*Revue*, II, 11) à peu près unique dans son genre. La première base du procès se trouve dans une requête grecque qui porte le n° XI parmi les papyrus de Turin. Dans cette requête, une nommée Tasémis (ou Tadjom), fille de Séésis ou Psèèsé (et non *Sélois* comme l'avait à tort lu PEYRON) intentait affaire par devant l'épistate Hermoclès. Elle s'y plaignait de Thennesis «devenue la femme de son père» et qui (avec ses enfants) avait usurpé, à son détriment, tous les biens patrimoniaux de Séésis ou Psèèsé. Elle demandait donc le partage. Les droits de Tasémis furent reconnus. On commença en conséquence l'inventaire des biens non vendus par son père et qu'elle avait à partager avec Imouth son frère germain.

Voici le serment prêté par Imouth à cette occasion :

«Copie du serment qu'a fait Imouth, fils de Psèèsé, devant Amon de Padjom (πασημις) »à Tadjom (τασημις), sa sœur, en l'an 52, Payni 30 : Adjuré soit Amon qui repose à jamais »avec tout dieu, qui repose avec lui : il n'y a pas de donation de Psèèsé, notre père, sur »maison ou bien dans notre héritage, en dehors de la maison qu'il a donnée pour argent »à Amenhotep, fils d'Hor, ce qu'il a consenti de faire devant Psémonth, Psèthot, etc.»

Ce serment ne mentionne pas de formule donnée par le juge : il était surtout testimonial et il résultait, nous le verrons, des obligations spéciales du fils. Il paraît du reste que les pièces d'acquisition d'Amenhotep, fils d'Hor, n'étaient point en règle; car il fut très effrayé de toute cette affaire. Son inquiétude alla à un tel point qu'il écrivit aux fermiers des impôts[1] de cette même année 52 (d'Évergète II) pour savoir, si au milieu de ces contestations nouvelles, les héritiers du sang n'avaient pas vendu la maison qu'il avait achetée de leur père. Dans le papyrus grec XII de Turin les publicains le rassurèrent en lui écrivant : «Her- »moclès et Alexandre à Aménothès, fils d'Horus, salut! — En cette année 52 il n'y a chez

[1] Des impôts proportionnels sur les ventes dont nous avons longuement parlé.

» nous pas trace d'une vente de ta maison et du ψιλοτοπος que tu possèdes dans les Memnonia. » An 52, 11 Phaménoth. »

Amenhotep fut d'ailleurs bientôt mis en cause lui-même par Tasémis ou Tadjom, qui voulait s'assurer de la réalité de la vente par le serment de celui qui détenait le bien en question. Cette fois les juges avaient donné la formule et décidé que la plaignante s'éloignerait d'Amenhotep si celui-ci faisait le serment d'avoir bien réellement acheté de son père la maison qu'elle réclamait. Autrement, avaient-ils jugé, « s'il s'écarte pour ne pas faire ce serment, qu'il apporte son écrit (l'acte d'acquisition) et qu'on juge l'affaire suivant sa teneur ». Amenhotep n'avait pas cet acte d'acquisition. Il se borna donc à prêter le serment demandé :

« Copie du serment qu'a fait Amenhotep, fils d'Hor, qu'il a fait dans Padjom (παστημις » ou le temple de Djème) en l'an 53, Epiphi 7, à Tadjom (τασημις), fille de Pséèsé. »

« Adjuré soit Amon-ra-sonter qui repose à jamais avec tout dieu qui repose avec lui : » Pséèsé, fils d'Héreius, ton père, m'a fait un écrit pour argent et un écrit de cession sur » cette maison et ses terrains nus (ψιλοτοπος), qui sont au nord par rapport à elle, le tout situé » dans Pamen et bordant le canal Tamau. »

Vient ensuite, comme c'est de règle, le rappel de la décision judiciaire en vertu de laquelle le serment a été prêté :

Arrêt.

« Il fera le serment pour qu'elle s'éloigne de lui. S'il s'écarte pour ne pas le faire qu'il » apporte son écrit! Qu'on l'accomplisse suivant lui! »

Enfin on trouve cette affirmation solennelle, ordinaire en cas pareil : « Il n'y a pas de mensonge dans ce serment! »

La date est aussi donnée : « Écrit l'an 53, Epiphi 9. »

Dans le premier de ces serments nous avons affaire à celui qui est annoncé dans les actes « pour argent » et que nous avons mentionné précédemment. C'est l'adjuration dont le vendeur dit à l'acheteur : « A toi . . . le serment et l'établissement sur pieds que l'on fera » pour toi dans le lieu de justice au nom de l'écrit ci-dessus. Que j'aie à le faire je le ferai! »

En effet Imouth remplaçait son père Pséèsé, et était tenu, comme lui, à la βεβαιωσις et à la στυριωσις, c'est-à-dire à défendre la vente et les intérêts de l'acheteur. Nous savons en effet par le papyrus grec 1er de Turin que la loi égyptienne prescrivait absolument cette répondance du vendeur, et le Louvre possède deux papyrus prouvant qu'elle s'étendait à ses enfants.

Vous vous rappelez sans doute ce mari, nommé Pchelchons, qui venait de donner tout ce qu'il avait à sa femme Neschons, y compris une maison dont la propriété lui était contestée. Il prêta alors pour cette femme un serment qui fut enregisté par acte notarié et dans lequel il mettait en cause les enfants de Tséchons qui lui avait vendu, « en l'an 9, au mois de Choiak », la maison qu'on lui disputait, à cause de la perte de ses titres.[1] A ce propos, il raconta que l'un des deux enfants de Tséchons lui avait promis de garantir la vente faite par sa mère et que l'autre lui avait même fait un acte de cession et un serment. Il les

[1] Voir ma *Chrest. démot.*, p. 200. J'avais alors traduit *anχ* par *titre*, mais c'est « serment » que ce mot signifie littéralement.

somma donc, à deux reprises, d'accomplir leurs obligations à son égard. C'est exactement à une obligation du même genre qu'obéit Imouth, fils de Pséésé.

Quant au second serment, celui de l'acheteur, qui est ici réclamé par Tasémis, absente au moment de la vente, il est pleinement comparable à de nombreux serments du même genre, également faits par les possesseurs.

Je citerai, par exemple, celui par lequel Panas, fils de Pilous, déclare avoir reçu en don, et non en fidéicommis, certains biens meubles de sa mère. Cette fois les juges n'étaient nullement intervenu dans l'affaire. Tout s'était passé amiablement entre les parties qui avaient, d'elles-mêmes, choisi le serment décisoire pour terminer leurs différents. Il s'agissait d'ailleurs d'une discussion entre frères utérins. Les cadets demandaient à leur aîné pourquoi ils n'avaient pas reçu part des biens meubles; et j'ai déjà publié dans la *Revue* (2e année, p. 15 et suiv.) le serment qu'il leur fit en réponse et en vertu duquel ils rédigèrent aussitôt un écrit d'abandon.

Dans d'autres cas c'est à la suite d'une sentence des juges que le fidéicommis est repoussé par serment décisoire. Ainsi, dans le n° 7866 du Louvre, qui nous a été cédé par M. EISENLOHR, un nommé Aiclilos jure à Panofré que l'argent que celui-ci lui a donné lui était dû et n'appartenait pas à un tiers comme on le prétendait. La formule des juges était : «s'il ne fait pas ce serment qu'il donne 5 argenteus». Voici ce que porte notre pièce :

«Serment qu'a fait Aiclilos dans le temple de Ptah neb Ha (Ptah, seigneur d'Héra-»cléopolis[1]) en l'an 7, le 30 Choiak, à Panofré (fils de Pasebek?). Adjuré soit Ptah neb Ha »et tout dieu qui repose avec lui. Ce que tu m'as donné est de moi sur toi[2] et non du fils »de Tavé. Il n'y a pas de mensonge dans ce serment (prêté selon cet arrêt) : — Il fera ce »serment pour l'éloigner : s'il ne le fait pas (ce serment) qu'il donne 5 argenteus.[3]»

Souvent, au lieu d'un fidéicommis, c'est une dette ordinaire qui est purement et simplement repoussée par le serment, en vertu de la loi de Bocchoris que nous citait tout à l'heure Diodore de Sicile.

Tel est le cas pour un autre ostracon donné aussi au Louvre par M. EISENLOHR et qui a dans notre collection le n° 7863. Cette fois on fait prêter le serment à un tiers : peut-être la femme (ou la veuve) du débiteur Hortu et au bénéfice de Soun-amen fils et héritier d'Hortu : les juges avaient fourni aux prêtres la formule : «Si cette femme ne fait pas le serment, »que Sounamen (celui qu'on poursuivait comme débiteur) donne cela» (les 15 talents, taux de la dette).

Le procès verbal de la prestation du serment porte :

«Copie du serment qu'a fait Tsetamen (?), fille d'Héracléon, dans le temple de Mont »neb manun (Month seigneur du bourg de κεραμία, d'après les bilingues) à Hermione, fille de »Pirrhinos (?), serment qu'elle a fait l'an 10 (?), le . . . 23 Thot : à savoir : Adjuré soit le Ka »(esprit divin) de Manun qui repose à jamais, avec tout dieu qui repose avec lui : Les 15 »talents au sujet desquels tu as parlé avec Sooun-amen, mon œil ne fut pas ouvert sur le »point de savoir s'ils sont venus et si les doivent Hortu et Soun-amen.

---

[1] M. BRUGSCH identifie ce bourg à Heracleopolis magna (*Dict. géogr.*, 476).
[2] C'est-à-dire «tu me le devais».
[3] En bas on lit : ΤΩ . . . ΟΥΘΟΥ ΤΟΥ ΚΡΟΚΟΔΙ . . . . .

Arrêt.

«Elle fera serment afin qu'elles s'éloignent de Soun-amen à ce sujet. Si elle s'écarte pour »ne pas le faire (ce serment) que Soun-amen donne cela!

«Il n'y a pas de mensonge dans ce serment!»

Souvent, du reste, comme l'avait dit Diodore, c'est le débiteur lui-même qui se dégage de la sorte. Nous en avons plusieurs bons exemples.

Je citerai d'abord un ostracon que je viens de recevoir d'Égypte et où il est question d'un dépôt (kelai—σαλω) qu'une femme prétend avoir fait à sa sœur et à son beau-frère. Il paraît que la sœur était morte dans l'intervalle, car les juges obligent seulement le mari et sa propre sœur à lui à prêter serment sur le dépôt en question qui était nié par eux. Sous ce nom de dépôt entendait-on aussi les dettes de diverses natures, ou bien faut-il croire que les intérêts étaient demandés comme amende à cause de la négation de la dette? Toujours est-il que les juges avaient donné la formule : «Ils feront le serment pour qu'elle (la récla- »mante) s'écarte d'eux. S'ils ne le font pas, qu'ils lui donnent deux talents et 225 argenteus »(taux de la dette) et *leurs intérêts.*»

Le veuf s'exécuta tout d'abord; nous possédons en effet la copie de son serment, datée du double règne de Cléopâtre et de son fils Alexandre, qui est ainsi conçue :

«Copie du serment qu'a fait Hor, fils de Psenhor, à la porte des dieux de Pamont neb »manun, en l'an 15 qui fait an 12, le 23 payni — à Tsémonth, fille de Helek, à savoir : Ad- »juré soit le Ka de Manun qui repose à jamais avec tout dieu qui repose avec lui : Les »2 talents, 225 argenteus, au sujet desquels on a parlé avec moi en disant que je les ai »reçus en dépôt ainsi que Tadjom, ta sœur, tu ne me les as pas donnés, tu ne me les as »pas confiés ainsi qu'à Tadjom, ma femme. Il n'y a pas de mensonge dans ce serment!»

Arrêt.

«Qu'il amène sa sœur Tachons en sa main pour qu'ils jurent le serment, serment de sa »garantie (à lui). Ils feront le serment pour qu'elle (la plaignante) s'éloigne d'eux. S'ils ne »le font pas, qu'ils lui donnent deux talents et 225 argenteus et leurs intérêts.»

«Le serment a été déposé dans la main de Pséchons. — *p šes*», probablement en attendant le serment complémentaire de la sœur, serment que nous ne possédons pas.

Je citerai aussi le n° 12574 du British Museum, relatif à une créance que le débiteur déclare par serment avoir soldée par des travaux. La formule donnée par le juge portait : «S'il s'écarte pour ne pas faire serment, qu'il donne 200 argenteus,» c'est-à-dire le chiffre même de la dette :

«Copie du serment qu'a fait Tavé qu'elle a fait à Djême au temple de Mont neb ašer, »l'an 18, le 21 de Thot, à Tsetmin, à savoir : Adjuré soit le *Ka* (esprit divin) qui repose »avec tout dieu qui repose à jamais avec lui, au sujet des 200 argenteus produits avec moi. »Je les ai payés par[1] l'argent qui provient de[2] tes bâtisses. Il n'y a pas de mensonge dans »ce serment prêté (selon cet arrêt) :

[1] Mot-à-mot : «au nom», car *ran* «au nom» s'emploie en égyptien pour les êtres animés et inanimés.
[2] Mot-à-mot : «qui sur tes bâtisses.»

Arrêt.

«Elle fera serment pour qu'elle s'éloigne d'elle. Si elle s'écarte pour ne pas faire ce »serment, qu'elle paie 200 argenteus.»

Notons d'ailleurs que si, en vertu de la loi, le débiteur était appelé par les juges à prêter serment dans le cas de dettes contestées, il était possible que par ignorance d'un fait précis, tel, par exemple, que la possibilité d'un paiement fait par un tiers, le débiteur ne pût jurer en conscience et fût obligé d'en croire le serment du créancier. Mais le plus ordinairement alors, les parties, au lieu de s'adresser pour la formule au juge, qui ne pouvait déférer le serment qu'au débiteur, selon la loi de Bocchoris, s'entendaient entre elles à l'amiable, et se rendaient directement au temple pour la prestation du serment.

Il en est ainsi dans une petite affaire que nous a conservée un ostracon de l'ancien fonds du Louvre, et pour laquelle les juges n'interviennent pas plus que pour celle de Panas, fils de Pilous, et de ses frères, citée plus haut par nous.

D'un côté de l'ostracon on lit donc :

«Copie du serment qu'a fait Menhor, fils d'Armaïs, qu'il a fait au *Ka* (esprit divin) »du temple d'Amon de Ub qui repose à jamais avec tout dieu qui repose avec lui.

«Les paroles suivantes, je suis venu[1] avec Panato, fils de Pmer, pour les lui prononcer »au sujet des $\frac{4}{10}$ d'argenteus qu'a faits (ou remis) à moi Mench-Hor. Il n'y a pas dans ces »$\frac{4}{10}$ d'argenteus fonds (ou biens) à lui, (remis) pour les parts de Ut'a et la part de T'aib, les»quelles parts ne m'ont pas été versées.[2] Je ne lui ai pas fait prendre cet argent dans le »lieu de justice. Je ne l'ai pas fait poursuivre (je n'ai pas été derrière lui) pour le lui »faire apporter. Je ne lui ai pas fait prendre secrètement. Il n'y a pas de mensonge dans ce »serment!»

Ainsi le débiteur, Panato, prétendait que Menhor, fils d'Armaïs, avait été soldé par un nommé Mench-Hor qui lui avait payé les $\frac{4}{10}$ d'argenteus redus par lui sur des parts d'héritage : les parts de Ut'a et de T'aib. A cela Menhor, fils de Armaïs, répondit par serment qu'il avait bien reçu de Mench-Hor $\frac{4}{10}$ d'argenteus, mais pour une affaire personnelle; et que, par conséquent, Panato restait toujours son débiteur. Panato s'exécuta donc[3] : et au revers de notre même ostracon, nous lisons le reçu, fait par Menhor, des $\frac{4}{10}$ d'argenteus immédiatement payés par Panato :

«Menhor, fils d'Armaïs, celui qui dit à Panato Pmer : tu m'as donné $\frac{4}{10}$ d'argenteus »comme 10e de la part de Ut'a et de la part de T'ait (deux personnes) . . . . . en vertu du »serment. A écrit Menhor, fils d'Armaïs.»

En dehors du serment de στυριωσις[4] ou de *fidejussio* relatif aux ventes et à la possession, prescrite par la loi du pays citée dans le papyrus grec 1er de Turin, et du serment sur le

[1] Mot-à-mot : «j'ai été amené ou j'ai apporté» (de ⲉⲓ).

[2] Mot-à-mot : «en sorte qu'on ne les a pas versées.»

[3] Exactement comme les frères de Panas, fils de Pilous, s'étaient exécuté après son serment quand ils lui avaient rédigé aussitôt un écrit de cession (voir plus haut).

[4] De ϣⲧⲱⲣⲓ *fide jubere*. C'est là le *anch* ou serment annoncé par les écrits de vente, comme je l'ai longuement enseigné dans mon cours.

recouvrement des créances, sans contrat, prescrit par la loi de Bocchoris citée par Diodore, on trouve, nous l'avons dit, dans les textes originaux un grand nombre d'autres serments.

Citons les serments entre mari et femme.

Dans les contrats de mariages dotaux, le mari, après avoir indiqué le trousseau qui est censé avoir été apporté par sa femme, a bien soin d'ajouter souvent qu'il dégage sa femme de la prestation du serment répondant à l'exception *pecuniæ non numeratæ* des Romains. Il lui dit donc : «je ne pourrai t'imposer le serment au sujet de ces objets mobiliers, en disant »que tu ne les as pas apportés à la maison avec toi».

D'une autre part, dans les contrats de mariage par *sanch*, c'est-à-dire sous forme de *créance* reconnue par le mari à la femme, le mari, censé débiteur, s'engage à ne pas prêter un serment à l'encontre de sa femme, c'est-à-dire précisément le serment par lequel, en vertu de la loi de Bocchoris, il aurait pu, sinon nier sa dette, puisqu'elle était certifiée par contrat, du moins prétendre qu'elle était déjà soldée, puisque, contrairement aux habitudes commerciales égyptiennes, elle était sans terme fixe.

Une troisième espèce des serments relatifs au mariage se retrouve dans un ostracon de Londres, le n° 12602. Il s'agit alors d'une femme qui, après la mort de son époux, voulait se faire rendre son don nuptial estimé à 200 argenteus et une part dans la communauté s'élevant à 300 argenteus : total 500. A cette demande l'héritier du mort répondait en disant qu'il la soupçonnait de s'être déjà payée d'avance sur les biens meubles du défunt et que, de plus, il n'avait pas la preuve contractuelle, soit du don nuptial lui-même qu'elle réclamait, soit de son paiement différé. L'héritier du mort ne représentait celui-ci que quant aux créances actives et passives, et non quant aux actions purement personnelles, aux questions de fait et, par conséquent, aux serments déférés aux débiteurs pour ces questions de fait. Les juges furent donc obligés de s'adresser à l'autre partie qui, d'ailleurs, pouvait être aussi considérée comme débitrice en ce qui concernait les biens qu'on l'accusait d'avoir détournés de la succession. Ils prescrivirent en conséquence le serment à la veuve et donnèrent la formule en ajoutant :

«Elle fera serment pour qu'il lui paie 500 argenteus pour son obligation. Si elle s'écarte »pour ne pas faire ce serment, elle montrera cela (elle fera la preuve de ce qu'elle demande) »pour qu'il (l'héritier) s'appuie sur cette démonstration pour les 500 argenteus ci-dessus.»

La femme, qui n'avait pas été exemptée par son mari du serment, fut donc obligée d'en passer par là et de le prêter à la fois et sur son don nuptial et sur l'honnêteté avec laquelle elle avait usé des biens de la communauté. Ceci ne vous étonnera nullement quand vous vous rappelerez que, d'après un contrat copte de Londres souvent cité par moi, un tel serment a été encore demandé par des enfants à leur mère au VIIIe siècle de notre ère.

L'héritier qui poursuit la veuve dans notre texte démotique était-il également son fils ou seulement son beau-frère? Nous l'ignorons : car le scribe a oublié un mot : justement celui qui établit la parenté avec le mort. Il a mis : «ton . . .» en omettant le substantif «frère» ou «père». Dans tous les cas la poursuite était sérieuse :

«Copie du serment qu'a fait Tatuhor, fille de Chonstu, serment qu'elle a fait devant »le Ka (esprit divin) de Manun, à Héréius, fils d'Apollonius, en l'an 14, le 23 Thot, à savoir : »Adjuré soit le *Ka* de Manun qui repose à jamais. Adjuré soit tout dieu qui repose avec

» lui sur ces 200 argenteus au sujet desquels tu as parlé avec moi et qui me sont venus » pour mon don nuptial (du mariage) avec ton (père ou frère). Je n'ai pas de valeur enlevée » à toi, dans le nome ou dans le sanctuaire, dans l'argent que nous avons fait (que nous » avons produit pendant le mariage). »

Arrêt.

« Elle fera serment pour qu'il lui paie 500 argenteus pour son obligation; si elle s'écarte » pour ne pas le faire (ce serment) elle lui montrera cela (elle lui fera la preuve de sa » demande), pour qu'il s'appuie sur cela pour les 200 argenteus ci-dessus. »

« Il n'y a pas de mensonge dans ce serment et ce serment a été reçu dans la main » de Pétamon, fils de Thot[1].

« Écrit l'an 14, le 26 de Thot. »

Ainsi, messieurs, nous avons des serments correspondants aux trois régimes matrimoniaux de cette époque :

1° Le régime dotal a pour correspondant possible un serment prêté par la femme au sujet de l'exception : *pecuniæ non numeratæ*;

2° le régime de *sanch* ou de *créance nuptiale* a pour correspondant possible un serment prêté par le mari, en tant que débiteur, d'après la loi citée par Diodore;

3° le régime par don nuptial même, où tous les droits de la femme reposent ouvertement sur la générosité du mari, donne encore lieu à un serment exigé de la femme sur la question de fraude ou dol.

(La suite prochainement.)

UNE QUESTION DE PRIORITÉ.

Notre élève et ami M. GROFF a publié dans le dernier numéro de la *Revue égyptologique* (1885) un article fort intéressant sur les tribus de Joseph et de Jacob d'après les textes hiéroglyphiques. Or depuis l'apparition de cet article M. le professeur MEYER de Breslau a fait paraître dans la *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft,* 1886, un travail sur le même sujet, travail dont les conclusions diffèrent d'ailleurs sensiblement des siennes, mais qui utilise les mêmes données hiéroglyphiques. Comme ce second travail ne cite pas celui de GROFF, j'ai tenu à prendre en Allemagne des informations précises à ce sujet.

Ces informations, je les ai eues par l'intermédiaire d'un ami commun. M. MEYER m'a affirmé lui-même qu'il ne connaissait en rien l'article de GROFF quand il a écrit son travail, travail qui, dit-il, a été rédigé en août de l'année dernière (1885) et tiré à part en octobre, bien qu'il n'ait paru que cette année (vers le 15 avril) dans la revue citée plus haut.[2]

---

[1] Si l'on mentionne le dépôt de la pièce, c'est, comme nous le verrons, qu'on accusait la veuve de détournement. (Voir ce que je dis plus loin sur les serments en matière correctionnelle.)

[2] Il n'a lu l'article de GROFF qu'en février 1886, à ce qu'il m'écrit.

Or, l'article de GROFF m'a été remis pour être imprimé en juillet 1885. A ce point de vue seul il y aurait pour lui priorité. Mais ce n'est pas tout. M. RENAN avait communiqué et discuté publiquement sa découverte à son cours le 13 avril 1885 et dès 1884 GROFF en avait parlé à un ami qui avait fait un article à ce sujet. J'ai reçu sur ces faits, déjà connus de moi, deux attestations que je m'empresse de publier. J'y pourrais joindre d'ailleurs beaucoup d'autres témoignages qui prouvent d'une façon incontestable l'antériorité de la découverte de notre cher élève et ami. Ajoutons seulement que cette découverte de M. GROFF a été annoncée par M. OPPERT à l'Académie des Inscriptions depuis plusieurs mois, qu'elle avait fait à cette occasion un bruit légitime dans tous les journaux sérieux de France et dans plusieurs revues et journaux d'Amérique et d'Angleterre. M. RENAN l'a signalée dans la *Revue des deux Mondes, The Academy* en a parlé et moi-même je l'ai citée dans le numéro de novembre-décembre 1885 de la *Revue archéologique.*[1] Voici maintenant les pièces annoncées par moi et après lesquelles je laisserai la parole à M. GROFF.

EUGÈNE REVILLOUT.

PARIS, le 5 mai 1886.

MON CHER AMI,

En réponse à la question que vous m'avez adressée, je dois vous dire que c'est au mois de septembre 1884 que vous m'avez montré dans vos notes celles qui ont rapport à Jacob-El et à Joseph-El, et j'en ai fait mention dans une étude sur les Patriarches publiée peu de temps après.

Je puis attester également, et cela d'après mes propres notes, que dans sa leçon du 13 avril 1885 au Collége de France, alors qu'il nous expliquait le chapitre XI de la Genèse, M. RENAN a dit que vous aviez trouvé dans les hiéroglyphes le nom de Joseph-El donné comme nom de tribu, lequel Joseph-El ne devait être autre que le Joseph de la Bible.

Agréez, mon cher ami, l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

E. LAMBIN.

A Monsieur GROFF, membre de la Société Asiatique.

PARIS, le 5 mai 1886.

MON CHER MONSIEUR GROFF,

En réponse à la demande que vous m'avez adressée, je m'empresse de vous certifier que c'est dans la leçon faite au Collége de France, le 13 avril 1885, leçon à laquelle j'assistais, que M. RENAN a annoncé et discuté votre découverte du nom de Joseph-El, comme nom de tribu, dans les listes de Karnak.

Veuillez agréer, une fois de plus, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

CH. DAVELUY.

[1] La *Revue critique* a récemment rappelé tout cela dans une note.

LETTRE A M. REVILLOUT.

MON CHER MAÎTRE,

Je prends la liberté de vous adresser quelques mots à propos de mon travail sur le nom de Jacob et de Joseph en égyptien, inséré dans la *Revue Égyptologique*, 1885, p. 95 et suiv. Il vient de paraître dans la *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, 1886, p. 1—16, un article sur ce même sujet et dont l'auteur M. MEYER ne m'a pas fait l'honneur de me citer une seule fois. Les conclusions du savant professeur de Breslau sont tout autres que les miennes. Examinons quelques-uns des changements que le travail de la *Zeitschrift* apporterait au mien.

Page 1. M. MEYER donne comme titre des listes de Karnak[1] : «Liste des territoires de »Rutenu supérieur que sa Majesté vainquit à Megiddo la misérable et dont il emmena les »enfants prisonniers à Thèbes,»[2] ce qui ne veut pas dire grand' chose d'abord, et en outre : 1° *seḥui* ne veut pas dire *liste*, mais *réunion*. C'est le copte ⲥⲟⲧϩ «congregare». 2° *t'eṭhu*, ne veut pas dire *vaincre*, mais *enfermer, emprisonner*.[3] Par exemple dans le papyrus Abbott[4] où il est question des voleurs qui ont violé les tombeaux, il est dit que «les magistrats-contrôleurs s'en emparèrent, les mirent en détention (en prison »*t'ethu*), les firent juger,» etc. Dans les Requêtes démotiques du Sérapéum on trouve souvent ce mot *t'oth* à propos des emprisonnements faits par l'ordre de l'autorité. Le décret démotique de Rosette nous dit[5] : «Les hommes qui étaient emprisonnés (*t'oteh*).» ΤΟΥϹ ΕΝ ΤΑΙϹ ΦΥΛΑΚΑΙϹ ΑΠΗΓΜΕΝΟΥϹ dit le texte grec : du reste c'est le copte ϫⲟⲧϩ «claudere[6]». Il est impossible de traduire que le roi avait renfermé des *territoires* dans la ville de Magiddo; on est forcé d'accepter la traduction *peuple*, sens, du reste, qu'a très souvent le mot *test*. Alors nous maintiendrons la traduction de : «Réunion des peuples »du Ruten supérieur qu'enferma Sa Majesté dans la ville de Magiddo la vile : Sa Majesté »amena leurs enfants en captifs vivants à la forteresse *Suhan* à Thèbes,» etc., car au point de vue linguistique c'est correct, et, de plus, en parfait accord avec le grand récit de la guerre où il nous est dit que, après la déroute des peuples alliés contre le roi Thoutmes III, «ils »coururent pêle-mêle [vers] Magiddi, saisis de peur; ils abandonnèrent leurs chevaux, leurs »chars d'or et d'argent».[7]

---

[1] La publication par M. MARIETTE des listes de Karnak fut vérifiée et corrigée d'abord par M. GOLENISCHEFF. Voy. *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1882, p. 145 et suiv. M. MASPERO vient de les revérifier, voy. *Recueil de travaux*, vol. VII, p. 94 et suiv. Tous les deux ont trouvé que les n°s 102 et 78 sont réellement sur le monument tels que nous les avons étudiés d'après M. MARIETTE.

[2] «Liste der Gebiete von Oberrutenu, welche seine Maj. bei dem elenden Megiddo bezwang und »deren Kinder er als Gefangene nach Theben führte.»

Quelques lignes plus loin il est dit que «la liste contient 119 (plus exactement 118) noms de localités» («Die Liste enthält 119 [richtiger 118] Ortsnamen»).

[3] PIERRET, *Voc. hiér.*, p. 731.

[4] Abbott 4,10.

[5] REVILLOUT, *Chrestomathie démotique*, p. 14.

[6] Voir le *Dict. copte* de PARTHEY au mot ϫⲟⲧϩ et le *Dict.* de BRUGSCH au mot *t'ethu*.

[7] Voy. MASPERO, *Recueil de travaux*, vol. II, liv. 4, 1880, p. 142.

Plus loin le roi dit à ses soldats, par reproche de n'avoir pas pris la ville au lieu du butin abandonné par les fuyards : «Si ensuite vous aviez pris Magiddi, il [m']aurait donné »[une grande faveur mon père] Râ, en ce jour, car tout chef de tout peuple [est enfermé] en »elle, si bien que c'est prendre mille villes que la prise de Magiddi.»

Voici les tribus renfermées dans la ville. Après la prise de la ville, il est dit : («Voici »qu'ils) vinrent vers ses esprits avec leurs tributs d'argent et d'or, de lapis, de mafek, afin »d'apporter des grains, du vin . . . . . aux soldats de Sa Majesté, et des esclaves à chacun »d'eux pour les tributs du retour.»

Voilà des captifs amenés en Égypte.

Maintenant, la fin de la Genèse nous représente les Hébreux divisés en deux familles, Jacob et Joseph, vivant en paix et tranquillité. Alors vient la révolution qui s'est terminée par l'expulsion de l'Égypte vers la Palestine des Sémites [et parmi eux des deux petites tribus de Jacob et de Joseph?]. Peu après, ainsi que nous avons eu l'honneur de le démontrer, parmi les tribus faites prisonnières par Thoutmes III à Mageddo, il y en avait deux, l'une s'appelant Jaqob-el, l'autre Jošeph-el, et selon les récits hiéroglyphiques de la guerre des captifs furent amenés en Égypte. L'Exode nous représente les descendants de deux tribus, Jacob et Joseph, esclaves en Égypte.[1]

Page 2. M. MEYER remarque[2] que dans les listes de Karnak se trouvent des désignations de localités, tels que *'ain* עין *source, har* הר *montagne* Ophra la grande, Ophra la petite. *Ba'rutu (sic)* בארות *puits* (plur.), *Gb'u (sic)* גבע *hauteur, 'mqu (sic)* עמק *vallée, rḥbu* רחב *marché.*

Je ne vois pas bien clairement sur quoi M. MEYER s'appuie s'il veut faire une distinction et en conclure que ces noms sont des noms de localités plutôt que des noms de villes, car רחב entre dans la composition des noms d'un certain nombre de villes bibliques. עין se trouve comme nom d'une ville (Jos. 19,7. Nomb. 34,11), בארות nom d'une autre ville (Jos. 18,25), גבע encore le nom d'une autre ville (Jos. 18,24), עפרה deux villes portaient ce nom; sans parler d'une ville (Jos. 18,21) dans la composition du nom de laquelle עמק entre, permettez-moi de citer un passage du Ier Chron. (12,15) d'après le texte hébreu où nous lisons : ויבריחו את־כל־העמקים «ils mirent en fuite tous les *habitants* des vallées».

Quand même nous aurions dans les listes de Karnak des désignations de localités, le roi ne peut pas *vaincre* (sic) les *sources, vallées* et *montagnes* de la Palestine à Magiddo, ce sont forcément les habitants des localités portant ces noms,[3] et nous reviendrons à ce que nous avons soutenu dès le commencement, c'est-à-dire : les listes de Karnak sont, comme le dit formellement le titre, «la réunion des peuples» confédérés contre le roi Thoutmes III, peuples parmi lesquels sont forcément des tribus nomades; et là, où nous trouvons les mentions des lieux ou des noms portés par des lieux, soit villes, soit villages, soit localités, ce sont les habitants, et non pas les lieux mêmes qui furent dans la grande coalition.

---

[1] En confirmation de ces vues, voir *Comptes-Rendus de l'Académie des Inscr.*, 1886, p. 132—133.

[2] «. . . . . andere geben sich als gewöhnliche palästinensische Ortsbezeichnungen zu erkennen, wie »'ain (עין Quelle), har (הר Berg), Gross — 'pr und Klein — 'pr = 'Ophra. Ba'rutu = בארות «Brunnen» (plur.), »Gb'u = גבע «Höhe», 'mqu = עמק «Thal», rḥbu = רחב «Markt».

[3] Par exemple, il est dit au livre des Juges (1,9) : «Puis les enfants de Juda étaient descendus pour faire la guerre aux Cannanéens qui habitaient la montagne (הר) le midi (?) (נגב) et la plaine (שפלה),» ce qui correspondrait très bien au *har, neḳbu* et *āmequ* des listes de Karnak.

M. MEYER dit[1] : «Il y a en outre de nombreux noms, qui, du moins jusqu'à présent, »n'ont été en aucune manière identifiés.»[2]

«A ces derniers appartiennent les deux noms dont nous voulons ici nous occuper, le »n° 102 [illegible] J'qb'ar יעקבאר et le n° 78 [illegible] Jšp'r ישפאר.» ....

«La première moitié du n° 102 est une transcription exacte du nom de Jacob, tandis »que par le Jšp de n° 78 il est difficile d'être amené à penser à Joseph, malgré le change»ment de la sifflante (*š* ש au lieu de *s* ס). Si même Joseph ne devait pas s'y trouver, nous »aurions de toute façon affaire ici avec un nom d'une construction tout-à-fait analogue. Nous »devons en conséquence transcrire יעקבאל Ja'qob-el, et ישפאל Jošep(?)-el.»[3]

Le signe égyptien [illegible] *š* correspond, il est vrai, souvent à ש *š*. Dans notre travail nous étions amenés à voir dans la transcription du ס *s* hébreu par le [illegible] *š* égyptien une simple variante archaïque. Car les listes de Karnak nous présentent le ד *d* transcrit par [illegible] 0 ce qui sert plus tard à rendre le ת; le ג *g* y est rendu souvent par [illegible] *k*, ce qui correspond plus tard au כ *k*.

Mais la confusion entre le ש *š* et le ס *s* en hébreu est si grande que, peut-être, il est inutile d'y chercher un archaïsme. Comme il a été déjà dit, la prononciation de ces deux lettres variait de tribu à tribu. Quand les Galaadites voulaient savoir si un homme était un Éphraïmite, ils lui disaient : dites *torrent* (שבלת *šibboleth*). S'il disait סבלת *sibboleth*, ils connaissaient qu'il était un Éphraïmite.[4] (Ce mot est rendu en égyptien par [illegible] *šiboleth*.)

Mais M. OPPERT me fait remarquer que les noms propres qui sont écrits en assyrien avec un ש *š* sont souvent rendus en hébreu par un ס *s*.[5] Par exemple le nom du roi Assarhaddon, en assyr. [illegible] Ašur-aḫ-idin (אשרחדן), est rendu en hébreu par אסר־חדן.[6] Le nom de Joseph étant un nom propre, c'est à cette classe de noms que nous devons limiter nos recherches. Comme l'a déjà remarqué M. DE ROUGÉ, les noms des localités de la Palestine ne nous présentent pas un exemple du ס rendu en égyptien.[7] Quant au nom du roi Sabacon, il est écrit par la Bible avec un ס *s* et est rendu en égyptien par [illegible] *š*.[8]

---

[1] Daneben stehen dann zahlreiche Namen, die wenigstens bis jetzt noch in keiner Weise identificirt sind.

Zu den letzteren gehören auch die beiden Namen, mit denen wir uns hier beschäftigen wollen, No. 102 [illegible] J'qb'ar יעקבאר und Nr. 78 [illegible] Jšp'r ישפאר. . . . . .

[2] [illegible] «La transcription hébraïque donne forcément יעקב אל», M. DE ROUGÉ, *Revue Archéologique*, 1861, p. 370, voir *Revue égyptologique*, 1885, p. 97.

[3] «Die erste Hälfte von Nr. 102 ist eine genaue Transcription des Namens Jakob, während man bei »dem Jšp von Nr. 78 schwerlich umhin kommen wird an Joseph zu denken, trotz des abweichenden Zisch»lauts (*š* ש anstatt *s* ס). Sollte aber auch nicht Joseph darin stecken, so haben wir es jedenfalls mit einem »ganz analog gebildeten Namen zu thun. Wir haben demgemäss zu transcribiren יעקבאל Ja'qob-el und »ישפאל Jošep(?)-el.»

[4] Est-ce la prononciation *éphraïmite* du nom de Joseph que la Bible nous donne? Toutefois c'est à remarquer que selon le récit biblique Joseph est le père d'Ephraim.

[5] Voy. M. OPPERT, *Les rapports de l'Égypte et de l'Assyrie*, p. 112 et suiv.

[6] Puisque dans ce nom propre les Hébreux transcrivaient le nom du dieu Assur par אסר, n'est-il pas possible que parmi les noms propres phéniciens que nous trouvons composés avec אסר, il s'en trouve où il s'agit du dieu Assur de l'Assyrie plutôt que d'Osiris, le dieu des morts des Égyptiens.

[7] Cf. DE ROUGÉ, *Origine de l'alphabet égyptien*, p. 68—69.

[8] Voy. M. OPPERT, *Les rapports de l'Egypte et de l'Assyrie*, p. 12 et suiv.

Chez les Arabes les deux lettres ש *š* et ס *s* sont ordinairement confondues dans une seule س *s*, et le ש *s* hébreu est rendu par ش *š*. Peut-être ne saurais-je mieux faire pour résumer cette question que de citer ici les conclusions de M. HINCKS,[1] qui après avoir étudié la question des transcriptions du ס hébreu dit : on ne peut s'appuyer sur aucune transcription hébraïque contenant ס, aussi est-il absolument impossible de décider la question de savoir si les textes originaux avaient ס ou ש.

Le nom de Joseph, tel qu'il se trouve dans les listes de Karnak, est un nom propre, transcrit par l'écriture égyptienne vers le XVIIe siècle avant notre ère. Comme nous venons de le voir rien ne s'oppose à l'identification du n° 78 avec ce que la Bible nous représente comme la famille de Joseph et le n° 102 avec celle de Jacob.

Nous ne suivrons pas le savant professeur de Breslau dans les pages 3 à 16, où ses conclusions s'écartent notablement des nôtres. M. MEYER termine en livrant aux méditations de son lecteur ces belles hypothèses : «Abram est-il une divinité de la tribu de Kaleb?[2]» «Abraham est-il identique avec le dieu Dusares des Nabatéens?[3]»

Le nom Dusares se décompose en Dhu = בעל *maître,* et sares = *Sarah.* Le maître de Sarah (femme d'Abraham) fut Abraham, alors Abraham = Dusares, si j'ai bien compris! Mon travail qui a pour base l'histoire et les hiéroglyphes, n'a rien à craindre des hypothèses. Qu'on le change en détail, c'est possible, mais les grandes lignes que nous avons essayé de tracer, resteront.

Il y a maintenant bien des années qu'en lisant attentivement l'histoire sainte, nous étions vivement frappé par la coïncidence que la Genèse s'arrêtait brusquement vers l'époque où l'histoire profane nous enseigne que les rois pasteurs sémites furent expulsés de l'Égypte. La tradition place la descente d'Israël en Égypte sous le roi pasteur Aphobis, et le papyrus Sallier I nous parle d'une révolte des Égyptiens contre un roi, nommé Apapi. L'Exode ne reprend l'histoire qu'avec Ramsès II. Cette énorme lacune dans le texte hébreu s'étend donc depuis vers la fin (?) de la XVIIe dynastie jusqu'au milieu de la XIXe. Nous nous étions demandé alors, si ce n'était pas dans les textes hiéroglyphiques de l'Égypte qu'il fallait chercher à la combler. Notre travail est peut-être un premier rayon de lumière dans ces ténèbres. Nous avons établi un point fixe autour duquel viendront se grouper d'autres faits historiques. Car là où la Bible est silencieuse, les hiéroglyphes parlent.

Voilà, mon cher maître, les quelques remarques que j'avais à faire, espérant que vous voudriez bien me considérer comme un de vos élèves à l'École du Louvre.

Agréez, etc.

WILLIAM N. GROFF.

PARIS, le 4 mai 1886.

---

[1] CHABAS, *Mélanges,* 2e série, p. 275.

[2] «. . . . . Ḥebron aber ist, wie bekannt, kein judäischer, sondern ein kalibbäischer Ort, und so wird man wohl in Abram ein altes Verehrungswesen des Stammes Kaleb suchen müssen, ...» (p. 15).

[3] «. . . . . Abraham sei identisch mit dem nabatäischen Gotte Dusares. . . . . Was der Name Dusares bedeutet, ist völlig dunkel; ins Hebräische übertragen würde dû-šarâ, dhu'l-šarâ(i) lauten בעלשרי «Herr, Gemal der Sarâj» . . . .» (p. 16).

LA SUITE D'UN DOSSIER.

J'ai raconté autrefois dans la *Revue* les aventures de la femme Tanofré, fille d'Amenhotep et de Tahet, qui avait été séduite par un nommé Panofré, surnommé Petkeš. J'ai dit comment son père Amenhotep avait aussitôt forcé Petkeš de faire une adjuration pour abandonner certains esclaves *à la jeune fille,* puis bientôt après (dans le même mois) un contrat de mariage par lequel il se déclarait le mari de Tanofré et s'obligeait en même temps à ne jamais réclamer ses droits de mari. Amenhotep lui-même avait été chargé d'exiger les esclaves promis et de liquider la situation — d'une façon fort avantageuse pour la malheureuse à laquelle on avait enlevé le trésor de son innocence. Je ne doutais point alors qu'il ne s'agît, en effet, d'une toute jeune fille, presque d'une enfant. Or il se trouve que nous avions affaire à une respectable mère de famille — ayant déjà une très nombreuse progéniture, d'un mari probablement défunt. Ceci change un peu les conditions de cette séduction. Nous croyons donc devoir annexer ces pièces nouvelles au dossier.

Commençons par préciser les dates. C'est en l'an 17 d'Évergète Ier que Tanofré, séduite, a été si singulièrement épousée. C'est en l'an 25 du même règne que la même Tanofré constitue son avoir à une de ses filles, probablement à l'occasion de son mariage.

«An 25, Pachons, du roi Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoë, les dieux frères, Dosithée, »fils de Dosithée, étant prêtre d'Alexandre, et des dieux frères, des dieux évergètes, Bérénice, fille »de Ph..tim..kr-s étant canéphore devant Arsinoë Philadelphe. La femme Sanch Tanofré, fille »d'Amenhotep dont la mère est Tahet, dit à la femme Tseta(wuu), surnommée Tset(apaht), »fille de Snachomneus, dont la mère est Tanofré : Ma fille, tu m'as donné, et mon cœur en est »satisfait, l'argent de ma part du tiers de maison qui me revient de femme Tahet, fille de »Paret, ma mère, comme maison de Paret son père. La maison nommée est bâtie, couverte, »dans le quartier nord de Thèbes et ses voisins sont : au sud la maison de Relou, fils d'Herisnaf »que la rue en sépare et la maison de Pechelel . . .; au nord la maison d'Amenhotep, fils de Psea»men et la maison de Pana que la rue en sépare; à l'orient la maison de Psennouter, fils de »Nesmin, que la rue en sépare; à l'occident la maison de Petinofrehotep le choachyte et »la maison de Haredj (?) le porte-lance ( ) ce qui fait deux maisons que la rue du »roi en sépare et la maison d'Apaht le fondeur ( ). Tels sont les voisins de la mai»son entière dont je t'ai donné le tiers. (Je te donne aussi) la tombe du seigneur *(hir)* Touot »et de la dame *(hir)* Chonsmaut et de ses hommes, le seigneur Thotsetem et ses hommes, la »dame Taχrot, le seigneur Nesmin et leurs hommes, la tombe de Touot le pastophore du »maître de la vie *(pnebanχ),* et la demeure de Taa(paht) et ses hommes, la demeure de Mont »et ses hommes, Taese et ses hommes et le maître de la demeure où elle repose, la demeure »de Kernis et ses hommes, la demeure de Phib le scribe, et ses hommes, la demeure d'Osoroer »et ses hommes; et cet appartement occidental qui est bâti et couvert dans la cour de la demeure »(funéraire) de Pasi. Que tu ailles dedans et dehors de la cour. Que tu fasses construction »sur les murs, pour faire construction sur la maison nommée. — Et (je te donne) la moitié »de l'avoir nuptial *(šep?)* de Snachomneus, ton père, entre toi et Ounnofré, ton frère, par moitié »de l'avoir nuptial *(šep)* à chacun de vous deux. Je t'ai donné cela. A toi cela, ta part du

»tiers de maison ci-dessus et tes demeures de tes seigneurs *(hri)* et de tes hommes ci-dessus. »J'ai reçu le prix en argent de ta main. Il est complet sans aucun reliquat. Mon cœur en »est satisfait. Je n'ai plus aucune parole du monde à te faire à ce sujet. Personne au monde »n'a à en connaître. Moi seul (en personne), je les écarterai de toi depuis le jour ci-dessus. »Celui qui viendra à toi (pour t'inquiéter) en mon nom, au nom de quiconque au monde, je »l'éloignerai de toi, etc.»

Un peu plus tard, en l'an 2 de Philopator, la femme Tanofré adressait encore à cette même fille l'acte suivant :

«An 2, Mesoré, du roi Ptolémée, fils de Ptolémée et de Bérénice, les dieux évergètes, »Démétrius, fils d'Apellès étant prêtre d'Alexandre et des dieux frères, des dieux évergètes, »Noumenia, fille de Noumenios étant canéphore devant Arsinoë Philadelphe.

«La femme Tanofré, fille d'Amenhotep et de Tahet, dit à la femme Tsetawu, fille »de Snachomneus, dont la mère est Tanofré :

«Tu m'as donné — et mon cœur en est satisfait — ma part du sixième de la maison »bâtie couverte du quartier nord de Thèbes et ma part du sixième des poutres, des portes »des . . . . . et de murs de fondation qui y sont. Les voisins de la maison entière dont j'ai le »sixième sont : au sud la maison d'Amenhotep, fils de Péténofréhotep, le choachyte; au nord la »maison . . . . . que la rue en sépare; à l'orient la maison . . . . . de Krour, fils de Pséamen, »et la maison de Péténofréhotep, ce qui fait deux maisons; à l'occident la maison de Haredj (?) »le porte-lance (?), qui pour ses fils, que la rue du roi en sépare, et la maison de Taho . . . . »et la maison de Apaht, ce qui fait trois maisons que la rue du roi en sépare. Tels sont les »voisins de la maison entière dont je t'ai donné le sixième et qui me revient comme part en »nom de Tahet, fille de Paret, ma mère, ainsi que mes demeures que je t'ai données anté»rieurement sur la catacombe de Djème. En voici la description : la demeure de la dame »Tsémaut et de ses gens, la demeure . . . . et tous ceux qui y reposent et tous ceux qui »en dépendent, la demeure de Tamin de . . . . Mont et les pastophores de Mont qui y »reposent et tous ceux qui y sont, la demeure de Touot, le pastophore du maître de la vie, »et les hommes qui y reposent, et la moitié de la demeure de Taèsé et les gens qui y re»posent, la demeure de Ah . . . ., le *hesi*, et de ses gens, la demeure du seigneur Nesmin, le »*hesi* (?), la dame . . . . . qui repose avec lui et tous les gens qui leur appartiennent, la »demeure de Kernis et les gens qui y reposent, le seigneur Thotsetem, le *hesi*, le fils du »Panecht nommé ci-dessus. Je t'ai donné cela. A toi cela : ta part du sixième de la maison »et tes catacombes de mes hommes et de mes *hesi* ci-dessus. J'ai reçu leur prix en argent »de ta main. Il est complet sans aucun reliquat. Mon cœur en est satisfait, etc., etc.»

Après les formules ordinaires de l'écrit pour l'argent on lit l'adhésion de deux autres enfants de Tanofré :

«Le pastophore d'Amon Api de l'occident de Thèbes, Panofré, fils de Snachomneus, »dont la mère est Tanofré, et la femme Taaou, fille de Snachomneus, dont la mère est Ta»nofre, les deux ses enfants, disent : Reçois cet écrit de la main de la femme Tanofré, fille »d'Amenhotep, dont la mère est Tahet, notre mère ci-dessus, pour qu'elle fasse selon toutes »les paroles ci-dessus. Notre cœur en est satisfait. Nous t'abandonnons tes lieux ci-dessus.»

Le fils qui adhère ici à l'acte est le pastophore Panofré, fils de Snachomneus et de

Tanofré, que le laboureur Petema, fils de Petebast, avait choisi pour choachyte pour 99 ans en l'an 20 (?) du règne précédent, comme nous l'avions dit dans notre travail intitulé *Taricheutes et choachytes*. C'était donc loin d'être un enfant. Quant à Tanofré, fille de Snachomneus et de Tanofré, nous avons publié dans notre *Nouvelle chrestomathie* son contrat de mariage, rédigé en l'an 22 d'Évergète, avec le choachyte Hor, fils de Paménes et de Tablousi, dont nous possédons le partage qu'il fit avec sa sœur en l'an 20 du même roi et plusieurs autres pièces intéressantes (*Chrest.* p. 278, 288, etc.). Taaou était donc, elle aussi, une personne raisonnable, mariée et mère de famille, mais traitant elle-même ses propres affaires à l'égyptienne sans aucune intervention de son mari; car notre acte est antérieur au prostagma de Philopator sur l'autorisation maritale. On ne peut nullement comparer son assentiment à ceux des enfants que Setna fait signer à leur propre exhérédation et à celui de la jeune Ati adhérant semblablement elle-même à son dépouillement pour complaire à son père Patma. Si nous avons ici le consentement formel de deux enfants déjà grands aux partages faits par leur mère, il faut en chercher la cause ailleurs que dans la facile complaisance d'un être dépourvu encore de volonté et de jugement.

Quelle est cette cause?

Car enfin entre ce dernier acte et le précédent il n'y a guère au point de vue du droit que cette différence, puisqu'il s'agit des mêmes biens déjà cédés en l'an 25 d'Évergète et que Tanofré redonne encore à la même personne en l'an 2 de Philopator?

Quand je dis des mêmes biens, je me trompe. Les propriétés paraissent bien à peu près les mêmes sauf les réserves que nous allons indiquer plus loin, mais la part attribuée à la fille en question n'est pas la même. En l'an 25 d'Évergète cette part était du tiers. En l'an 2 de Philopator elle était du sixième.

Cette différence tient-elle à un accroissement de la famille postérieur à l'an 25 et antérieur à l'an 2? C'est possible. Mais en l'an 25 Panofré était déjà choachyte, Taaou était déjà mariée et il y avait encore, outre la fille qui partage, un autre frère, Osoroer, qui est nommé dans l'acte. Il y avait donc plus de trois enfants, chiffre que semblait devoir faire supposer ce mot : «part du tiers».

Peut-être est-ce là la véritable cause d'un nouveau partage. Les enfants lésés auront réclamé, et parmi eux sans doute Panofré et Taaou, qu'on fait ici adhérer à l'acte.

Peut-être aussi l'immeuble partage n'était-il pas aussi complétement identique qu'il le paraît au premier abord? En effet, si du côté de l'occident on retrouve les trois mêmes voisins également séparés par la rue, des autres côtés, autant qu'il est permis d'en juger d'après les lacunes, le nombre et les noms des voisins ne correspondent plus absolument dans les deux actes. On pourrait donc supposer que la propriété partagée cette seconde fois, tout en comprenant celle qui l'avait été un peu plus tôt et qui formerait son extrémité occidentale, comprendrait en outre un autre immeuble la doublant. Il est vrai que dans les deux actes il est dit qu'il s'agit d'un bien héréditaire provenant de la mère de la donatrice et ayant antérieurement appartenu à son grand-père. Mais si l'on suppose que cette mère, ayant été la femme d'un des voisins qui figure dans le premier acte, lui ait abandonné la jouissance de la moitié de son bien en laissant dès lors à sa fille la peline propriété du reste, on comprendrait comment ce voisin usufruitier d'une moitié étant mort dans l'intervalle entre les

deux actes, le bien paternel à partager entre les enfants de la donatrice se serait aussi trouvé doublé. Tanofré donc, après avoir assigné en dot à sa fille une part indivise d'un tiers sur la moitié qui était déjà entre ses mains, se serait réservé d'assigner à trois de ses autres enfants leur part d'immeuble sur la moitié qu'elle avait seulement eu nue propriété mais qui devait lui revenir un jour. Comme elle ne se désaisissait pas d'ailleurs de la possession des biens[1] qu'elle donnait à ses enfants comme part héréditaire pour le moment où elle n'y serait plus, une fois les deux moitiés se trouvant réunies, il devenait beaucoup plus commode pour sa jouissance personnelle de ne plus distinguer deux domaines séparés dans une propriété qui était devenue un seul et même bien et qu'elle pouvait ainsi modifier à sa fantaisie par des constructions et des améliorations diverses portant indifféremment sur une moitié ou sur l'autre. En recommençant le partage, elle évitait toutes les réclamations et les récriminations qui auraient pu se produire par la suite, si une des moitiés s'était trouvée plus avantagée que l'autre par les changements qu'elle méditait. D'ailleurs cela faisait éviter toute méprise possible sur l'interprétation des mots «propriété me venant de ma mère et du père de ma mère». Les trois aînés qui avaient reçu chacun un tiers de ce dont elle jouissait d'abord, ne devaient recevoir en définitive qu'un sixième du tout. Ils n'étaient pas lésés en cela et n'avaient pas de raison pour refuser leur adhésion[2]. Mais cette adhésion était nécessaire pour que l'acte fut régulier.

Quant aux liturgies il est possible que le cas eut été le même en ce qui les touchait qu'en ce qui touchait les immeubles. Car la mère de Tanofré avait pu aussi bien laisser la jouissance de la moitié de ses liturgies à son dernier mari que la jouissance de la moitié de ses immeubles.

Nous savons comment les choses se passaient en pareil cas, car après qu'un mari, Patma, eut cédé tous ses biens à sa femme, celle-ci n'en fut pas moins obligée d'assurer la propriété de ses biens à la famille de ce mari qui les lui avait cédés d'abord par un double écrit parfaitement en règle.

Pour en revenir au mariage honoraire de Petkeš avec Tanofré, son caractère est un peu modifié par ces nouvelles pièces.

La séduction nous paraît venir plutôt du côté de la femme que de celui du pauvre marchand. En effet, la femme était veuve et elle avait eu six enfants dont une fille qui se maria cinq ans plus tard et une autre qui se maria huit ans plus tard. Il est vrai qu'on se marie très jeune dans les pays d'Orient et qu'en l'an 17 elle pouvait n'avoir malgré tout cela que peut-être une vingtaine d'années.

Or nous savons par les témoignages des anciens, de Strabon entre autres, que les Égyptiennes passaient pour très séduisantes. Cléopâtre, quand elle s'empara du cœur d'Antoine, au point de se faire proclamer par lui souveraine de cet Orient que possédaient déjà les Ro-

[1] Elle ne faisait qu'un écrit pour argent, écrit qui assurait la propriété et non la jouissance. Pour celle-ci il fallait un second écrit : l'écrit de cession.

[2] La mère leur aura dit sans doute : Quelle utilité verriez-vous à ce que je laisse un mur entre les deux moitiés de ma propriété? Or, si je supprime ce mur, rien ne distinguera plus le groupe des trois parts revenant aux aînés du groupe des trois parts revenant aux autres. Une novation était donc nécessaire.

mains, était plus âgée que Tanofre quand elle s'empara du cœur de Petkeš et lui fit souscrire ces contrats qui nous ont paru si étonnants.

C'était une femme d'expérience.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA NUBIE.

Rien de plus obscur jusqu'ici que l'histoire de la Nubie. Dans mon *Mémoire sur les Blemmyes,* lu en 1870 et publié par l'Académie des Inscriptions en 1873, j'ai essayé d'en tracer quelques traits. Mais que d'inconnues et que de lacunes! Si j'y reviens aujourd'hui ce n'est pas avec l'espérance de donner un récit vraiment suivi, mais seulement pour ajouter quelques documents nouveaux à ceux que j'avais déjà réunis.

A ce point de vue les inscriptions démotiques publiées par M. LEPSIUS dans la partie VI de ses *Denkmäler* sont d'une richesse incontestable. Mais là l'illustre égyptologue ne pouvait vérifier d'aussi près que pour les hiéroglyphes les textes qu'il publiait. Aussi ne devra-t-on faire le travail définitif qu'avec de bons estampages et de bonnes photographies. Déjà notre cher ami M. le marquis de ROCHEMONTEIX a bien voulu nous communiquer quelques estampages pris par lui à Dakké et à Dendour. D'une autre part, un de nos élèves, M. CATTAUI, vient d'être chargé par M. le Ministre d'une mission en Égypte et nous lui avons vivement recommandé Philée. Ajoutons enfin que notre savant collègue, M. ERMAN, de Berlin, nous offre la communication à Berlin de tous les estampages de la mission prussienne; nous espérons donc pouvoir bientôt achever l'œuvre difficile que nous avons entreprise. Pour le moment nous nous bornerons à en donner une idée sommaire.

Les trois provenances les plus importantes pour nos inscriptions démotiques sont Hamamat, Dakké et Philée.

La vallée d'Hamamat contient les textes les plus anciens. Nous signalerons les n°s 162, 166 et 169 des inscriptions démotiques, relatifs à toute une famille contemporaine de Nechthorhib (Nectaneb Ier) et dont nous connaissons quatre générations :

Pethorpehrat,
Hema Ier,
Nesmin,
Hema II.

C'est le grand prêtre Hema (Ier), fils de Pethorpehrat, «que prirent, sous le roi Nechthorhib, les Mèdes et les Grecs, sans que le dieu Min (ou Xem-min) permit qu'on lui causât de dommages» et qui exprime dans le n° 162 sa reconnaissance à Xem-min en faisant inscrire son nom pour demeurer devant lui sur la montagne à jamais. J'ai déjà parlé de cette inscription il y a bien des années dans le premier volume de la *Revue égyptologique.*

En dehors de l'inscription de son petit fils (n° 166) qui donne *en entier* la généalogie indiquée par nous plus haut, nous en avons une autre en très mauvais état, le n° 169, qui renferme les mêmes titres que les deux précédentes *(aik peres tem),* titre encore inexpliqué

et que le n° 162 joint immédiatement à celui de *grand prêtre*. Cette fois il ne s'agit ni de Hema Ier, fils de Pethorpehrat, ni de Hema (II), fils de Nesmin, fils de Hema (Ier), fils de Pethorpehrat, mais au contraire de Nesmin, fils de Hema (Ier), c'est-à-dire du fils du contemporain de Nechthorhib. On prie Xem-min d'accorder la vie à cet *Aik peres*.

Qu'on me pardonne de m'être tant étendu sur cette famille. Mais c'est qu'en Nubie et dans les contrées voisines on ne possède pas d'inscriptions démotiques plus anciennes.

A Hamamat il faut noter aussi le n° 167, nous racontant qu'en l'an 20 de Ptolémée, fils de Ptolémée *(sic)*, les charpentiers *(am)* érigèrent la statue de la reine Arsinoë (Philadelphe). Cette date est intéressante; car nous avons indiqué dans nos articles intitulés *Notes sur la chronologie des Lagides* (1re année), le *Budget des cultes* (3e année, n° 2), etc., que c'était précisément à cette date que remontait le culte d'Arsinoë Philadelphe et la stèle publiée par M. NAVILLE est venue confirmer après coup nos déductions en prouvant que les statues d'Arsinoë furent, en effet, établies à Pithom en l'an 20 (voir la *Revue bibliographique* du n° 4 de la 3e année). Nous n'avions point alors fait attention à notre n° 169 d'Hamamat qui montre le même fait, à la même date, à l'autre bout de l'empire égyptien.

En Nubie proprement dite, à Dakké, la plus ancienne inscription démotique est encore postérieure. Elle remonte seulement aux dieux Évergètes,[1] c'est-à-dire soit à Évergète Ier, soit à Évergète II. C'était peut-être à peu de distance du célèbre Ergamène que les écrivains

[1] Notons que le temple même de Dakké est d'Auguste selon le premier éditeur de CHAMPOLLION. Mais dans les *Monuments*, p. 114, CHAMPOLLION reproduit justement une inscription d'Évergète II et de sa femme Cléopâtre, «la régente des deux mondes, la royale épouse, la royale fille, la royale sœur». Une inscription grecque au nom d'Évergète II se trouvait également au centre de la frise à la place occupée d'ordinaire par le disque ailé (p. III). Évergète II était donc un des fondateurs du temple de Dakké comme de celui de Philée, où il paraît avec son père Épiphane et son grand-père Philopator (*Monuments*, p. 173 et suiv., 185 et suiv., 191 et suiv.). Philométor, son frère, est également nommé à Philée (*ibid.* p. 189 et 208). Mais il est vrai de dire que l'œuvre est surtout là également d'Évergète II. Aussi est-ce Évergète II qui fit au temple d'Isis de Philée la célèbre donation des deux bords du Nil, reproduite par CHAMPOLLION, p. 100.

Revenons-en à Dakké. Un autre tableau, analysé p. 119, y représente aussi Philopator, sa mère Bérénice et sa sœur Arsinoë, ce qui prouve qu'il posséda Dakké avant l'insurrection qui, à sa mort, repoussa les Grecs de la Nubie et de la Thébaïde et de presque toute l'Égypte. Avant lui nous trouvons à Dakké les travaux d'Ergamène (*ibid.* p. 119 et 121) et après lui ceux d'Auguste (*ibid.* 115). Le culte prédominant à Dakké paraît être celui de Thot, comme le prouvent les inscriptions démotiques et hiéroglyphiques. Mais on y trouve celui d'Isis de Philée et de plusieurs autres dieux et déesses, entre autres celui du grand serpent dont parle le n° 154 démotique. M. le marquis de ROCHEMONTEIX nous en a donné un bon estampage. Elle débute ainsi : «Adoration de Metelbem, fils de Uit, dont la mère est Taèse, devant ce grand serpent. — »Chaque jour je te prie; car tu m'as sauvé, ainsi que ma mère et mes frères. Que tu prennes Meru (?) mon »fils sain et sauf, afin que je fasse servir ta Majesté . . . .» Le n° 155 dont nous avons également un estampage est fait par le frère du précédent, Kerui, fils de Uit et de Taèse. Notre personnage adore à la fois Thot et ses dieux συνναοι et particulièrement le grand serpent qu'il nomme plus loin le seigneur roi pšai ⲡϣⲓⲟⲩ. On sait que ce dieu très vénéré dans le Haut-Nil est devenu le dieu suprême des gnostiques (voir les entretiens du chacal Koufi et les papyrus magiques). Parmi ces inscriptions démotiques relatives au culte et provenant de Dakké j'en signalerai une inédite dont l'estampage porte simplement : «Devant Thot de Pnebs le dieu grand, Uhm» (escalier). Une autre sur la façade du secos d'Ergamène : «L'adoration de Pétèsé demeure devant Thot à jamais!» Une autre (Pronaos paroi ouest devant Horus) : «Adoration à Horpaesi, le dieu grand, Souhor». Une autre inscription inédite (pronaos paroi sud-ouest premier registre devant Thot) : «Je demeure à jamais devant Thot de Pnebs. Je multiplie les supplications chaque année devant Thot de Pnebs. — Horpaesi fils de Petipeti.» Mais nous reviendrons sur tout ceci ainsi que sur les autres inscriptions inédites qu'a bien voulu nous confier M. DE ROCHEMONTEIX.

grecs donnent comme contemporain de Philadelphe et dont les inscriptions hiéroglyphiques sont fréquentes en Nubie. Mais très probablement les Lagides avaient déjà considérablement affaibli son empire puisqu'on reconnaissait à Dakké leur suzeraineté. L'inscription n° 142 est, en effet, datée de l'an 25 des dieux évergètes (ce qui — disons-le — fait plutôt songer à Évergète II, qui avait associé ses femmes à la royauté, qu'à Évergète Ier, qui régna seul). D'ailleurs la Nubie paraît être restée presque toujours indépendante jusqu'à l'époque d'Épiphane.[1] C'est même alors que les rois nubiens Anchmachis et Harmachis, profitant des troubles qui avaient eu lieu en Égypte après la mort de Philopator (un instant maître d'une partie de la Nubie) étendirent définitivement leur domination jusqu'à Thèbes — vérifiant ainsi une vieille prophétie sur les Messies éthiopiens qui est longuement commentée dans la chronique démotique. Mais Épiphane, ayant fait venir des auxiliaires de Grèce, reprit le dessus; et, en l'an 20 de son règne, il en finit, selon l'expression de Polybe, avec les derniers des dynastes revoltés, c'est-à-dire avec les rois éthiopiens de Thèbes.[2] Il poussa même ses succès jusque dans le haut Nil, ainsi que le prouve le décret trilingue de Philée, fait en cette année 20e, et ce fut sans doute alors qu'il expulsa à jamais ses ennemis de ce qui devint plus tard le commilitium de Nubie. Il est donc tout naturel de trouver désormais les enfants d'Épiphane en possession de cette nouvelle province. En dehors de la date, nous avons d'ailleurs dans notre texte une autre preuve de notre attribution au règne d'Évergète II. A la ligne première après des mots complétement déformés dans la copie de M. LEPSIUS il est encore question «des rois» comme sous Évergète II, c'est-à-dire des deux époux associés. Mais à côté d'eux on voit figurer un chef du peuple[3] ou général , titre que nous rencontrerons souvent

[1] C'est par la mer rouge qu'Évergète Ier semble avoir fait son expédition contre les hauts plateaux d'Abyssinie où il laissa sa célèbre inscription. CHAMPOLLION-FIGEAC (*Égypte*, 419) dit qu'Évergète Ier réunit la Nubie à son empire jusqu'à Ibrim (Primis) et qu'il fit continuer le temple de Dakké commencés par Ergamène. Mais je ne sais sur quoi il s'appuie. Les inscriptions de Dakké sont d'Évergète II.

[2] C'est à cause de cette origine que les rois Anchmachis et Harmachis portent dans leur légende démotique le titre «aimé d'Isis» que les rois éthiopiens Ergamène et «Atharamen» enfermaient dans leurs cartouches. Ergamène qui, selon les historiens grecs, fit massacrer le collége sacerdotal de la montagne d'or avec lequel il était entré en luttes, était contemporain de Philadelphe et il fit de grands travaux dans les temples de Dakké et de Deboud, ainsi que appelé Atharamen par CHAMPOLLION, appartenant à la même dynastie, peut-être, selon lui, son prédécesseur ou son successeur. L'illustre fondateur de l'Égyptologie n'a malheureusement donné que la fin de son cartouche (*Monuments*, p. 157), cartouche que nous avons reproduit d'après M. LEPSIUS et qui renfermait le nom d'Amon et l'appellation «aimé d'Isis» comme celui d'Ergamène. Ces deux éléments se rencontrent également pour Anchmachis et Harmachis, «aimés d'Isis» et «aimés d'Amon-ra-sonter», qui appartenaient sans doute à la même dynastie. Ces rois se rattachaient à Amon, sans doute parce qu'ils descendaient de la dynastie des prêtres d'Amon réfugiée à Napata, et ils faisaient profession du culte d'Isis de Philée, si vénérée dans toute la Nubie. Il existe encore un autre roi nubien dont le cartouche est formé comme celui d'Ergamène, c'est . Notons que le nom de ce roi a été copié à Begerauieh, comme les noms tout barbares de rois Blemmyes dont nous aurons bientôt à parler. Il semble donc que cette dynastie de race égyptienne, qui paraît être celle d'Ergamène, eut à un certain moment l'hégémonie sur ce pays, l'un des siéges primitifs des Blemmyes. On trouve aussi à Begerauieh le nom de qui, lui aussi, n'a rien de barbare.

[3] Le mot *peuple* est celui qui est employé dans l'inscription de Rosette. Le même mot désigne aussi les soldats à pieds tant dans Rosette que dans les autres textes.

dans la suite. Ce chef du peuple, un nommé Temna, s'intitulait aussi agent du roi *(ret-souten)* et agent des prêtres d'Isis. Dans beaucoup d'autres inscriptions le chef du peuple est appelé ⲉⲭⲛⲓⲥ, «agent d'Isis». C'était une simplification du titre ancien «l'agent du roi, l'agent des prêtres d'Isis». Nous citerons particulièrement le n° 153, provenant aussi de Dakké, dont M. DE ROCHEMONTEIX a bien voulu nous communiquer un estampage et qui est ainsi conçu :

«Son nom demeure devant Thot de Dakké,[1] le dieu grand — Paloua, le chef du peuple, »l'agent d'Isis, le Ier (?) des prêtres de Philée et l'agent de Thot de Dakké, le dieu grand, »qui a fait faire la chapelle d'Isis au nom des rois à jamais . . . .»[2]

On voit qu'alors le chef du peuple n'agit encore qu'au nom des rois Lagides.

Mais il ne semble plus en être tout à fait de même dans une autre inscription nubienne, le n° 138. Cette inscription est datée de «l'an 20 sous *(ethi)* Aousouni, le chef du peuple, l'agent d'Isis», ce qui prouve qu'alors ce chef du peuple ne reconnaissait plus guère personne au-dessus de lui. Le rédacteur de nôtre texte est un nommé Paχom,[3] fils de Pétèsé, «scribe du grand prêtre», qui paraît appartenir à cette famille des Pachom, Smet et Smetchem que nous trouvons dans le sacerdoce d'Isis jusque sous le règne de Justinien, ainsi que l'a prouvé notre grand LETRONNE. Pachome invoque Isis et la prie de diriger son fils Pétèsé et les jeunes gens (ϩⲉⲗϣⲏⲣⲓ) d'Éthiopie, qui paraissent avoir été à ce moment en expédition guerrière. Aussi prie-t-il Horus ou Phripahor[4] de les faire plaire à Isis *(eerphripahor ti nai timati nese)* et d'en prendre soin (ⲣⲟⲟⲩϣ). S'il est encore question des rois à la fin de l'inscription ce n'est plus qu'une simple formalité. Nous reviendrons du reste dans la suite de ce travail sur cette inscription, dont M. DE ROCHEMONTEIX nous a donné un estampage. Notons seulement qu'à la fin notre «Pachome, fils de Pétèsé, scribe du grand prêtre» qui paraît avoir été un personnage assez important, répète ses noms et titres en disant qu'il a *écrit* tout ceci *de sa main lui-même.*

---

[1] *npnebs* — Conf. CHAMPOLLION, *Monum.*, p. 142 (Dakké) et BRUGSCH, *Dict. géogr.*, p. 337—338. Le Thot de Pnebes était très célèbre. Conf. πνουϯ de Ptolémée et *nups* de Pline déjà cité par BRUGSCH.

[2] *Auo caf* «et la veille»; cette expression est singulière.

[3] On trouve aussi le nom de Pachome pour un «chef d'Éthiopie» dans l'inscription n° 116 commençant par ces mots : «Le bon nom demeure à jamais devant Isis de Pilak, Osiris de l'Abaton, par la main »de Pethor suten (?), fils de Pachome, le chef ou seigneur *(hir)* d'Éthiopie, etc.» Suit l'énumération des gens de sa famille et de sa maison. St Pachome lui-même était du reste d'abord un pieux païen et il fut solitaire dans un sérapéum, comme Ptolémée Glaucias, avant d'être baptisé de force et de devenir solitaire chrétien. Il ne serait pas impossible qu'il ait appartenu par conséquent à la même famille sacerdotale.

Pour la formule «le bon nom demeure devant Isis de Pilak et Osiris de l'Abaton par la main de» conf. les nos 115, 118, etc.

[4] 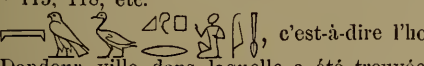 , c'est-à-dire l'homme divinisé Phripihor, fils de Kuper, était un *dieu* spécial de Dandour, ville dans laquelle a été trouvée cette inscription (voir CHAMPOLLION, *Monum.*, 142 et 144, BRUGSCH, *Dict. géogr.*, p. 399). Il était aussi vénéré à Dakké. On honorait également à Dendour son frère Pétèse, fils de *Kuper* (CHAMPOLLION, *Monum.*, 143 et BRUGSCH, *loco citato*). Chacun de ces deux saints égyptiens était qualifié «le grand *hesi* dans le *neterχer*» (l'enfer égyptien). M. BRUGSCH traduit «le grand anobli». *Hes* a bien des sens. Au point de vue funéraire il désigne les bienheureux qui chantent *(hesi)* devant Osiris selon l'expression des textes funéraires démotiques. Mais dans les ventes de liturgies le mot *hesi* s'emploie pour certains morts riches et privilégiés, qu'on appelait aussi *hir* (seigneurs), et on opposait les *hesi* ou *hir* aux gens du commun ou «hommes d'Égypte». Cela se rapproche du sens *favoriser* qu'a souvent *hes.*

A quelle époque les *chefs du peuple* firent-ils place de nouveau à des rois? Nous l'ignorons. Nous pouvons seulement dire que nous trouvons pendant longtemps les noms des empereurs succédant en Nubie à la suzeraineté Lagide. L'inscription 144 (de Dakké), malheureusement très mal reproduite dans l'ouvrage de M. LEPSIUS, contient ainsi «la copie d'un serment qu'ont fait les prêtres d'Isis et les prêtres de Philée et les pastophores d'Isis et les prêtres de Philée, les prêtres de Thot (??) et quiconque vient d'Égypte en pèlerinage, prophètes (?), prêtres et pastophores d'Isis, se rendant à Korta (Dakké), pour servir *(bok)* Isis, et les prophètes (?) d'Horsiésé, résidant à Korta, serment qu'ils ont fait devant Thot, de Pnebs «le dieu grand», l'un des principaux patrons de Dakké, «pour faire jour le 14 du mois en l'honneur de Néron[1] Claudius César.» Cet engagement solennel — qui méritait véritablement d'être conservé, ne fût-ce qu'à titre de curiosité — fut pris devant un fonctionnaire romain, appelé ici Actor (ce qui paraît plutôt un titre [actor Caesaris] qu'un nom proprement dit) par les prêtres de Philée (Pilak) et de Dakké (Korta) sans doute réunis en concile à Dakké. Le tout est certifié par un nommé Horut'a, écrivain d'Isis de Philée.

A Philée nous trouvons aussi un très grand nombre d'inscriptions de l'époque impériale. Nous citerons :

1° le n° 32 appartenant à l'an 35 d'Auguste[2] et contenant un proscynème fait à Isis de Philée par Thotsetem, grand prêtre d'Amon de Djème. (Ce titre est curieux à noter, car jusqu'à la destruction de Thèbes par Soter II il n'y avait qu'un prophète à Djème, au nom duquel étaient rédigés les actes, et ce prophète dépendait du collége des prêtres d'Amon-ra-sonter à Thèbes. Mais nous avons vu dans le règlement des choachytes qu'aussitôt après la ruine de la vieille capitale le titre de grand-prêtre avait été usurpé à Djème même par le président de la confrérie des choachytes.)

2° les n°s 26, 27 et 33 de l'an 1er (?), de l'an 6 et de l'an 5 de Tibérius César ou de Tibérius[3] Claudius Germanicus.

3° le n° 30 de l'an 1er d'Antonin[4] où l'on voit intervenir pour la première fois le nom de la Nubie [5] tel que nous le rencontrerons si souvent dans la suite.

4° le n° 10 de l'an 7 de Sévère Alexandre.[6] Cette inscription est un acte d'adoration à Isis, d'un Nubien nommé Uikeri, fils d'Hornecht, dont la mère qui l'a enfanté est la vénérable *(šepš)* Uri. Nous voyons par la ligne 11 que «Hornecht, son père», bien que n'entourant

---

[1] Une inscription hiéroglyphique de Néron se trouve à Philée (CHAMPOLLION, *Monum.*, 168).

[2] Nous avons déjà dit plus haut qu'Auguste a rétabli une partie du temple de Dakké, d'après les inscriptions hiéroglyphiques. Mais il a fait faire aussi des considérables travaux à Philée (CHAMPOLLION, *Monum.*, p. 169 à 172, 177 etc.), à Deboud (*ibid.* 156), à Kalabché (*ibid.* 144 et suiv.), à Dandour (*ibid.* 141), etc., etc.

[3] Tibère a fait réparer le temple de Philée (Voir CHAMPOLLION, *Monum.*, p. 169, 171, 172).

[4] CHAMPOLLION *(Monum.*, p. 197) a reproduit une curieuse inscription démotique de Marc Aurèle et de Verus qui se trouve à Philée. On trouve aussi dans ce temple une inscription hiéroglyphique de Domitien (*ibid.* 199).

[5] C'est le synonyme démotique du des inscriptions hiéroglyphiques. On le trouve comme nom propre de la Nubie dans tous nos textes quand le pays est désigné.

[6] Le n° 177 de Philée contenait déjà une inscription bilingue, démotique et grecque, de l'an 8 de Sévère et Antonin (Caracalla). Le dédicateur était Harpaesis, fils d'Ammonius.

pas son nom d'un cartouche, par déférence pour l'empereur Sévère Alexandre, s'intitulait «roi des Nubiens» :

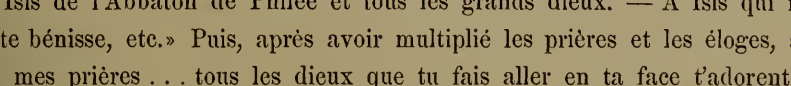

En l'an 7 de Sévère Alexandre le roi des Nubiens Hornecht[1] avait ordonné le voyage du jeune prince auprès d'Isis. Celui-ci dit en effet :

«Adoration d'Uikeri, fils d'Hornecht, dont la mère qui l'a enfanté est la vénérable Uri, devant Isis de l'Abbaton de Philée et tous les grands dieux. — A Isis qui repose avec eux que je te bénisse, etc.» Puis, après avoir multiplié les prières et les éloges, après avoir dit : «écoute mes prières . . . tous les dieux que tu fais aller en ta face t'adorent . . . écoute mes requêtes! . . . donne-moi de soumettre les ennemis . . . donne-moi de te chanter, de t'apprécier, de te respecter, au-dessus des rois . . . ton serviteur te sert de cœur . . . Qu'elle écoute les requêtes de ceux qui la louent et qui ont navigué vers elle, celle qui donne force, la Régente! Elle leur donnera ses ennemis par son amour . . .» après avoir, dis-je, proféré aux pieds d'Isis plusieurs éjaculations de ce genre, le prince Uikeri ajoute : «En l'an 7 de Sévère Alexandre le roi des Nubiens Hornecht, mon père, a ordonné ma venue vers Isis. Nous avons fait la dédicace de l'année à Isis de l'Abbaton par un vrai service (liturgique), nous l'avons fait sortir[2] (Isis) de l'Abbaton au nom des rois (du roi et de la reine) de Nubie. Leur voix parle vrai en nous.» Le tout se termine par l'indication du nom du graveur nommé Petsopti et par un vœu final de vie (☥☥☥) et de force éternelle *(tenro t'eta)* à l'Éthiopie *(Keš)*.

Le texte dit, nous l'avons vu : «Elle donnera ses ennemis (𓋴𓂋𓂋𓂋) par son amour, etc.» Quels étaient ces ennemis? Nous ne le savons pas. Mais nous verrons bientôt par les historiens que c'étaient souvent les Romains.

Notons que notre inscription démotique est entremêlée de mots hiéroglyphiques et hiératiques. C'est ainsi par exemple qu'à la fin le vieux mot ⊗ 𓎛𓏏𓏏𓏏, Éthiopie, sert de doublon au nouveau mot 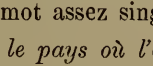 , mot assez singulièrement formé du reste, car d'après certaines variantes il semblerait signifier *le pays où l'on prend femme.* Je sais bien que c'est encore l'habitude pour beaucoup d'Égyptiens qui prennent souvent pour femmes des esclaves abyssines ou nubiennes. Mon frère m'a raconté force détails à ce sujet à propos de sa mission en Égypte en 1865.

Revenons-en à nos inscriptions. Nous n'en possédons aucune datée d'un des empereurs

[1] Ce nom purement égyptien prouve qu'il ne s'agissait pas encore d'un de ces rois Blemmyes à noms barbares, mais d'un de ces Nubiens de race qui étaient complétement et depuis longtemps devenus Égyptiens par la langue et les coutumes.

[2] *arn t'i peire mmos (n)ppaub npran,* etc. *peire* a ici le déterminatif de l'eau; car il s'agit de la panégyrie en barque que faisait traditionnellement Isis en Nubie. C'était un des privilèges des Nubiens, confirmé plus tard par Dioclétien dans son traité avec les Blemmyes, que de faire sortir une fois l'an Isis de l'Abbaton de Philée et de l'emmener dans leur pays. D'après les antiques conventions renouvelées par Dioclétien une partie du sacerdoce d'Isis à Philée était nubien et l'inscription 13 de M. LEPSIUS nous montre que les habitants de la Nubie avaient aussi à une certaine époque à Philée un représentant spécial, nommé dans leur langue (probablement du temps des Blemmyes) *Arbatenkeri* d'Isis la grande. Un certain Xemi remplit cette charge dix ans et rendit alors à ses compatriotes de grands services et spécialement celui de faire exécuter le traité de Dioclétien, quand un prêtre d'Éléphantine voulut s'opposer au voyage annuel d'Isis en Nubie. Nous parlons ailleurs plus longuement de cette inscription.

qui se sont succédés entre Alexandre Sévère et Galère. Cela n'a rien d'étonnant quand on se rappelle que les incursions des Blemmyes, descendant alors du Haut-Nil[1], eurent lieu sans cesse sous les règnes de Dèce, d'Aurélien, de Probus et de leurs successeurs jusqu'à Dioclétien, le prédécesseur immédiat de Galère, qui a définitivement abandonné la Nubie aux Blemmyes et aux Nobades.[2] Les villes du *commilitium* furent cédées directement aux derniers avec la charge de protéger l'Égypte contre les Blemmyes auxquels l'empereur promettait un tribut annuel considérable. Mais les Blemmyes n'acceptèrent pas la combinaison, qui consistait à faire bénéficier les Nobades de leurs succès. Ils les combattirent, ainsi que je l'ai raconté ailleurs, et l'emportèrent pendant quelque temps. Entre ces deux peuples aspirant l'un et l'autre

---

[1] Voir mon *Mémoire sur les Blemmyes*, p. 12 et 13 et suiv. J'y ai démontré que, comme l'avait déjà supposé M. ETIENNE QUATREMÈRE, les Blemmyes étaient originaires du Haut-Nil et ne vinrent pousser leurs irruptions dans la Nubie et jusqu'en Thébaïde qu'à une époque historique parfaitement connue. Cette conclusion est confirmée par les inscriptions. Ainsi que l'avait dit CHAMPOLLION, la civilisation de la Nubie et même de l'Éthiopie du temps des Pianchi, Tahraka, etc. était toute égyptienne. Au contraire, nous trouvons dans certains cantons du Haut-Nil — précisément du côté qu'avait spécifié QUATREMÈRE — des inscriptions en écritures hiéroglyphique et démotique et en langue inconnue. A Naga et à Begerauieh il existe beaucoup de ces inscriptions, soit démotiques, soit hiéroglyphiques, et les noms des rois du pays en l'honneur desquels elles furent faites, (ainsi que d'autres inscriptions en langue égyptienne) ont un aspect bien étrange. Je citerai 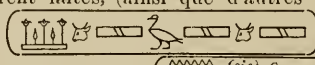 , la reine 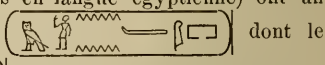 dont le prénom *ra meri ka* est égyptien, son fils avec le prénom égyptien *ra χepèr ka*, son petit fils avec le prénom égyptien *ra anχ ka*. Je citerai aussi le roi *Kenret* appelé aussi 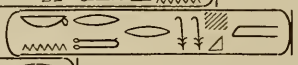 et et les souverains 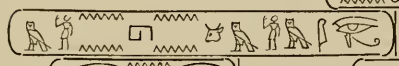 avec le prénom égyptien *ra ma ka*. A Begerauieh il y aussi le roi 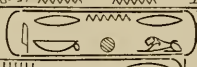 , la reine 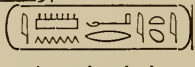 et puis 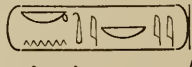 , 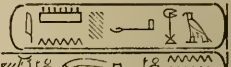 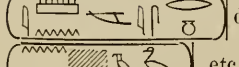 dont le prénom égyptien était *ra anχ nofre ab*, le roi *ra χeper ka* 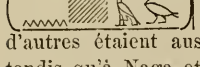 etc. Il est vrai que les célèbres noms des rois éthiopiens Naspurta, Nastosenen et tant d'autres étaient aussi fort barbares. Mais ces souverains rédigeaient leurs stèles en assez bon égyptien tandis qu'à Naga et à Begerauieh la langue officielle tendait à devenir barbare. Or — et c'est là un fait curieux — le démotique barbare de Begerauieh et de Naga a été transporté dans la Nubie propre et à Philée, évidemment lorsque les Blemmyes, qui écrivaient cette langue, sont descendus du Haut-Nil, où les placent les anciens auteurs, pour attaquer et bientôt occuper la Nubie, à une époque que les historiens et les cosmographes de l'époque romaine nous font également bien connaître. Malheureusement on ne lit pas encore ces inscriptions, pour le déchiffrement desquelles il faut d'abord connaître à fond les dialectes parlés actuellement dans le Haut-Nil. A ce point de vue notre ami M. le MARQUIS DE ROCHEMONTEIX paraît bien préparé pour cette œuvre intéressante. Mais, en attendant ces nouveaux déchiffrements, nous sommes obligés de nous contenter des inscriptions démotiques égyptiennes, écrites par l'ordre des mêmes Blemmyes et des Nobades, l'ancienne population du pays — tant dans la Nubie qu'à Philée.

[2] Voir mon *Mémoire sur les Blemmyes*, p. 14, 15, 16 et suiv. Dioclétien, en abandonnant la Nubie, fit fortifier Philée comme ville frontière. Mais, en même temps, pensant, nous dit Procope, que la communion des choses saintes établirait entre les deux peuples une solide amitié et que la tranquille religion des Égyptiens adoucirait les mœurs des Barbares, l'empereur rendit commun aux Blemmyes et aux sujets de l'empire le célèbre temple d'Isis à Philée et il ouvrit les portes du sanctuaire à des prêtres pris en partie parmi les envahisseurs (*ibid.* p. 19). Il est probable que Dioclétien avait négocié, (comme Maximin plus tard) une paix de cent ans avec les Blemmyes. En ce cas ce fut à peu près au bout de ce terme que, sous Théodose et Arcadius, le roi des Blemmyes Tererermen fit faire l'inscription démotique dont nous aurons à parler plus loin et qui était une menace pour l'empire.

à la suprématie de la Nubie la lutte du reste fut longue. Mais les Nobades parurent toujours rester plutôt les alliés des Romains. Aussi croyons-nous que ce furent eux qui conservèrent le titre traditionnel «de chef du peuple» ou de général, tandis que les chefs Blemmyes s'intitulaient déjà rois de Nubie. Peut-être aussi les rois de Nubie avaient-ils une sorte de connétable, analogue au *ras* des empereurs d'Éthiopie et au *tartan* des rois d'Assyrie. Quoi qu'il en soit, l'inscription n° 15 du temps du César Galère, successeur immédiat de Dioclétien, nous montre encore un chef du peuple à côté des rois de Nubie. Il s'agit d'un proscynème fait par Aten Kitonaria, le chef du peuple (?), l'agent d'Isis, devant Isis de Philée, la grande déesse, la vénérable, la bonne, la reine de la terre entière, pour le César Galère

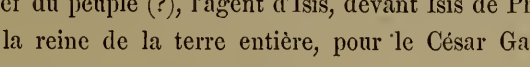

Il ajoute qu'il prie la grande déesse, qu'il fait sa fête chaque année, qu'il l'adore, qu'il lui apporte des offrandes en provision *(αχι)* et des libations — tout cela au nom des rois de Nubie. Ce bon Aten Kitonania avait bien des suzerains.

Le roi de Nubie est mentionné aussi dans plusieurs autres inscriptions, par exemple le n° 143 (de Dakké) daté de l'an 2 du roi Abraaman (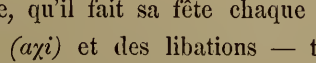) et de la reine Niklou.

Ces deux augustes souverains me paraissent de date assez tardive. Abraaman n'est évidemment qu'une déformation du nom Abraham (ⲁⲃⲣⲁϩⲁⲙ) si fréquent dans l'onomastique copte.

C'est aussi à une époque tardive que se rapporte le n° 21 de Philée, contenant le récit d'une mission envoyée dans ce sanctuaire par le roi de Nubie.

La date qui se trouve à la fin est assez déformée dans la copie que nous possédons. Mais elle est d'un *jour de Month* tombant le 15 Pharmouthi de l'an 2 de (Th)éodose[1] César et d'Arcadius Flavius son fils les rois augustes

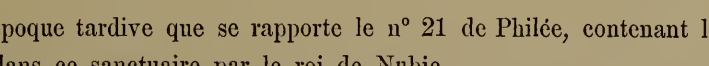

Le mot *nt χu* que nous rencontrons ici se trouve dans une multitude d'ostraca des empereurs ainsi que dans les inscriptions (conf. le n° 33 du temps de Tibère) et il signifie toujours *Augustus*. Les Égyptiens avaient pensé que, puisque les Grecs le rendaient par *sebastos*, ils pouvaient aussi le traduire dans leur propre langue, comme ils avaient autrefois traduit *soter* par *nt-lek-sebau* dans la Basse-Égypte et par *nt nohem* dans la Haute-Égypte. Notre stèle a été rédigée par un nommé Paterni, fils de Paosor, envoyé par le roi de Nubie pour adorer et prier devant Isis de Philée dans son sanctuaire de l'Abbaton, et pour apporter le tribut en offrandes que l'Éthiopie envoyait chaque année. Le roi de Nubie qui l'avait chargé de cette mission[2]

[1] Le *t* initial était écrit au-dessus du premier caractère dans une partie que M. LEPSIUS marque comme effacée. Il reste après cela *aodos;* car la finale grecque est également effacée dans une lacune qui a pu contenir sept à huit caractères. Viennent ensuite un *k*, un *i*, les trois traits composant le *s* (mais dont le troisième a été prolongé à tort) et enfin le *r* et le déterminatif des étrangers (un peu déformé). Le tout nous donne une orthographe assez fréquente du nom de César. Je ne parlerai pas des mots suivants reproduits ci-dessus.

[2] Cette mission paraît bien aussi politique que religieuse, car, nous le dirons plus loin, dès les

est un certain *Tererermen*,[1] sans cesse nommé dans l'inscription et qui a toujours les honneurs du cartouche. Il est souvent aussi question d'une princesse nommée Liter qui était fille d'un général ou chef du peuple dont le nom très déformé pourrait bien être Uuinti.

premières lignes, ce Nubien piétiste prie la déesse d'écouter les prières de ceux qui viennent d'Égypte et il s'écrie d'un ton inspiré : «(Oui Isis, la grande déesse,) elle écoute nos supplications (pour) l'Égypte. Nous sauverons l'Égypte! Fais son jugement (ϩⲁⲛ) (ô Isis) aujourd'hui!» Bien que l'auteur prie dans la suite ses divinités de faire recevoir à César les paroles du fils d'Isis, tout cela a bien l'air d'une conspiration analogue à celle qui eut lieu sous Épiphane, quand on vit accourrir les pieux Éthiopiens pour sauver l'Égypte des Grecs impies et proclamer à Thèbes les rois Anchmachis et Harmachis. N'en a-t-il pas été identiquement de même aussi sous les Pianchi et les Šabaka?

L'occasion était d'ailleurs excellente, car justement Théodose venait de rendre ces fameuses lois qui nous ont été conservées par le Code Théodosien et dont j'ai parlé longuement dans mon cours il y a deux ans. L'empereur s'y montrait d'une intolérance sans limite, interdisait le culte païen, établissait une véritable inquisition, dont celle du moyen âge n'a été qu'une imitation très éloignée, bref s'écartait autant que possible de la politique modérée de son prédécesseur immédiat. On comprend donc avec quelle angoisse les prophètes, les prêtres et les enfants des prêtres d'Égypte affluaient près de leurs coreligionnaires, les Blemmyes, et dans le temple neutre de Philée. Précisément on était environ à cent ans de date du traité de Dioclétien avec les Blemmyes et de l'établissement du culte international d'Isis de Philée. Si, ce qui est probable, Dioclétien avait stipulé avec les Blemmyes une paix de cent ans, comme le fit plus tard à son imitation le général Maximin, le terme de cette paix approchait et les Blemmyes avaient le droit de se montrer plus menaçants. C'est pour cela aussi que, tout en datant encore, à Philée, ville romaine, leur inscription du règne des empereurs chrétiens, ils ôtent à ces empereurs leurs cartouches, ainsi qu'au terme générique César, quand ils s'en servent, tandis qu'ils donnent les honneurs du cartouche à leur roi Tererermen. Cela était peu dangereux, car les chrétiens ne lisaient pas le démotique. Mais c'était juste le contraire de l'usage antique d'après lequel les rois Blemmyes renonçaient au cartouche à Philée et le réservaient aux seuls empereurs, tout en gardant eux-mêmes le titre de rois. Tout cela était dans le même sens que leurs conseils à César et que leurs menaces déguisées, après lesquelles ils s'apprêtaient à recommencer sans relâche et plus férocement que jamais leurs incursions dans le pays romain. Leur intervention envahissante était du reste préparée de longue main. Nos stèles sont là pour prouver cette ingérence de plus en plus grande. Paterni rappelle lui-même, dans son inscription, une démonstration du même genre qui avait eu lieu quelques mois auparavant à Philée, par l'instigation du roi Tererermen, et il ajoute que, lui, il avait été chargé de nouveau d'une mission semblable au nom du roi d'Éthiopie. Puisque donc l'Éthiopie les avait envoyés devant Isis et Osiris, ils tenaient à bien s'acquitter de leur mission, et de concert avec une princesse nommée Liter, fille de Uuinti, le chef du peuple (ou des troupes), Paterni avait fait des dépenses considérables, des repas énormes pour tous les prêtres et même toute la population du bourg et de solennelles prières pour la conversion des infidèles.

Nous reviendrons du reste sur tout ceci en examinant en détail cette longue et bien curieuse inscription.

Mais à peu de temps de là les Blemmyes martyrisaient les moines de St Pachome, détruisaient les églises et faisaient subir aux chrétiens milles violences que j'ai racontées dans mon *Mémoire sur les Blemmyes*, et qui ont inspiré soit les discours ardents du «prophète» Sénuti, soit le poëme grec publié par M. STERN. Les païens d'Égypte qu'invoque notre inscription blemmye étaient évidemment les alliés secrets de ces pieux Barbares. Il ne faut pas nous étonner si nous entendons — après les décrets de Théodose — mentionner leurs prophètes, leurs prêtres, etc., car j'ai longuement démontré dans mon *Mémoire*, p. 44 et suiv., que les païens conservèrent leur sacerdoce et leurs temples, *en Égypte même*, beaucoup plus longtemps encore. Sénuti détruisit, par exemple, une ville païenne, avec son temple et son grand-père, qu'il brûla vif, vers 451, à la veille du concile de Chalcédoine (lire ce récit émouvant p. 51 et suiv. de mon *Mémoire*). On voit que les violences étaient bien réciproques entre païens et chrétiens. Quand les Blemmyes comptaient sur les païens d'Égypte, ils comptaient sur un parti encore fort bien organisé, gouverné par une aristocratie puissante et riche (surtout dans les villes de Thébaïde comme Panopolis, etc.) et que Sénuti accusait d'opprimer la masse pauvre des chrétiens de campagne. Un jour ce farouche tribun dirigea un coup de main sur les païens de Panopolis, qu'il considérait d'ailleurs comme les complices des Barbares dont il parle tant, et il en extermina les chefs «avec leurs richesses». Lui-même, il nous raconte cet exploit sauvage qui fit périr également le célèbre poète panopolitain Nonnus (voir ma *Vie de Sénuti*). Les fouilles récentes opérées dans la nécropole de Panopolis — encore intacte — ont prouvé que Sénuti n'exagérait pas quand il parlait de la prospérité et des goûts artistiques de la ville païenne de Panopolis, si bien saccagée par lui.

[1] Sénuti eut affaire à un roi *(ppo)* des Blemmyes, qui était peut-être encore Tererermen, dans une

Cette inscription très intéressante et sur laquelle nous reviendrons bientôt quand nous en aurons de meilleures reproductions, débute ainsi :

«Adoration de Paterni, fils de Paosor .... à jamais! Devant Isis de Philée dans l'Ab-»baton, bonne libation annuelle et pains d'offrandes des Nubiens du sud, du nord, de l'orient »et de l'occident. — Écoute les requêtes de ceux qui sont venus ici en Égypte. J'élève ma »voix à cette porte vers la statue de la grande déesse Isis. Elle écoute nos prières pour »l'Égypte. Nous sauverons l'Égypte. Fais son jugement, (ô Isis!) — Mon (roi, celui) de Nubie »m'a parlé de ces choses. J'ai exécuté ses ordres. Il m'a parlé aussi d'apporter 10 talents »(ϭⲓⲛϭⲱⲣ) au sanctuaire d'Isis pour les prophètes, les prêtres, les fils des prêtres d'Égypte. »Je les ai fait apporter au nom du roi de notre Nubie, ainsi que des approvisionnements qu'il »m'avait dit de faire venir .... Il avait dit à Psémin et aux Kerni d'Isis de venir en »Égypte. Nous avons multiplié les réjouissances avec les vivres que j'avais amenés au sanctuaire »d'Isis .... En l'an 2, le 1er Choiak arrivèrent (?) à Philée les *Kerni* d'Isis avec moi .... »Les prophètes, les prêtres et le peuple du bourg me firent (fête) .... Nous leur fîmes »beaucoup de cadeaux de la part du roi Terermen. Je (leur) remis aussi les 10 talents »(ϭⲓⲛϭⲱⲣ) du roi Terermen, roi de notre Éthiopie.»

Paterni entre ensuite dans de nombreux détails sur les fêtes données aux prêtres d'Égypte par les envoyés du roi de Nubie. «Nous avons fait de grandes libations. Nous avons prié au nom de notre Éthiopie,» s'écrie-t-il. La princesse Liter, fille de Uuinti, le chef du peuple (ou des troupes), dont nous avons parlé plus haut, prit part aux libations et aux dépenses des solennités, ainsi que plusieurs autres Nubiens de distinction. «Nous avons fait apporter sur le dromos d'Isis du vin et de la bière en quantité suffisante pour tout le peuple du bourg présent à la fête.» Le roi Terermen avait aussi envoyé en Égypte un certain Kerni nommé Hor Ut'a qui semble avoir été plus spécialement chargé d'une mission politique et religieuse auprès de «César» — «pour lui faire apporter la parole du fils d'Isis». Nous savons, en effet, par le code Théodose que les *reguli* de Nubie envoyaient souvent de semblables missions en passant par l'Égypte, missions qui avaient fourni l'occasion de lois adressées par l'empereur aux magistrats d'Égypte. Mais celle-ci, dans les conditions où elle se produisit, au

expédition faite à quelque temps de là par les Barbares dans la Haute-Égypte et dont j'ai parlé dans mon *Mémoire sur les Blemmyes*, p. 25. Le terrible «prophète», pour me servir de l'expression des contemporains, inspira une crainte religieuse aux soldats qui entouraient le roï païen et immobilisa leurs bras prêts à le frapper. Ce fait est très admissible; car on renouvelle sans cesse semblable phénomène par *la suggestion* dans les services hospitaliers. Mais il faut dire que les Blemmyes, qui martyrisaient volontiers les moines (voir mon *Mémoire*, p. 21) et qui avaient une foi ardente en leurs divinités, étaient loin d'être des sujets complaisants pour de semblables expériences. Il fallut donc à Sénuti un ascendant moral considérable pour obtenir ce résultat et surtout pour faire relâcher par le terrible roi blemmye tous ses prisonniers, y compris l'hérésiarque Nestorius, qui nous raconte dans ses lettres ce singulier changement et qui en fut victime bientôt après, puisque Sénuti le fit mourir sous ses coups (*ibid.*, p. 26 et suiv.). Ceci se passait à la fin du règne de Théodose II, successeur d'Arcadius (vers 450). C'est un an après, en 451, que le duc Maximin faisait avec les Blemmyes sa célèbre paix de cent ans, signée et jurée dans l'enceinte même du temple d'Isis de Philée (*ibid.*, p. 44). Les Blemmyes étaient, en effet, de très pieux païens. Leur constance dans la foi antique faisait l'admiration de Marinus quand il écrivait, en 486, sa vie de Proclus (voir mon *Mémoire*, p. 20), et aussi celle d'Olympiodore qui les a visités au commencement du VIe siècle, «enlevé», comme il le dit lui-même, par les prêtres de ces barbares qui voulaient jouir du charme de sa savante conversation (*ibid.*, p. 60).

lendemain des lois de Théodose contre les païens, est particulièrement intéressante, ainsi que nous l'avons du reste indiqué en note.

Citons maintenant pour finir une inscription qui paraît postérieure et qui nous fera mieux connaître l'état des esprits à cette époque de luttes et de passions religieuses sans cesse renaissantes.

Elle a été rédigée par un nommé Xemi qui était une sorte d'apocrisiaire des prêtres nubiens à Philée et portait en cette qualité le titre d'Arbatenkeri d'Isis la grande. En voici le commencement, autant qu'il nous est possible de le rétablir à l'aide des copies fort imparfaites que nous avons entre les mains et en attendant des copies meilleures :

«Adoration de Xemi, arbat(en)keri d'Isis la grande — devant Isis de Philée dans l'Ab»baton, la déesse grande, vénérable et bonne — bonne libation annuelle et pains de pro»pitiation (a⁄i) des Éthiopiens de Tpi et Ptoteki. — J'ai fait 10 ans d'Arbatenkeri : j'ai »aimé le temple d'Isis, (était lié à lui) d'un grand lien d'amour, sans que je brise ce lien, »sans que j'apporte de retard à faire chaque année pendant dix ans un service juste et par»fait. — Le fils du Kerni (prêtre d'Isis) de Coptos du lac,[1] dont le nom est Persée, chef des »prêtres du temple d'Éléphantine, vint en haut . . . . au lieu où était la barque (d'Isis); il »emporta la statue à Syène : Il empêcha par cela de faire le droit d'Isis. Il ouvrit le temple »d'Éléphantine en disant : N'allez pas à l'Abbaton! — Je passai toute l'année à Philée, cette »fois, sans qu'il rendit libre (à Isis) le chemin existant pour venir ici (vers l'Éthiopie). — Je passai »toute l'année. — Voici que je fis les frais de la cire pour le luminaire d'Isis et (ce fut) 5 »talents que je dépensai pour ces choses et pour la fête. J'allai prier à l'Abbaton et je restai »sur le dromos d'Isis de Philée ou à l'intérieur du bourg. — Archélaus vint ici : je parvins »vers lui à Syène . . . . Il fit faire le droit du monde au temple . . . . Je fis apporter »de grands parfums pour les libations d'Isis, etc.»

Deux personnages sont nommés dans notre inscription en dehors de son auteur.

Le premier est le fils d'un Kerni de Coptos du lac, devenu chef des prêtres d'Éléphantine et nommé Persée, qui fit enlever la statue d'Isis au moment où sa barque sacrée allait se rendre en Éthiopie, et la fit porter d'abord à Syène, puis à sa ville d'Éléphantine qui était en face de Syène, de l'autre côté du fleuve, mais vers l'Égypte par rapport à Philée et non vers la Nubie. On sait que le Kerni était une sorte de prêtre d'Isis à Philée, comme l'a déjà remarqué BRUGSCH, mais on ignorait encore que ce titre désignait aussi certains prêtres d'Isis de Coptos. Quant au temple d'Isis de Coptos et au lac qui en était proche, ils nous sont bien connus par le roman de Setna qui fait remonter ce sanctuaire sacré d'Isis aux Ramessides et lui donne par conséquent l'antériorité sur celui de Philée. Peut-être y avait-il pour l'acte audacieux de ce fils de Kerni de Coptos, dirigé en apparence contre les Éthiopiens, une secrète cause de jalousie à l'égard du sanctuaire de Philée : c'est ce que voudrait faire croire l'auteur de notre inscription. Quoi qu'il en soit, on finit par rétablir l'ordre en faisant rendre la statue ainsi enlevée.

Ceci nous amène au second personnage nommé dans notre inscription, celui qui remit tout en état lors de son voyage dans la Haute Thébaïde, c'est-à-dire à Archélaus. Quel était

[1] Voir, comme je l'ai dit plus haut, mon *Mémoire sur les Blemmyes*, p. 51 et suiv.

cet Archélaus? Évidemment un magistrat important qui ne résidait pas habituellement dans ces parages et y avait cependant juridiction. On pense donc tout naturellement à un préfet augustal. Or justement on en connaît un de ce nom, fréquemment cité dans le code Théodosien, (loi 2 de his qui ad Eccl., loi 9 de juridictione,) dans le code de Justinien, (liv. 1, titre XII, etc.). Il florissait sous le règne d'Arcadius vers 397 après Jésus-Christ, c'est-à-dire peu de temps après l'inscription démotique datée du règne de Théodose Ier et d'Arcadius dont nous venons de parler et qui est relative au roi des Blemmyes Terermen, à son zèle pieux pour Isis et à ses agissements à Philée. Évidemment ces agissements, et peut-être aussi des incursions des Blemmyes dans le territoire de l'empire, avaient vivement irrité une partie de la population, et fournissaient un prétexte à Persée. Les chrétiens ont dû laisser avec bonheur les païens se disputer ainsi entre eux, et il a fallu l'arrivée de l'Augustal, craignant de nouvelles complications politiques et de nouvelles expéditions barbares, pour qu'on se décidât à faire observer l'ancien traité de Dioclétien qui permettait aux Blemmyes d'emmener chaque année en Nubie la statue d'Isis. Bien qu'Archélaus se fût beaucoup occupé des affaires ecclésiastiques, il agissait déjà dans le même esprit que Maximin qui renouvela le traité de Dioclétien avec les Blemmyes, une cinquantaine d'années plus tard — et qui tout chrétien zélé qu'il était — en jura cependant les clauses dans le temple d'Isis. Il n'en est pas moins curieux de constater une fois de plus que, bien après les lois de Théodose contre les païens, ceux-ci possédaient encore en Égypte même et en dehors du temple neutre de Philée d'autres temples[1] — tels que celui d'Éléphantine, dans la plus grande prospérité. C'est ce que nous apprend formellement aussi l'envoyé du roi Terermen quand il parle, sous le règne de Théodose et d'Arcadius, des prophètes et des prêtres *d'Égypte,* venus par dévotion et par politique à Philée. Mais notre document postérieur est plus précis encore.

Notons qu'Arcadius, contemporain de cette dernière inscription, est le prédécesseur direct de Théodose II, dans la dernière année duquel a été conclue, par le général Maximin, la fameuse paix de cent ans avec les Blemmyes dont j'ai longuement parlé dans mon mémoire déjà cité (p. 44 et suiv.).

C'est vers la fin de cette paix de cent ans que Justinien[2], s'étant débarrassé des Blemmyes avec l'aide des Nobades, fit saccager le temple international de Philée, que les traités protégeaient jusque là, et transporter à Constantinople les derniers prêtres païens d'Égypte. Le roi des Nobades qui régnait à ce moment est un vieil ami. C'est un nommé Eirpanome qui, dans l'inscription copte de Dandour[3], affirme avoir planté la croix en Nubie, avec l'aide de

[1] Voir aussi à ce sujet notre *Mémoire sur les Blemmyes.*

[2] Voir sur cette chute définitive du royaume des Blemmyes mon *Mémoire,* p. 69 et 73.

[3] J'ai publié dans mon *Mémoire sur les Blemmyes,* p. 4, le texte de cette inscription que voici :

ϩⲙ ⲡⲟⲩⲱϣ ⲙⲡⲟⲩⲧⲉ ⲙⲛ ⲧⲛⲉⲗⲉⲩⲥⲓⲥ
ⲙⲡⲣⲣⲟ ⲉⲓⲣⲡⲁⲛⲟⲙⲉ ⲙⲛ ⲡⲉⲥⲡⲟⲩⲇⲁⲓⲟⲥ
ϩⲙ ⲡϣⲁϫⲉ ⲙⲡⲟⲩⲧⲉ ⲓⲱⲥⲏⲫ ⲡⲉϫⲁⲣⲭ/
ⲡⲧⲁⲗⲙⲉⲱⲥ ⲁⲩⲱ ϩⲙ ⲡⲧⲣⲉⲡⲁⲓ ⲙⲡⲉⲥⲧⲁⲩⲣⲟⲥ
ⲡⲧⲟⲟⲩϥ ⲛⲑⲉⲱⲇⲱⲣⲟⲥ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲙⲡⲓⲗⲁⲕ
ⲁⲛⲟⲕ ⲁⲃⲣⲁϩⲁⲙ ⲡⲓⲉⲗⲁⲭ/ ⲡⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ
ⲧⲁⲟⲩⲱϩ ⲡⲉⲥⲧⲁⲩⲣⲟⲥ ϩⲙ ⲡⲉϩⲟⲟⲩ ⲛ
ⲧⲁⲩⲥⲙⲏ ⲉⲡⲧⲉ ⲡⲧⲉⲓⲉⲛⲏ/ ⲉⲧⲉ
ⲥⲟⲩϫⲟⲩⲱⲧ ⲥⲁϣϥⲉ ⲡⲧⲱⲃⲉ ⲓ/ϛ

Joseph, exarque impérial de Talmis, et de Théodore, évêque de Philée — c'est-à-dire de l'évêque même qui transforma en église le temple de Philée, d'après les inscriptions grecques recueillies par LETRONNE, et contre l'autorité duquel le patriarche monophysite Théodose prépara, depuis son exil de Constantinople, la mission en Nubie du prêtre Julien. Quant au roi Eirpanome nous avons dit qu'il semblait être le successeur de Silco,[1] roi des Nobades, qui,

---

ερε ϣαι ⲡⲉⲥⲓⲟⲩⲣ ⲙ̅ⲡ ⲡⲁⲡⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲡⲉⲧⲉⲫⲁⲣⲟⲥ ⲙⲡ ⲉⲡⲓⲫⲁⲛⲓⲟⲥ ⲡⲥⲁⲙⲁⲧⲁ/
ⲙⲡ . . . ⲙⲁⲣⲕⲟⲥ ϧⲉⲣⲓⲧⲁⲣⲓⲟⲥ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲙ
ⲉⲧⲛⲁϣϣ ⲛⲛⲓⲥϩⲁⲓ ⲙⲁⲣⲉϥⲣ̅ⲧⲁⲩⲁ
ⲛⲓⲛ ⲛϥ(ⲧ)ⲁⲩⲉ ϣⲗⲏⲗ ⲉϫⲱⲓ ϥ̅ϑ̅.

«Par la volonté de Dieu et par l'ordre du roi Eirpanome et du zélé dans les choses de Dieu, Joseph, exarque de Talmis; après avoir reçu la croix de la main de Théodore, évêque de Philée, moi, Abraham, cet humble prêtre, j'ai planté la croix, le jour où ont été placés les fondements de cette église, qui est le 24 de Tobé, indiction septième. Resplendissait à cette solennité l'eunuque (impérial), avec Paphnouté le stéphore, Épiphane, le garde des sceaux, Mara, le vérédarius. Que tous ceux qui liront ces lignes aient la charité de prier pour moi. Amen!»

On voit qu'après la défaite et l'expulsion des Blemmyes le roi des Nobades Eirpanome et l'empereur Justinien s'étaient partagé la Nubie, puisqu'à côté du roi on cite l'exarque de Talmis.

[1] Voir mon *Mémoire,* p. 60 et suiv. Les Blemmyes paraissent avoir déclaré la guerre aux Nobades pour se dédommager de leur paix de cent ans avec les Romains. Mais cette guerre tourna contre eux dès le temps de Silco. Voici le texte de son inscription que j'avais déjà publiée dans mon *Mémoire (ibid.)* et dont je n'ai pas besoin de faire ressortir ici de nouveau l'abominable grécité et les très nombreux copticismes.

εγω σιλκω βασιλισκος νουβαδων και ολων των
αιθιοπων ηλθον εις ταλμιν και ταφιν απαξ̅ δυο εποι
λεμησα μετα των βλεμυων και ο θεος εδωκεν μοι το νι
κημα μετα των τριων απαξ̅ ενικησα παλιν και εκρα
τησα τας πολεις αυτων εκαθεσθην μετα των
οχλων μου το μεν πρωτον απαξ̅ ενικησα αυτων
και αυτοι ηξιωσαν με εποιησα ειρηνην μετ̅ αυτων
και ωμοσαν μοι τα ειδωλα αυτων και επιστευσα τον
ορκον αυτων ως καλοι εισιν ανθρωποι αναχωρηθην
εις τα ανωμερη μου οτε εγεγονεμην βασιλισκος
ουκ απηλθον ὅλως οπισω· των αλλων βασιλεων
αλλα ακμην εμπροσθεν αυτων
οι γαρ φιλονικουσιν μετ̅ εμου ουκ αφω αυτους καθεζομε
νοι εις χωραν αυτων ειμη κατηξιωσαν με και παρακαλουσιν
εγω γαρ εις κατωμερη λεων ειμι και εις ανωμερη αρξ̅ ειμι
επολεμησα μετα των βλεμυων απο πριμ/ εως τελη̄λεως
εν απαξ̅ και οι αλλοι νουβαδων ανωτερω εποροθησα τας
χωρας αυτων επειδη εφιλονικησουσιν μετ εμου
οι δεσποτ̅ των αλλων εθνων οι φιλονεικουσιν μετ̅ εμου
ουκ αφω αυτους καθεσθηναι εις την σκιαν ειμη ὑπο ηλιου
εξω και ουκ εποκαν νηρον εις την οικιαν αυτων οι γαρ
αντισικοι μου αρπαζω των γυναικων και τα παιδια αυτων ///

«Moi, Silco, roi des Nobades et de tous les Éthiopiens, je suis venu à Talmis et à Taphis deux fois. »J'ai combattu contre les Blemmyes et Dieu m'a donné la victoire trois fois. De nouveau j'ai vaincu et je »me suis rendu maître de leurs villes. Je m'y suis établi avec mes troupes.

«La première fois je les ai vaincus et ils m'ont imploré. J'ai fait la paix avec eux et ils m'ont prêté »serment de par leurs idoles et j'ai cru leur serment, comme (étant celui d')honnêtes gens. Je m'en suis re»tourné dans ma contrée supérieure.

«Depuis que je suis devenu roi, je ne suis pas du tout à la suite des autres rois, mais au contraire »je marche devant eux, et ceux qui veulent lutter avec moi je ne les laisse pas en possession de leur terri»toire, à moins qu'ils ne m'en aient supplié et ne m'implorent. Car moi, je suis un lion dans les pays de »plaine et un ours dans les pays de montagnes. J'ai fait la guerre contre les Blemmyes depuis Primis

selon son inscription grecque, avait déjà combattu contre les Blemmyes et à qui Dieu avait donné la victoire «trois fois». Les documents, que j'ai déjà utilisés d'ailleurs, abondent sur cette période.

»jusque Telel une fois; et les autres (peuples) qui habitent au-dessus des Nobades, j'ai ravagé leurs terres »parce qu'ils m'ont cherché querelle.

«Les chefs des nations étrangères qui entrent en guerre avec moi, je ne les laisse pas reposer à »l'ombre, si ce n'est au-dehors, en plein air, et ils ne peuvent se désaltérer dans l'intérieur de leurs maisons. »Car ceux qui se mesurent avec moi, je me saisis de leurs femmes et de leurs enfants . . . .»

Au point de vue général rien de plus simple que le sens de notre inscription dont nous résumions déjà en ces termes les données historiques, p. 63 de notre *Mémoire sur les Blemmyes :* «Silco était roi des »Nobades et il se vante d'être venu deux fois jusqu'à Talmis et à Taphis et d'y avoir battu les Blemmyes »qui lui avaient cherché querelle. Il avait fait deux campagnes contre eux et les avait vaincus en trois »batailles avec l'aide du Dieu tout-puissant. Après la première campagne il leur avait accordé la paix »parce qu'ils lui avaient juré de par leurs idoles de ne plus l'offenser. Mais bientôt forcé de recommencer »la guerre avec eux, il s'était rendu maître de leurs villes qu'il avait occupées avec ses troupes.»

Si maintenant nous voulons étudier plus en détail le plan et, qu'on me pardonne cette expression, la contexture de notre texte, nous voyons qu'il comprend plusieurs parties fort distinctes.

Silco nous fait d'abord le résumé complet de ses campagnes contre les Blemmyes. Il est venu deux fois en armes à Talmis et à Taphis. Dans la première guerre Dieu lui a donné la victoire trois fois. Dans la seconde il a vaincu de nouveau et pris possession des villes des Blemmyes où il s'est établi avec ses troupes. Tout ce qu'il y a d'essentiel dans le récit de Silco est compris dans ces quelques phrases.

Après cela le lapicide a eu le soin de laisser un assez large blanc pour nous mieux indiquer que nous avions affaire à un nouveau paragraphe. Puis avec l'incise το μεν πρωτον απαξ, dans laquelle la particule μεν vient encore préciser d'avantage la coupe que nous venons d'indiquer, commence une nouvelle série de développements ayant trait spécialement à la première campagne de Silco, campagne dont il avait le plus de motifs d'être fier.

La première fois, dit-il, il a entièrement soumis les Blemmyes par la force de ses armes et ils lui ont demandé grâce. Il a donc fait la paix avec eux et ils lui ont prêté serment de par leurs idoles et il a eru à leur serment comme à celui de gens honorables. Il est retourné dans ses états du Haut-Nil.

Cette campagne, Silco l'a évidemment accomplie à lui seul, avec ses propres moyens d'action, et c'est pourquoi il en relate avec tant de soin tous les détails. Car c'était une grande gloire pour lui que d'avoir, le premier, soumis ces terribles barbares qui jusque là passaient pour si redoutables. Aussi Silco s'exalte-t-il en pensant à un tel triomphe, et, oubliant volontairement de nous raconter la nouvelle guerre contre les Blemmyes dont il avait déjà parlé sommairement plus haut et dans laquelle il paraît avoir joué un rôle plus secondaire, il en vient immédiatement à un pompeux panégyrique de son courage et de sa puissance, panégyrique qui constitue un troisième paragraphe.

Depuis qu'il est devenu roi ou plutôt roitelet* (car tel était le titre que portaient alors traditionnellement les rois des Nobades ainsi que les βασιλισκοι des Bedja et des autres peuples mentionnés dans l'inscription du βασιλευς éthiopien Aeizanas [n° 5128 du *Corpus*]), notre héros n'a jamais marché, comme ses prédécesseurs, à la suite des autres rois, mais plutôt devant eux, et ceux qui ont voulu lutter avec lui, il ne les a pas laissés en possession de leurs territoires à moins qu'ils n'aient fait leur soumission. Car il est un lion dans les pays de plaine et un ours dans les pays de montagne. C'est, par exemple, comme un lion furieux que dans sa première campagne il a porté la guerre dans les plaines qu'occupaient les Blemmyes depuis Primis qui, selon tous les auteurs, leur servait de limite au midi, jusqu'à Telel qui sans doute les bornait au nord du côté de Philée, c'est-à-dire dans toute l'étendue de leur domination. Puis c'est avec la vigueur de l'ours des montagnes qu'il est allé aussi ravager les terres des peuples qui habitaient au-dessus des Nobades.

Cette dernière mention surtout est curieuse. Il ne serait pas impossible qu'il s'agisse ici des Axumites occupant les hauts plateaux du sud-est. En effet, il semble certain d'après le parallélisme du lion et de l'ours que c'est bien à de vraies montagnes que nous avons affaire et non à un pays situé plus haut sur les rives du Nil. Car l'ours n'est qu'un animal de montagnes et il n'y en a guère dans ces parages

* Voir sur ce titre *regulus* = Βασιλισκος, qu'étaient obligés de prendre tous les rois barbares soumis à la puissance romaine, le Code Théodosien XXI, XII, V et *ibid.*, livre IX *De re militari.* GODEFROID a parfaitement commenté ces textes dont le premier, adressé par Valentinien et Valens au *duc d'Égypte*, est relatif aux *legati gentilium* envoyés par ces *reguli*, et il a cité parmi les *reguli* voisins de l'Égypte ceux des Axumites, des Homerites et des Sarrasins, comme parmi ceux d'occident celui des Francs (conf. *Ammien Marcel.*, liv. 3, etc.). Mais nous savons que souvent le roi des Axumites usurpait ce titre de Βασιλευς (appartenant à l'empereur seul).

Il n'est pas jusqu'aux prêtres et stolistes d'Isis venus d'Égypte à Philée et dont nous parle l'envoyé du roi nubien Tererermen dont nous ne sachions en partie les noms par des inscriptions grecques appartenant à cette époque et datées des années 165 ou 169 de l'ère païenne de Dioclétien, c'est-à-dire soit du temps des guerres des Blemmyes, soit d'un peu après leur traité de paix avec Maximin.

---

que du côté des hauts plateaux éthiopiens. Peut-être Silco aura-t-il profité de la grande expédition d'Élisboas contre les Homérites d'Arabie pour opérer en son absence une razzia jusque dans ses états. Ce fut à cette occasion sans doute qu'il aura joint à son titre de βασιλισκος νουβαδων celui de και ολων των αιθιοπων qui avait toujours appartenu au «roi des rois» siégeant à Axum, ainsi que le prouve l'inscription d'Aeizanas. Ce qui est hors de doute, d'après les renseignements fournis par l'histoire, c'est que cette guerre-là n'eut pas de résultats durables, comme celle que le roi nubien avait entreprise contre les Blemmyes. Il est donc plus que probable que quand, dans son quatrième paragraphe, Silco nous peint l'état misérable dans lequel avaient été réduits ses ennemis, c'est encore aux Blemmyes qu'il fait allusion et qu'il veut nous montrer les résultats décisifs de sa seconde campagne.

«Les chefs des autres nations qui entrent en guerre avec moi, s'écrie-t-il, je ne les laisse pas reposer »à l'ombre, si ce n'est au-dehors en plein air, et ils ne peuvent se désaltérer dans l'intérieur de leurs »maisons. Car ceux qui osent se mesurer avec moi, je me saisis de leurs femmes et de leurs enfants . . . .»

Cela revient certainement à dire que les ennemis de Silco ont été finalement vaincus, obligés, pour n'être pas massacrés, de sortir de chez eux ou de s'enfuir au loin dans les déserts en laissant comme proie à leurs adversaires leurs femmes, leurs enfants, leurs habitations, leur patrie, où Silco a pu s'établir librement avec ses troupes. Faut-il en conclure cependant que c'est notre roi nubien seul et par ses propres forces qui ait obtenu tout cela? Évidemment non. Il aurait eu bien soin de nous le dire. Nous allons voir, en effet, par les détails historiques dans lesquels nous allons entrer que Silco avait alors des alliés beaucoup plus redoutables que lui-même.

Nous avons établi dans notre *Mémoire des Blemmyes* que l'inscription qui nous occupe avait été rédigée entre l'année 540 et l'année 543. C'est dans cet intervalle, en effet, que se placent les deux grands événements qui coïncidèrent à peu près avec l'expulsion des Blemmyes : 1° la conversion des Nobades par Julien. 2° la destruction, par une expédition dirigée par Narsès le Persarmenien, du culte d'Isis et des idoles de Philée, dont le traité de paix fait en 451 entre les Romains et les Blemmyes garantissait la conservation. Avant la mission de Julien, les Nobades, suivant Procope, avaient la même religion que les Blemmyes «et c'est pourquoi, disais-je (p. 73), Silco dans sa première campagne leur fit jurer la paix sur leurs »idoles communes. Mais bientôt les circonstances changèrent : car, lors de son inscription Silco était devenu »chrétien et il méprisait les idoles que les Blemmyes adoraient encore. Il les vit certainement avec joie »détruire par Narsès.»

L'inscription de Silco a été trouvée dans le temple de Talmis, ville que nous voyons fort peu de temps après être devenue le siége d'un exarchat romain, ainsi que le prouve une inscription copte trouvée à Dandour et traduite dans mon mémoire. Lorsque fut rédigée cette inscription copte, le premier évêque de Philée, Théodore, celui qui avait fait transformer le temple d'Isis en église, gouvernait encore son diocèse. Il n'y avait plus alors de Blemmyes dans la contrée; mais l'autorité était exercée de très bonne entente à Dandour à la fois par un roi chrétien des Nobades, successeur de Silco et qui occupait sans doute les villes supérieures de la Nubie, et par un exarque byzantin qui, demeurant à Talmis, devait avoir aussi Taphis en sa possession avec toute la partie de l'ancienne Nubie qui avoisinait l'Égypte. Dandour était donc probablement devenue frontière, mais frontière entre deux alliés. L'un et l'autre donnaient leurs ordres pour la construction d'une église dans cette sorte de bourg neutre et l'évêque de Philée, Théodore, dont l'autorité devait s'étendre dans tout le commilitium romain, avait remis lui-même la croix au prêtre qui devait la planter. Tout cela se faisait du consentement tant du roi nubien que de l'exarque. Car on cherchait à éviter de part et d'autre toute cause de dissension. Cet état de chose paraît avoir duré jusqu'en 577, moment où, sous le règne de Justin, on fortifia Philée devenu de nouveau ville frontière. Mais quand et comment commença-t-il? Pour moi la chose paraît évidente. Dans sa première expédition Silco avait brisé les forces des Blemmyes. Il avait parcouru le pays d'un bout à l'autre. Il était allé non-seulement à Talmis et à Taphis, mais même, il a soin de nous le dire, il avait porté ses armes victorieuses depuis Primis jusque Telel. Mais il avait fait la paix avec eux sans occuper leur territoire. Il était retourné dans son pays. Quelque temps après, sous un prétexte qui nous est encore inconnu, la guerre recommença. Cette fois Silco, devenu chrétien, était l'allié du grand empereur Justinien. A ce que nous apprend Procope, une armée romaine commandée par Narsès le Persarmenien, remontant l'Égypte, était venue à

Je m'arrête donc et me borne à renvoyer pour tout ceci à mon *Mémoire sur les Blemmyes.*

Remarquons seulement que les populations de la Nubie furent aussi fidèles au christianisme qu'elles l'avaient été au paganisme égyptien. Les monuments chrétiens de Nubie abondent et nous savons par les auteurs arabes que les Nubiens, restés obstinément chrétiens,

---

Philée d'abord, et comme premier acte d'hostilité contre les Blemmyes païens avait fermé le temple d'Isis, dont le maintien avait été garanti par l'ancien traité de paix, et en avait arraché les prêtres pour les envoyer en prison à Constantinople. En même temps Silco s'avançait par le midi. Les Blemmyes, se voyant pris ainsi entre des forces supérieures, démoralisés d'ailleurs par les victoires que Silco seul avait déjà remportées sur eux, n'osèrent pas même courir les chances d'un combat. Les hommes valides de leur race, craignant d'être passés au fil de l'épée, ce qui était probable, se hâtèrent de quitter leurs habitations et de s'enfuir dans les déserts en abandonnant aux vainqueurs leurs biens, leurs femmes et leurs enfants. A partir de cette époque, ainsi que je l'ai déjà montré dans mon mémoire, le nom des Blemmyes disparaît de l'histoire. Et, en effet, s'il faut en croire les savantes communications à nous faites par notre ami M. DE ROCHEMONTEIX qui a parcouru tout ce pays, la race blanche qu'il assimile aux Blemmyes et dont il nous a fait voir de fort énergiques photographies, se trouva dès lors et se trouve encore séparée en deux groupes assez distants l'un de l'autre et entre lesquels se trouvent d'autres races. Les chants populaires ont encore trait à cette guerre dont Silco fut, avec Justinien, le véritable héros historique. C'est alors que Silco venant pour la seconde fois à Talmis et à Taphis, mais alors avec les armées confédérées, rédigea son inscription. Bien que Talmis ait été, dans le partage opéré par les vainqueurs, adjugé à ses alliés les Romains, ceux-ci permirent sans peine au roi nubien de conserver le souvenir de ses expéditions et de ses victoires et d'en faire placer le récit dans le temple même de la capitale des Blemmyes transformé en église. Cette mesure rentrait admirablement dans la politique de conciliation qu'ils avaient adoptée et dont l'inscription de Dandour nous offre un bel exemple. On trouve de même jusque sur les pylônes du temple de Philée d'autres inscriptions de la même époque qui attestent l'enthousiasme des confédérés nubiens à la chute du paganisme et de la domination des Blemmyes, ainsi que leur bonne entente avec les autorités romaines. Tels sont par exemple les nos 307, 308, 309, 310 de M. LEPSIUS contenant les noms de Nubiens qui ont bien soin d'inscrire à côté des proscynèmes des prophètes d'Isis, Smet, Smetchem, etc., leur foi chrétienne et leur nationalité. Tel est aussi ce cri de l'un d'entre eux ο σταυρος ενικησεν, «la croix a vaincu!» qui porte le n° 294. La place de l'inscription de Silco n'a donc rien qui doive nous étonner et c'est peut-être elle qui nous explique en partie la réserve qu'il met dans les renseignements fournis par lui sur sa seconde campagne. Il ne voulait sans doute pas irriter ses alliés en s'adjugeant un succès auquel ils avaient largement coopéré.

Il ne serait pourtant pas impossible qu'il eut ajouté encore quelques détails de plus sur les derniers événements. Car notre inscription paraît incomplète. LETRONNE avait déjà fait cette remarque que j'ai reproduite dans mon mémoire. Évidemment la stèle de Silco était un *ex-voto* ayant pour but de rendre grâce au «Dieu qui lui avait donné la victoire». Or, dans la partie qui nous est parvenue, nous ne trouvons ni l'acte de consécration et d'offrande, ni la date des événements qui paraît cependant indispensable. Le style même de la dernière phrase montre que nous sommes au milieu d'un récit. Je pense donc qu'il y avait, à côté de cette première pierre, une seconde qui contenait la fin du texte et n'aura pu être retrouvée. C'est à cette seconde pierre sans doute que renvoyaient les trois traits obliques, remplaçant le tiret moderne, et que nous remarquons après les derniers mots τα παιδια αυτων. Il est vrai que M. LEPSIUS a cru voir dans les trois traits obliques une sorte de ponctuation «indiquant la fin». Mais je ne crois pas qu'on puisse citer un seul texte à l'appui de cette théorie. On rencontre seulement le trait ou les traits obliques de ce genre : 1° pour mettre en vedette les chiffres d'une date. Il se place alors le plus souvent après le chiffre soit de l'an soit du quantième comme, par exemple, dans les nos 323, 324, 325, 326, 327, 328, 330, 332, 335, 336, 338, 340, 343, 345, 350, 356, 357, 358, 360, 361, 362, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370 de M. LEPSIUS; 2° comme marque d'abréviation soit dans la queue de la dernière lettre soit après la lettre comme, par exemple, dans les nos 313, 329 de M. LEPSIUS et dans un grand nombre des inscriptions du présent recueil; 3° enfin, ainsi que nous l'avons dit, avec le même rôle que notre tiret moderne comme on peut le voir dans les nos 372 et 373 de M. LEPSIUS, etc.

Nous avons dit plus haut qu'un peu après les événements que nous venons de raconter et les stèles du pieux roi Silco et d'Eirpanome, son successeur, tous deux si dévoués à Justinien, la tranquillité paraît avoir été troublée de nouveau, puisque l'on fut obligé de fortifier Philée, redevenu ville frontière après l'abandon de l'exarchat de Talmis. Ces événements sont aussi parfaitement datés par une inscription grecque, relative à cette construction du mur d'enceinte faite en l'an 577 sous le règne de Justinien II et avec la

résistèrent pendant de longs siècles à toute la puissance musulmane[1] alors à son apogée.[2] Comment s'en étonner quand nous voyons encore de nos jours les Nubiens du Mahadi entreprendre pour leur foi les mêmes guerres héroïques qu'ils avaient soutenues autrefois pour le culte d'Isis, abandonné partout ailleurs, et pour le christianisme battu?[3] Saluons du moins cette courageuse population qui sait mourir pour les causes perdues et triompher jusque dans la mort!

Dans les prochains articles nous étudierons de plus près nos si intéressantes inscriptions démotiques.

(La suite à un prochain numéro.)

UNE RECTIFICATION.

Dans un article paru dans le *Recueil* de M. MASPERO sous le titre : «Peut-on trouver des mots nouveaux dans la langue copte?» l'auteur dit : «J'émis le vœu qu'on publiât un »nouveau dictionnaire renfermant tous les mots de cette langue. M. REVILLOUT trouva que »l'œuvre serait inutile; il pensait que tous les mots coptes étaient contenus dans le diction»naire de PEYRON.»

Il est difficile de voir une contre-vérité plus complète que cette assertion. Jamais je n'ai prétendu absurdité pareille et je donne à l'auteur le démenti le plus formel en le mettant au défi de prouver son allégation. J'ai même dit formellement le contraire (*Mélanges,* III, p. 11) à propos du supplément de KABIS. «On ne saurait, disais-je, assez encourager les »auteurs qui se proposent d'augmenter en copte nos richesses lexicographiques. Cependant il »serait bon d'être au courant de la science avant de vouloir la faire progresser.»

En effet, il est bien évident que les mots *prétendus nouveaux,* pour être tels, ne doivent pas figurer dans tous les lexiques. Or les Coptes actuels, manquant souvent absolument de méthode scientifique comme la plupart des orientaux, ont l'habitude de donner comme nouveaux les mots les mieux connus. C'est ce que j'ai prouvé alors en détails pour le copte

---

participation de Théodore, évêque de Philée, c'est-à-dire de celui-là même qui se vante dans deux inscriptions grecques d'avoir fait recouvrir les peintures païennes du temple de Philée, dans une autre d'avoir transformé en église de St Étienne une partie de ce temple — tout cela sous le règne de Justinien — au moment où Narsès le Persamenien expulsa les prêtres païens. C'est Théodore, évêque de Philée, nous l'avons vu, par l'autorité de qui on construisit l'église de Dandour, selon l'inscription copte que firent faire conjonctivement le roi Eirpanome et l'exarque byzantin de Talmis. Son épiscopat paraît donc avoir été d'une certaine durée. Mais son autorité fut bientôt combattue par le prêtre Julien, envoyé par le patriarche monophysite Théodose auprès du roi des Nubiens, Eirpanome (?), qu'il convertit. De la lutte religieuse vint peut-être la lutte politique qui obligea à abandonner l'exarchat et à fortifier Philée. C'est pour cela que l'évêque «chalcédonien» intervint pour la fortification de sa ville épiscopale (voir LETRONNE).

[1] Voir en particulier la curieuse stèle de Tamer, l'évêque de Pachora, que nous avons publiée dans le dernier numéro de la *Revue.*

[2] Voir spécialement pour cette partie de l'histoire le savant mémoire sur la Nubie (chrétienne) d'après les auteurs arabes par M. ÉTIENNE QUATREMÈRE. La Nubie, avec ses 17 évêques, ses villes et ses forteresses, avait alors un grand degré de civilisation et des livres, soit religieux, soit liturgiques, soit scientifiques, soit historiques, écrits en nubien ou en grec. Tout cela est perdu.

[3] Les luttes des Nubiens chrétiens contre les sultans musulmans durèrent jusqu'au XVe siècle, comme celles des Nubiens païens contre les empereurs chrétiens avaient duré jusqu'au VIe.

KABIS qui venait de publier dans la *Zeitschrift* un supplément aux lexiques dans lequel sur soixante-dix formes citées il y avait quatre mots nouveaux; tout le reste était dans PEYRON et TATTAM.

Voilà ce que j'ai rappelé dans la *Revue Égyptologique* (II, p. 357) à propos d'une citation du supplément de KABIS (dont mon collaborateur d'alors, devenu depuis celui de M. MASPERO, voulait réclamer une sorte de paternité). Je disais alors : «Ce supplément au lexique de »PEYRON est, je dois le dire, aussi mauvais et inutile que possible, ainsi que je l'ai prouvé »dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne,* t. III, p. 11, 12, 13 et 14. Les mots »sont mal coupés, les exemples mal traduits et il n'y a presque aucun mot nouveau non »recueilli par PEYRON et les autres lexicographes.»

C'est cette dernière partie de ma phrase que l'ami de M. KABIS coupe maintenant et isole soigneusement du reste avec une mauvaise foi évidente pour prétendre que je n'admets pas la possibilité de mots nouveaux en copte.

La même mauvaise foi, il la prouve du reste à chaque page, je dirais presque à chaque ligne. C'est ainsi, par exemple, qu'à cause de cette phrase (*ibid.* p. 361) dans laquelle je réclamais ma priorité : «C'est moi qui ai le premier signalé l'équivalence de ⲛⲧⲟϥ et de »ϩⲱⲱϥ et du δε grec dans un long article que j'ai consacré à cette question dans les *Mé»langes d'archéologie égyptienne et assyrienne,* t. III, p. 169 et suiv.», il ose maintenant soutenir dans le *Recueil* de M. MASPERO, *contre lequel j'ai établi ce point spécial* de grammaire copte,[1] que je soutenais la proposition contraire (celle même de M. MASPERO), et il s'acharne à démontrer ma proposition contre moi, et cela à propos des deux thèmes auxquels j'avais consacré de longues pages.[2]

Il commence donc par la phrase : «Vous avez dit que le mot ⲛⲧⲟⲉ ne répondait pas »à δε, etc.» et conclut en disant : «Je dois dire en terminant que votre explication, monsieur, »peut se soutenir lorsque le mot ⲛⲧⲟϥ concorde avec ce qui précède et ce qui suit; mais »lorsqu'il n'y a aucune concordance possible, comment pouvez-vous expliquer la présence de »ce mot ou d'autres semblables comme vous le faites?»

Or, dans ma dissertation des *Mélanges,* je m'étais surtout appuyé pour prouver le sens adverbial de ⲛⲧⲟϥ et de ϩⲱⲱϥ sur le manque de concordance qui existait entre ces thèmes pronominaux ⲛⲧⲟϥ et ϩⲱⲱϥ et les différentes personnes du féminin ou du pluriel auxquelles on les accouplait.[3]

---

[1] Voir *Mélanges d'archéologie,* t. 1er, p. 179 note.

[2] Ajoutons d'ailleurs que dans bien des cas, ainsi que je l'ai démontré, les thèmes pronominaux en ⲛⲧⲟ ou ϩⲱⲱ conservent leur valeur pronominale et servent souvent à des appositions de style assez élégantes.

[3] Voici comment, après avoir prouvé, le premier, longuement contre M. MASPERO la valeur de ϩⲱⲱϥ comme particule, je conclus les quelques pages que j'avais consacrées à la question des particules ϩⲱⲱϥ et ⲛⲧⲟϥ dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne,* année 1873, p. 172 :

«.... On voit combien l'usage de ⲛⲧⲟϥ et de ϩⲱⲱϥ en qualité de particules était utile pour accen»tuer, dans l'expression même, ce parallélisme de pensée qui rend si éloquents, parfois si poétiques, les »textes de beau style en copte. Bien entendu, dans tous les cas dont nous venons de parler, ϩⲱⲱϥ avait »perdu, aussi bien que ⲛⲧⲟϥ, toute valeur pronominale. Il n'était gouverné par rien. Aussi le trouve-t-on »à côté de la première personne et de la seconde, comme de la troisième, du pluriel comme du singulier, »du féminin comme du masculin. C'est ainsi que, dans les textes cités plus haut, nous avons rencontré : »ⲉⲕⲛⲁ ϫⲟⲟⲥ ϩⲱⲱϥ, ⲙⲡⲉ ⲉϣϥⲓ ϫⲉ ϩⲱⲱϥ, ⲛⲧⲛϣⲓⲛⲉ ϩⲱⲱϥ, ⲧⲉⲛⲟⲩ ϫⲉ ϩⲱⲱϥ ⲧⲉⲧⲛϣⲟⲟⲡ; c'est-à-dire

La même mauvaise foi se remarque aussi à propos du mot ⲁⲛⲥⲙⲙⲉ que notre Copte voulait corriger en ⲥⲙⲙⲉ, mot tout différent, ainsi que je le montrais dans une note (*ibid.*, p. 360). *Il reconnut alors son erreur* dans une lettre bien diverse de celle qu'il publie actuellement dans le *Recueil* de M. MASPERO et que je possède encore. Et actuellement il ose écrire : »J'arrive maintenant au mot ⲁⲛⲥⲙⲙⲉ *auquel vous avez voulu bien reconnaître le sens que je* »*lui avais donné* (!!). Afin d'édifier encore plus votre religion, si c'est possible, voici un troi- »sième exemple, etc.»

Véritablement ce sans-gêne ne rentre plus en aucune façon dans les procédés scientifiques et même extra-scientifiques. Il mériterait un mot bien dur que je n'emploierai pas.

Aussi ne faut-il pas nous étonner, si l'auteur procède avec les morts comme il procède avec les vivants et s'il les démarque d'une façon véritablement . . . . plaisante.

»ϩⲱⲱϥ, en compagnie de la seconde personne masculine, et de la deuxième personne féminine du singulier, »de la première personne du pluriel, et de la seconde du pluriel. Le voici encore à la troisième personne »du pluriel : ⲉⲧⲃⲉ ⲛⲉⲧϩⲃⲧⲉ ⲛ̀ⲗⲟⲓⲙⲟⲥ ⲛⲉⲧⲛⲁϣⲱⲡⲉ ϩⲱⲱϥ ϩⲣⲁⲓ ⲛϩⲏⲧⲉ (ZOEGA 475, 33); avec la pre- »mière personne du pluriel : ⲧⲛⲥⲟⲡⲉ ⲇⲉ ϩⲱⲱϥ ⲉⲧⲣⲉⲕⲱ ⲛⲧⲟⲧⲥⲱⲡⲉ (ZOEGA 397, 2); avec la seconde per- »sonne de l'impératif : ⲁⲛⲁⲧ ⲇⲉ ϩⲱⲱϥ ⲛⲣⲟⲧⲙⲉⲥ ⲉⲧⲙⲟⲧϩ ⲙⲡⲉⲧϣⲉⲓ (ZOEGA 430, 13); enfin entre un nom »féminin et le pronom démonstratif qui s'y rapporte : ⲧⲉⲓ ϩⲱⲱϥ ⲧⲉⲑⲏ (ZOEGA, 163, 2e col. l. 29) ⲧⲛϩⲱⲱϥ »ⲧⲉ ⲑⲉ (ZOEGA, 218), telle est la manière.»

Si j'insistais tant sur la particule ϩⲱⲱϥ, non encore étudiée, c'est que M. MASPERO en avait complétement méconnu la valeur. Mais dans mon article je n'étais pas moins explicite sur ⲛⲧⲟϥ dont PEYRON avait entrevu le rôle grammatical sans en bien préciser le sens : «Lorsque PEYRON, disais-je (*ibid.*, p. 170), »fit son admirable grammaire, il remarqua lui-même qu'à côté du pronom de la troisième personne ⲛⲧⲟϥ »*lui*, il y avait un autre ⲛⲧⲟϥ qui ne voulait pas dire *lui* et s'employait avec tous les genres, tous les »nombres et toutes les personnes. Les exemples qu'il donne, à la page 54, sont on ne saurait plus con- »vaincants : ⲛⲧⲟⲥ ⲛⲧⲟϥ ⲉⲧⲕⲉⲗⲉⲧⲉ (ZOEGA 445); ⲛⲧⲟϥ ⲁⲛⲟⲕ (ZOEGA 394); ⲣⲓⲙⲉ ⲛⲧⲟϥ ⲛⲏⲧⲓ (St Luc XXIII, »v. 7); ⲛⲛⲉⲧⲟⲁϩⲟⲧ ⲇⲉ ⲛⲧⲟϥ ⲛⲥⲁ ⲟⲩϣⲙⲙⲟ (Jean X, 5); ⲙⲡⲣϣⲓⲡⲉ ⲛⲧⲟϥ ϩⲛⲧⲟⲧ ⲛⲛⲁⲓ (Sir. XLII, I); »ϣⲱⲡⲉ ⲛⲧⲟϥ ⲉⲕⲧⲟϩⲣ (Ming. 334*bis*); ⲁⲣⲓϫⲟⲉⲓⲥ ⲛⲧⲟϥ ⲉⲡⲉⲕϩⲏⲧ (Ming. 334). Malheureusement PEYRON ne »détermina pas quel était le sens précis de ce ⲛⲧⲟϥ.»

Ce sens, je l'établis alors. Dois-je ajouter que ce ⲛⲧⲟϥ particule n'empêche pas que le pronom uniquement personnel ⲛⲧⲟϥ, ⲛⲧⲟⲥ, etc. ne soit tout aussi certain, avec son sens connu de pronom personnel? C'est dans cette acception qu'il faut prendre les exemples suivants cités par notre Copte, qui comme toujours dépasse la mesure et ne veut plus voir partout que des particules : ⲧⲁⲯⲩⲭⲏ ⲛⲧⲟⲥ ⲛⲁⲧⲉⲗⲏⲗ ⲉϫⲙ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ (Prov. X, 24), «mon âme, elle, se réjouira dans le seigneur»; ⲛⲁϫⲁϫⲉ ⲛⲧⲟⲟⲩ ⲱⲛϩ (Ps. XXXVIII, 19), «mes ennemis, eux, vivent»; ⲛⲣⲙⲣⲁϣ ⲛⲧⲟⲟⲩ ⲛⲁⲕⲗⲏⲣⲟⲛⲟⲙⲉⲓ ⲙⲡⲕⲁϩ (Ps. XXVI, 11), «les doux, eux, hériteront de la terre», etc.* Ce sont de ces gallicismes, comme il y en a tant en copte.

Nous avons établi aussi longuement que la nuance de sens de ϩⲱⲱϥ et de ⲛⲧⲟϥ est souvent celle du δε grec, soit qu'il accompagnât, soit qu'il n'accompagnât pas ce δε. Je disais alors (*ibid.*, p. 171), après avoir exposé les sens d'opposition franche comme *au contraire*, etc. :

«Enfin quelquefois il serait aussi difficile de traduire ⲛⲧⲟϥ en français que de rendre le mot grec »δε dans son opposition avec μεν. Nous ne possédons malheureusement pas ces nuances d'expression si »délicates, qui, dans d'autres langues, servent à fixer l'attention sur le contraste de deux tableaux mis en »parallèle. ⲛⲧⲟϥ peut alors se joindre au δε grec (ZOEGA, p. 387, l. 22, etc.), il peut aussi s'employer seul »comme dans cette phrase, etc.» N'est-il pas étrange après cela d'entendre notre Copte me dire que je me refusais à admettre le sens du δε grec que j'avais établi le premier et, après quelques exemples donnés gravement, ajouter : «Nous voyons aussi quelquefois que le mot ⲛⲧⲟϥ est placé immédiatement après le mot δε, etc.» Véritablement, il y a des gens qui ont toutes les audaces.

---

* Il en est de même du verset 24, chap. 19 des Proverbes : ⲑⲟⲧⲉ ⲙⲡⲁⲥⲉⲃⲏⲥ ⲛⲧⲟⲥ, etc., à propos duquel je disais dans la *Revue* II, p. 366, note : «ⲛⲧⲟⲥ n'est pas la particule, mais le pronom personnel : «la crainte de l'impie, quant à elle, etc.» Ce qui distingue la particule ⲛⲧⲟϥ. c'est qu'elle accompagne des féminins comme des pluriels et *ne s'accorde nullement avec le substantif voisin.*»

Je ne lui reprocherai pas ce qui tient à son ignorance comme l'insertion de μηλοπεπων, πεπων, etc., parmi les racines égyptiennes. Son traducteur n'a-t-il pas cru aussi que ⲥⲓⲛⲟⲩⲑⲓⲟⲩ était le vrai nom copte du prophète jacobite que les égyptologues appellaient à tort Sénuti, sans s'apercevoir qu'il s'agissait alors d'un génitif grec dans un titre grec σινουθιου λογος, tandis qu'en copte, et partout, on appelait cet homme célèbre soit ϣⲉⲛⲟⲩⲧⲉ en thébain, soit ϣⲉⲛⲟⲩϯ en memphitique. Il n'est pas donné à tout le monde et surtout aux orientaux de faire leurs études classiques et c'est ce qui explique pour notre Copte ses confusions de tout genre quand il s'agit de grec. Ceci n'est qu'un péché véniel pour lui, et, s'il a emprunté à la lexicographie grecque, c'est sans le savoir.

Mais peut-il en être de même quand il s'agit des lexicographes coptes qu'il avait entre les mains et qu'il cite sans cesse tout en voulant leur ajouter des suppléments? Évidemment ce n'est pas par ignorance qu'il a pris *chez eux avec leurs renvois* ces suppléments qu'il veut leur infliger.

Commençons par le dictionnaire de TATTAM sur lequel notre Copte a pris des notes très détaillées.

C'est ainsi par exemple qu'il nous donne comme nouveaux les mots :

ⲁϣⲡ *curriculum,* qu'il a pris à TATTAM, p. 41, avec son renvoi à ZOEGA, p. 580.

ⲁⲗⲗⲟⲩ ou ⲁⲗⲟⲩⲏϧⲁⲗ qui est dans TATTAM, p. 8.

ⲁⲗⲧⲣⲁⲥ, μυελος, qu'il a pris à TATTAM, p. 816, avec ses deux renvois à Job XXI, 24 et XXXIII, 24.

ⲁⲛϣⲧⲏⲩ *respirare,* qu'il a pris à TATTAM, p. 818, avec son renvoi à Job IX, 18.

ⲁⲡⲁⲧⲟⲟⲩ, σπουδη, qu'il a pris à TATTAM, p. 19, avec son renvoi à Rom. XII, 18.

ⲁⲣⲓⲙ, αλιμα, *alema,* ou, comme il l'écrit, *Halimum,* qu'il a pris à TATTAM, p. 21, avec son renvoi à Job XXX, 4.

ⲁⲥϧⲉⲥ, οσμη, *odor,* qu'il a pris à TATTAM, p. 822, avec son renvoi (donné plus haut) à Job XIX, 9. Quant au sens, modifié ici par notre Copte, contrairement aux diverses versions de la Bible, au contexte de la phrase et au bon sens, il est absolument faux comme nous le prouverons plus loin. Mais ce chapitre des barbarismes, solécismes et contre-sens sera des plus riches.

ϧⲁⲁϧⲉ ϧⲁϧⲉ ϧⲁϧⲱⲱ[1] avec sens actif, neutre et transitif, TATTAM, p. 46 (PEYRON, p. 19).

ⲉⲡⲓⲙ *sortem mittere, sortiri,* qu'il a pris à TATTAM, p. 88, avec son renvoi aux psaumes (XXI, 18).

ⲛⲛⲁ particula negativa, qu'il a pris à TATTAM, p. 309.

ⲡⲭⲱ *caro nervosa,* qu'il a pris à TATTAM, p. 397, avec son renvoi à Job XX, 18.

ⲥⲱϩ *surdus esse, surditas,* qu'il a pris à TATTAM, p. 494 et 867, avec son renvoi à ZOEGA, p. 599, autrement dit au manuscrit Borgia CCXLVI. Car il modifie souvent ainsi les renvois pour les rendre moins reconnaissables.

ⲥⲓϩⲉ dans le sens de mouvement, neutre ou transitif, qui se trouve dans TATTAM, p. 467.

ⲥⲱϭ-ⲥⲱϭⲉ avec sens locatif différencié par les prépositions (TATTAM, p. 494).

---

[1] Notons qu'il traduit *respicere* d'après cet exemple : *non spevistis neque respuistis.* Mais il a cru sans doute que ce mot venait de *respicere.*

ⲧⲁⲧⲁⲙ επιτριβειν qu'il a pris à TATTAM, p. 523, avec ses renvois à Job XXIX, 4 et au manuscrit Borgia CCIX, c'est-à-dire à ZOEGA, p. 520.

ⲱⲛ ⲛϩⲏⲧ, ευδοχειν, qu'il a pris à TATTAM, p. 566, avec son renvoi à I Cor. X, 5.

ϣⲟ *imo, utique,* qu'il a pris à TATTAM, p. 611, avec son renvoi à Matt. XVII, 25.

ϣⲗⲱⲙ, μολοχη, *malva,* qu'il a pris à TATTAM, p. 608, avec son renvoi au manuscrit Borgia CXCVII, c'est-à-dire à ZOEGA, p. 477.

ϣⲓⲣⲉ qu'il a pris à TATTAM, p. 605, avec son renvoi au manuscrit Borgia CCCXII, c'est-à-dire à ZOEGA, p. 649.

ϣⲉ *coup,* qu'il a pris à TATTAM, p. 623, avec les exemples (voir aussi PEYRON, p. 307).

ϣⲧⲉ *decumbere,* qu'il a pris à TATTAM, p. 623 (conf. PEYRON, p. 311).

ⲣⲉϥϩⲓ qu'il a pris avec le sens indiqué à TATTAM, p. 860 (conf. ⲛⲓϩⲓ, PEYRON, suppl. 191, pour Amos IX, 13).

ϩⲟⲟⲧ *pluvia,* qu'il a pris à TATTAM, p. 697.

ϩⲕⲁ, κουρα, qu'il a pris à TATTAM, p. 690, avec son renvoi à Job XXXI, 20.

ϩⲱⲣ *mulgere,* qu'il a pris à TATTAM, p. 713, avec son renvoi à Job XX, 17.

ϩⲱⲥⲉϧ *funis, funiculus,* qu'il a pris à TATTAM, p. 714, avec son renvoi à Job XXXVIII, 5.

ϩⲱⲧ, ασκος, *uter,* qu'il a pris à TATTAM, p. 714, avec son renvoi au manuscrit Borgia CCLVI ou à ZOEGA, p. 614.

ϫⲁⲕ *restituere,* qu'il a pris à TATTAM, p. 718, avec son renvoi à Job XXXIII, 25.

ϫⲱⲗⲙ *apparatus,* qu'il a pris à TATTAM, p. 755, avec ses renvois à MINGARELLI, p. 295, et au manuscrit Borgia CCCXII, autrement dit à ZOEGA, p. 647.

ϫⲛⲁ *conduire,* envoyer (TATTAM, p. 744).

ϫⲛⲧⲏⲧ, ανεμοφθορος (TATTAM, p. 745).

ϫⲏⲥ *adhaerere,* qu'il a pris à TATTAM, p. 731, avec son renvoi à Job XLI, 14.

ϫⲁϩϫϩ qu'il a pris à TATTAM, p. 721, avec son renvoi à Ezéchiel XXI, 14.

ϯⲥⲛⲁⲧ (TATTAM, p. 785 avec renvois).

ϭⲱⲱϫⲉ (TATTAM, p. 798, PEYRON, p. 402).

Enfin, en laissant de côté une *multitude* d'expressions très vulgaires et bien connues qui se trouvent dans TATTAM, et pour en venir de suite aux deux mots qu'il met en vedette à la fin de son article et qu'il nous signale comme les plus importants, nous releverons :

ⲧⲏ, ηλικια, qu'il a pris à TATTAM, p. 519, comme il a pris ⲧⲏ *tempus, hora,* dans le supplément au lexique de PEYRON contenu dans sa *Grammaire,* p. 51, et cela avec son renvoi à Job XXIV, 6. Ces deux mots ont, du reste, sans cesse été cités par moi comme par BRUGSCH dans son dictionnaire hiéroglyphique.

ϭⲱⲣϭ, ϭⲟⲣϭ *habitare,* qu'il a pris à TATTAM, p. 797 et 798, avec son renvoi à Zacharie XIV, 10.

Véritablement n'est-ce pas là découvrir la Méditerranée?

Quant aux emprunts faits à PEYRON, qu'il critique avec tant de violence, sans souvent le comprendre, ils sont innombrables. Nous en commencerons seulement aujourd'hui la liste; car la place nous manque.

Citons d'abord :

ϧⲩⲣⲏ *subtemen,* qu'il a pris à PEYRON, *Lexique,* 20, ainsi que son renvoi à ZOEGA, p. 581, qui lui-même lui a fourni d'autres renvois.

ⲉⲛⲧ qu'il a pris à PEYRON, *Supplément au lexique* dans la *Grammaire*, p. 173 : «P. 38, l. 4 (ad ⲉ) *adde* ⲉⲛⲧ vide ⲟⲩⲉⲛⲧ» ce qui lui a permis de dire : PEYRON écrit ⲟⲩⲉⲛⲧ, ⲟⲩ est l'article.

ⲙⲁⲛ qu'il a pris à PEYRON, *Lex.* 99, contenant avec une variante la phrase même qu'il cite.

ⲟⲑⲉ (PEYRON, p. 141).

ⲡⲟⲕϥ (PEYRON, p. 160).

ⲡⲟⲕⲉ (PEYRON, p. 160).

ⲡϩⲏϩⲉ (PEYRON, p. 174).

ⲥⲟⲩⲏⲧⲟⲟⲩⲉ (PEYRON, p. 191).

ⲥⲟⲟϩⲉ (PEYRON, p. 22).

ⲥⲱϩⲙ (PEYRON, *Suppl.*, p. 185).

ⲥⲁϩⲏ, ⲥⲁϩⲏⲉ (PEYRON et TATTAM).

ⲧⲏⲏⲣ (PEYRON, p. 236 avec son renvoi à ZOEGA, p. 656).

ⲧⲁⲛϩⲟ (PEYRON, p. 248; TATTAM, p. 505).

ϩⲏⲏⲉ *cerevisia* (PEYRON, *Suppl.*, p. 193, avec son renvoi à ISAIE, XIX, 10. Ce mot a du reste été cité par tous les égyptologues des milliers de fois).

ϩⲟⲡ, ϩⲟⲟⲡ (PEYRON, p. 358; TATTAM, p. 698).

ϩⲉⲣ (PEYRON, p. 359).

ϫⲁⲉⲓⲟ (PEYRON et TATTAM passim).

(La suite prochainement.)

LETTRE A M. E. REVILLOUT

SUR LES

CONTRATS GRECS DU LOUVRE PROVENANT DE FAIOUM.

PAR

CHARLES WESSELY
(DE VIENNE).

(Suite.)

PAPYRUS XIX.

Haut. 31cm, larg. 10cm.

[απο της (αυτης) αρσινοι]

1 των π . . . . . ομολογ]ω

2 και νυν εσχηκεναι με παρα σ[ου

3 δια χειρος εις ιδιαν μου χρειαν

4 χρυσιου νομισματιον εν παρα κ/

5 επτα ημισυ τεταρτον χ ρ ν ο α

6 π/ κερ/ ζ S đ κεφαλαιō επι τω

7 με χορηγησαι σοι λογω τοκ/
8 αυτου ενιαυσιως απο του παρο̄
9 τος μηνος αθυρ της παρουσ̣
10 τρισκαιδεκατης ιν̣ κερμ̣
11 μυριαδας επτακοσιας
12 πεντηκοντα κερμ/ χ̄ ω̄ ψν
13 α]χρι αποδοσεως του χρεους
14 την δε τουτου αποδοσιν σοι
15 ποιησομαι οποταν βο̄ληθειης
16 ανυπερθετως και επερ/
17 ωμολ αυρ λεοντιος υιος
18 παπνουθιο̄ ο πρ/ συμφ/
19 το γραμμ̣ ως πρ/ αυρ/
20 υιος παυλου εγ[ραψα υπερ . . .?
. . . . . .
21 αθυρ θ ιγ[ινδ] επ αρ/
22 αυρηλιος λ[εοντιος υιος
23 παπνουθιο̅ απο εποικιο̅
24 κιαρατο̅ του αρ[σινοιτου νομου
25 αυρηλιω θεοδωρω γραμμ̣
26 απο της αρσινοι
† di emu iohannu

«(Un tel à un tel dit son salut). Je reconnais avoir reçu de Vous de la main à la main » le devant moi-même, un écu d'or moins 7 carats et trois quarts : c'est le capital pour lequel » je Vous fournirai son intérêt annuellement, depuis le présent mois d'Athyr de la présente » 13e indiction, 750 myriades de petite monnaie jusqu'à ce que je rende la somme due; mais » quand Vous le voudrez je la rendrai sans délai; questionné j'ai reconnu tout. Moi, Aurélius » Léontios, fils de mon père Papnuthios, le susdit, je suis content et cet acte me convient; » moi Aurélius, fils de mon père Paulus, j'écris pour lui, car il ne sait pas écrire; ..... au » mois d'Athyr 9, de la XIIIe indiction; Aurélius Léontios, natif du lieu Kiaratou, situé dans » le district d'Arsinoé, dit son salut à Aurélius Théodoros, écrivain natif de la ville d'Ar- » sinoé.»

Le contrat est tout mis en confusion, car le commencement est mêlé avec la fin; les lignes 21—26 représentent donc la formule du salut introduisant les actes. Je crois que cette confusion arriva quand on réunit les fragments du contrat tombé en débris et qu'il faut lire avant l'indication du mois d'Athyr . . . τοῦ αιωνίου αυγουστου και αυτοκρατορος ετους . . . . (ou ε . τους Διοκλητιανου . . . ?).

Voilà les abréviations :

π/ = παρά
κ/ = κεράτια
τοκ/ = τόκου
παρουσι = παρούσης
κερμι = κέρματος
χ̅ϖ̅ = κέρματος ou δηναρίων μυριάς
αυρ/ = Αὐρήλιος
προ/ = προκείμενος
πρ/ = πρόκειται
συμφ/ = συμφωνεῖ
γραμμι = γραμματεῖον ou γραμμάτιον

Il y a une très grande difficulté pour l'explication des κέρματος μυριάδες écrits par la chiffre χ̅ϖ̅; le χ̅ c'est l'abréviation assez connue pour δηνάριος (voir le *Corpus Inscript. Latin,* V, n° 1888, 1973, 2046, 8724, DUREAU DE LA MALLE, *Economie polit.,* I, p. 116), alors le ϖ̅ c'est le μ petit, lettre initiale de μυριάς; les 750 myriades (d'une monnaie encore inconnue!) sont les intérêts d'un nomismation παρὰ κεράτια ἑπτὰ ἥμισυ τέταρτον pour un an.

Notons I° qu'il n'y eut jamais une monnaie d'une telle petitesse pour exprimer dans ce cas les intérêts justes (de 12%, ce qui est le taux d'intérêt ordinaire du Ve et VIe siècle); car la plus petite monnaie était le denier dont 6000—7000 (8750) avaient la valeur d'un solidus; en ce cas les 7500.000 expriment une somme de 1000 solidus à peu près, c'était alors un taux d'intérêt de 100.000%! — il va sans dire, que cette explication est impossible.

Notons II° que le taux d'intérêt usuel n'était que 12% (ou 10%) par an et 1% par mois. Dans un contrat de Vienne de la collection de l'archiduc RAINER un officier emprunte 13 νομισμάτια et donne chaque mois 1% d'intérêt λόγῳ τόκου ἑκάστου χρυσίνου μηνιαίως τὴν NOMIMHN ἑκατοστήν «comme intérêt de chaque écu d'or par mois l'*usuel* 1%». Dans un autre contrat nous trouvons un emprunt d'un νομισμάτιον, c'est le capital : donc l'intérêt est par mois $^1/_4$ carat.

και λογω
τοκο^υ^ αυτο^υ^ μηνιαιως απο
νεομηνιας το^υ^ οντος μηνος
φαμι^ϑ^ της παρουσης ενατης ινι
χρυσιο^υ^ κερα^τ^ τεταρτον
χρι κ/ đ

$^1/_4$ carat par mois, cela fait dans l'année 3 carats et parce que le νομισμάτιον eut la valeur de 24 carats, c'est la $^1/_8$ ou 12% du capital.

Or si nous appliquons ce taux d'intérêt de 1% par mois ou 12 (10) % par an, les 750 μυριάδες κέρματος représentent les intérêts d'un capital de 6250 ou 7500 μυριάδες κέρματος. Mais il faut que ces 6250 ou 7500 petites monnaies aient la même valeur en petite monnaie que le 1 nomisma (χρυσοῦ) en or, qui est le capital emprunté; quelle est donc cette petite monnaie?

On sait que le solidus fut partagé en 24 carats, κεράτια et en 6000 δηνάρια par Constantin; mais parce que l'or s'enchérit, la valeur de l'écu d'or fut fixée par Valentin III à 7000 ou 7200 δηνάρια, et ensuite par Justinien à 7500 δηνάρια : voilà le nom de ces petites monnaies dont 7500 font un νομισμάτιον; mais il est très difficile de se rendre compte de l'expression κέρματος μυριάδες au lieu de δηνάρια; je crois que μυριάδες eût le même sens que φόλλις; car φόλλις, sac, signifie au propre un sac plein de petites monnaies, alors aussi une monnaie de cuivre. Or ce mot μυριάδες était la traduction grecque du mot latin *folles*; nous trouvons ainsi dans un acte du IVe siècle de la collection RAINER une δηναρίων μυριάς : c'est le *denariorum follis* en latin. Il y a encore d'autres indices.

PAPYRUS XX.

Haut. 5^cm, larg. 7·5^cm.

πρ
ο εστιν χρυσιου νομ[ισματια
δυο τριτον φωκα[ικα
χρ/ ν̊ βγ φωκ/ προ[ς
εχειν το αυτο κορ . . . .

On a dit très souvent que la plupart des fragments trouvés récemment à Faioum ne sont que des petits débris; mais aussi un très petit fragment est de la plus grande importance pour l'œil connaisseur — voilà un exemple. Nous avons dit plus haut qu'on préférait les monnaies nouvellement frappées de l'empereur régnant nommées aussi νομισμάτια δεσποτικά déjà dans le IVe siècle. L'edictum 11 de Justinien a pour sujet cet abus, *fréquent en Égypte* : on préférait dans ce pays les monnaies frappées sous l'empereur régnant de telle sorte qu'on ne donnait pour une livre d'or que 63 solidus au lieu de 72, c'est-à-dire 12% de moins. Voilà un bon commentaire de l'edictum de Justinien : dans ce papyrus il est remarqué spécialement que les écus d'or, objet du contrat, sont marqués au coin impérial de l'empereur régnant Phocas, ce qui élevait leur valeur de 12%.

PAPYRUS XX a.

Dans un autre fragment (haut. 5^cm, larg. 9^cm)

χρυσιου νομισμ[ατια
χρ/ ν̊ ϊ ρυπαρα
ειδια μου χειρι

εἰδίᾳ ou ἰδίᾳ μου χειρί répond à διὰ χειρός plus fréquent dans ces contrats.

PAPYRUS XXI.

Haut. 23cm, larg. 3·5cm.

1 ομολογουμεν εξ αλληλ]εγγυη[ς
2 εσχηκεναι παρα σου εις ιδιαν η]μων χρειαν
3 χρυσιου νομισματια δυο] εκαστον παρα
4 κερατια τρι]α χρ ν̊ β εκαστ̣ π/ κερ γ
5 . . . . . ατια επτα
6 . . . . τ]ην δε τουτων απο
7 δοσιν ποιησομεθα τω μηνι
8 . . . . . της] εβδομης ιν̣ . . . . .
9 μη αποπλη[. . . και προς
10 υμετεραν ασφαλειαν] τουτο εποι
11 ημαι σοι το]πηττακιν [κυριον
12 ον και επε]ρ/ . . . . . .
13 . . . . . .
14 . . . . . αυρηλιος . . .
15 υιο]ς ιωαννου απο εν[οικιου
. . . . . .
16 του] αρσινοειτου νομου

«Nous reconnaissons, l'un garantissant pour l'autre, avoir reçu, les devant nous mêmes, »deux écus d'or chacun d'une retaille de 3 carats . . . . nous Vous le rendrons au mois de ». . . . de la 7e indiction sans aucun déficit. Mais pour Votre sûreté nous Vous avons fait »cette obligation légale et authentique. Moi Aurélius, fils de mon père Jean, natif du lieu »N. N., situé dans le département d'Arsinoé, j'en suis content, etc.»

Notons Iº que la somme est due par plusieurs hommes associés et se garantissant l'un l'autre, IIº que ces hommes donnent ensemble une obligation : voir les mêmes expressions dans un papyrus de Vienne *(Prolegomena ad papyr. collect. papyrus II)*.

και προς
υμετεραν ασφαλειαν ταυτην
αυτην εποιημαι την απο
δειξιν κυριαν ουσαν και
επερωμι

ἐποίημαι pour πεποίημαι est un fait analogue à ἐκερματούμενα pour κεκερματούμενα. Πηττάκιν écrit pour πιττάκιον porte la forme vulgaire *(pittakin)*, ιν pour ιον.

Nous avons trouvé cette formule aussi dans un papyrus du Louvre (6589).

PAPYRUS XXII.

Haut. 13cm, larg. 4cm.

1 ραυτοφυλακες
2 μετα της ς
3 κολλουθω τω
4 κα μω ταυτης
5 η ορριõ
6 και λαβη δ
7 φυλακ/ τω λεγομ
8 της α]υτησ ι ινδ εις πληρης[σου
9 παρεχοντος τα κ]ουφα οινου κουρι εν
10 ει και προς υ[μετεραν ασφα
11 λειαν ταυ]την πεποιημεθα απο[δειξιν
12 αλλη]λογραφεισαν ω[ς προκ/ και
13 επερ] ωμολ ✝
14 δι εμο παυλ

Le κουρι οινου est peut-être la mesure dite *Kor* de 363·7 lit. assez connue dans la métrologie des Hébreux; dans un papyrus de la collection de l'archiduc RAINER j'ai trouvé aussi une autre mesure des Hébreux, un νεβὲλ οἴνου : elle se trouve aussi dans la version des LXX.

La forme ῥαυτοφύλακες est très intéressante : ce mot est écrit pour ῥαβδοφόρος; on prononçait le β comme *v*, le αυ comme *av* et le δ comme τ; on trouve la forme ραυτος déjà dans les papyrus du IIe siècle avant Jésus-Christ.

(La suite prochainement.)

NOTA. — Le *cor* dont parle M. WESSELY est, en effet, une mesure égyptienne de ce nom, dont j'ai déjà parlé dans la *Revue* (II, 2, p. 190 et suivantes) et sur laquelle je reviendrai bientôt.

TESSÈRES BILINGUES

PUBLIÉES PAR

MM. REVILLOUT ET WILCKEN.

Dans cette publication nous mettons en commun nos recherches et nos copies.

Afin de faciliter la composition, les textes grecs seront publiés dans le corps de l'article et les textes démotiques y seront traduits avec renvois aux planches pour les reproductions des caractères égyptiens.

Entrons maintenant *in medias res.*

N° 12618 du British Museum.

(Texte démotique.)[1]

«A apporté Lysimaque, fils d'Apoll(on) à la porte
«du roi pour parole du roi en l'an 27 de César,
«Epiphi, selon artabes 4 dont la moitié est 2, artabes 4[2]
«encore. Voici reçois le compte. Écrit l'an 27 de César,
«Epiphi 5.[3] A écrit Panofré, fils de Pséamen, le scribe (?).»

(Texte grec.)

Διογένης σιτολ(όγος) ⲧ.[4]
τέσσαρες /ⲧ.δ
L κζ Καίσαρος Ἐπεὶφ ε̅.

Louvre 8031.

(Texte grec.)

Lιη Παῦνι ι̅α̅ ἁλικῆς
δι' Ἀπολλωνίου Πατεχᾶτις ⊢ ι

(Texte démotique.)

«A écrit Thot l'écrivain de la porte.
«Peteneχt (πατεχατης), fils d'Héréius (a apporté) 5 kati[5] du sel.[6]
«A écrit Horpaesi, fils de Nechutès en l'an 18,
«Payni 11.»

[1] M. REVILLOUT réserve le commentaire de tous ces textes pour son travail sur les ostraca démotiques en préparation. (R.)

[2] Ce texte expliqué déjà par M. REVILLOUT dans son cours de l'année dernière est très important en ce qu'il nous donne avec certitude la valeur de la sigle de l'artabe telle qu'elle avait été signalée depuis longtemps par M. REVILLOUT dans ses articles métrologiques. (R.)

[3] Cette valeur du signe du quantième de 5 n'était pas connue de BRUGSCH. Mais elle nous est donnée par une tessère du Louvre qui reproduit tous les quantièmes du mois dans leur ordre (voir le catalogue démotique du Louvre en préparation). (R.)

[4] Comme je prépare maintenant l'édition d'une grande collection d'ostraca grecs, je renonce à expliquer ici les textes suivants et ne donnerai que mes copies aussi exactement qu'il est possible maintenant. La sigle ⲧ. signifie «πυροῦ ἀρτάβη», comme je l'ai exposé dans mes *Actenstücke der königl. Bank,* etc. (Abhandl. der königl. Akademie, 1886.) (W.).

[5] Ou $^5/_{10}$ d'argenteus-outen, ou 10 drachmes. C'est toujours le calcul ordinaire. (R.)

[6] Ce mot *phmou* «le sel» (αλικη) est brisé à la fin. Nous possédons bien des tessères démotiques et grecs pour cet impôt du sel, entre autres les n°s 5764, 5688 et 14188 du British Museum. Ce dernier du 15 Pachons de l'an 30 est également bilingue et porte à la 2e ligne πέπτωκεν ἁλικῆς δια . . . Les mêmes expressions se retrouvent dans le bilingue 5838. (R.)

Brit. Mus. 12623.

(Texte grec.)

Lνα Φαμε(νῶθ) ιε τ(έτακται) ἐπὶ τὴν ἐν Κόπ(τῳ) τρά(πεζαν)
α . . . . . τρα(. . . .)[1] νaL Φατρῆς
Πχοίριος διὰ Πολ[υ]δεύκου
η . ερ . . /// . . δισχιλίας ἑπτα-
κοσίας π / β΄ψπ,
ἱερὰς Ἀμμῶ(νος) χιλίας ἑξακοσίας
ἑξήκοντα /ἀχξ.
Κεφά(λαιον) ὁ ϕ̣ ο

(Texte démotique.)

«De la main du pastophore . . . . pour Phetar, fils de Pχer,
«*neš* (B. *S.* 698) argenteus 139,[2] pour terre sacrée d'Amon, argenteus 53.[3]»

Brit. Mus. 12640.

(Texte grec.)

L ιε Παχὼν ιε[4]
Σώπατρος Ἀγαθοκλέους
ὑπὲρ τοῦ /////// κριθ(ῆς) κε γ[5]
Ἀπολλω/////

(Texte démotique.)

«A écrit . . . . . sur artabes 25 et un tiers.
«A écrit . . . . . sur artabes 5 et quart.»

Louvre 7648.

(Texte grec.)

Διονύσιο(ς) καὶ Ἀμμώ(νιος) καὶ Παχομπ(. . . .)[6]
πράκ(τορες) ἀργ(υρικῆς) Σοή(νης). Διέγρα(ψεν) Ἁρπαήσιο(ς)
ὁ καὶ Πλοὺψ Πετεύριο(ς) μητρὸ(ς)

---

[1] On attendrait ici le nom du τραπεζιτης. Cependant la formule vulgaire : ἐφ' ἧς . . . τραπεζιτης ne se trouve certainement pas ici. (W.)

[2] Ce chiffre est très exact : 139 argenteus-outen font juste 2780 drachmes, comme le porte le texte grec. (R.)

[3] Les 53 argenteus-outen en question répondent à 1060 drachmes. Mais il y avait eu pour ce même chapitre un paiement antérieur de 600 drachmes; car le texte grec porte ici 1660 drachmes en tenant compte de ce paiement antérieur. La meilleure preuve, du reste, qu'il s'agit bien de paiements partiels ou d'à-comptes rappelés ou non, c'est que le total porte 4970, et que les deux sommes mentionnées auparavant dans le même texte grec ne forment que 4440. Or tous les chiffres sont semblables dans les deux copies prises isolément par chacun de nous et sous ce rapport du moins identiques. Il est clair que sur le total on comprenait un autre à-compte déjà payé, mais non indiqué dans la tessère. Mais cette tessère donnait déjà en grec dans le compte partiel d'un des chapitres un à-compte de 600 drachmes qui n'avait pas été payé le 15 Phaménoth de l'an 51 d'Évergète II, et qui par conséquent n'était pas indiqué dans le démotique portant seulement les sommes payées ce jour-là. (R.)

[4] Le ε n'est pas du tout sûr. (W.)

[5] Cela veut dire κριτῆς ἀρτάβας 25 1/3. (W.)

[6] Peut-être παχομπετορζμητις. (W.)

Τισᾶτις ὁ(πὲρ) μερισμ(οῦ) ιηL ϛβ—.
L ιη Τραιανοῦ Ἀρίστου τοῦ
κυρίου Φαμενὼθ γ̅

(Texte démotique.)

«Pachnum em hotep, fils de Psechnumis.»

Brit. Mus. 13976.

Διονύσιος καὶ Ἀ[μμ]ώνιο(ς) καὶ Παχομπ(. . . .) πρά[κτορες]
ἀργ(υρικῆς) Σοή(νης) διὰ Παχομπ(. . . .). Διέγρ(αψεν) Πετορζμῆθ(ις)
. . Παβῶτο(ς) Φανώφιος μη(τρὸς) Ταχομτβ[ή]κ(ιος)
λινο(πώλης) μερισ(μὸν) ιηL ϛβ. L ιη Τραιανοῦ
Ἀρίστου τοῦ κυρίου Φαμε(νὼθ) κε̅

(Texte démotique.)

«(Pa)chnum (em hotep), fils de Psséchnumis.»

Brit. Mus. 12612

(Texte démotique.)

«A payé Psemin, fils d'Hor? . . . . . .
«à la caisse en l'an 2 de César.
«A écrit Suu (?), fils de Paésé (?). Écrit l'an 2, Choiak 20.

(Texte grec.)

]. ως Ἱλαρίωνος ἐπηκολούθηκα.

Louvre 7867.

(Texte démotique.)

«Asclépiadès, fils de Hétar,
«à Pkanpa, fils d'Ounnofre. Qu'on donne
«2 grandes mesures et demie à Ardakenes
«qui t'apportera cette tessère
«pour l'impôt sur (mot-à-mot : dans) les 8 grandes mesures et demi.
«Reste : 6 grandes mesures. Voici : reçois
«le compte. A écrit Osoroer, fils de . . .
«pour lui en l'an 14 qui fait an 10 *(sic)*[1]
«le 5 Phaménoth.

(Texte grec.)

Ἀσκλη(πιάδης) ἐπηκολού[θη]
κα.

Louvre 7866.

(Texte démotique.)

(Voir plus haut la leçon d'ouverture de M. REVILLOUT.)

[1] Si, ce qui paraît probable, ce texte est de Cléopâtre et de Ptolémée Alexandre, il faut «l'an 14 qui fait an 11». La barre qui suivait le chiffre 10 et le changeait en 11, a été oubliée. (R.)

(Texte grec.)

Παμώνθου τοῦ Κροκοδι[λοπολίτου?]

Louvre 7174.

Οὔλπιος Κερεᾶλις μι[σθ(ωτὴς) ἱερᾶς]
πόλ(ης) Σοή(νης) διὰ Ἀντων[ίνου Λο-]
λοῦτος βοηθ(οῦ). Διέγρα[ψεν Μηνό-]
φιλος ὀνό(ματι) Πετοσου [
σεως ἀπὸ ϛκ—χ δρ[αχ. τρεῖς]
ὀβόλους δύω (sic) / ϛγ =[1] ⊥[. . .
Καίσαρος τοῦ κυρίου Ἀθὺρ[. . .

(Texte démotique.)

. . . . . 23 . . . . .
. . . . . Padjom.

Louvre 8003.

(Texte grec.)

Πεισίδημος.

(Texte démotique.)

Pas(i)d(e)m(o)s.

7895.

«A apporté Petamen-api, fils de Pamont à la caisse pour l'argent
«de la capitation 2 oboles (?), moitié 1, 2 oboles (?) encore à la maison de A-
«neter pehu — par la main de l'écrivain des livres royaux en l'an 2
«de Caius César Auguste
«Germanicus, Payni 20.
«Pka, fils de . . . .

Louvre 7895.

(Texte grec.)

Πετεμενῶν.

Brit. Mus. 5837.

(Texte démotique.)

«Xarbas, fils de Petnofre hotep, et
«et ses gens (ont payé) leur 10e du prix du χειροναξιον de l'an 30, Pharmouthi.
«A écrit Nesmin en l'an 30, Pachons 14.

[1] Ménophile paie seulement trois drachmes et deux oboles de la somme entière s'élevant à 20 drachmes une obole et un calque (W.). — M. WILCKEN admet maintenant pleinement, *même pour l'époque romaine*, m'a-t-il dit, tous les résultats de mes recherches sur les fractions de la drachme. On sait qu'il n'en était pas ainsi lors d'une précédente revue bibliographique (3e année, n° IV, p. 194—195). (R.)

(Texte grec.)

Πέπτωκεν τοῦ Φαρμοῦ-
θι ⸗.

Brit. Mus. 14203.[1]

(Texte démotique.)

«Pethor, fils de Petnofre (?) et ses hommes (ont apporté) leurs 2 oboles[2] prix
«du χειροναξιον de l'an 30, Pharmouthi. A écrit Nechutes en l'an 30,
«le 12 Pachons.
«A écrit Nesmin en l'an 30, le 12 Pachons.

(Texte grec.)

Πέπτωκεν τοῦ Φαρ
μοῦθι ⸗.

M. BIRCH.

La science égyptologique vient de perdre un de ses fondateurs et de ses maîtres les plus illustres, le British Museum son meilleur et son plus dévoué conservateur, la Société d'archéologie de Londres son créateur, son inspirateur et son président perpétuel, — enfin dois-je ajouter que, moi-même, je pleure un de mes plus chers et de mes plus anciens amis — celui qui, depuis dix-huit ans, m'encourage de ses conseils, applaudit à mes efforts et m'anime par sa chaude affection. Aucune nouvelle acquisition démotique n'avait lieu au British Museum sans qu'il m'en fît part et m'invitât à venir, comme il le faisait encore au printemps et à l'automne derniers. Aucune de mes publications ne paraissait sans qu'il en prît connaissance et ne m'en félicitât, comme il le faisait, il y a si peu de jours, pour mon *Poème satirique,* dans lequel il voulait voir un manuel indispensable au jeune égyptologue. Enfin, il mettait son inépuisable complaisance à ma complète disposition, et cela à un tel point qu'il se faisait prêter à mon intention tous les documents appartenant à des particuliers ou à des musées provinciaux d'Angleterre ou d'Écosse pouvant m'intéresser, qu'il rendait mienne sa vaste science pour mes travaux personnels, par exemple en tout ce qui concerne le droit égyptien, sujet sur lequel il m'écrivait sans cesse, qu'enfin il se faisait mon correspondant assidu et dévoué, et voulait bien se charger pour moi, en mon absence, de toutes les recherches et de toutes les vérifications hiéroglyphiques, hiératiques, métrologiques, etc. Hélas! sa dernière lettre, datée de quatre à cinq

[1] Le n° 14202 est identique à celui-ci. Ce n'est qu'une ampliation du même reçu. (R.)

[2] La comparaison des n°s 5837, 14202 et 14203, d'époque ptolémaïque, nous donne avec certitude la sigle des oboles. Nous voyons qu'en dessous du Kati (didrachme) et du demi Kati (drachme) les Égyptiens, ne possédant pas d'unités pondérales assimilables à l'obole, avaient imaginé de faire de ce sixième de la drachme une unité nouvelle qu'ils surmontaient alors d'une sorte d'accent. (R.)

jours avant sa mort, avait justement pour objet une longue recherche de ce genre, toute à mon bénéfice, et au moment même où je venais de lui écrire pour le remercier et lui souhaiter, à la mode anglaise, un joyeux Noël — il mourait subitement, le jour de la fête, en pleine santé apparente et alors que ses nombreux amis comptaient le posséder encore pendant de longues et heureuses années! Pour moi, le coup a été si rude que je n'ai d'abord pas voulu croire à la triste nouvelle donnée par les journaux jusqu'à ce que j'en eusse eu la confirmation par le secrétaire de notre société, mon cher ami RYLANDS. Aussi ne faut-il pas attendre de moi un de ces éloges académiques tels qu'on peut les faire quand l'esprit et le cœur sont tranquilles.

I.

Je disais tout-à-l'heure que M. BIRCH avait été l'un des fondateurs de la science égyptologique. On se rappelle, en effet, qu'après les magnifiques découvertes de CHAMPOLLION, nos études, interrompues par sa mort, étaient tombées un instant dans un complet discrédit. La chaire qu'il avait si brillamment occupée, avait été confiée à un grand helléniste, M. LETRONNE, et les théories insensées des KLAPROTH, des SEYFFARTH, des UHLMANN, etc., mises sur le même pied que les dires du Maître, avaient semé de tels doutes dans l'esprit de tous qu'on ne croyait plus à rien dans le domaine égyptologique. C'est alors que deux des disciples de CHAMPOLLION entreprirent de continuer et d'achever son œuvre. Leurs procédés étaient, du reste, bien différents. En Allemagne, LEPSIUS revoyait et complétait laborieusement l'alphabet hiéroglyphique, recueillait et publiait les monuments originaux, établissait aussi bien que possible la liste des rois, éditait le Livre des Morts et se livrait à une foule de travaux, plutôt archéologiques que philologiques, qui ont été des plus utiles aux progrès de la science. En Angleterre, BIRCH, s'inspirant plus encore des traditions de YOUNG et de CHAMPOLLION, s'enfermait dans l'étude détaillée des textes et voulait s'en rendre complétement compte. Ce fut lui, il ne faut pas l'oublier, qui donna le premier des traductions continues, et ces traductions, malgré les progrès effectués depuis, restent dans l'ensemble fort exactes. Quelques-unes — telles que celle de la célèbre stèle de la Bibliothèque Nationale — furent revues et complétées depuis par notre cher maître, M. E. DE ROUGÉ, mais dans des nuances et dans des détails. C'est, en effet, à M. BIRCH que notre illustre DE ROUGÉ se rattache. Il a marché sur ses traces, et c'est en partant de lui qu'il en est arrivé à cette précision scientifique qui en a fait à juste titre notre second CHAMPOLLION. Point n'est besoin de rappeler ici l'immortelle étude sur le nautonier Ahmès qui fut une véritable révolution. La compréhension intime de la phonétique et de la linguistique égyptienne appartient, en définitive, plus à DE ROUGÉ qu'au si célèbre fondateur de nos études. C'est lui qui a reconnu et expliqué tout le jeu ingénieux des syllabiques et des compléments phonétiques, totalement incompris jusqu'à lui. C'est lui qui a apporté dans

l'égyptologie cette analyse rigoureuse qui en a fait une science dans toute l'acception du mot. Mais de Rougé n'eût pas été possible sans Birch qui a été son précurseur indispensable. Tel n'a pas été du reste l'unique rôle de Birch. Il ne s'est pas borné, comme Young, à préparer Champollion pour s'arrêter ensuite. Bien au contraire, jusqu'à son dernier jour il a toujours été à la tête du mouvement scientifique. Le premier, il traduisait les papyrus hiératiques si intéressants qu'il publiait en admirables facsimile dans les *Select papyri*. Le premier, il traduisait le *Livre des Morts*, dont Lepsius avait donné le texte, malgré ses difficultés sans nombre. Les inscriptions hiéroglyphiques et hiératiques, les documents de tout genre répandus dans les divers musées étaient l'objet de ses études assidues, aussi bien que les renseignements fournis par les représentations figurées, etc. Aucune période de l'histoire d'Égypte ne lui était indifférente, depuis le plus ancien empire jusqu'aux époques grecques et coptes, et la même plume qui venait d'écrire sur les monuments de la Ve ou de la XIIe dynastie, publiait le précieux papyrus bilingue hiératique et démotique Rhind, ou des articles sur les ostraca grecs, etc. De même qu'il avait été l'inspirateur et l'ami de notre de Rougé, il fut le collaborateur assidu de notre Chabas, et si l'on joint à ces trois hommes leur ami Goodwin, on a à peu près terminé l'énumération des vrais créateurs de la science égyptologique, dont M. Brugsch vint d'abord classer (en les mettant à la portée de tous), puis compléter les découvertes. Honneur soit rendu à ces immortels hiérophantes!

Nous ne ferons pas ici l'énumération des innombrables travaux de M. Birch. Les catalogues de librairie suffisent amplement à cet office. Mais ce que les catalogues ne peuvent dire, c'est le soin que M. Birch mettait à se tenir au courant de tous les progrès accomplis par ceux qui étaient tous, en réalité, ses disciples. Que de fois ne l'avons-nous pas vu extraire de sa main sur de nombreuses fiches les résultats fournis par les plus récents travaux soit en hiéroglyphes soit en démotique, etc. Comme notre savant centenaire français, l'illustre vieillard était toujours le *doyen des étudiants* : et pour notre part, nous étions profondément touchés de voir le soin scrupuleux et religieux que prenait ce père à s'instruire auprès de ses fils! Il savait si bien que la science est toujours dans le devenir et jamais dans l'être!

II.

Mais où M. Birch était surtout admirable, c'était dans son rôle de conservateur. On peut affirmer que là il n'a été dépassé et peut-être atteint par personne. Nul autant que lui n'a été à la piste de tout ce qui pouvait enrichir les collections dont il avait la garde. Nul autant que lui n'a été libéral dans la communication des trésors ainsi accumulés. Lorsqu'il avait été chargé de la partie égyptienne et orientale du British Museum, ce musée, maintenant si riche, ne contenait au point de vue égyptien que très peu de monuments et presque point de papyrus, ainsi qu'on

peut s'en assurer encore dans les lettres de REUVENS, les livres de SHARPE et de YOUNG et les autres documents contemporains. Et cependant alors le musée égyptien du Louvre, fondé par CHAMPOLLION, était à peu près aussi riche qu'il est maintenant. Aussi tous ceux qui possédaient des trésors égyptologiques, PASSALACQUA, SALLIER, ANASTASI etc., venaient-ils d'abord les offrir à la France, quand ils voulaient s'en défaire, et souvent même les exposer au Louvre. Mais comment songer à acheter quelque chose quand on voulait scier les monuments hiéroglyphiques du Louvre pour en faire des bancs du jardin des Tuileries, ainsi que nous en témoignait M. DE LONGPERIER, et quand on découpait les vignettes des papyrus pour les mettre ensuite sur des pieds en bois à la façon des soldats de papier dont s'amusent nos enfants. Je sais bien que de pareils abus ne furent plus à craindre quand M. DE ROUGÉ eut été nommé conservateur, après la révolution de 1848. Mais alors encore ceux qui doutaient des déchiffrements égyptologiques étaient très nombreux et le gouvernement n'accordait qu'à regret de petites sommes pour de semblables acquisitions. M. BIRCH au contraire, accourant à Paris, achetait tout et à tout prix.

C'était pour lui un principe absolu qu'il ne fallait jamais hésiter quand il s'agissait d'enrichir les collections nationales. Tandis que M. DE ROUGÉ, devenu conservateur, était obligé d'adresser sa demande au surintendant des Beaux-Arts, qui l'écoutait s'il le voulait, le règlement du British Museum permettait à M. BIRCH d'acheter toujours directement sans consulter personne, pourvu que chaque acquisition ne dépassât pas une certaine somme. Si elle la dépassait, il n'avait qu'à s'adresser aux Trustees du British Museum, et même si la somme était tellement forte qu'elle excédât les ressources actuelles de ce grand établissement, le lord-chancelier était là tout prêt à l'ordonnancer, sauf à se faire approuver *postérieurement* par les chambres. Aussi M. BIRCH, qui nous donnait tous ces détails, nous disait-il que jamais il n'avait eu de difficultés sérieuses pour acheter tout ce qu'il désirait[1]. Il en usait très largement et ne reculait nullement devant le prix quand il s'agissait d'une chose véritablement intéressante et précieuse, surtout au point de vue scientifique. C'est ainsi qu'il a payé un papyrus démotique, ayant quelques transcriptions grecques comme celui de Leyde, 25.000 francs (1000 livres sterling), les papyrus Harris, vendus en 1874 par l'intermédiaire de M. EISENLOHR, plus de 82.000 francs (3,300 livres sterling), etc., etc. Il regrettait toujours les documents que, par une circonstance indépendante de sa volonté, il avait dû laisser échapper : il nous a parlé plus de vingt fois avec une émotion profonde de certains papyrus, maintenant

[1] Il employait aussi pour cela les Anglais répandus en Orient. Son principe était qu'il n'y avait pas à faire là bas de choix dans les antiquités. Il fallait tout emballer et tout envoyer au British Museum : là on verrait ce qui était important et ce qui ne l'était pas. C'est ainsi qu'il procéda particulièrement pour les richesses assyriologiques sans nombre qui remplissent les galeries du British Museum. Pour les fouilles il s'était borné à les confier à un Arabe doué d'un flair particulier, M. RASSAM, qui mettait en caisses ce qu'il avait trouvé.

à la Bibliothèque Nationale, qu'il n'avait pu acquérir pour le British Museum par suite d'un manque d'entente existant alors dans l'administration de ce grand établissement. Ajoutons du reste que M. Birch tenait tellement à ses fonctions de conservateur et à la mission qui lui incombait en cette qualité qu'il refusa, à plusieurs reprises, le titre de Directeur ou, comme l'on dit en anglais, de *Principal Librarian.* «Dans ce poste», nous disait-il, «on ne peut plus faire vraiment de la science : »tous les moments sont pris par les préoccupations administratives.»

Mais s'il ne voulait pas être écarté de son cher département, c'était pour pouvoir mieux lui consacrer tout son temps, tout son zèle, toutes ses connaissances si variées[1] et si profondes. Il ne croyait pas, lui, que la collection était pour le conservateur, mais que le conservateur était pour la collection, et dans son esprit cette collection appartenait en quelque sorte à tous ceux qui voulaient l'étudier. Ces principes, il les répétait sans cesse à quiconque était sous ses ordres, et quand ses employés ne trouvaient pas quelque chose, et qu'on ne pouvait se faire communiquer un objet, on n'avait qu'à s'adresser à lui : on l'avait aussitôt. «Rappelez-vous», disait-il souvent, «que ce qui est ici n'est pas à vous, mais au British Museum, et »que vous devez agir en conséquence.» Lui-même, malgré son grand âge et son état de santé souvent chancelant, il se mettait à la disposition des savants, cherchait avec eux, leur prodiguait, sans compter, non seulement ses moments, mais encore ses conseils et les trésors inépuisables de son vaste savoir. Si des documents nouveaux et intéressants étaient acquis par lui, aussitôt il les signalait à ceux que cela pouvait intéresser. Cela ne l'empêchait pas, du reste, d'en faire largement usage lui-même dans ses travaux et de les livrer au public dans ces magnifiques publications officielles dont il a eu l'initiative et qui feront l'honneur éternel du British Museum.

Aussi pour tous représentait-il la maison même. Certes, il avait bien des collègues distingués qui, comme lui, étaient doctes aussi bien que docteurs, et cependant quand on avait parlé du «docteur», personne ne s'y trompait : il s'agissait du docteur par excellence, du conservateur par excellence, de notre regretté et savant ami, le docteur Birch.

III.

Ce fut autour de lui que se groupèrent tous les savants de la Grande Bretagne pour constituer la plus vivante des académies d'Europe : la *Société d'archéologie* dont il devint le président perpétuel. L'égyptologie y était surtout représentée, en dehors de lui qui en était l'un des pères, par le déchiffreur infatigable Goodwin et l'éminent philologue Le Page-Renouf.[2] Quant à l'assyriologie, elle y

[1] M. Birch n'était pas seulement égyptologue. C'était un helléniste éminent, un bon sémitisant, un sinologue distingué et un assyriologue instruit.

[2] Après que cette notice avait été écrite et envoyée, en épreuves, en Angleterre, M. Birch a trouvé au British Museum un digne successeur dans notre excellent ami M. Le Page-Renouf.

avait (elle y a même encore) l'illustre successeur de GROTEFEND, RAWLINSON, et, à côté de celui-ci, ses principaux collaborateurs, les créateurs de la science, son second NORRIS, HINCKS, à qui l'égyptologie doit beaucoup aussi, le dr TALBOT et enfin le grand traducteur SMITH. Au fur et à mesure qu'un nouveau travailleur se faisait remarquer par de beaux et grands travaux, même à l'étranger, vite M. BIRCH l'aggrégait à sa société en qualité de membre honoraire et lui en faisait envoyer, gratuitement, toutes les publications. C'est ainsi que successivement on vit entrer dans cette section d'élite de sa société parmi les égyptologues E. DE ROUGÉ, CHABAS, LEPSIUS, BRUGSCH, DÜMICHEN, EBERS, EISENLOHR, REINISCH, LAUTH, LEEMANS, LIEBLEIN, PLEYTE, NAVILLE, PIERRET, MASPERO, LEFÉBURE, et DE HORRACK. Moi-même, j'avais eu cet honneur dès mes premiers travaux. Cette phalange se grossissait sans cesse par les égyptologues plus récemment connus, les PIEHL, WIEDEMANN, STERN, SCHIAPARELLI, SCHMIDT, etc. Quant aux célèbres assyriologues, ils y avaient leur place marquée. Nous mentionnerons, parmi les fondateurs les plus illustres de l'assyriologie, notre grand OPPERT, le savant professeur SCHRADER, de Berlin. La liste restait d'ailleurs toujours ouverte et ceux qui ne figuraient pas parmi les honoraires, se retrouvent parmi les membres étrangers. Il en est ainsi pour les assyriologues DELITSCH, BEZOLD, HOMMEL, HAUPT, etc., car M. BIRCH s'était borné pour l'honorariat aux plus anciens assyriologues.

La société compte aussi, soit parmi les honoraires, soit parmi les membres, d'excellents orientalistes ayant vieilli dans l'étude des langues sémitiques, et un budget considérable lui permet de publier les mémoires les plus variés et les plus intéressants, tant dans les volumes de ses *Transactions,* que dans les *Records of the Past,* et surtout dans le recueil mensuel de ses *Proceedings.* Cela lui est facile, puisqu'en dehors des membres honoraires étrangers qui n'ont jamais rien payé, la société a environ 700 membres payant une assez forte cotisation, sans compter ce qu'elle reçoit des donations et contributions volontaires. Toute cette organisation, si féconde au point de vue scientifique, est l'œuvre de M. BIRCH, et c'est lui qui lui conserva une vie durable par son impartialité et son vif amour de la science, en dépit des discussions et des jalousies de toute sorte.

Pourra-t-on trouver jamais un président pareil pour continuer son œuvre? Nous le désirons ardemment, tout en avouant que nous en doutons un peu. En tout cas, personne n'aurait pu la créer en dehors de lui et ce sera certainement une des gloires de sa vie.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à déplorer sa mort et à offrir, hélas! des condoléances bien vives à sa famille dont l'accueil avait été toujours pour nous si aimable et au sein de laquelle nous l'espérions voir encore longtemps.

E. REVILLOUT.

M. MILLER.

Après la mort de mon illustre et bien cher ami M. BRUNET DE PRESLE et celle de notre regretté maître M. EGGER, rien ne pouvait m'être plus sensible, comme, d'ailleurs, à tous les hellénistes, et surtout à ceux qui sont attirés par les textes grecs, si intéressants, conservés par les inscriptions et les papyrus d'Égypte, que la mort de M. MILLER, le travailleur infatigable et l'homme au cœur si chaud et si bon!

Personne, peut-être, n'a pu l'apprécier autant que moi, puisqu'à tous les instants, depuis 17 ans, il voulait bien m'appeler auprès de lui toutes les fois qu'un document nouveau lui semblait mériter un examen sérieux.

Hélas! dans la dernière année de sa vie, alors que déjà il ne sortait plus, ne me faisait-il pas venir encore pour travailler avec lui, faire les recherches nécessaires et lui apporter des notes sur les inscriptions qui lui étaient envoyées de l'Égypte? Avec quelle passion ne cherchions-nous pas ensemble! Avec quelle bonté n'accueillait-il pas mes faibles efforts! Pour moi ce seront d'ineffaçables souvenirs et je ne souhaite qu'une chose : c'est que la famille retrouve et donne au malheureux survivant ces restes d'une collaboration commune qui me semblent le testament d'un père!

Jusqu'à la dernière minute, en effet, M. MILLER a conservé le vif amour de la science, jusqu'à la dernière minute il n'a pensé qu'aux grands problèmes se rattachant à cette vieille Égypte qu'il aimait tant : ce serait donc de l'ingratitude que de ne pas donner place dans la *Revue Égyptologique* à ce père de la science, à côté du digne successeur de CHAMPOLLION, notre si excellent ami M. BIRCH!

Mais nous ne nous bornerons pas là et nous nous proposons d'écrire ici même sa biographie.

Ne le mérite-t-il pas celui qui a laissé sur les Grecs et l'Égypte grecque une œuvre égale à celle de LETRONNE et qu'il serait urgent de réunir de même que celles de BRUNET DE PRESLE et d'EGGER? Ce sera pour nous un devoir que d'étudier ensemble les immenses travaux de ces trois hommes que nous avons eu l'honneur de connaître intimément et dont deux ont été pour nous les véritables instructeurs dans le chemin parcouru par nous, presque au même titre que l'immense égyptologue qui avait nom EMMANUEL DE ROUGÉ!

E. R.

MESURES ÉGYPTIENNES, HÉBRAÏQUES ET BABYLONIENNES.

Nous tenons à signaler sans retard à nos lecteurs la magnifique découverte que vient de faire M. OPPERT relativement aux mesures de capacité babylonienne. Notre illustre maître a montré que ces mesures rentraient dans un système très simple. Celle que l'on peut con-

sidérer comme fondamentale porte le nom de *pi*, et est cinq fois contenue dans une mesure plus grande appelée *gur*. En dessous du *pi* on trouve : d'abord une mesure qui en est le sixième; puis une autre mesure, nommée *qa*, qui en est le trente-sixième, et qui se divise elle-même en mesures plus petites nommées *sahia*.

Nous montrerons dans un prochain article comment cette découverte, absolument indiscutable, vient appuyer encore l'exposé fait par nous de l'histoire des mesures hébraïques, empruntées d'abord à l'Égypte, puis doublées à la seconde époque, et qui sont telles après la conquête macédonienne (voir *Revue égyptologique*, 2e année, n° II—III, p. 184 et suiv.).

(E. et V. R.)

BIBLIOGRAPHIE.

Parmi les ouvrages que nous avons reçus et dont nous rendrons bientôt compte nous signalerons : 1° la magnifique édition du Livre des Morts publiée aux frais de l'Académie de Berlin par M. NAVILLE. — 2° trois fascicules des *Acta martyrum* publiés en texte copte et en traduction latine par M. l'abbé HYVERNAT, le sympathique professeur de copte de l'université pontificale. — 3° un traité d'épigraphie grecque par notre collègue M. SALOMON REINACH. — 4° un mémoire sur les papyrus grecs de l'archiduc Rénier par M. le professeur VON HARTEL de Vienne; 5° un autre travail excellent de notre cher ami WESSELY sur les papyrus grecs de Berlin et sur de nouveaux ostraca grecs. — 6° un travail de notre cher ami WIEDEMANN de Bonn dans lequel il reprend la thèse soutenue autrefois par AMPÈRE, mais, nous a-t-il écrit, sans vouloir, quant à lui, soutenir autre chose que la non-identité des castes indiennes avec les castes égyptiennes décrites par les auteurs. M. WIEDEMANN — qui laissait pour le moment la question de fond — ne connaissait pas encore les travaux (qu'il s'est procurés depuis) dans lesquels nous avons prouvé, par les papyrus démotiques et grecs etc. l'exactitude parfaite des renseignements fournis par Herodote, Diodore, Strabon, Platon etc. sur la réalité de véritables castes en Égypte — tout-à-fait différentes d'ailleurs des castes indiennes. — 7° *Tanis* by FLINDERS PETRIE. — C'est le récit des fouilles de Tanis entreprises par *The Egypt Exploration Fund* (notons à ce sujet que le *Fund* m'a récemment envoyé un premier lot de papyrus démotiques trouvés à Tanis et que je vais publier pour lui). — 8° Papyrus du Lac Mœris, du Faioum et du Labyrinthe par M. PLEYTE. — 9° le sarcophage de Nesschutafnut par M. DE BERGMANN. — 10° une thèse sur la propriété territoriale et l'impôt foncier sous les premiers Califes par M. DE BERCHEM; 11° un travail intéressant de M. WILCKEN sur la banque royale à l'époque lagide d'après les papyrus grecs. — 12° les actes du congrès de Leide (2e et 3e volume). La partie assyrienne contenant les savantes communications de notre illustre maître M. OPPERT, et celles de plusieurs autres assyriologues, est particulièrement précieuse. On y remarque une grande quantité de contrats babyloniens publiés en texte seulement par M. STRASSMAIER, et que nous avons utilisés, mon frère et moi, en même temps que les actes babyloniens du Louvre et les actes archaïques de Warka dans le supplément de mon cours sur *les obligations en droit égyptien comparé aux autres droits de l'antiquité*, volume de 618 pages qui a paru, en même temps que ce numéro, à la librairie LEROUX.

AVIS.

Le défaut de place nous oblige à remettre au numéro prochain les articles assyriologiques imprimés depuis plus d'un an.

L'Éditeur ERNEST LEROUX, Propriétaire-Gérant.

Ostracon n° 7866 (voir p. 142)

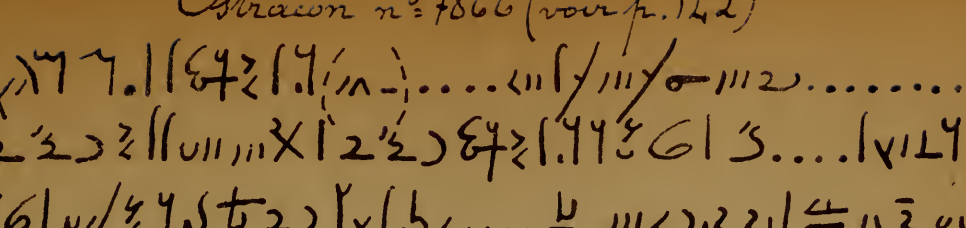

Ostracon n° 7863 (voir p. 142)

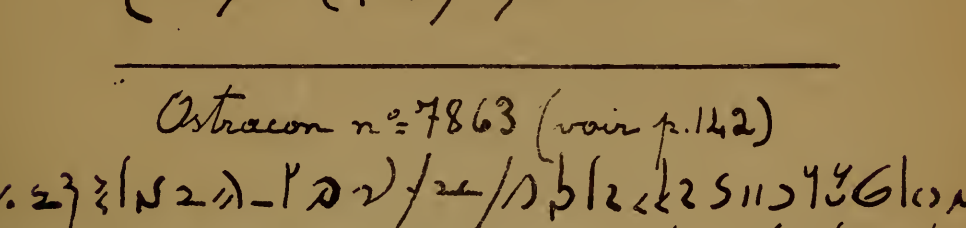

Serment (voir p. 143)

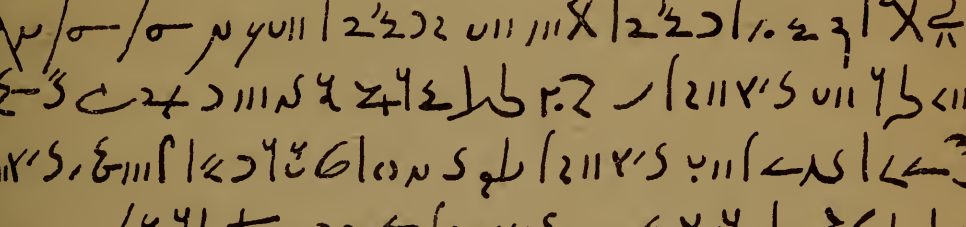

(1) Traduire : si (en dehors) de toi les ont Hortu et Sounamen.

Tessère de Londres N° 12574 voir page 143

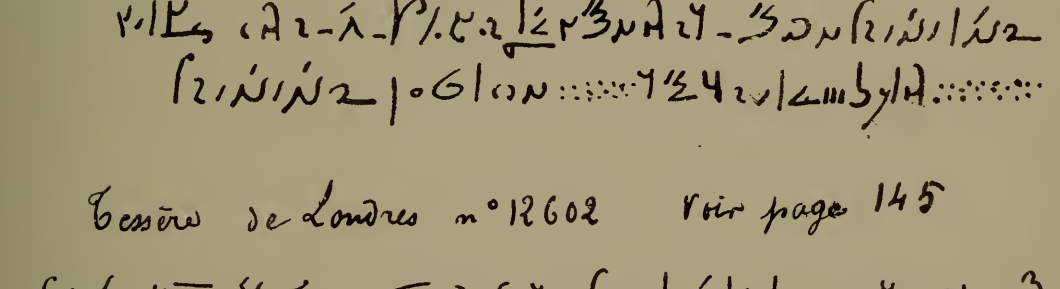

Cat. Deveria X. 15 Tessère du Louvre Inv. n° X. 1 Voir page 144

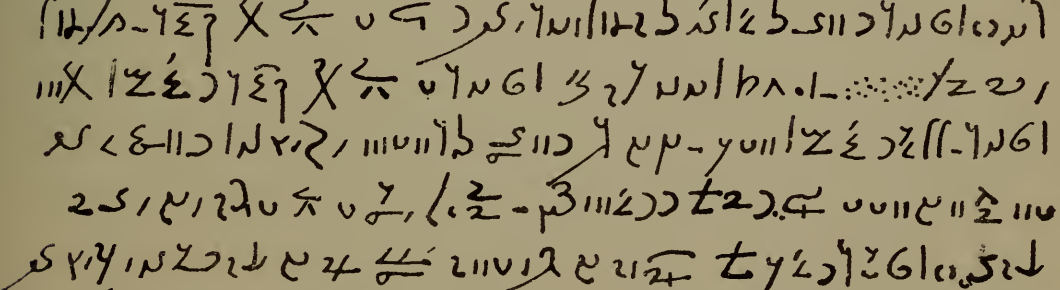

Tessère du Louvre. Inv. n° X. 1. Cat. Deveria X. 15. Revers
Voir page 144

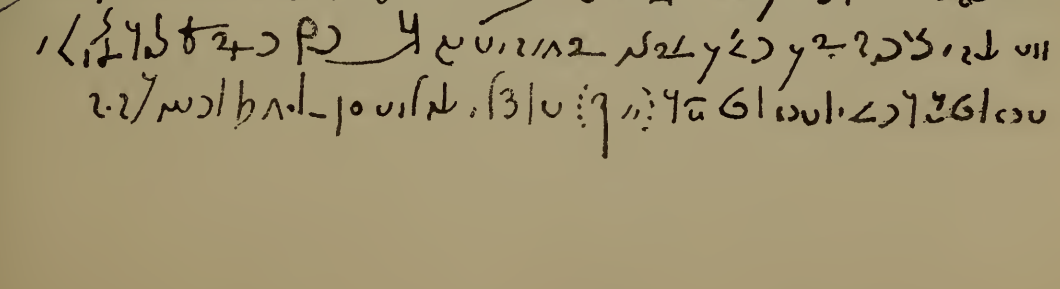

Tessère de Londres n° 12602 Voir page 145

Voir page 153

Voir page 152

Tessère 12618. British Museum

Tessère 8031 – Louvre

Tessère 12623. British Museum

Tessère 12640

Tessère 7648 Louvre

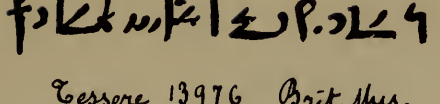

Tessere 13976 Brit. Mus.

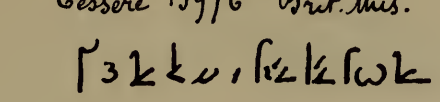

Tessère 12612. Brit. Mus.

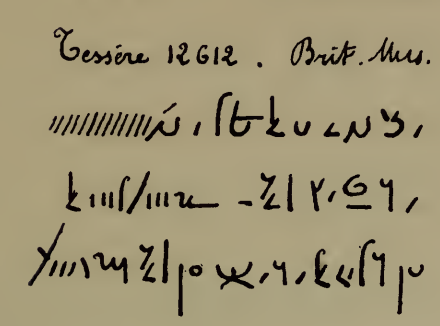

Tessère 7867. Louvre.

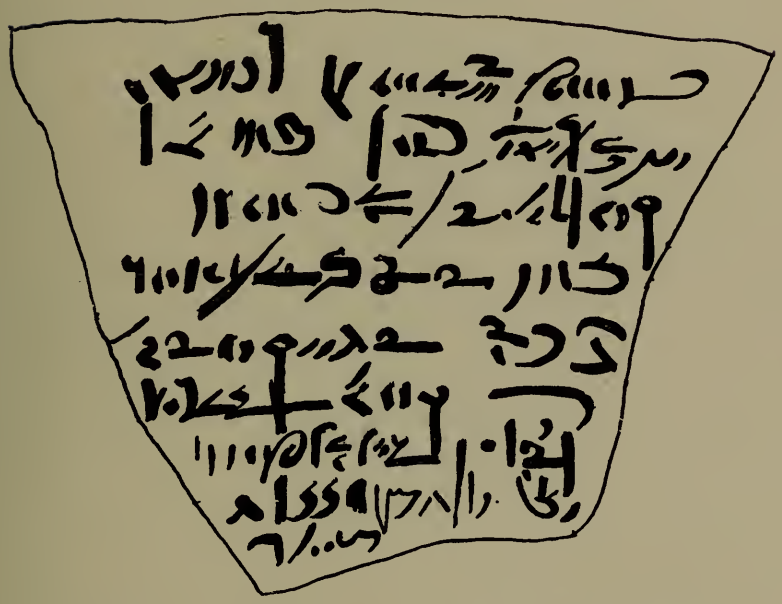

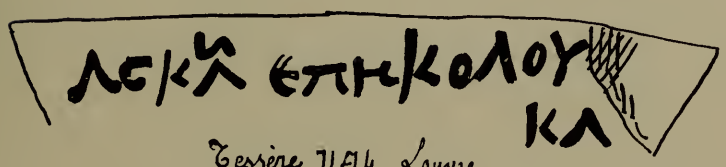

Tessère 7194 Louvre

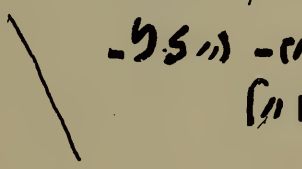

Tessère 8003 Louvre

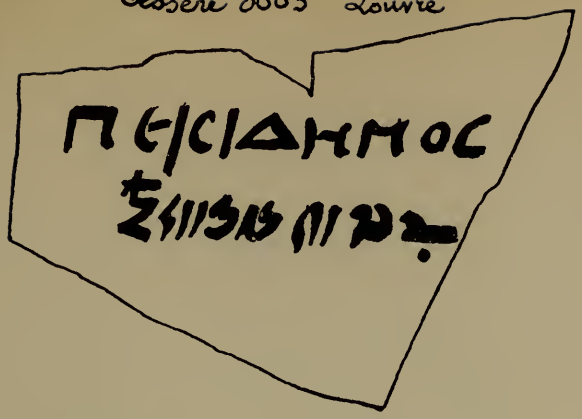

Tessère 7895. Louvre

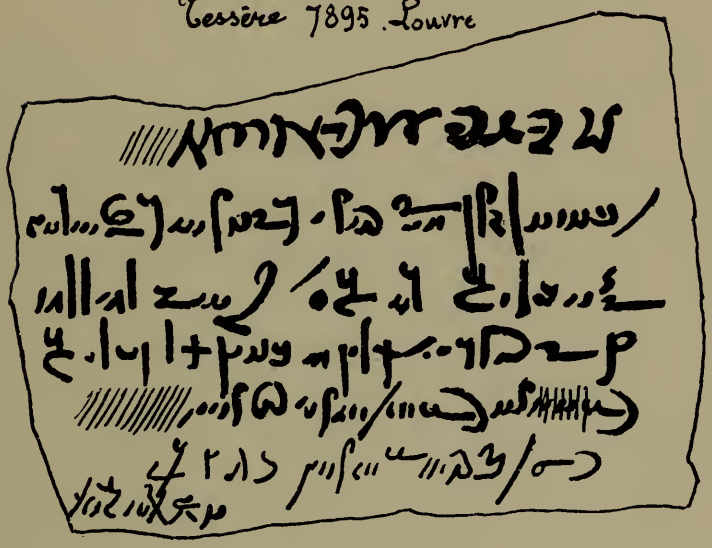

Tessère 5897. Brit. Mus.

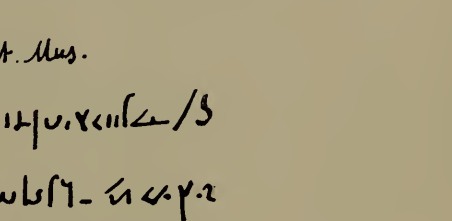

Tessère 14203 Brit. Mus.

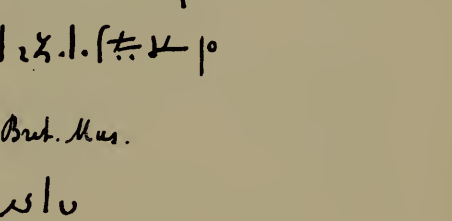

Nota. Nous croyons devoir donner ici un texte du Louvre précieux pour déterminer plusieurs quantièmes. Ce texte a été d'ailleurs confirmé par un agenda démotique que vient de lui rapporter la mission de Mr Cattani, avec beaucoup d'autres documents de grande valeur.

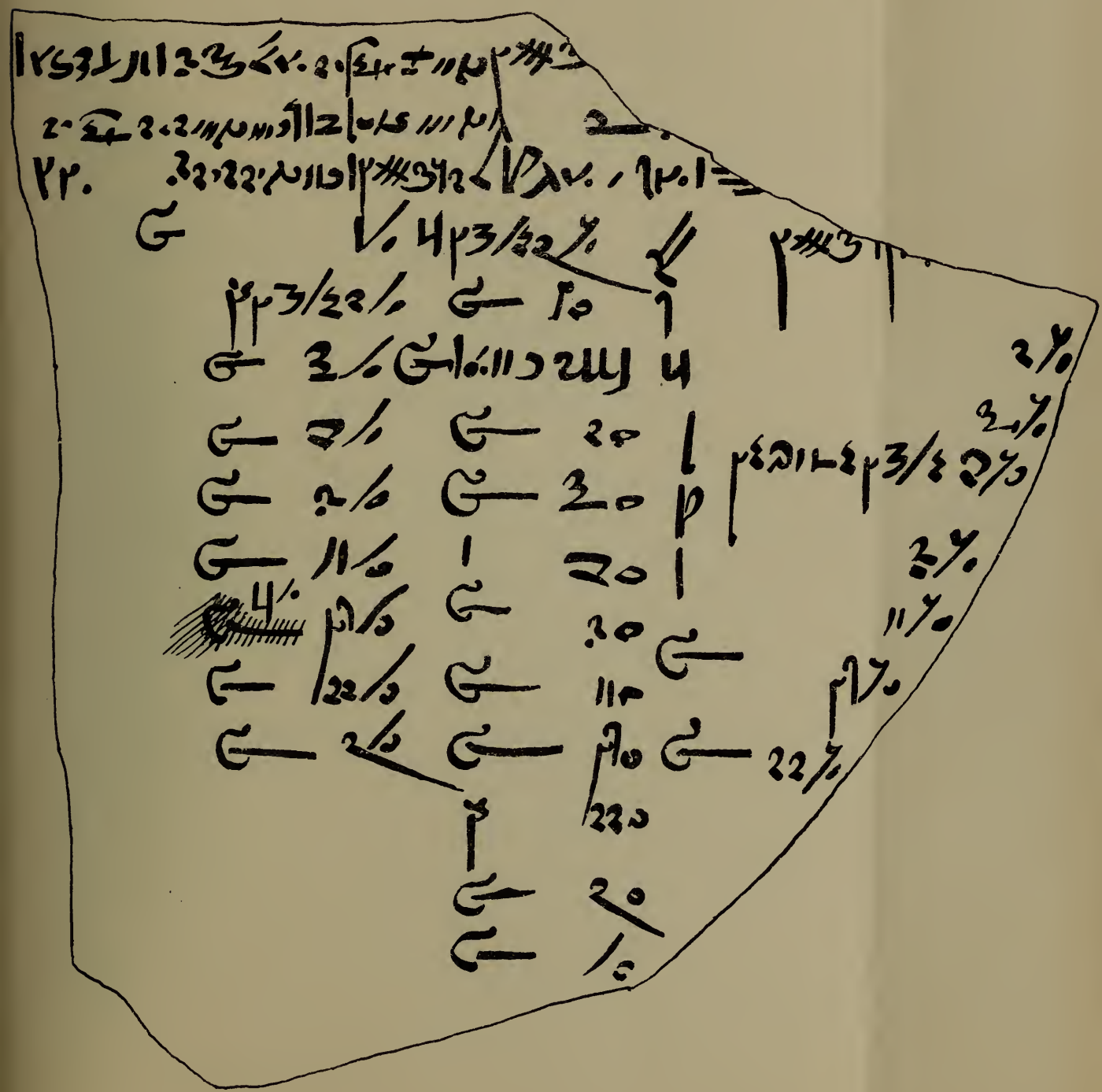

L'INSCRIPTION DE XEMI (1)

Voici, d'après de bons estampages que notre élève Mr Chattani vient de nous rapporter de sa mission d'Egypte, le mot à mot de ce texte que nous avions analysé ci dessus dans notre « Page de l'histoire de Nubie »:

	1re col (Texte)	2e col (comparaisons)
Adoration		ovwwyT
de Xemi		(nom nubien)
Arbat(en)Keri		(titre d'un prêtre Nubien)
d'Isis		-NHCE
la grande		
devant		MTO
Isis		HCE
de Philée		nIAAK
de l'Abbaton,		
la déesse		NOVTE
grande		(EN)AA(C)
la vénérable		(Rhind).
la bonne,		conf NOYPE
libation		
bonne		conf NOYPE
annuelle		-POMTE
et		
offrandes		oovwy. Br 115

Des Ethiopiens, (from de la Nubie v. plus haut)
De Tpi (conf = ⲡⲉ = (2.)
De la terre ⲧⲉ ⲡⲑⲟ
De Ta Teri. (conf Dict. géo. 953
— J'ai fait (ep)
années ⲣⲟⲙⲡⲉ, pompe
10
d'Atbatenkeri, (titre d'un prêtre nubien)
aimant
le temple ⲡⲣⲡⲉ,
d'Isis ⲏⲥⲉ
d'un lien (d'amour) Br. 432 (ⲙⲁⲉⲛϩ)
grand
sans
briser ⲩⲱⲗ, ⲩⲁⲣ.
ce lien.
— Quand je fus devenu = ep.
vieux,
cassé,
faisant, agissant, = pa actio (ang. ipi Diligens)
par ⲕⲁ
année ⲣⲟⲙⲡⲉ
quelconque, ⲛⲓⲙ.
les années ⲣⲟⲙⲡⲉ
10

par	ⲟⲩ ϥⲓ, ϥ.	
service	ⲥⲉⲓⲗ	Bwk, ⲥⲉⲓⲗ (ⲥⲉⲓⲗ = ⲥⲁⲕⲉⲓⲗ Rhind)
juste	ⲧⲙⲏⲓ	mat, ⲧⲙⲏⲓ, (ⲧ = ϯ)
parfait,	ϩⲙⲡⲥⲟ	4ⲥⲟⲙ coufwpx
le fils	ⲡⲓⲡⲟⲩ	ⲡⲁⲓ
du Kerni	ϩⲁⲡⲙⲕⲉⲛⲓ	ϩⲙⲡⲕⲉⲛⲓ «prêtre d'Osis», Br 1468
de Coptos	ⲛⲓⲙⲓⲕⲟⲡⲧⲟⲥ	4ⲕⲁⲙⲓⲕⲟⲩⲧ Dic. géo 829.
du lac,	ϩⲓⲃⲏⲡ	mmwov
l'ennemi	ⲙⲡⲁⲓ	ⲥⲁⲥⲉ ⲙⲡⲁⲓ Br. 1701.
puissant,	(ⲧⲙⲏⲉ) ⲛ ⲙⲡⲉ	ⲧⲟⲛⲟⲩ 1549, 1550. (TONOV)
Perse,	ⲡⲙⲏⲥⲙⲡⲓ	nom grec (ⲡ = ⲡⲓ)
chef		ⲥⲣ (Koufi) ⲥⲣ 904,
de l'abbaton	ⲛⲓⲥⲕⲉⲩⲓ	ⲕⲁⲓ
du mont de vérité	ϯⲙⲟⲛⲧ	ⲙⲁⲉ = ⲙⲁ ⲉ TOOV; ϯ = ⲃ = ⲙⲉ
d'Éléphantine	ⲛⲓⲙⲓⲛⲙ	ⲕⲁⲙⲓⲛⲙ (Dict. géo)
vint	ⲁⲓⲉ	ⲁⲓⲛ, ⲉⲓ,
en haut	ⲙⲡⲣⲓ	ⲉϥⲣⲁⲓ = ⲟⲩⲣⲁⲓ ⲣⲓ
vers moi,	ⲙⲙⲟⲓ	ⲙⲟⲓ (ϥⲓ)
(qui étais) sans	ⲁϥ	ⲛ̄ⲟⲩⲉⲛⲩ ⲁϥ ϥ v. Poème
préparatifs	ⲛⲁⲙⲓⲥⲏⲩ	coⲃⲧ ⲡⲙⲁⲩⲥⲙⲓⲥⲏⲩ, ⲩⲙⲓⲥⲏⲩ.
pour eux,	ϩⲓ	ⲉⲣⲟⲟⲩ = ⲟⲩ
sans (prendre)	ⲥⲙ	ⲕⲙ
fatigue,	ⲙⲙⲉⲛⲃ	ⲁⲙⲙⲃ = ϩⲓⲥⲓ 1044
au lieu	ⲙⲡⲓⲃⲟⲗ	ⲉⲡⲙⲁⲙⲡⲓⲃ = ⲥⲓ
jusqu'	ⲟⲩ	ⲟⲩⲁ

au navire. [illegible] [illegible] 1661

— Il leur fit emporter [illegible] [illegible] (ⲉⲓⲛⲉ)

la statue (d'Isis) [illegible] [illegible] ⲧⲟⲩⲱⲧ

à Syene [illegible] [illegible] ⲥⲟⲩⲁⲣ ⲥⲩⲏⲛⲏ

loin de moi. [illegible] ⲉⲃⲟⲗ [illegible]

— Il empêcha [illegible] [illegible] ⲥⲱⲕⲩⲡ (ⲥⲟⲩϥ [illegible])

par là [illegible] [illegible] ⲥⲟⲩϥ ϩⲁⲣⲟⲩ

de faire [illegible] [illegible] ⲉⲣ

le droit [illegible] [illegible] ⲛϩⲁⲛ [illegible]

d'Isis. [illegible] [illegible], ⲏⲥⲉ

— Il ouvrit [illegible] [illegible]

le temple de la mère [illegible] [illegible]

d'Éléphantine [illegible] [illegible]

en disant: [illegible] ϫⲉ, [illegible]

« Ne venez pas [illegible] ⲙⲡⲉⲣⲓ

à l'Abbaton ». [illegible] (Il s'agit ici de celui de Philée)

— Je passai [illegible] [illegible]

l'année [illegible] [illegible] ⲣⲟⲙⲡⲓ

entière [illegible] [illegible] = ⲛⲓⲙ = [illegible] est ici pour [illegible]

à Philée [illegible] [illegible] ⲛⲓⲗⲁⲕ

sans qu'il rendît [illegible] [illegible]

le chemin [illegible] ⲛⲙⲱⲓⲧ, [illegible]

existant (libre) [illegible] ⲉⲩⲱⲛ, [illegible]

pour aller [illegible] ⲉⲓ [illegible]

au sud. [illegible] ⲟⲣⲏⲥ [illegible]

– Je passai	ϫⲓⲙⲟⲃ	ϥⲛⲁϣⲱⲡⲓ (ⲉⲣⲏ)
l'année	ⲛⲓⲛⲓ	ⲙ̀ⲡⲟ, POMNE
entière.	ϥⲓ	ϥⲓ = ⲟ = NIM est pour ⲛⲓⲙⲓ = ⲧⲏⲣⲥ
– Voici :	ⲩⲁϩ	ⲩ̀ⲏⲏ = QHH(TE)
je versai	ⲓⲁⲙⲓⲛⲓ	ⲱⲩⲓ (ⲙⲁⲓⲛⲓ) mensurare, (ⲙⲓⲛⲓ creditor)
huile	ⲛⲉϥ	NEQ = ⲛⲉϥ = ⲛⲉϥ = ⲛⲟϥ B. 797
pour l'éclairage	ⲙ̀ⲡⲟⲣⲓⲛ	ⲡ̀ⲣⲏⲙ
d'Isis	ⲉⲓⲥⲓ	ⲛ̀ⲏⲥⲉ N-HCE
et	ⲁⲩ	ⲟⲩⲟϥ, ⲟⲩ, ⲟϥ
talents	ⲙⲓⲛⲟⲩ	ⲙ̀ⲛⲟⲩ, ⲅⲓⲛⲟⲩ, GINOUP, ⲙ̀ⲛⲟⲩ.
5	ⲅ	ⲅ
à ceux qui chantent	ⲉⲙⲟⲩⲛⲟⲩ	ⲛ̀ⲧⲉⲛⲟⲩⲛⲟⲩ (ⲱⲩ ⲉⲃⲟⲗ)
les hymnes	ⲛⲁ	ⲛⲁ = ⲛ̀ⲧⲁⲛⲁ (TANO) Rhind 162
et (pour)	ⲁⲩ	ⲟⲩⲟϥ = ⲟⲩⲟϥ
les largesses	ⲙⲉⲣⲓⲧ	ⲥⲱⲡ, ⲡⲉ, ⲡⲉⲛⲁ = ⲩⲁⲥⲁ (Canope)
De la fête,	ⲡⲓⲟ	ⲡⲓⲩⲁ = ⲡⲓⲟ
étant venu	ⲉⲓⲙⲟⲃ	ⲥⲟⲩϣ ⲉⲓⲉⲓ, étant venu.
moi-même	ⲙⲁⲩⲁⲁⲧ	ⲙⲁⲩⲁⲁⲧ = MAVAAT (ⲙⲁⲩⲁⲁⲧ)
adorer	ⲛⲟⲩ	ⲛ̀ = ⲛ̀ⲟⲩ (ⲛⲟⲩ) Rhind XV, 3, 9
à l'Abaton,	ⲛⲁⲃⲁⲧⲟⲛ	ⲡⲁⲃⲁⲧⲟⲛ, ⲡⲁⲃⲁⲧⲟⲛ
étant	ⲙⲡⲉ	ⲛ̀ⲧⲁⲡⲉ (ⲛⲉ)
sur	ⲉⲡ	ⲉⲡⲁ
le Dromos	ⲡⲓⲇⲣⲟⲙⲟⲥ	ⲡⲓⲧⲣⲟⲙⲟⲥ, ⲡⲁⲧⲣⲟⲙⲟⲥ = ⲇⲣⲟⲙⲟⲥ = ⲇⲣⲟⲙⲟⲥ
d'Isis	ⲉⲓⲥⲓ	ⲛ̀ⲏⲥⲉ, NHCE
de Philée	ⲙ̀ⲫⲓⲗⲁⲕⲓ	ⲛ̀ⲫⲓⲗⲁⲕ ⲡⲓⲗⲁⲕ

ou bien		KE,
à l'exterieur		NTBOλ,
du bourg.		MITME,
—		(Pref. de la 3e pers. interval.)
L'(Augustal)		(le titre a été oublié)
Archelaus		(Voir mon article)
vint		
ici.		=EMNAI (Setna)
— J'allai à lui		ΠωΨ (parvenir à)
à Syène		NCOVAN
pour		
la statue		=TOVWT
sublime (d'Isis).		= P (conf EQPAI)
— Il m'accorda:		(voir plus haut)
en sorte qu'il fit faire		ETPEYEP
le droit		QAΠ, ∝ (Setna)
du monde (de la Nubie)		ΠΘO
sur		EQOVN, (NQOVN,
le temple,		EΠEPΠE
— Le fis apporter		(EN)
de l'huile il		BE 238 et passim
pure		OVHB
pour une onction		MOVΛQ
grande,		
pour libation		OVWTN=
d'Isis		MΔ, HCE

— Je m'occupe	ⲙⲟⲩ	(dans le sens de ⲙⲓ = ⲉⲓ = [illegible])
de la faire voyager:	[illegible]	— (masdar de KIM avec reg. dir.)
Je suis	ⲙⲓ	(sens de ⲙⲓ = ⲉⲓ)
à l'intérieur,	[illegible]	NQOVN [illegible]
je suis	ⲙⲃ	(sens de ⲙⲓ)
au dehors	[illegible]	NBOA (v. plus haut p. 22 l. 2)
pour le Ilnatép,	[illegible]	— (nom nubien du voyage d'Isis)
d'Isis	[illegible]	[illegible] NHCE
pour ma Nubie	[illegible]	(voir plus haut 1re page)
— Je prie...	[illegible]	ⲧⲙⲩⲗⲏⲗ
à savoir:	[illegible]	ⲍⲉ, ⲟ [illegible], [illegible]
— Tu donneras	[illegible]	ⲧ [illegible] ⲇ
à moi	[illegible]	NAI [illegible]
le chemin	[illegible]	ⲛⲙⲱⲓⲧ [illegible] v. plus haut p. 20, l. 22.
pour amener	[illegible]	[illegible] (EN, EINE)
aujourd'hui	[illegible]	ⲛⲉⲟⲟⲩ, ⲙⲡⲟⲟⲩ, var: [illegible] (⊙)
celle-ci (la déesse).	[illegible]	ⲧⲁⲓ, ⲇ°
— Que je m'occupe	[illegible]	CHBI vacare, operam dare
pour qu'elle repose	[illegible]	ⲙⲧⲟⲛ
Que j'aille	[illegible]	[illegible] suivi de NAI (ⲁⲩⲉ NAY)
encore	[illegible]	ⲟⲛ [illegible]
afin que tu me donne	[illegible]	[illegible] (+ NAI)
De chanter	[illegible]	ⲉⲣⲱⲥ, [illegible] (voir poème)
avec joie	[illegible]	[illegible], [illegible] = ⲉⲣⲓ
Devant	[illegible]	NAQPAY NAQPN v. poème, com.

le grand frère — [illegible] CONENAOY [illegible]
Pachnumis. — [illegible] (var: [illegible])
dans la chapelle — [illegible] [illegible] 1465
du midi. — [illegible] [illegible] PHC (v. plus haut p 20, l. 25)
- Que tu me fasses — [illegible] EP [illegible]
..... — ....
- Conseille (inspire) — [illegible] COGNI
au chef — [illegible] [illegible] = [illegible] = [illegible]
d'Ethiopie — [illegible] (Voir plus haut)
le bien — [illegible] PETNANEB = ΠΕΤΝΑΝΕΥ = [illegible]
en paix — & [illegible] [illegible] CGPAQT (Be 1518)
- Son nom — [illegible] PAN [illegible]
affermis le — [illegible] TAXPOY [illegible]
jusqu'à — [illegible] [illegible]
jamais » — [illegible] [illegible] [illegible]

Nota. Nous réservons le commentaire philologique de ce texte si curieux. Donnons seulement un passage d'un contrat de mariage que nous avons cité plus haut p 21, l. 5 à propos du mot [illegible] = [illegible]. C'est après l'énumération du trousseau:

[illegible]

« Pour compléter (au total) 3 [illegible] argenteus, en sekels 1240 ... en airain dont l'équivalence est de 24 (unités de cuivre) pour $\frac{2}{10}$ (d'unité d'argent); — en argent monnayé $\frac{4}{10}$ d'argenteus (4 Kati); — en or $\frac{1}{3}$ et $\frac{1}{8}$. prix de tes objets mobiliers que tu as apportés à ma maison avec toi: Toi étant en dedans, tu es en dedans avec eux; toi étant dehors, tu es en dehors avec eux. Tu es leur créancière (celle qui les a versés - [illegible]) Tu es leur débiteur (celui qui a écrit, souscrit à l'engagement sexef = [illegible] Be 1240) Si tu veux t'en aller je te les donnerai mais leur prix en argent.